

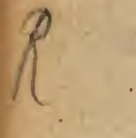

INVENTA LEVETUR
FRANCISCUS PRAEPOSITUS CANN. REGG. IN POLLING Anno 1744
QUONIAM SUSCEPISTI ME
EXALTABO TE



HISTOIRE
DE L'EGLISE
D'ARLÉS

TIRÉE DES MEILLEURS
Auteurs anciens & modernes.

Par Mre GILLES DU PORT
Preſtre, Protonotaire Apoſtolique,
Docteur en droit Civil & Canon.



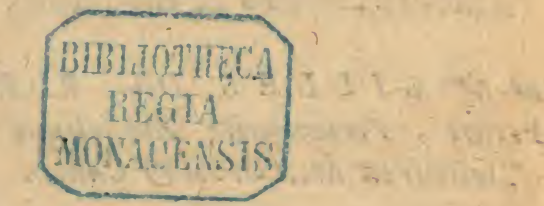


A PARIS,

Chez GUILLAUME CAVELIER, dans la
grande Sale du Palais, au quatriéme Pillier
du coſté de la Chappelle, à la Palme.

M. DC. LXXXX.

Avec Approbation & Privilege.





A MONSEIGNEUR
JEAN-BAPTISTE
ADEYMARD
DE MONTEIL
DE GRIGNAN
ARCHEVESQUE D'ARLES,
Conseiller du Roy en ses Conseils &c.

ONSEIGNEUR,

Quand la coûtume de dédier des Livres seroit abolie, je ne pourrois me dispenser de la faire revivre

pour presenter à Vostre Grandeur l'Histoire des Prelats de son Eglise. Je demande un Protecteur, afin de les pouvoir faire paroître avec éclat, & je n'en puis avoir un plus glorieux que Vous, MONSEIGNEUR, *qui reünissez en vostre sacrée Personne les hautes qualitez, qui ont rendu si celebres ces grands Personnages. Vous avez une integrité de mœurs qu'on ne sçauroit assez admirer, & Vostre Grandeur a une naissance distinguée. Les Maisons des Adeymards & des Castellanes d'où elle décend, tirent leurs origines des Souverains de Montelimar en Dauphiné, & de Castellane en Provence. Vos Ancestres,* MONSEIGNEUR, *ont immolé leur vie; les uns pour les interests de l'Eglise, les autres pour la deffense de l'Estat, & tous sans penser à leur gloire particuliere, s'en sont acquis une immortelle. Vous joignez,* MONSEIGNEUR, *à l'illustre naissance un grand Zele*

pour la Religion. Vostre Grandeur en a donné d'éclatantes preuves dans plusieurs rencontres, & dans l'éloquente remontrance qu'elle fit en mil six cens quatre-vingt au Roy à la teste du Clergé de France pour la destruction de l'Heresie : cette sainte ardeur est accompagnée d'une profonde érudition. L'Avent que Vous avez prêché devant le Roy l'a fait glorieusement paroître ; & toute la Cour en a esté si touchée, que la conversion de vos Auditeurs a esté la conqueste de vos solides discours : l'Oraison Funebre que Vous prononçâtes avec tant de succez dans l'Eglise Metropolitaine de Paris aux Funerailles de nostre grande Reine est un Chef-d'œuvre ; elle imprima le merite de cette incomparable Princesse dans tous les cœurs, & vous gagna l'estime de tous ceux qui vous écoutoient. Le Ciel vous continüera ce glorieux avantage, & fera que Vous serez long-temps ce que Vous estes,

l'exemple & l'amour de vostre Clergé & l'admiration de vostre Diocese. Ce sont les vœux ardens & sinceres de celuy qui est avec une profonde veneration,

MONSEIGNEUR,

De vostre Grandeur,

Le tres-humble & tres-obéïssant serviteur
DU PORT.



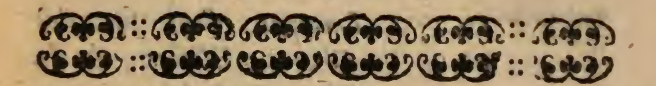
PREFACE.

L'Egliſe d'Arles eſtant tres celebre par la ſainteté de ſon glorieux Fondateur, par le merite de ſes Illuſtres Prelats & par ſes grandes prerogatives; Je ſoufrois avec peine qu'on n'en eut pas encore écrit l'Hiſtoire en noſtre langue. La veneration que j'ay pour cette ancienne Egliſe, & l'amour que je porte à Arles qui eſt le lieu de ma naiſſance, m'ont fait entreprendre cet Ouvrage, quoique je fuſſe perſuadé que pour y bien reüſſir, il faluſt d'autres qualitez que celle

que j'ay. Je diſcours dans le premierLivre de la fondation d'Arles, de ſon Terroir & de ſes antiquitez. Je montre qu'elle a eſté le ſejour de Conſtantin le Grand, de ſon fils Conſtance, d'Honorius, de Majorien & de pluſieurs autres Empereurs, qu'elle a eſté auſſi le Siege du Prefet du Pretoire des Gaules, & la Capitale du Royaume de Bourgogne. Il ſemblera d'abord au Lecteur que toutes ces choſes ſont plus propres à l'Hiſtoire ſeculiere d'Arles qu'à l'Eccleſiaſtique: mais il changera de ſentiment lorſque je luy dirai que c'eſtoient les raiſons que les Prelats de cette fameuſe Ville alleguoient pour ſe conſerver la Primatie des Gaules ſur les Archevêques de Vienne qui la leur diſputoient. Au ſecond Livre je parle de la venuë de Saint Trophime à Arles, de l'établiſſement de la Foy en cette

Ville par ce grand Apoſtre des Gaules, dont j'écris la vie avec celle de ſes Succeſſeurs. Je traite au troiſiéme de la fondation de l'Egliſe d'Arles, de ſa Primatie & de ſes autres Privileges, de l'établiſſement du Chapitre de Saint Trophime, de celuy de Noſtre-Dame la Majeure, de la fondation des Paroiſſes, des Abbayes & des Couvens. Les curieux trouveront dans cette Hiſtoire dequoy ſe ſatisfaire en liſant ce que je dis des antiquitez d'Arles, de ſon Amphiteatre, de ſon Obeliſque & de ſes Champs Elizées. Les Sçavans y rencontreront auſſi dequoy ſe contenter par la lecture qu'ils y feront des beaux traits de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique que je cite pour l'intelligence de celle que je raconte: mais parce que la verité en eſt l'ame, je l'ay toûjours ſuivie: ce qui eſt ſi ſeur, que quand je ra-

porte quelque chose de douteux, j'avouë que je ne l'ay fait que pour délasser l'esprit du Lecteur; & qu'on n'y doit point entierement adjouter foy, & ainsi ce que je cite de certain merite d'estre cru; car il est fidellement tiré des meilleurs Auteurs. J'ay aussi tiré du Manuscrit du Reverend Pere Porcher Trinitaire la plus grande partie de ce que je dis sur les Fondations des Paroisses, des Prieurez, des Abbayes & des Couvens d'Arles, le Public luy en a l'obligation. Trop heureux si mon Ouvrage est utile & agreable aux personnes de merite & d'erudition: mais je le serai mille fois plus si les Saints Prelats dont j'ecris la vie, m'obtiennent par leurs prieres & par leurs intercessions une heureuse mort. C'est là toute la recompense que je souhaite avec passion.

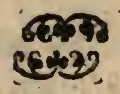


TABLE

Des Chapitres de ce Livre.

LIVRE PREMIER.

De ce qu'il y a de plus remarquable à Arles.



LIVRE SECOND.

De l'établissement de la Foy à Arles, & de ses Archevêques.

LIVRE TROISIE'ME.

Les Egliſes d'Arles & leurs Fondations.

APPROBATION

De Monsieur Chapelas, Prestre, Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, & Curé de Saint Jacques de la Boucherie.

LEs avantages qu'on tire de l'Histoire sont si considerables, qu'on ne sçauroit trop avoir de ces sortes d'Ouvrages qui servent à nous donner la connoissance de ce qui s'est fait de memorable dans les Siecles passez. En effet, quand l'Histoire ne dit rien qui ne soit vray, elle nous donne quelque idée de l'Eternité qui reünit en elle tous les temps : mais entre toutes les Histoires il n'en est point qui merite plus nôtre étude & nostre attention que l'Histoire Ecclesiastique ; parce que tout ce qu'on y remarque d'admirable & de saint dans la Hierarchie de l'Eglise Militante, est comme le symbole de ce qui se passe dans l'Eglise Triomphante. Si bien que Messire Gilles du Port Prestre Protonotaire Apostolique, Docteur en Droit

Civil & Canon, qui a composé l'Histoire de l'Eglise d'Arles, a rendu un service notable au Public, ainsi qu'en d'autres Ouvrages, dont il luy est redevable. Nous l'avons lûë, examinée & approuvée avec plaisir; parce qu'enfin il n'y a rien inseré qui ne soit dans une entiere exactitude, & par consequent conforme aux sentimens de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine. Fait à Paris ce neuviéme Aoust mil six cens quatre-viegt neuf.

CHAPELAS.

HISTOIRE.



HISTOIRE DE L'EGLISE D'ARLES,

LIVRE PREMIER.

Ce qu'il y a de plus remarquable à Arles.

CHAPITRE PREMIER.

Fondation d'Arles & ses Noms.



ES Sentimens des Auteurs ſont differens ſur la fondation d'Arles. Les uns diſent qu'Arulus fils de Gap dont il eſt parlé dans la Geneſe, l'a fondée : Les autres, que ce furent les Phocenes qui la bâtirent : mais ce-

Chap. 46.

Gen. &c.

la n'eſt pas probable. Trogue Pompée qui a parlé de leur arrivée en Provence ne dit point qu'ils ayent eu cet honneur ; & pour en dire la verité, on ne ſçait pas préciſement qui en a eſté le Fondateur. Cette incertitude eſt glorieuſe à Arles, parce qu'elle en fait connoître l'antiquité.

Juſtin.

Arles, à ce que pluſieurs croient, tire ſon origine d'un mot Grec, qui ſignifie en François, *Peuple de Mars*, ou de ceux-cy, *Ara Elata* ; parce que les Habitans de cette illuſtre Ville ſacrifioient tous les ans ſur un Autel élevé, des Victimes humaines à leurs fauſſes Divinitez. D'autres ſe perſuadent que le nom d'Arles vient de ces mots *Aræ latæ*, c'eſt-à-dire, *Autels larges*, à cauſe du grand nombre de Sacrifices qu'on y faiſoit ; mais la plus veritable opinion eſt que ſon nom dérive de ces mots, *Ar Elaith*, qui en langage Celtique ſignifient *Place ſituée dans un lieu proche des marais.*

Arles a eſté appellée *Theline* d'un mot Grec qui ſignifie *Mammelle*, parce-qu'eſtant dans un lieu tres-fertile, elle nourriſſoit toutes les Provinces des Gaules. On l'a auſſi nommée *Colonie Romaine*, puiſque la ſixiéme Legion

des Soldats Romains y demeuroit ; on l'a encore appellée *Conſtantine* ou Ville *de Conſtantin* à cauſe que ce grand Empereur y tenoit ſa Cour.

CHAPITRE II.

Deſcription d'Arles.

ARLES eſt bâtie ſur un rocher d'une pante fort-aiſée qui s'étend dans une grande plaine. Elle eſt à quarante-trois degrez vingt-ſix minutes d'élevation, c'eſt ce qui rend ſon ſejour doux, temperé & agreable. Elle fut autrefois plus-grande qu'elle n'eſt, & eſtoit diviſée en deux parties jointes par un Pont de pierres ſur le Rhoſne : une de ſes parties s'appelloit *Conſtantine*, l'autre *S. Geneſt*, parce qu'un Saint de ce nom qui y avoit pris naiſſance y avoit auſſi courageuſement ſouffert le martyre.

Arles eſt à preſent toute entiere du côté gauche du Rhoſne, faite en forme de Harpe, & ſur une colline qui panche vers le Septentrion. Son enceinte eſt charmante, le Rhoſne paſſe

au pied de ses murailles & arrose une partie de son terroir.

Les dehors d'Arles sont charmans par la diversité des belles choses qui s'y rencontrent; aux dehors de la Porte de Marcaneau il y a un Cours qui va de cette Porte à celle de la Roquette. On apperçoit d'un côté les murailles & les fossez de la Ville, une allée de tres agreables Meuriers, & de l'autre côté des prairies & des jardins arrosez d'un petit canal de la Durance. Les dehors de la Porte de la Roquette sont aussi tres divertissans à cause d'une belle chaussée le long du Rhosne, d'où l'on jette la veuë sur des vignobles, des prairies, des jardins & des païsages qui ont mille agrémens. De la chaussée de la Porte de la Cavalerie on voit les mêmes choses, mais si l'on sort d'Arles par la Porte de Laure on découvre une charmante vallée & une petite colline remplie de tout ce qui peut satisfaire la veuë. Les dehors de la Porte Agneau ne sont pas si beaux que les autres, parce qu'ils sont bornez par une hauteur qu'on appelle *Moulaires*, & sur laquelle il y a une quantité de Moulins à vent. On découvre delà une grande partie

En François Marché-neuf

d'Arles & de ſon terroir, le Rhoſne, les Villes de Beaucaire, de Taraſcon, pluſieurs beaux Villages, des montagnes, des vallées, des étans, de petites iſles, & on reſpire ſur cette agreable colline un air tres pur & tres ſain.

CHAPITRE III.

Terroir d'Arles.

LE Terroir d'Arles a quarante-quatre lieuës de tour & douze de large. Il eſt diviſé en quatre parties qu'on nomme la Crau, le Plan du Bourg, la Camargue & Treſbon. *La Crau* eſt une plaine de ſix ou de ſept lieuës de long couverte de petits cailloux, parmy leſquels il croît une herbe admirable pour la nourriture des Brebis, on y recueille de fort bon froment, du vin ſi excellent qu'on le compare à celuy de Grave, de l'Hermitage & de Beaune. On y rencontre auſſi du vermillon, de la manne, de l'huile, de toutes ſortes de fruits. Il y a des bois, des étans, des marais où l'on peſche

quantité de poissons.

Le *Plan du Bourg* est une grande plaine entre le Rhosne & la Crau. Il s'étend jusqu'à l'embouchure de la Mediterranée, & il est fertile & il y a de belles isles & de beaux prez, de belles maisons de campagne & de petits bois qui sont tres agreables.

De tous les quartiers du Terroir d'Arles celuy de *Tresbon* a le moins d'étenduë, mais c'est le plus fertile & pour cela on l'appelle *Tresbon*; c'est une plaine du costé du Septentrion d'une lieuë & demie de long, la celebre & ancienne Abbaye de Mont-Majour y est située.

La *Camargue* que quelques anciens nomment ainsi, à cause que Cajus Marius y campa pour s'opposer au passage des Cimbres en Italie, est une Isle arrosée de plusieurs branches du Rhosne. Elle est abondante en bled, en vin, en pâturages & en bois, les pâturages sont si bons qu'on y nourrit jusqu'à quatre mille jumens & seize mille bœufs : il y avoit dans la Camargue des forests de hauste-fustaye, & ce fut de ces forests que Cesar fit faire douze Galleres pour le Siége de Marseille, mais au jourd'huy il n'y a

Quiquerau de Laud. Provinciæ.

Jul. Ces. en ses Commen.

que quelques reſtes de ces foreſts. En un endroit qu'on appelle *la Pinede*, vers la Ville de trois Maries, on trouve dans la Camargue des ſalines, des étangs, de belles maiſons de campagne & de beaux jardins, il y avoit des Villages & des Châteaux dont on rencontre des mazures.

Il y a encore dans la Camargue, *Trinquetaille* qui fut anciennement la partie d'Arles la plus grande & la plus belle; mais ce n'eſt maintenant qu'un Bourg au delà du Rhoſne vis-à-vis d'Arles.

CHAPITRE IV.

Antiquitez d'Arles.

ARLES eſt celebre par les Antiquitez qu'elle a audehors & au dedans. On n'y ſçauroit creuſer qu'on n'y trouve quelque choſe d'antique. De ces antiquitez les unes ſont en eſtat l'Amphiteatre, l'Obeliſque, les Champs Eliſées, les Tombeaux, les Colomnes avec leurs Chapiteaux, les Buſtes, les Pied-deſtaux, les Acqueducs, les Arcs

quelques restes du Capitole & des Temples dediez aux faux Dieux : les autres monumens anciens ne subsistent plus ou à cause qu'ils ont esté détruits par le Rhosne, comme le beau Pont qui joignoit les deux Villes, ou par les Goths & les Sarrasins, comme la belle Place entourée de colonnes & de statues, que Sidonius Appollinaris d'écrit. Enfin il y avoit des Statues qui n'y sont plus, la Venus, la statue de l'Empereur Adrien, celle de Trebonius Tribun du peuple, des Tombeaux de marbre, des Colonnes de Porphyre & plusieurs Pieds d'estaux. On ne dit rien en particulier de toutes ses choses on parle seulement de la Venus que les Habitans d'Arles adoroient, & que saint Trophime fit abattre de l'amphiteâtre, car ce Saint leur persuada d'abolir les sacrifices sanglans qu'ils y faisoient : des Champs Elisées qui estoient le lieu où les Payens enterroient les morts, parce que ce premier Apostre des Gaules les changea en un cimetiere de Chrestiens, & l'on dit quelque chose de l'Obelisque à cause qu'il est élevée dans la place où est l'Eglise que l'on a consacrée à ce grand Saint.

L. 1. Ep. Ep. 11.

CHAPITRE V.

De la Venus qui a esté adorée à Arles.

LA Venus d'Arles qui passe pour un chef-d'œuvre de Sculpture, est une des plus belles Antiques de France & peut-estre du monde. Elle est de marbre grec de six pieds de haut d'une belle attitude avec un air de teste fort charmant, & toutes les parties du corps d'apres nature. Elle est nuë depuis la teste jusqu'aux hanches & le reste de la figure est couvert d'une belle draperie.

Les Habitans d'Arles adoroient cette Idole qui fut abbatuë & cachée sous terre à la persuasion de saint Trophime, & elle y est demeurée jusqu'en l'an 1651. qu'on la trouva en creusant un puits dans la maison de Monsieur Brun Ecclesiastique, bâtie où estoit le vieux College. On rencontra premierement dans ce logis la teste de cette Statuë, & l'on en fût si charmé qu'on fit creuser où elle avoit esté trouvée, & l'on chercha le reste du corps, là où on le rencontra à la reserve des deux bras; De Rebatu le portrait de la Diane d'Arles.

enſuite on mit cette Venus dans le Cabinet de l'Hôtel de Ville, où les Etrangers qui paſſoient par Arles la venoient voir, & où elle a demeuré juſqu'en 1684. que les Habitans d'Arles en firent preſent au Roy, & apres que Sa Majeſté en a fait reſtablir les deux bras on l'a miſe dans la grande Galerie de Verſailles.

Monſieur Therrin Conſeiller du Roy au Siege d'Arles, qui ſouhaittoit avec paſſion d'avoir une copie de cette Idole, crût qu'il n'en pouvoit avoir une plus fidele qu'en la faiſant mouler; comme il eſtoit dans ce deſſein il paſſa par Arles un excellent Sculpteur d'Italie qui luy donna cette ſatisfaction.

CHAPITRE VI.

Champs Elizées d'Arles.

LE Cimetiére des Champs Elizées d'Arles, qui par corruption a eſté appellé *Eliſcamp*, eſt hors de la Ville ſur une colline agreable, diviſée en deux parties. La premiere s'appelle *Moulaires*, où il y a peu de Tombeaux

parce qu'on les a rompus pour bâtir les murailles des Jardins qui ſont autour de ces Champs Elizées, & qu'on les a donnez à des Particuliers; la ſeconde a nom le Cimetiere d'Eliſcamp.

On ſçait que les Payens ont penſé que les Champs Elizées eſtoient un lieu de felicité, où les perſonnes qui avoient bien vécu alloient apres leur mort, & que leurs ames y joüiſſoient de tous les plaiſis imaginables. Les Habitans d'Arles, dans cette créance, choiſirent pour leur ſépulture cette agreable colline & la nommerent *Champs Elizées.*

On voit dans ce celebre Cimetiere un grand nombre de Tombeaux, il y en a où les Payens ont eſté enterrez, & on les connoiſt quand il y a un D & une M qui ſignifient *Diis Manibus* il y en a d'autres où l'on a mis des Chreſtiens, & on les connoiſt par une croix qu'on y voit. De ces monumens il s'en rencontre de grands & de petits, de marbre & de pierre, ce qui eſt cauſe que le nombre en eſt fort diminué eſt que pluſieurs Particuliers s'en ſont ſervis pour bâtir leurs maiſons de campagne. Il y en a même qui en ont briſé pour chercher des pieces

de monnoye d'or, d'argent & de bronze, ils y en trouvoient ſouvent & les vendoient ; ils y rencontroient encore des urnes, des pateres, des lacrymatoires & des lampes ſans fin.

Gaſpar du Laurens Arch. d'Arles averty de ce deſordre, excommunia les perſonnes qui briſoient ces Tombeaux, cela l'arrêta quelque temps; mais apres ſa mort l'avarice & la licence porterent à le recommencer ; on en a rompu & donné preſque la moitié. Charles neuviéme eſtant entré à Arles, la Reyne ſa mere fit mener à Paris pluſieurs Tombeaux fort anciens & fort bien travaillez, ils furent choiſis par des perſonnes qui les connoiſſoient. On en donna au Duc de Savoye & au Prince de Lorraine ; & ſans parler de ceux dont on fit preſent dans les ſiecles paſſez à des perſonnes de la premiere qualité, on voit dans les Archives de l'Hoſtel de Ville d'Arles qu'en 1635. Monſieur le Marquis de ſaint Chaumont Lieutenant du Roy en Provence pria Meſſieurs les Conſuls d'Arles, de luy donner treize Tombeaux. Le Conſeil de Ville les luy accorda & les fit conduire juſqu'au bord du Rhoſne. On remarque auſſi dans les Archives de

cette Ville qu'en 1640. on donna trois Tombeaux au Cardinal de Richelieu Archevêque de Lyon, & qu'on les fit porter aux dépens d'Arles à une maison de campagne de ce Cardinal.

Il y en a plusieurs à l'Eglise de S. Honnorat qui sont de marbre & qu'on a mis par pieces pour en faire deux balustres devant le grand Autel; on voit aussi des Tombeaux aux fonds de Baptême de l'Eglise saint Trophime de marbre blanc, embellis de petites figures tres-bien faites, il y en a encore d'autres de marbres aux Minimes, à l'entrée de l'escallier de leur Couvent. On en voit un beau qu'on trouva en 1618. lorsqu'on creusoit les Fondemens de leur maison, il estoit dans un autre de pierre, & dans celuy-cy il y en avoit un autre de plomb où il se rencontra un drap de soye Minime & d'or fin qui enveloppoit des os. On y trouva des cheveux autour du crane; ce Tombeau estoit environ trois toises en terre & il y en avoit sur celuy-cy jusqu'à quatre rangs.

Parmy les Tombeaux de ces Champs Elizées, il y en a dont les uns sont plus larges que les autres. Les plus larges ont esté faits pour deux morts, & en

ceux-cy il y a une ſeparation aſſez deliée, quoyque les Tombeaux ſoient chacun d'une ſeule pierre ; on les faiſoit apparemment afin d'y pouvoir enterrer l'homme & la femme, le pere & la mere avec leurs enfans : ces Tombeaux ont preſque tous deux toiſes de longueur ſur quatre pieds & demy de largeur.

Au reſte, pour la ſatisfaction des honneſtes gens, je parleray des Urnes, des Lacrimatoires, des Pateres, des Lampes ſans fin, des Medaillons & des Medailles qu'on a trouvées aux Champs Elizées & dans le Territoire d'Arles.

CHAPITRE VII.

Urnes, Lacrimatoires, Pateres des Champs Elizées & du Terroir d'Arles.

Rosin Anti. Rom.

LES Habitans d'Arles eſtant idolâtres, bruſloient leurs morts à la maniere des Romains, le convoy arrivé aux Champs Elizées, on mettoit le corps ſur un bucher en forme d'Autel orné de peintures, d'emblêmes, de fleurs &

de colonnes ſelon la dépenſe que chacun vouloit faire. On jettoit dans le feu l'or, les bagues, les habits, les armes & tout ce que le mort avoit eu de plus conſiderable & de plus cher pendant ſa vie, & cela avec quantité de parfums de myrrhe, d'encens, d'huile & de poix pour faire plûtôt bruſler le corps & en empeſcher la mauvaiſe odeur. Les Trompettes au même temps commençoient à ſonner, & le plus proche des parens le flambleau à la main mettoit le feu au bucher. Le corps entierement conſumé, & le brazier éteint, un des parens en deüil ramaſſoit avec ſoin les cendres & les os qui reſtoient, enſuite on les arroſoit de vin & d'eau, on les ſechoit & on les mettoit dans une Urne. Elle eſtoit parée de fleurs odoriferantes; on y répandoit des parfums exquis, & chacun à ſon tour alloit pleurer aupres de cette urne; on recevoit les larmes en des lacrimatoires qu'on renfermoit dans l'urne avec des lampes ſans fin, & quelques pieces de monnoye pour payer à Caron le paſſage de la barque; l'Urne bien ornée eſtoit miſe en un tombeau.

Les Urnes ſelon la qualité & le bien des morts eſtoient de terre, de verre,

de marbre, de bronze d'or ou d'argent; on les faisoit ordinairement de terre cuite, leur figure & leur grandeur estoient differentes ; il y en a dans la cour de Mr Borel Avocat une grande de terre cuitte vernie à la reserve des bandes qui sont blanches. La grandeur de cette Urne est cause que je croy qu'on ne la pas seulement faite pour contenir les cendres d'un mort, mais ce qu'il avoit le plus aimé durant sa vie.

On voit au Cabinet de Monsieur Terrin une autre Urne de terre vernie excepté les bandes qui sont blanches. Elle à trois pieds de haut sur huit de diametre, les ances sont un peu rompuës ; il y a dans le même Cabinet une autre Urne d'un tres-beau marbre blanc, elle a un pied & un quart de haut. On y en trouve aussi deux de verre, l'une tres-belle avec ses ances, qui a un pied de haut & neuf poucesde diametre, elle a esté trouvée à Trinquetaille ; l'autre Urne est plus petite mais plus rare parce qu'on y voit les os d'un petit enfant à demy bruslez : il y a encore dans ce Cabinet une Urne tres-belle & tres antique d'alebatre transparant, & d'un pied de hau-

teur enrichie de filets d'or, sur le couvercle l'on y voit une agathe enchassée & gravée avec une inscription de quatre lignes en lettres Lombardes.

On trouve au Cabinet du sieur Remusat Bourgeois d'Arles, plusieurs Urnes & particulierement une de brique. On la rencontra en 1674. à Trinquetaille au même endroit que celle de Monsieur Terrin; il y en a une autre tres-belle au logis de Monsieur de Rebatu, sa figure est singuliere, & on y lit une inscription latine que ces autres n'ont point : je n'acheverois jamais si je voulois parler de toutes les Urnes qu'on voit à Arles parce qu'elles y sont fort communes.

Les Pateres estoient des Vases en forme de soûcouppes, elles servoient aux libations de vin, de miel & de lait qu'on faisoit aux funerailles des Payens; on recevoit en ces Pateres le sang des victimes qu'on offroit pour les morts. Les Pateres estoient de même matiere que les Urnes, mais leur figure estoit differente ; on n'en voit que trois à Arles au Cabinet de Monsieur Remusat.

Trepidumque cruorem suscipiunt Pateres. *Virg.*

L'une des plus considerables ceremonies des funerailles des Payens, estoit

Rosin Anti. Rom.

de loüer des pleureuſes qui répandoient des larmes pendant le convoy, les parens & les amis des trépaſſez en faiſoient de même ; on recüeilloit avec ſoin leurs larmes dans de petites bouteilles de verre qu'on appelle *Lacrimatoires*, & qu'on trouve preſque toûjours aux Urnes des Payens ; il y en a pluſieurs de verre dans le Cabinet de Monſieur Terrin, mais le plus curieux de tous les Lacrimatoires d'Arles eſt celuy qui eſt d'une eſpece de terre verte, on le voit à la maiſon de feu Mr Gleize Conſeiller du Roy au Siege d'Arles ; il y en a cinq fort beaux de verre & ſix fort curieux de terre au Cabinet de Monſieur Remuſat.

CHAPITRE VIII.

Medailles, Medaillons & Lampes ſans fin des Champs Elizées, & du Terroir d'Arles.

LES Pieces de monnoye qu'on mettoit dans les Tombeaux des morts pour payer à Caron le paſſage de la barque, ſont les Medailles &

les Medaillons antiques que les Curieux recherchent avec tant de ſoin & achetent ſi cher ; ce ſont des pieces de métail en forme de monnoye où la figure de quelque Prince eſt gravée. Mr Richelet Dict. Franſ.

De ces Medailles & de ces Medaillons il y en a d'or, d'argent & de bronze, l'on en a trouvé de toutes ces ſortes aux Champs Elizées & au Terroir d'Arles ; on en voit beaucoup dans le Cabinet de Monſieur Terrin, il y a entr'autres une Medaille de Bronze du grand Conſtantin, avec ces mots, *Percuſſa Arelate*, & une autre d'argent de Louis quatriéme Empereur fils de Bozon & ſecond Roy d'Arles, qui a d'un côté la teſte de ce Prince avec cette legende, * *Ludovicus Imp. Aug.* & de l'autre la porte d'un Temple ou d'une Ville avec cette legende, *Arelatum.*

Entre pluſieurs Medaillons de Monſieur Terrin, il y en a un d'argent d'Alexandre & un autre qui eſt une Minerve d'Athenes avec une Choüette au revers & trois de bronze, l'une de Marc Aurele & deux de Decius, Monſieur Remuſac en a encore pluſieurs dans ſon Cabinet.

Les Lampes ſans fin eſtoient les der-

niers presens des vivans aux morts ; & ils leurs vouloient marquer par cette ceremonie l'immortalité de leur ame car la lampe allumée est le symbole de la vie. Les Lampes sans fin estoient de differente matiere & de diverse façon on les mettoit seulement dans le tombeau des personnes de qualité ou de merite pour marquer le respect qu'on leur portoit ; & éclairer leurs ames dans l'obscurité de leurs Tombeaux qu'on croyoit qu'elles n'abandonnoient point.

Horus Apoll. en sa figure 199 de ses Notes heroiques.

La coûtume de poser des Lampes sans fin dans les Tombeaux, n'a pas esté si particuliere aux Idolatres que les Chrestiens ne l'ayent pratiquée : on trouva à Rome en 1555. une Lampe sans fin de terre auprés du corps de sainte Eugenie, elle fut envoyée de Rome aux Minimes de Lyon, elle est au Cabinet de Monsieur Pianello Tresorier de France dans la Generalité de Lyon. On en voit six à Arles au Cabinet de Monsieur Remusat ; on rencontra la premiere en 1659. à l'Amphitheatre, la seconde & la troisiéme ont esté trouvées aux Moulaires, & en 1662. un Maçon trouva la quatriéme en creusant les fondemens d'une mai-

Histoire de Châlon sur Saone.

ſon proche le Monaſtere des Religieuſes de la Miſericorde ; la cinquiéme de terre blanche qui a un demy pied de haut, eſt ornée d'un chapeau de triomphe, & dans le rond du milieu il y a une figure de Cibelle qui porte à la main droite des épics de bled, & qui eſt couronnée d'une tour. Un Maçon qui creuſoit un Puits à Trinquetaille la trouva en 1671.

CHAPITRE IX.

De l'Obeliſque d'Arles.

CEUX qui ont parlé des Obeliſques, diſent que ce ſont de ſuperbes & magnifiques pierres fort hautes taillées en forme de pyramide, & qui va en diminuant depuis le pied juſqu'au haut, & ſe termine en pointe.

Kiquer Obeliſcus Pamphilius.

Herodote croit que le premier qui fit faire des Obeliſques, ce fut Sozoſtris aveugle, qui apres avoir recouvert la veuë en conſacra un au Soleil. Pline dit que ce fut Miſtres qui regnoit en Heliopolis, c'eſt-à-dire Ville du Soleil. On fait d'ordinaire les Obeliſques

d'un marbre fort dur & fort beau qu'on nomme *Granite*, qui tire ſur un gris marqueté d'un rouge pâle qu'on voit par tout comme de petits points.

Le premier uſage que les Egyptiens ayent fait des Obeliſques, fut de les conſacrer au Soleil qu'ils adoroient. On s'en ſervoit encore pour immortaliſer la memoire des perſonnes illuſtres par leur naiſſance ou par leur merite. C'eſt par ces ſuperbes monumens qu'on pretendoit laiſſer une plus haute idée de l'élevation de la gloire des perſonnes extraordinaires & c'eſt pour cela que le Roy Ptolomée Philadelphe en fit élever un qui avoit quatre-vingt coudées de haut, à la gloire de la Reyne Arſinoé ſa ſœur & ſon épouſe. On ſe ſervoit auſſi des Obeliſques pour immortaliſer les grandes expeditions des Conquerans ; & c'eſt dans cette veuë que Ramiſe Roy d'Egypte en fit dreſſer un en l'honneur de ſon pere Sothis, & que les Habitans d'Arles ont fait élever le leur à la gloire de Loüis quatorziéme.

L'Obeliſque d'Arles eſt un des plus ſuperbes & des plus riches monumens de l'Antiquité, & c'eſt le ſeul qui ſoit en France. On ne ſçait dans quel tems

ny par qui il a esté transporté à Arles, mais vray semblablement c'est un des quarante qui estoient en Egypte & qui furent menez à Rome, parce qu'il est fait d'une même sorte de marbre que ceux de Rome. La pluspart des autres sont pleins de caracteres hieroglifiques & celuy-cy est demeuré tout nud & tout uni comme s'il eût esté reservé pour y graver les Conquestes du Roy.

Cet Obelisque a demeuré plusieurs siecles caché en terre dans le Jardin de Monsieur Deloste aupres des murailles d'Arles, proche le Rhosne, Charles IX. Roy de France, passant par Arles donna ordre qu'on le deterrât; mais comme cela ne fût pas executé, soit pour la dépense qu'il falloit faire ou pour la difficulté d'en venir à bout; on ne sçauroit trop louër le zele des Habitans d'Arles, qui en 1675. surmonterent tous ces obstacles. On ordonna au Conseil de Ville de tirer cet Obelisque hors de terre, & on en donna la commission à Monsieur Peitret Architecte d'Arles, qui s'en acquitta dignement; mais on trouva qu'il n'estoit pas entier & que la pointe y manquoit, comme on estoit en peine de sçavoir où elle estoit, Monsieur

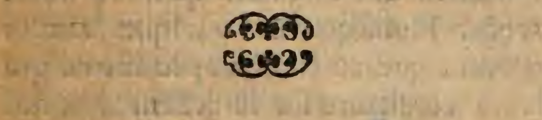
Remuſat dit à Meſſieurs les Conſuls qu'elle eſtoit devant la maiſon de Mr Sabbatier Gentilhomme, où en effet on la trouva, ce qui fut cauſe qu'on fit mettre l'Obeliſque ſur des roulleaux pour le traîner juſqu'à la place du Marché, où eſtant on rompit des pieces de colomnes de granite pour en refaire les deux angles du pied, & comme le tout fut preparé le 20 du mois de Mars de l'année 1676. on le leva avec tant d'addreſſe qu'en moins d'un quart d'heure il fut poſé ſur un piedeſtal de vingt pieds de haut, & on le conſacra à Loüis quatorziéme ſous la figure du Soleil.

Cet Obeliſque eſt ſoûtenu du quatre Lyons, parce que la Ville d'Arles a pour Armes un Lyon d'or acrouppy ſur ſes jambes de derriere avec cette legende, *ab ira Leonis*. La hauteur de cet Obeliſque eſt de cinquante-deux pieds, & ſa baze de ſept de diametre, tout d'une piece. On a mis ſur ſa pointe un Globe azuré avec les Armes de France, & audeſſus de ce Globe un Soleil qui eſt le portrait du Roy, fait par Monſieur de Dieu excellent Sculpteur d'Arles, le piedeſtal eſt enfermé de bornes de pierre: cet Obeliſque a eſté

esté élevé par les soins de Messieurs de Boche, Romani, Agard & Maure Consuls d'Arles, & il a esté embelly par l'ordre de Messieurs Sabathier, de Larmaillere & de Pierre Deloste, Claude Beuf & Girard Beuf.

Sitost qu'on eut élevé cet Obelisque plusieurs personnes d'esprit & de qualité d'Arles, firent à son sujet, de la Prose & des Vers François; & l'on voit aux quatres faces de son pied-d'estal, des Inscriptions Latines à la loüange du Roy.

L'année 1677. Messieurs Pierre de Chasteauneuf, de Monleges, Honoré Gros, de Boussicaud, Jacques Borel & Jean Alivon Consuls d'Arles, ayant fait faire l'estampe de cet Obelisque & de ces Inscriptions, députerent Monsieur Roubin de l'Academie Royale d'Arles, pour la presenter au Roy; & Monsieur Roubin s'acquitta de cette commission avec tant d'honneur & de succez, que Sa Majesté l'annoblit luy & les siens.



CHAPITRE X.

De l'Amphiteatre d'Arles.

Pline. LES Romains ont fait bâtir l'Amphiteatre d'Arles; mais on ne ſçait
Lipſe. pas en quel temps, il y a des Auteurs qui diſent que ce fut quand ils y établirent une Colonie, mais cela ne peut pas eſtre, parce qu'alors il n'y avoit point d'Amphiteatre, on ne ſe ſervoit
Alex. Donat. que de Theatres; les Romains mêmes ont demeuré longtemps ſans en avoir
Plutarque. de ſtables, on les abattoit apres la repreſentation de quelque Comedie. Ceux qui gouvernoient l'eſtat les toleroient plutoſt qu'ils ne les approuvoient, ils croyoient que les Comedies & les Tragedies eſtoient dangereuſes pour les mœurs & pour les paſſions. Le Theatre de Pompée fut le premier Theatre fixe qu'on bâtit de pierre: Demetrius ſon affranchy le luy fit faire en reconnoiſſance des bienfaits qu'il en avoit reçûs. Plutarque & quelques autres croyent que ce fût Pompée même qui le fit conſtruire ſur le deſſein de celui

qu'il avoit à Metelin ; mais Tacite dit qu'il en fût blâmé par les Censeurs du Peuple qui condamnoient les Comedies. A l'exemple de Pompée César en fit faire, & comme il a demeuré dans les Gaules, il y a grande apparence qu' apres avoir pris Marseille, il vint à Arles, & qu'il y fit dresser un Amphitheatre.

Cet Amphiteatre n'a jamais esté achevé par le haut comme on le peut aisément connoître, car pour le mettre en sa derniere perfection, il falloit qu'on y mit audessous du troisiéme étage les chapiteaux, l'architrave, la frise, la corniche & les demy pilastres, comme on en voit en ceux de Rome & de Nismes. *Pere Joseph Gui.*

L'Amphiteatre d'Arles a de diamettre environ 1224. pieds, & contient en son tour 120. Arcades en deux ordres, 60 au dessus & 60 au dessous ; & elles estoient toutes perçées à jour, chacune à 20 pieds de haut sur 17. ou 18 de large. : il est situé dans un lieu inégal penchant & fondé sur la roche : les fondemens des murailles ont plus de deux toises d'épaisseur, & les pierres qui les composent sont si grosses &

si massives qu'elles se soûtiennent par leur poids sans chaux & sans ciment.

La muraille qui paroît encore aujourd'huy & qui fait la face de l'Amphitheatre à douze pieds d'épaisseur au retz de chaussée ; c'est un bâtiment oval à trois étages. Il avoit deux belles entrées ; la premiere à de largeur quinze pieds, & contient six arcades qui ont 73 pieds de long : La seconde entrée en a deux, La premiere de ces Arcades a treize pieds de large & la seconde douze pieds : le couvert des voutes de ces deux entrées est de grandes pierres larges & longues qui traversent d'un bout à l'autre. Les Arcades de ces entrées ont trente-deux pieds de hauteur , les autres du tour de l'Amphiteatre sont plus petites & ne sont pas de même largeur. Il renfermoit dans son enceinte une grande place qu'on appelloit *Arene*, parce qu'elle estoit couverte de sable , & c'estoit là que les Gladiateurs combattoient contre les bestes farouches. On les faisoit sortir hors des cachots qui estoient sous l'Amphiteatre , & qui avoient des ouvertures sous cette place.

Le dedans de l'Amphiteatre estoit

remply de ſieges de pierres en forme de degrez, & contenoit trente mille perſonnes ſans que l'une empeſchât l'autre. La muraille qui bordoit la place où les Gladiateurs combattoient eſtoit élevée d'environ deux toiſes, & ſe terminoit à une Galerie où étoient les Sieges de l'Empereur, des Senateurs & des Perſonnes les plus conſiderables. Ce bel Edifice eſt ſitué au lieu le plus éminent de la Ville; il eſt plus ancien, plus grand & plus magnifique que celui de Niſmes, mais il n'eſt pas ſi entier. *de Romieu. de Rebatu.*

L'Amphiteatre d'Arles n'eſt plus comme il eſtoit; car le premier étage n'a plus les priſons, les caves & les galleries qu'il avoit, parce qu'elles ſont comblées de terre. Le ſecond & le troiſiéme étage n'ont preſque plus rien de leur antiquité, les ſix-vingts Arcades qui étoient perçées à jour, ſont à preſent fermées. On y voit pluſieurs maiſons qu'on y a bâties, & ce qu'il y a de faſcheux, c'eſt qu'on a démoli quelques-unes de ces Arcades.

On rapporte que François Premier ayant veu toutes ces choſes, témoigna qu'il eſtoit faſché de ce qu'on avoit *Archives d'Arles.*

permis d'y bâtir des maisons, il reprit même le Magistrat qui en avoit donné permission ; la Place qu'on appelloit *Arene* est remplie de terre jusqu'au second étage ; il y a plusieurs ruës & plusieurs maisons : le dedans de l'Amphiteatre est presque détruit, & de tous les Sieges où se mettoient les Spectateurs il n'en reste plus que deux, d'environ chacun une toise & demie de longueur.

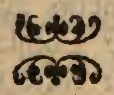
Bien que la façade de l'Amphiteatre soit presque couverte de maisons qui la derobent à la veuë, neanmoins il y a la façade du second & du troisiéme étage qui paroît encore ; on y voit aussi trois Tours qui ont esté bâties durant les Guerres & qui n'ont jamais esté du dessein de l'Amphiteatre ; on y a fait depuis peu une troisiéme entrée du côté des Cordeliers pour la commodité du peuple.

Cet Amphiteatre servoit au même usage que les autres. On sçait que les Amphiteatres estoient de superbes Edifices destinez au divertissement des Peuples ; on y faisoit combattre des hommes contre des bestes, & on donnoit même des prix à ceux qui vou-

loient entreprendre ces ſortes de combats ; on les faiſoit ou pour obtenir quelques avantages ſur les ennemis, ou pour aguerrir les Spectateurs : ce qui eſt plus probable, c'eſt dans cette veuë que les Empereurs les faiſoient voir à leurs Soldats avant que d'entreprendre la guerre.

Mais outre ces ſpectacles ſanglans il s'y en faiſoit d'autres pour le divertiſſement du Peuple, on y repreſentoit des combats navals & des bois, pour y donner le plaiſir de la chaſſe ; on y danſoit aux Feſtes des Divinitez, enfin on y faiſoit faire d'autres Jeux magnifiques, comme fit l'Empereur Gallus à celuy d'Arles lorſqu'il eut défait les Tyrans de l'Europe.

On ſçait encore que les Amphiteatres eſtoient des bâtimens ovals, parce que c'eſtoient comme deux Theatres joints enſemble, & qu'on les conſacroit particulierement à Jupiter, à Mars & à Saturne. *Pompon. Lætus.*



CHAPITRE XI.

Cour de Conſtantin le Grand, & de Conſtance ſon fils à Arles.

APRES que Conſtantin le Grand eut eſté declaré Empereur en Angleterre, il reſolut de s'approcher d'Italie pour s'oppoſer à Maxence qu'on avoit proclamé Empereur de Rome. Conſtantin vint en Provence avec la Princeſſe ſa mere & toute ſa famille. Il trouva Arles ſi commode pour y eſtre aux écoutes, qu'il y eſtablit ſa Cour. Il la declara Capitale de ſon Empire. Il la fit nommer *Conſtantine*. Il la fortifia, il en rétablit les murailles que Crocus Capitaine des Allemands avoit ruinées :il fit baſtir ſur le bord du Rhône le magnifique Palais de la Troulle, où il demeuroit avec toute ſa famille; il enrichit Arles de ſtatuës, de colonnes, & de pluſieurs autres ornemens.

Bouch. hiſt. de Provence pag. 52.

Pendant que Conſtantin s'occupoit ainſi à embellir cette Ville, Maxence ſe ſoüilloit à Rome de meurtres & de

ſacrileges, Les Romains las de ſouffrir un joug ſi fâcheux, deputerent en ſecret les principaux Senateurs à Conſtantin pour le ſupplier de les délivrer de leur Tiran. Conſtantin ravi d'avoir une belle occaſion de ſe ſignaler, reſolut de s'ouvrir un paſſage par les Alpes malgré les forces de ſon ennemi. Il s'appreſte donc auſſi toſt pour ſon expedition, redouble les appareils de guerre, ſe met à la teſte des troupes qu'il avoit, & marche contre celles de Maxence, qui faiſoient trois corps d'armée conſiderables. D'abord il attaqua Thurin & deffit une de ſes armées, & les deux autres luy voulant couper chemin, furent taillées en pieces à l'attaque de Breſſe & de Veronne.

Maxence étonné de la rapidité des victoires de ſon ennemy, ſort de Rome avec cent-ſoixante & douze mille hommes de pied & quatre-vingt mille chevaux, & va audevant de Conſtantin qui n'avoit que huit mille chevaux & quatre-vingt & dix mille hommes de pied. Les armées eſtant en preſence, Maxence range ſes Troupes & les encourage. Conſtantin de ſon côté fait la même choſe : l'on en vint à une

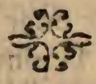
bataille, où apres avoir longtemps combattu de part & d'autre avec courage, l'armée ennemie plia : Constantin à la teste des siens la pousse avec vigueur & acheve de la mettre en déroute. Maxence ne la pouvant rallier prend la fuite ; ses troupes le suivirent; mais en passant sur le pont qu'il avoit fait bâtir sur le Tibre, le pont fondit sous la multitude des fuyarts : Maxence tomba parmy eux dans l'eau & se néia. Constantin en memoire d'une si belle victoire, fit battre des Medailles d'or & d'argent, où l'on voyoit d'un côté une main qui sortoit d'une nuë & qui tenoit une croix, & de l'autre elles avoient pour legende *Arelas Civitas* ; il y a une de ces Medailles dans le Cabinet de Monsieur de Peirest Conseiller du Roy au Parlement d'Aix.

Eusebe II. hist. an. Constantin ayant délivré l'Empire d'un cruel Tyran, revint à Arles. En reconnoissance de la Victoire que Dieu luy avoit fait gaigner, il envoya ordre au Proconsul d'Affrique de restituer à l'Eglise des Catholiques tous les biens qu'on luy avoit ostez, & d'affranchir les Ecclesiastiques de toutes les servitudes civiles.

Les Habitans d'Arles pour marque éternelle de leur gratitude pour tant de bienfaits qu'ils avoient reçûs de Constantin, firent en ſon honneur cette Inſcription, qui, à ce que dit Monſieur Saxi, eſtoit hors de la Porte Militaire ; & dans la maiſon des Templiers d'Arles. *Pont. Arel.*

IMP. CÆS. FL. VAL. CONSTANTINO.
P. F. AUG. RESTITUTORI.

A l'exemple de ce grand Empereur, ſon fils Conſtance établit ſa Cour à Arles. Pendant ſon ſejour en cette Ville, Conſtance y fit celebrer avec beaucoup d'appareil le jour de ſa naiſſance, qui eſtoit le dixiéme jour d'Octobre, & fit faire, à la maniére des premiers Empereurs, des Jeux publics dans l'Amphitheatre ; mais comme il eut appris en 354. que les Allemans continuoient leurs courſes dans les Gaules, il ſortit d'Arles pour s'en aller à Valence & à Vienne en Dauphiné, & par l'entremiſe de ſes Lieutenans, fit la paix avec les Allemans.



CHAPITRE XII.

Les Empereurs Honorius & Majorien ont étably leur Cour à Arles.

LORSQUE l'Empereur Honorius faisoit son sejour à Arles, il y renouvella en 418. l'Ordonnance que l'Empereur Constantin avoit faite, qu'on y tiendroit tous les ans les Etats des principaux Seigneurs des sept Provinces des Gaules, sçavoir, de la Viennoise, de l'Aquitanique premiere & seconde, de la Novempopulanie ou du Languedoc, de deux Narbonnoises & des Alpes Maritimes, pour traitter les choses qui regardoient son service & le bien de l'Empire. Il ordonna que les Gens de Justice qui manqueroient à s'y trouver, seroient condamnez à cinq livres d'amende, les Gentilshommes & autres à trois livres; il est marqué encore dans cette Ordonnance qu'on avoit choisi Arles pour cette assemblée, comme la Ville la plus commode pour sa situation, car le Rhosne & le voisi-

nage de la Mediterranée luy fournissoient toutes les richesses de l'Orient, les odeurs de l'Arabie, de l'Espagne & des Gaules.

L'Empereur Honorius qui avoit en aversion les cruels spectacles qu'on faisoit dans les Amphitheatres, ordonna à Arles que pour le divertissement du Peuple l'on joüeroit des Comedies, & qu'au lieu des combats sanglans des Gladiateurs avec les Bestes, on luteroit, on feroit des courses d'hommes & de chevaux : il ordonna même des prix pour ceux qui s'y exerceroient.

En 451. Majorien fut élû Empereur d'Orient à Ravenne, il sortit bientôt de cette Ville pour chasser les Vandales qui estoient encore dans le Royaume de Naples ; & apres qu'il les eût entierement chassez de l'Italie, il apprit que dans les Gaules il y avoit une sedition, il passa les Alpes & vint à Arles, où il fut reçû avec la joye & l'applaudissement de tout le peuple ; il trouva cette Ville si belle qu'il y tint sa Cour. Pendant son sejour il y fit deux belles Loix : la premiere du 22. d'Avril de l'année 461. & l'autre du 18. May 462. on les a inserées dans les Novelles,

titre 2. & 9. & dans le Code Theodosien.

Epist. 11. Sidonius Apollinaris, accusé d'avoir fait des vers satiriques qui avoient causé une sedition, vint trouver l'Empereur à Arles pour se justifier : Majorien le pria de souper avec luy, ainsi qu'il paroît dans une letre que Sidonius a écrite à Montius, où il luy parle de ce festin, & d'un Palais d'Arles embelly de riches statuës & de belles colonnes, des Jeux Circenses que Majorien fit celebrer à Arles, comme Galba & Constance.

Apres que Majorien eut demeuré quatre ans à Arles & qu'il eut rasseuré les affaires de l'Empire, il en partit & passa en Espagne pour y r'affermir par sa presence les Espagnols ; mais il fut bien deçu de son esperance, car par la trahison de Severus & les embûches du Colonel de la Milice, l'Empereur Majorien y fut tué ; apres sa mort l'Empire d'Occident fut divisé & Arles qui estoit la seule Colonie que les Romains avoient alors dans les Gaules, passa bientôt de leur domination à celle des Goths.

CHAPITRE XIII.

Arles a esté le Siege du Prefet du Pretoire des Gaules.

LE Siege du Prefet du Pretoire des Gaules ayant porté les Papes à faire les Prelats d'Arles, les Primats des Gaules, il semble que je suis obligé de dire quelque chose de cet illustre Siege.

Auguste fut le premier qui créa le Prefet du Pretoire qui estoit le Colonel du Regiment des Gardes. En le créant il luy donna une épée, avec un baudrier ; & on remarque que quand Trajan fit cette ceremonie, il dit à cet Officier, *Prens cette Epée pour me deffendre si je soûtiens les interests de la Republique, ou pour m'ôter la vie si je regne injustement.* *Moreri Dict. tome 3.*

Cette Charge fut abolie par Constantin le Grand qui cassa les Gardes Pretoriennes, dont le Prefet du Pretoire estoit le Colonel, parce qu'elles avoient pris le party de Maxence : & il

en fit la premiere Charge de son Empire. Il divisa ensuite l'Empire en quatre parties qu'il nomma *Diocceses*; la premiere fut l'Italie, la seconde les Gaules, la troisiéme l'Illirie, & la quatriéme l'Orient, & crea un Prefet du Pretoire à chacune de ces Parties pour la gouverner & pour y rendre justice.

Apres que cet Empereur eût quitté Arles pour établir sa Cour à Constantinople, il conserva toûjours l'amour qu'il avoit pour Arles, & c'est pour cela qu'il y envoya Ambroise Senateur Romain avec ordre d'exercer la charge de Prefet du Pretoire des Gaules: Ambroise pour obeïr à l'Empereur, partit de Rome mena avec luy toute sa famille, & apres plusieurs journées il arriva heureusement à Arles; son épouse qui estoit grosse, y accoucha bientôt d'Ambroise, qui par sa rare pieté & par sa profonde érudition merita d'estre Archevesque de Milan & Docteur de l'Eglise.

Pere Theoph. Rainaud en son Livre de S. Ambroise d'Arles.



CHAPITRE XIV.

Arles a esté République.

MICHEL de Morieres Archevéque d'Arles, & les Consuls de cette Ville, envoyerent en 1212. des Deputez à Basle, pour prier Frideric II. de leur permettre de rendre leur Ville République. Cet Empereur qui ne cherchoit que l'occasion de broüiller & de se faire des creatures, le leur accorda agreablement, il écrivit même une Lettre à Michel de Morieres, & une autre aux Consuls, aux Gentilshommes & au Peuple d'Arles, où il leur donna le pouvoir de créer des Magistrats de Police, ausquels on laisseroit le gouvernement de cette Ville, à la charge qu'ils releveroient de l'Empire.

Ensuite Arles se fit Republique en 1213. & elle fut alors gouvernée par le Podestat, par le Viguier & par les Consuls. Le Peuple élisoit le Podestat, l'Archevêque les Consuls, & le Podestat le Viguier.

Le Podestat estoit le chef de la Republique, & prestoit serment de fidelité à l'Empereur, entre les mains de l'Archevêque d'Arles, qui vêtu Pontificalement l'attendoit à la porte de l'Eglise de S. Throphime. Il entroit en charge la seconde Feste de Pasques ; il avoit l'Intendance des grandes affaires, de la Police, des Finances, de la Guerre, & estoit souverain dans ses Jugemens.

L'authorité & la grandeur des Podestats d'Arles estoit si considerable, qu'on dattoit les Contrats de l'année de leur Gouvernement, & de celle du Regne des Empereurs. Apres un an d'exercice de leurs charges ils pouvoient estre continuez ou deposez. La noble & ancienne maison d'Aiguieres Mejane se glorifie d'avoir donné le premier Podestat à la Republique d'Arles. Il s'appelloit Pierre d'Aiguieres, & il s'acquitta si dignement de sa charge, qu'il y fut continué plusieurs années.

Le Viguier prestoit aussi serment de fidelité entre les mains de l'Archevêque d'Arles ou de son grand Vicaire. Il avoit l'administration de la Justice, & entroit en charge la seconde Feste de Pasques, & les Consuls avoient le

ſoin des affaires de Police.

La Republique d'Arles devint en peu de temps ſi puiſſante ſur mer & ſur terre, que Gennes & les autres Villes de Commerce voulurent s'allier avec elle ; mais cette Republique ne dura que trente-ſept ans : & en 1251. Charles premier Comte de Provence la ſoûmit entierement à ſon obeïſſance.

CHAPITRE XV.

Arles a eſté la Capitale du Royaume de Bourgogne.

BOZON fils de Buves ou de Buvon Comte d'Ardenne, ſouhaittant de ſe faire Roy, épouſa Ermingarde fille de l'Empereur Louis ſecond ; & à la perſuaſion de cette ambitieuſe Princeſſe, il s'inſinua ſi adroitement dans les eſprits des Evêques de Bourgogne, de Dauphiné & de Provence qu'ils le declarerent Roy d'Arles dans l'Aſſemblée qu'ils tinrent au Château de Mantale en Dauphiné, le 15. d'Octob. de l'année huit cens ſoixante & dix-neuf. C'eſt le commencement du Royaume d'Arles qui

ne contenoit d'abord que la Provence & le Dauphiné, selon le sentiment de quelques Auteurs ; mais ensuite il r'enferma la Savoye, la Bresse, le Bugey, le Lyonnois, le Duché & la Comté de Bourgogne.

Les anciens Auteurs parlent du Royaume d'Arles ; entr'autres Geofroy de Virterbe, Gervais de Tilisberi Anglois qui en a esté Mareschal, & Ganterus. Voicy comme ce dernier s'en explique à l'Empereur Frideric I. dans son Ouvrage qui a pour titre la Ligurie.

Liguria de gestis Friderici lib. 3.

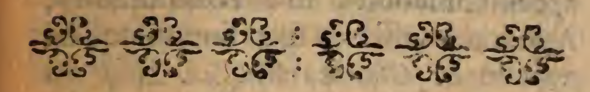
Quâque caput Regni, sedesque fuisse vetusti
Fertur Arelatum, priscorum curia regum.

Il faut observer que ce Poëte ne donne le nom de Royaume d'Arles à celui de Bourgogne, que parce que cette Ville en estoit la Capitale ; c'est pourquoy Radevic Chanoine de Frescingue, luy donne aussi le même nom.

Sedes Regni Burgundiæ Arelas.

La raison qui a porté quelques Auteurs modernes à parler du Royaume d'Arles, comme s'il eut esté imaginaire, ça esté, ou parce que ce Royaume fut bientôt uni à celuy des deux

Bourgognes, ou parce que les Roys d'Arles ont pris tantôt la qualité de Roys de Bourgogne, & tantôt celle de Roys d'Arles; mais cela n'empesche pas que ce Royaume n'ait eu ses droits, ses coûtumes, & ses pretentions differentes de celuy de Bourgogne.



CHAPITRE XVI.

Rapports de la Ville d'Arles avec celle de Rome.

LA fondation de Rome est fort ancienne; celle d'Arles l'est aussi. Les Romains ont esté appellez *Peuples de Mars*, les Habitans d'Arles ont porté ce même nom. Le Tibre arrose les murailles de Rome; & le Rhosne celles d'Arles. La Mediterranée est éloignée de Rome d'environ vingt mille; & elle l'est d'Arles à pareille distance. Rome a la Ville d'Ostie, où le Tibre se jette dans la Mer. Arles a la Ville des trois Maries, où le Rhosne se jette dans la Mer. Rome a des ponts

ſur le Tibre. Arles en a ſur le Rhoſne. Rome a des Temples magnifiques qui ont eſté dediez aux faux Dieux, un Amphitheatre, des Obeliſques, Arles en a auſſi. Rome a des eaux ſoûtairrainnes, des Aqueducs, des Canaux: & on trouve les mêmes choſes à Arles. Rome a des Cimetieres fort conſiderables, Arles en a auſſi un fort fameux qu'on appelle *les Champs Elizées*. Il y a à Rome des Tombeaux antiques, des Urnes, des Pateres, des Lacrimatoires, des Medailles, des Medaillons, & des Lampes ſans fin ou inextinguibles; toutes ces choſes ſont à Arles. Rome a eſté convertie à la foy par ſaint Pierre Prince des Apôtres, Arles l'a eſté par ſaint Trophime ſon Diſciple & premier Apoſtre des Gaules. Pluſieurs Empereurs ont tenu leur Cour à Rome. Conſtantin le Grand, Conſtance ſon fils, Honorius, Valentinien & Majorien ont tenu la leur à Arles. Rome eſt le ſejour des Papes. Arles l'a eſté des Vicaires des Papes. Rome eſt la Capile Ville du monde, & Arles l'a eſté du Royaume de Bourgogne. Les Gaulois ſe rendirent maiſtres de Rome ſous Brennus durant le gouvernement des

Consuls en 364. de sa fondation. Alaric la prit en 410. apres la naissance de Jesus-Christ, Genseric en 455. Odoacre en 467. Totila en 546. en 1527. cette Ville fut prise & pillée par l'armée de Charlequint. Les Romains se rendirent maistres d'Arles sous la conduite de Cajus Marius pendant le gouvernement des Consuls en 652, de la fondation de leur Ville. L'Empereur Constance la prit en 411. Evric Roy des Goths, en 452. Sigibert Roy de France, en 560. Rome a donné l'Eglise S. Gregoire le Grand, & Arles luy a donné l'illustre S. Ambroise,

Tous ces rapports ont donné occasion au celebre Ausone, de donner à Arles le nom de Rome des Gaules.

Pande duplex Arelate tuos blanda hospita portus
Gallula Roma Arelas : quam Narbo Martius & quam
Accolit Alpinis opulenta Vienna Colonis,
Præcipitis Rhodani si intercisa fluentis,
Ut mediam facias navali ponte plateam,

Per quem Romani commercia suscipis orbis,
Nec cohibes populosque alios & mœnia ditas :
Gallia queis fruitur ; gremioque Aquitania lato.

CHAPITRE XVII.

De l'ancienne Religion des Habitans d'Arles.

AVANT que les Habitans d'Arles fussent convertis à la foy par saint Trophime, ils réndoient leurs adorations aux mêmes Dieux que les Romains, & ils adoroient comme Dieux les ennemis de Dieu, & suivoient aussi la Religion des Druides ; car ils respectoient comme eux les chesnes, & croyoient que ces arbres avoient quelque chose de sacré. Ils immoloient à leurs fausses Divinitez, des bestes, des hommes, & mêmes leurs femmes & leurs enfans. Tout cela

cela leur étoit commun avec le reste des Gaulois : mais voicy ce qui leur étoit particulier. Ils faisoient tous les ans un cruel sacrifice à Diane. Les Gouverneurs d'Arles achetoient, des deniers publics, trois enfans, qu'ils faisoient bien nourrir pendant un an : & ils les donnoient le premier jour de May aux Druides leurs Sacrificateurs, qui ayant des couronnes de fleurs sur la teste, les menoient avec pompe par la Ville dans un char de triomphe, traîné par des jeunes gens ; ensuite ils se rendoient en un endroit où il y avoit deux grandes & hautes Colomnes de Marbre, & un Autel élevé, que l'on voit encore dans le vieux College. Là ils faisoient de grands encensemens ; & le plus ancien des Druides, vétu superbement, égorgeoit ces trois enfans. Il mettoit leur sang dans un bassin, & en jettoit avec un aspergez sur le peuple qui croyoit qu'une seule goutte de ce sang remettoit toutes sortes de crimes & appaisoit la colere des Dieux.

Gervais de Tilisbery.



HISTOIRE DE L'EGLISE D'ARLES.

LIVRE SECOND.

De l'établissement de la Foy à Arles, & de ses Archevêques.

CHAPITRE PREMIER.

Observations pour l'éclaircissement de cette Histoire.



EZ le premier siecle de la naissance de l'Eglise, le nom d'Archevêque estoit en usage parmi les Grecs ; mais avant le sixiéme siecle il ne l'étoit pas parmi les Latins. De-là vient qu'encore que

P. Thomassin Discipline de l'Eglise. 1. p. l. 1. cap. 3.

dez les trois premiers ſiecles, les Prelats d'Arles aient eſté Archevêques, je ne leur donne pas neanmoins ce nom avant Saint Ceſaire : parce qu'ils ne le prenoient point. En effet les Metropolitains, les Patriarches, les Exarques, & les Papes mêmes des cinq premiers ſiecles, ne s'appelloient qu'Evêques.

Le titre de Metropolitain fut le premier qu'on ajoûta à celuy d'Evêque, comme le plus ſimple & le plus modeſte, pour deſigner l'Evêque de la Ville qui eſtoit la Metropole, & la premiere ſelon la diſpoſition civile reglée par les Empereurs. Dans la ſuite on donna le nom d'Archevêque & de Primat aux Metropolitains.

Encore que le mot de *Metropolitain* & celuy d'Archevêque ſe prennent aujourd'huy l'un pour l'autre, il paroît neanmoins par les anciennes Notices de l'Egliſe, que la Dignité de Metropolitain eſtoit autrefois plus conſiderable que celle d'Archevêque ; puiſque le Metropolitain eſtoit entre les Patriarches & les Archevêques. C'eſt pour cela qu'un

Nilus d'Ozo Patrius dans la Notice des Patriarches.

sçavant Auteur met premierement les Patriaches, ensuite les Exarques, puis les Metropolitains, les Archevêques, & enfin les Evêques.

Le Metropolitain a esté appellé *Primat*, parce qu'il estoit autrefois dans les premieres Villes du Royaume: & l'on appelle aujourd'huy *Primat* le Metropolitain qui a d'autres Metropolitains dans sa dépendance. Il faut observer que les Apôtres & les Hommes Apostoliques commencerent à prêcher l'Evangile dans les Villes les plus celebres de l'Empire, & dans les Capitales de chaque Province: parce que c'estoit la gloire & l'avantage de l'Eglise d'attaquer & de renverser l'idolatrie dans les lieux mesmes où elle regnoit plus insolanment. Aprés cela il n'estoit pas difficile de l'abattre dans les moindres Places. En effet la lumiere de la verité se répandoit facilement des Villes Capitales dans le reste de chaque Province. Ce fut aussi ce qui porta Saint Trophime à commencer sa prédication à Arles.

Il s'est écoulé tant d'années depuis le commencement du monde jusqu'à

nous, qu'on auroit peine à s'en resouvenir. Et c'est pour cela que les Chronologistes afin de soulager la memoire, ont inventé des bornes des temps qu'ils nomment *Epoques*. La plus remarquable de toutes ces Epoques est celle de la Naissance de JESUS-CHRIST.

On doit fixer la premiere Epoque des Martyrs en France au premier siecle : & croire pour veritable le passage de l'Apostre Saint Paul par la Provence, lorsqu'il alla en Espagne y prêcher l'Evangile.

Le differend entre les Prelats de Vienne & d'Arles sur le droit de Primatie, c'est à dire, de Metropole, estant l'un des plus considerables endroits de cette Histoire, je pense qu'il est necessaire de remarquer que *les Metropoles* estoient au commencement les Villes d'où estoient sorties les Colonies Romaines. Dans la suite l'on donna le nom de *Metropole* aux Villes qui commandoient à une Province.

Moreri grand Dict. t. 2.

Il n'appartenoit qu'aux Empereurs de leur donner le titre de Metropole ; & ils le donnoient d'ordinaire

à celles où ils tenoient leur Cour, ou à celles qui estoient les Sieges de leurs Prefets du Pretoire. Cela n'empêchoit pas qu'on ne donnât aussi ce nom aux Villes recommandables par leur grandeur, par leur antiquité & par leurs richesses.

On doit encore observer qu'à l'exception de l'Affrique, toutes les Metropoles Ecclesiastiques ont esté mises dans les mesmes Villes qui avoient esté honorées de la Dignité de Metropole Civile ; & que c'est sur la division des quatorze Provinces & des Metropoles Civiles des Gaules, que l'Eglise forma l'erection des siennes.

Par le mot de *Gaule* on entendoit autrefois tout le Païs qui est en deça & au delà des Alpes : mais aujourd'huy par ce mot de *Gaule* on entent le Royaume qu'on n'omme *France*. Le Pere Thomassin croit qu'Auguste partagea les Gaules en quatre Provinces : en la Narbonnoise, l'Aquitanique, la Lyonnoise & la Belgique : que sous Tibere & sous Neron la Belgique estoit divisée en une ou deux Belgiques : que les au-

Discipline de l'Eglise 2. p. l. 1. ch. 9.

tres trois Provinces furent subdivisées en Narbonnoise, Alpes Maritimes & Alpes Grecques ou Pennines. L'Aquitanique se partagea en deux Aquitaniques & en la Novempopulanie, c'est à dire, le Languedoc. Ce sçavant Prestre de l'Oratoire soûtient que de la Lyonnoise on en fit deux Lyonnoises; & la Sequanoise qu'on appella *Maxima Sequanorum*. Qu'ainsi il se trouvoit quatorze Provinces dans les Gaules: & qu'il se fit enfin une troisiéme division en faisant quatre Provinces Lyonnoises au lieu de deux, celles de Lyon, de Roüen, de Tours & de Sens, separant la Province Lyonnoise de la seconde Narbonnoise. Ces trois Provinces nouvelles estant ajoûtées aux quatorze précedentes il s'en trouva dix-sept.



CHAPITRE II.

Les sentimens des Auteurs sur la Mission des Prédicateurs Apostoliques en Provence.

LES uns croyent que les premiers Prédicateurs de l'Evangile en Provence, ont esté Sainte Magdelaine, Sainte Marthe, S. Lazare, & Saint Maximin. Ils establissent leurs sentimens sur l'ancienne Tradition de Provence; sur les Bulles des Papes; les Déclarations des Princes; les Arrests du Parlement; & la créance de la pluspart des Eglises de France. Ils défendent cette opinion avec tant de chaleur, qu'ils traitent ceux qui ne la suivent pas de temeraires, & d'heretiques. On peut voir là-dessus le P. Guesnay dans son Livre contre Monsieur Launoy Docteur de Navarre.

Les autres soûtiennent que la Foi a esté annoncée en Provence par Saint

Paul. Ils fondent leur ſentiment ſur le voyage de cet Apoſtre en Eſpagne, & ſon paſſage par la Provence.

Les troiſiémes aſſurent que la Foy de JESUS-CHRIST a eſté eſtablie par les Diſciples immediats des Apôtres : ce qu'ils prouvent premierement par les Traditions conſtantes de toutes les Egliſes de France, qui ſe ſont toûjours glorifiées de les avoir eu pour leurs premiers Evêques. Ils ſoûtiennent encore que ces Traditions ont eſté ſi conſiderables juſqu'à preſent, qu'on ne peut pas montrer qu'aucune de ces Egliſes ait jamais changé de ſentiment. Quelque effort qu'on ait fait de temps en temps pour la faire changer, comme a fait dans l'onziéme ſiecle Letalde Moine de Saint Memin proche d'Orleans ; & en noſtre ſiecle Monſieur Launoy.

Les efforts de ces Docteurs ont produit deux effets differens. L'un à l'égard des Egliſes de France, qui ſe ſont toûjours fortement oppoſées à ces changemens ; & l'autre à l'égard de ceux qui ayant quitté l'ancienne Tradition pour ſe laiſſer em-

porter à des doctrines étrangeres & à des nouveautez insoûtenables, ont suivi l'opinion contraire. Mais pourquoi faire violence aux Eglises de Provence pour leur arracher une Tradition qu'elles ont toûjours reçûë & toûjours conservée avec la Religion, sans se mettre en peine s'il a plu à quelques Docteurs d'en douter ?

D'ailleurs ceux qui soûtiennent que la Foy a esté prêchée en Provence par les Disciples des Apôtres, disent que leur sentiment est conforme à celuy des anciens Peres. Entre autres de S. Irenée Evêque de Lyon, lequel parlant de l'Eglise Universelle qui doit estre d'accord avec celle de Rome, a nommé les Eglises des Gaules parmi celles de la Terre où la Foy a ésté annoncée par les Apôtres ou par leurs Disciples. Tertulien prouve contre les Juifs l'accomplissement des Propheties par l'étenduë de la Religion Chrêtienne en toutes les parties du monde, & au dénombrement qu'il en fait, il parle des Gaules.

L. 1. contre les Heretiq. cap. 2.

L. contre les Juifs.

Enfin ces Auteurs pour justifier leur sentiment, ajoûtent que le Fils

de Dieu ayant commandé aux Apôtres d'aller prêcher l'Evangile par tout l'Univers, ils obeïrent à ses Ordres; & que l'ayant annoncé dans les Païs les plus éloignez, ou par eux-mêmes ou par leurs Disciples, il n'y a pas lieu de douter qu'ils ne l'ayent prêché en Provence, parce qu'elle estoit une partie des plus voisines de Rome & des plus considerables de l'Empire.

Quelques autres croyent que cette Tradition ancienne des Eglises de France, est nouvelle; puisqu'elle n'a esté introduite qu'au neuviéme siecle par Hildouïn Abbé de Saint Denis: & pour prouver leur sentiment, ils disent que Sulpice Severe rapporte *l. 1. de son Hist. c. 28.* que la Foy n'ayant esté reçûë dans les Gaules que fort tard, on n'avoit commencé à y voir des Martyrs que sous l'Empire de Marc-Aurelle; & que Gregoire de Tours ayant rapporté les Actes du Martyre de S. Saturnin premier Evêque de Toulouse, ne met sa Mission & celle de ses Compagnons qu'en 151. lorsque Gratus estoit Consul avec Decius. Ce Saint Prelat écrit que *Gratien fut envoyé pour*

estre Evêque à Tours, Trophime à Arles, Paul à Norbonne, Saturnin à Toulouse, Denis à Paris, Astremone à Clermont en Auvergne, & Marcial à Limoge; il n'y a point d'apparence (disent ces Auteurs) que Gregoire de Tours ait écrit contre la Tradition de son Eglise, si ce n'eût esté la Tradition constante de toutes les Eglises des Gaules.

On leur répond que les paroles qu'ils citent de Sulpice Severe & de Gregoire de Tours pour prouver leur sentiment estant bien entenduës, ne disent rien ny en faveur ny contre les Missions anciennes des Disciples immediats des Apôtres dans les Gaules.

Je sçai que cette affirmation si positive de Gregoire de Tours sur le temps de cette Mission, a paru si forte à quelques Auteurs qu'ils ont crû qu'il disoit la verité à l'égard de l'Eglise de Tours; & ils ne luy ont contesté que celle de Denys à Paris, & celle de Trophime à Arles.

Il est certain que si Gregoire de Tours avoit écrit selon le témoignage de la Tradition de son Eglise, on

y devroit plûtôt ajoûter foy qu'à ceux qui viennent plus de deux cens ans aprés luy pour le contredire : mais il y a lieu de croire que si ce Saint Archevêque eût pris la peine de se mieux informer de la Fondation de son Eglise, & des autres dont il parle, il auroit changé de sentiment, sur tout à l'égard de l'établissement de l'Eglise d'Arles.

J'ai cru que je devois rapporter les divers sentimens des Auteurs sur la Mission des premiers Prédicateurs de la Foy en Provence ; & n'estant qu'Historien j'en laisse le jugement au Lecteur & la liberté d'en croire tout ce qu'il voudra. Je sçai que les contestations qui se sont émûes pour en éclaircir la verité, n'ont encore pû estre terminées depuis plus de seize cens ans.



CHAPITRE III.

Establissement de la Foy à Arles par Saint Trophime.

LE Fils de Dieu s'estant incarné, vint dans le monde pour combattre premierement l'Idolatrie par luy-même ; ensuite par ses Apôtres, & par leurs Disciples. Mais comme le Soleil n'éclaire pas en même-temps toutes les parties du monde ; ainsi la Foy que les Peres appellent *le Soleil de l'Eglise*, n'a pas éclairé tout d'un coup tous les hommes. Elle a premierement esté établie à Jerusalem, ensuite à Antioche & à Rome, d'où elle s'est heureusement répanduë par tout le monde.

Saint Pierre ayant établi son Siege à Rome en 43 de la Naissance de JESUS-CHRIST, selon la Chronologie de Sçaliger & du Pere Petau ; ordonna Evêques en 48. plusieurs de ses Disciples : & entr'autres Trophime d'Ephese, dont il connoissoit le

merite & la probité ; & il les envoya en diverses Provinces d'Occident pour y prêcher l'Evangile.

Trophime ayant reçû la benediction de ce Prince des Apôtres, partit bientôt de Rome pour les Gaules, accompagné de Saturnin, de Marcial & de quelques autres ; & aprés plusieurs journées ils arriverent heureusement à Arles, où aiant demeuré peu de jours, ils y laisserent Trophime & poursuivirent leur voyage pour aller où Dieu les conduisoit & où S. Pierre les envoyoit.

Il y a veritablement quelques difficultez sur cette Mission : comme il y en a sur toutes les autres anciennes Traditions, dont on n'a pas remarqué assez exactement toutes les circonstances : mais si l'on veut prendre la peine de lire les sçavans Auteurs qui ont écrit sur cette matiere, l'on trouvera que toutes ces difficultez sont resoluës avec autant d'éloquence que d'érudition.

Baronius. Sponde. Milet. Menard.

En effet si l'on considere avec soin & sans préoccupation le fondement sur lequel on prétend prouver l'opinion contraire, l'on sera convaincu

qu'il est insoutenable. Ceux qui la soûtiennent disent que la Foy n'a esté prêchée dans les Gaules que sous l'Empire de Decius. Ils prétendent justifier leur sentiment par les témoignages de Sulpice Severe & de Gregoire de Tours : mais ils ne considerent pas qu'il est contre toutes sortes d'apparences, que durant que l'Evangile estoit prêché chez les Scites, les Bracmanes, les Indiens, les Etiopiens, & les Maures d'Affrique, les seules Gaules qui sont à la porte de Rome aient esté jusqu'en 151 negligées & abandonnées des Apôtres, de leurs Disciples & des Papes.

Pere Giry Vies des SS. tom. 2.

Saint Zozime Pape n'est pas de l'opinion de ces Auteurs, puisqu'il croit que Saint Trophime a apporté la Foy à Arles, & que *c'est de sa Prédication que les Eglises des Gaules reçûrent la Foy.* Le sentiment de ce Souverain Pontife est conforme à la Chronique d'Adon ; & à la Tradition constante des plus celebres Eglises de France : à celle de Provence au Martyrologe Romain, & aux sentimens des anciens Peres & des meilleurs Auteurs modernes.

Ex cujus fonte tota Gallia fidei rivulos accepit.

CHAPITRE IV.

Les Evêques d'Arles du premier siecle.

SAINT TROPHIME.

EPHESE Ville d'Ionie dans l'Asie mineure se glorifie d'estre le lieu de la naissance de Trophime. Dés son enfance Dieu le remplit de sa grace, & le fit vivre dans la sainteté & dans la justice, afin que ce saint Homme peût servir aux grands Ouvrages ausquels il le destinoit. On n'a rien de certain ni de ses Parens, ni de son éducation : mais on sçait qu'il estoit l'un des 72. Disciples de JESUS-CHRIST ; & que c'est de luy qu'il est parlé dans les Actes des Apôtres. S. Paul en parle aussi en sa 2. Epître à Timothée, lorsqu'il dit : *J'ai laissé Trophime malade à*

chap. 20. v. 4. & chap. 21. v. 29.
2. Timoth. c. 4. v. 20.

Trophimum reliqui infirmum Mileti.

Milet. L'une des plus considerables Villes d'Ionie.

Aprés la Mort de JESUS-CHRIST Trophime s'attacha particulierement à Saint Pierre. Il passa quelques années à Rome avec luy, & ensuite ce Prince des Apôtres l'envoya dans les Gaules pour y précher l'Evangile. Estant arrivé à Arles, l'Esprit de Dieu qui le conduisoit le porta à se cacher quelques jours en un lieu retiré pour se préparer à son ministere; & aprés y avoir bien consideré les veritez de la Religion, dont il vouloit instruire les Habitans de cette Ville, il commença de les leur annoncer avec tant d'éloquence & tant de succés, qu'il en convertit en peu de temps un grand nombre. Le Prefet de l'Empereur fut une de ses premieres conquestes : & cela l'encouragea à en faire d'autres.

Trophime averti que les Habitans d'Arles sacrifioieut tous les ans trois enfans à leurs Idoles, se transporta au lieu où se faisoit ce cruel sacrifice. Il y parla avec une sainte ardeur contre cette inhumanité; il conjura ceux qui la commettoient d'ouvrir les

yeux, de considerer leur aveuglement, de voit qu'ils estoient créez à l'image du vrai Dieu, qu'il leur estoit honteux d'adorer des divinitez faites de la main des hommes; que c'estoit un crime execrable que de répandre le sang de ces pauvres innocens, & qu'ils ne devoient attendre leur salut que des merites infinis du Sang de JESUS-CHRIST, & des sacrées Eaux du Baptesme. Ces paroles prononcées avec zele toucherent plusieurs Idolatres qui se convertirent à la Foy.

Ce saint Homme réjoui de ce que le Sauveur du monde avoit vaincu les demons, poussa sa victoire avec ardeur, & abolit heureusement ces sanglans sacrifices, & les cruels combats qu'on faisoit dans l'Amphiteatre: & quelque temps apres il persuada aux Habitans d'Arles d'abattre la Venus qu'ils adoroient. Ils la cacherent sous terre, où elle y est demeurée jusqu'en 1651. qu'on la trouva en creusant un puits.

L'innocence de la vie de ce saint Prelat estoit jointe à la prédication de l'Evangile. Il vivoit dans la pe-

nitence, la pauvreté, & l'exercice de toutes les vertus. Les Habitans d'Arles qui n'avoient jamais vû ces ſaints exemples en furent charmez ; & pluſieurs qui n'avoient pas eſté touchez de ſa doctrine le furent de ſa vertu. Ainſi le nombre de Fideles s'augmentoit de jour à autre ; & le lieu où ils s'aſſembloient pour celebrer le Service Divin, eſtant trop petit, le Lieutenant de l'Empereur donna à Saint Trophime ſon Palais pour en faire bâtir une Egliſe.

Pendant que nôtre illuſtre Prelat s'occupoit à la converſion des ames, Saint Paul qui alloit en Eſpagne paſſa par Arles. Il y viſita S. Trophime, & l'exhorta d'achever ce qu'il avoit ſi heureuſement commencé. Ce Serviteur de Dieu animé de nouveau par le diſcours de ce grand Apôtre, continua avec ardeur de combattre l'Idolatrie, & d'éclairer les Gaulois des lumieres de la Foy.

L'ancienne Tradition de l'Egliſe d'Arles, eſt que S. Trophime ayant commencé d'y eſtablir la Foy, Dieu luy inſpira le deſſein de changer les Champs Elizées en un Cimetiere. Il

obéït à la voix divine ; & pour faire cette benediction avec plus de solemnité, il pria Paul Sergius Evêque de Narbonne, Maximin Evêque d'Aix, Saturnin Evêque de Thoulouse, Marcial Evêque de Limoges, & plusieurs autres Prelats d'y assister. Ils se rendirent tous à Arles : & comme Saint Trophime leur voulut deferer cet honneur, ils s'en excuserent. Et pendant qu'ils estoient dans cette humble contestation ; on dit que Jesus-Christ leur apparut, & benit luy-même ce Cimetiere, aprés quoi il disparut. Trophime en présence de tous ces saints Prelats, dressa un Autel de pierres à l'endroit où le Fils de Dieu avoit laissé des marques de ses genoux.

Ensuite de cette benediction on croit que saint Trophime fit bâtir dans ce Cimetiere une Chapelle en l'honneur de la sainte Vierge, lorsqu'elle estoit encore en vie. Cela paroist par cette Inscription *Sacellum dedicatum Deiparæ adhuc viventi.* Elle est écrite sur un marbre noir qu'on trouva il y quelques années dans cette Chapelle. Ce marbre a esté porté à Rome. Les

heritiers du Cardinal François Barbarin le gardent dans leur Cabinet. Cette Chapelle a esté miraculeusement conservée du temps que les Goths & les Sarrazins en ont démoly à Arles beaucoup d'autres. Elle est en grande veneration & elle est fort visitée par les Habitans de cette Ville. Ils y reçoivent tous les jours de grandes graces par l'intercession de la Mere de Dieu. Dans la suite l'on a fait bâtir en ce Cimetiere non seulement des Chapelles mais encore des Eglises & des Monasteres. Michel de Morieres Archevesque d'Arles & Gervais de Tilisbery, disent que ce Cimetiere fut si celebre, que la pluspart des Chrétiens y vouloient estre enterrez. Il y a un nombre innombrable de Nobles qui y sont inhumez. On voit dans l'Eglise saint Severin de Bordeaux une pierre fort ancienne où l'on lit une Inscription qui en rend témoignage. Gervais de Tilisbery Anglois & Mareschal du Royaume d'Arles, assure que les Chrestiens qui mouroient à la guerre contre les Infideles souhaittoient d'estre enterrez en ce Cimetiere. Les Inscriptions qu'ils faisoient graver sur leurs Tombeaux en sont des preu-

Epist.

De Mirabilibus mundi.

ves authentiques. Il y a eu mesme des Princes, des Souverains, des Gouverneurs de Provinces, des Generaux d'Armées, de grands Seigneurs qui ont voulu estre enterrez dans ce saint & fameux Cimetiere. Sozomene rapporte que le Fils de Constantin le Grand estant mort dez son bas âge à Arles, cet Empereur voulut qu'il y fut enterré.

L'Archevesque Turpin qui estoit avec Charlemagne lorsqu'il passa par Toulouse & qu'il vint à Arles, raporte que cet Empereur fit porter en ce saint Cimetiere les corps de tous ceux qui avoient esté tuez par les Sarrazins à la defaite de Roncevaux. Parmi ces morts estoient Astolphe Comte de Langres, Sanson General des Bourguignons, Arlant de Berlant, Estamat Athon & plusieurs autres grands Capitaines.

Turpin en ses Croniques.

Saint Trophime mesme eut une si grande veneration pour ce fameux Cimetiere, qu'il le choisit pour estre le lieu de sa sepulture. A son exemple plusieurs de ses Successeurs s'y sont fait enterrer; entre autres saint Honorat, saint Hilaire, saint Concorde, saint Aurelien, saint Eonius, saint Virgile,

ſaint Rotland &c. D'ailleurs ſaint Geneſt Martyr originaire d'Arles, ſainte Dorothée Vierge & Martyre & pluſieurs autres Saints & Saintes y repoſent : je croy que cette digreſſion ne ſera pas deſagréable au Lecteur.

Saint Trophime ne ſe contentant pas d'avoir eſtably la foy à Arles, l'eſtablit par toute la Provence, ſans conſiderer qu'il eſtoit trop infirme pour un ſi grand travail, mais la grace ſupleant en luy au defaut de la ſanté que cette ſainte entrepriſe ſembloit demander, il ſortit d'Arles & alla preſcher l'Evangile dans toutes les Gaules, où il convertit un ſi grand nombre d'Idolatres qu'il a merité la glorieuſe qualité d'Apôtre des Gaules.

A ſon retour à Arles il continua d'y mener une vie apoſtolique. Mais les grands travaux qu'il avoit ſouffert pendant ſa Miſſion l'aïant beaucoup affoibli, & le terme de ſa vie que la Providence divine avoit marqué approchant, il devint malade, & apres avoir receu les Sacremens, & avoir exhorté les Habitans d'Arles de mourir pour la Foy qu'il leur avoit preſchée, de faire penitence de leurs pechez,

chez, de fuir le vice, de pratiquer les vertus. Il tomba dans l'assoupissement de la mort, & passa sans combat à la gloire en 94. le 29. Decembre qui est le jour qu'on celebre sa Feste à Arles. Il fut enterré dans la Chapelle qu'il avoit choisie pour estre le lieu de sa sepulture, où son saint Corps a reposé jusqu'en 1152. que Guillaume de Montrond Archevéque d'Arles assisté de quantité de Prelats, accompagné de plusieurs Seigneurs & Gentilshommes, & suivy d'un grand nombre de peuple en fit la Translation à l'Eglise Metropolitaine, qui alors s'appelloit *Saint Estienne*, & qui depuis fut nommée *S. Trophime*. Le premier Dimanche d'Octobre l'on celebre tous les ans cette Translation par une octave, & l'on fait l'Office de ce Saint comme celuy d'un Apostre.

La foy de JESUS-CHRIST ayant esté établie à Arles par saint Tropime son premier Evéque, elle s'y est ensuite accruë par la vigilance, par les travaux & par la pieté de ses Successeurs.

SAINT DENYS AREOPAGITE.

DENYS nâquit à Athenes Ville de Grece ; & comme il estudioit à Heliopolis, il vit cette Eclipse effroyable du Soleil qui arriva à la mort de JESUS-CHRIST, & il s'écria: *Ou le Dieu de la nature souffre, ou la machine du monde va perir.* Il marque le jour & l'heure de ce prodige. Cette observation luy a esté tres-utile, car depuis elle servit à sa conversion quand il apprit de saint Paul l'Histoire de cette mort. Ce grand Apostre l'ayant parfaitement instruit sur toutes les veritez de l'Evangile, il l'ordonna Evesque d'Athenes. On raconte qu'apres que saint Jean l'Evangeliste fut revenu de son exil à Ephese, saint Denis l'alla visiter, & que delà il passa à Rome d'où le Pape saint Clement l'envoya en 98. dans les
98. Gaules avec Rieul, Rustique & Eleu-
Bar. Sponde. Du Saussay. there ; quelques-uns disent qu'ils se mirent en chemin, & qu'apres un long voyage ils arriverent à Paris : d'autres que l'ancienne tradition de Provence autorise, soûtiennent qu'ils

arriverent premierement à Arles, & qu'ils logerent en un lieu proche le Temple de Mars. On dit que le lendemain ſaint Denis prenant une croix à la main, & eſtant ſuivy de ſes compagnons, entra dans ce Temple où les Habitans d'Arles eſtoient pour appaiſer le Dieu Mars par de cruels ſacrifices. Il y convertit pluſieurs Idolatres, & cela fit que les Chreſtiens de cette Ville ſouhaitterent de l'avoir pour leur Eveſque, dans la creance où ils eſtoient, qu'ils n'en pourroient choiſir un plus digne.

Saint Denis leur ayant accordé ce qu'ils demandoient ſurpaſſa leur eſperance, continua de preſcher avec tant de force, & gouverna ſon Troupeau avec tant de ſageſſe & de pieté qu'en peu de temps il en augmenta conſiderablement le nombre : mais les Habitans d'Arles n'eurent pas longtemps un ſi bon Paſteur, car Dieu luy ayant inſpiré de les quitter pour aller à Paris, il obéït ; mais avant ſon départ il ordonna Rieul Eveſque d'Arles. Des Auteurs ſoûtiennent que ce n'eſt point Denys Areopagite, c'eſt à di-

re, un des Juges de l'Areopage d'Athene, mais un autre Denys qui vint en France : cela pourtant n'empesche pas que je ne suive l'opinion contraire ; parce qu'elle est conforme à la Tradition des plus celebres Eglises de France.

CHAPITRE V.

Des Evêques d'Arles du deuxiéme & du troisiéme siecle.

SAINT RIEUL.

Petrus de Natalib.

SAINT Rieul ou Saint Regule prit naissance à Nicée en Bitinie. Comme on ne sçait rien de particulier de son enfance, on n'en peut rien dire autre chose que ce que nous sçavons de celle de JESUS-CHRIST ; c'est à dire, qu'il a esté soûmis comme luy aux personnes à qui il devoit obéïssance, & qu'il respectoit en eux l'autorité que Dieu leur avoit donnée sur luy ; car il est certain que Dieu le préparoit alors, par une vie tres-

pure, au grand ouvrage de la conversion des Idolatres dans le Païs de Senlis. On sçait qu'il fut Disciple de Saint Jean l'Evangeliste, qui luy communiqua les lumieres qu'il avoit puisées dans le sein de JESUS-CHRIST. En effet S. Jean luy forma le cœur & l'esprit en la connoissance des choses divines, & il y répandit le feu d'un veritable zele Apostolique. Saint Rieul fit aussi de tres-grands progrés dans la vertu ; de sorte que S. Jean l'ordonna Prestre afin qu'il peût annoncer l'Evangile avec plus de pouvoir. Ensuite Saint Rieul s'en alla à Rome, d'où le Pape Saint Clement l'envoya en France avec Saint Denys Areopagite, qui establit Rieul Evesque d'Arles pour continuër ce qu'il y avoit heureusement commencé. S. Rieul se proposa S. Trophime pour modele, & travailla jour & nuit à entretenir & à augmenter son Troupeau. Il fortifioit les uns dans la Foy & convertissoit les autres. Il assistoit les pauvres, consoloit les affligez, visitoit les prisonniers, & s'occupoit sans cesse à ces saints exercices pour gagner tout le monde à Dieu. Un

jour qu'il disoit la Messe il eut une inspiration que Saint Denys Areopagite, S. Rustique, & S. Eleuthere estoient morts pour JESUS-CHRIST, il la communiqua à ses plus chers Amis, & prit resolution d'aller au Païs où ils avoient souffert le Martyre. Mais avant son départ il choisit Felix ; il le mit en sa place, & se rendit à Paris. Là il trouva que S. Denys & ses deux saints Compagnons avoient souffert le martyre ; & aprés s'estre informé inutilement où ils estoient enterrez, il s'en alla à Montmarte qui estoit le lieu où ils avoient perdu la vie pour la Foy, il y rencontra une vertueuse Dame qu'on nommoit *Catule*, qui jugeant par le discours de Rieul qu'il estoit Chrestien & qu'il connoissoit Saint Denys, elle le conduisit de nuit où reposoit son Corps. Saint Rieul en cet endroit rendit le dernier devoir à son bon Maître. Il y celebra la Messe sur son Tombeau, sur lequel il grava le temps de son Martyre, & consacra à Dieu sous le nom de ce Saint & de ses Compagnons, une Chapelle de bois que Catule avoit

fait bâtir, & qui depuis fut faite de pierres par Sainte Geneviéve. Comme S. Rieul connut que sa présence n'estoit plus necessaire à Paris, il passa à Senlis pour y établir la Foy; & il y est mort Evêque. Cependant Arles ne laisse pas de celebrer sa Feste le 3. Mars, & de le reconnoître pour son troisiéme Evêque.

SAINT FELIX.

QUELQUES recherches qu'on ait faites de la vie de Saint Felix, *Saxi. Pont. Arel.*
que quelques-uns appellent Felicissime, on n'en a rien de positif ni de certain, si ce n'est qu'en 121. Saint 121.
Rieul l'ordonna Evêque d'Arles, qu'il gouverna cette Eglise jusqu'en 140. 140.
& qu'il mourut de la mort des Justes, puisqu'il a esté mis au Catalogue des Saints.

GRATIUS *& ses Successeurs jusqu'à* MARCIEN.

APRES la mort de S. Felix Gratius fut mis à sa place en 140. & 140.
mourut en 160. c'est tout ce que j'en 160.

Saxi, p. 6. puis dire. Monsieur Saxi ne nous apprend que les noms & le nombre des années du Pontificat des Successeurs de Gratius jusqu'à Marcien. Mais il n'en apporte aucune preuve. Il me suffit de dire que les Successeurs de Gratius s'appelloient Ambroise, Martin, Ingenuus, Augustin, Jerôme & Savitius.

Il ne faut pas s'étonner si l'on ne trouve rien de certain de ces vertueux Personnages, non plus que de la pluspart des Evêques des autres Villes de France du deuxiéme & du troisiéme siecle. La raison qu'en donnent les Sçavans ; c'est que dans les trois premiers siecles, on recueilloit avec soin les Actes des Martyrs, ainsi qu'il paroît par l'ordre qu'en donna à Rome Saint Clement Pape, & dans l'Epître de Saint Cyprien à son Clergé, où il leur recommande de marquer avec exactitude le jour de leur martyre. En ce temps là on avoit coûtume de lire avant la Messe les Actes des Martyrs, afin d'exhorter les Fideles par cette lecture à les imiter. Mais on n'estoit pas alors si exact à écrire les noms & les prin-

cipales actions des Evêques qui ont esté dans la suite des temps, parce qu'en ces premiers siecles on croyoit que cela n'estoit pas necessaire. Cela neanmoins est cause qu'on ne sçait pas la succession des Evesques des plus celebres Eglises de France ; & on ne sçait que celle des Sieges Apostoliques dont les anciens Historiens ont parlé.

Les Auteurs disent encore, que dans la primitive Eglise on ne fit pas les Catalogues des Evesques de France, & que si on les fit, ils furent, ainsi que le remarque Prudence, brûlez des Barbares & des Idolatres.

MARCIEN.

ON ne sçait pas précisement en quel temps Marcien fut élû Evêque d'Arles. On raconte qu'en 258. estant poussé d'un faux zele & d'une grande affection pour Novatien, il enseigna en Provence les erreurs de cet Heresiarque qui soûtenoit avec opiniatreté qu'il ne falloit pas recevoir à penitence ceux qui avoient

Baron. ann. Eccl. tom. 3. 258.

offensé Dieu aprés le Baptesme. Sous un faux pretexte d'honnorer sa Justice il offensoit sa Misericorde, & l'on jettoit le desespoir dans les ames, au lieu d'y mettre l'horreur du peché. Marcien estant infecté de cette heresie chassa les Penitens de son Eglise, & se separa de ses Confreres qui les recevoient à faire penitence. Cette conduite obligea les Evesques des Gaules d'avoir recours au S. Siege. Ils en écrivirent mesme à S. Cyprien, qui avertit le Pape S. Estienne que Marcien s'estoit joint à Novatien, & suivoit ses maximes; qu'ainsi il estoit important que Sa Sainteté écrivît aux Evesques des Gaules pour punir la temerité de celuy qui s'estoit separé de leur Communion: & pour mettre dans l'Eglise d'Arles un Pasteur fidele. On ne sçait pas si cela fut executé, ou si Marcien changea de sentiment: & c'est tout ce qu'on peut sçavoir de sa vie. Monsieur Saxi croit qu'il mourut en trois cens.

S. Cyprien Lettre 66.

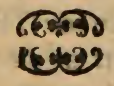
300.

Je ne sçaurois finir ce Chapitre sans observer, qu'encore qu'au commencement du quatriéme siecle la persecution des Empereurs Dioclétien

& Maximien fut cruelle en Italie, il est neanmoins certain qu'il n'y en avoit point dans les Gaules. Constance Chorus pere du Grand Constantin, qui en estoit Gouverneur, ne persecutoit point les Chrestiens; & leur donnoit le libre exercice de leur Religion. Ce qui est confirmé par S. Optat Evesque de Mileve. Il rapporte que les Donatistes ayant excité un schisme en Affrique, supplierent à Arles Constantin de leur donner des Evêques des Gaules pour Juges de leurs differens, parce qu'il n'y avoit point eu de persecution sous le Gouvernement de son pere. Il faut encore remarquer que la persecution de l'Eglise ayant cessé aprés la mort des Empereurs Diocletien & Maximien, on fut plus exact à écrire les noms & les actions remarquables des Evesques des plus celebres Eglises de France. La suite de cette Histoire le va faire voir.

Eusebe en la Ville de Const. 2020.

Optat l. 1. du Schisme des Donatist.



CHAPITRE VI.

Des Evêques d'Arles du quatrième siecle.

SAINT MARIN.

DURANT la paix de l'Eglise des Gaules, Saint Marin ayant esté ordonné Evesque d'Arles, s'employa à confirmer les Catholiques dans la veritable Foy, à resister aux Heretiques, & à les rappeller à la Religion. Ses soins ne furent pas inutils; plusieurs Heretiques se convertirent; plusieurs Fideles changerent de vie & firent penitence.

La grande reputation où estoit S. Marin, à cause de son merite & de sa vertu, obligea Rheticus Evesque d'Autun, à jetter les yeux sur cet Evesque d'Arles pour luy donner la conduite spirituelle de l'Empereur Constantin qui s'en alloit dans les Gaules. Constantin arrivé à Arles fut entierement instruit des choses de la

Foy par Saint Marin, & prit aux conferences de ce grand Saint les semences de cet ardent zele que depuis il fit connoître pour la gloire de Dieu. Il estimoit si fort Saint Marin qu'il le choisit pour l'un des Juges en la Cause des Donatistes contre Cecilien, qui fut renvoyé au Pape S. Melchiade, qui assembla à Rome un Synode de 19. Evesques, parmi lesquels estoit Saint Marin. On y examina les accusations qu'on avoit formées contre Cecilien, qui fut absout d'un commun consentement; & Donat condamné à cause que par sa propre confession il avoit rebatisé & ordonné des Evesques, qui durant la persecution estoient tombez dans l'Idolatrie. Les Donatistes appellerent de cette condamnation à l'Empereur, qui pour les mettre d'accord fit assembler un Concile à Arles où S. Marin assista. Cela paroît par la Lettre qu'il écrivit au nom des Peres de ce Concile au Pape Silvestre, afin de l'avertir de tout ce qui s'estoit passé au Concile. Saint Marin batisa un des Fils que Constantin avoit eu de Fauste sa seconde femme; & par

S. Optat l. 1. de Const. Eusebe l. X. cap. 9.

l'Ordre de l'Empereur il luy donna le nom d'*Arles*, à cause de l'amour qu'il avoit pour cette Ville. Ce jeune Prince mourut bien-tôt aprés, & fut enterré au Cimetiere des *Champs Elizées* d'Arles. Saint Marin ayant servi fidelement l'Eglise, finit sa vie & alla au Ciel recevoir la recompense de ses bonnes œuvres. On ne sçait pas précisement en qu'elle année : mais il y a lieu de croire que ce fut avant le Concile de Nicée ; car si alors il eût esté en vie, il y auroit esté député.

Sozomene.

MARTIN II.

LA seule chose qu'on sçache de Martin, est qu'il a succedé à S. Marin à l'Evesché d'Arles ; qu'il a possedé dix ans cette Dignité ; & qu'il mourut en 335. Monsieur Saxi dit que Nicaise a esté Successeur de Martin : mais mal. Nicaise n'a jamais esté qu'Evesque de Digne ; ainsi que Messieurs de Sainte Marthe l'ont remarqué : & pour cela je n'en parle point.

Saxi Pontif. Arel. p. 15.

335.

Ste Marthe Gall. Christ. tom 1.

VALENTIN.

VALENTIN en 346. assista au Concile de Cologne, tenu contre Euphrate qui en estoit Evesque. 346.
Il nioit la Divinité de JESUS-CHRIST, & qui pour cela en fut déposé par les Prelats de ce Concile. Valentin se trouva aussi au Concile de Sardique, assemblé par l'Ordre du Pape Jules; convoqué pour confirmer les Articles de celuy de Nicée; rétablir la Discipline de l'Eglise en plusieurs lieux; & examiner la Cause de quelques Evesques condamnez par des Conciles Orientaux, & principalement celle de Saint Athanase, qui eut dans le Concile de Sardique tout le succés qu'il pouvoit esperer. On croit que Valentin mourut l'an 350. 350.

SATURNIN.

ON ne sçait ni le lieu de sa naissance de Saturnin, ni les particularitez de sa jeunesse. On sçait seulement qu'il avoit un beau genie, une penetration d'esprit admirable, une grande délicatesse, & beaucoup

d'érudition ; mais comme il manquoit d'humilité, sans laquelle toutes les plus belles qualitez de l'esprit sont nuisibles, elles ne servirent qu'à le rendre plus ambitieux, & le porterent à faire sa Cour à Constance qui le considera, parce qu'il estoit infecté de la mesme heresie que luy. Pendant que cet Empereur persecutoit l'Eglise, le Siege d'Arles vint à vacquer par la mort de Valentin ; & Constance le donna à Saturnin, dans la pensée où il estoit que Saturnin establiroit l'Arianisme dans les Gaules. Il ne trompa point son dessein ; car il ne fut pas plûtôt élevé à cet illustre Evesché, qu'il commença de publier ses erreurs par toute la Province ; de se déclarer hautement pour les Ariens, & de persecuter cruellement les Catholiques. Car ce fut un méchant homme, qui demeura convaincu de crimes énormes ; & qui estant appuié de l'autorité de Constance, devint si insolent qu'il vouloit qu'on souscrivit aveuglément à tout ce qu'il avançoit : & il répondoit avec emportement à ceux qui osoient luy contredire.

Vir pessimus & ingenio malo pravoque verum etiam præter heresis infamiam multis atq; nefandis criminibus convictus. *Severus l. 2. tom. 2. Bibl. Sanct.*

La perſecution de Saturnin contre le Catholiques, augmenta beaucoup à l'arrivée de Conſtance, qui à l'exemple de ſon Pere Conſtantin, choiſit Arles pour y établir ſa Cour. Le Pape Liberius averti de cela, y envoya des Legats à Conſtance pour le prier de faire tenir dans les Gaules un Concile, où la Cauſe de Saint Athanaſe fut traitée de nouveau. Le faux zele que Saturnin avoit pour l'Arianiſme l'obligea de perſuader à l'Empereur de le faire aſſembler à Arles, afin d'y préſider. Et parce que ſa faction eſtoit la plus forte & la plus puiſſante, la pluſpart des Eveſques Catholiques furent contraints de ſouſcrire à la condamnation de Saint Athanaſe. Les Legats du Pape s'acquitterent mal de leur devoir; car au lieu de continuer à défendre courageuſement ce grand Protecteur de la Foy, ils ſouſcrivirent à ſa condamnation. Le Pape Liberius inſtruit de la foibleſſe de ſes Legats, en envoya d'autres avec une Lettre à l'Empereur, où il le conjura d'appaiſer les troubles de l'Egliſe par la tenuë d'un Concile où l'on peût examiner toutes choſes. Con-

ſtance à la ſolicitation du Pape en fit aſſembler un à Milan où il ſe rendit luy-meſme ; mais comme la liberté des ſuffrages n'eſtoit pas permiſe, à cauſe qu'un Arien y préſidoit aſſiſté de Saturnin & de pluſieurs autres de ſes Partiſans, il ne fut pas mal aiſé à ces Heretiques d'y faire ce qu'ils voulurent.

Saturnin & les autres Prelats Ariens ſurprirent Denis Eveſque de Milan, & luy firent ſigner la condamnation de Saint Athanaſe. Denis reconnoiſſant ſa faute ; Euſebe Eveſque de Verſeil, trouva moyen de la luy faire reparer, & d'ôter aux Ariens une ſignature dont ils tiroient de grands avantages : il feignit d'eſtre de leur ſentiment. Mais il leur déclara qu'il ne vouloit pas ſigner la condamnation de Saint Athanaſe aprés Denis qui eſtoit plus jeune que luy. Les Ariens deſirant avec paſſion qu'Euſebe fut de leur parti, effacerent ſon nom : & auſſitôt Euſebe leur fit connoître qu'il ne ſigneroit point la condamnation d'Athanaſe qui eſtoit un ſaint Prelat. Les Evêques Ariens tranſportez de colere de ſe voir ainſi jouëz, en-

voyerent Eusebe en exil, où ils le firent mourir ; ils releguerent aussi plusieurs saints Prelats : entre autres Saint Denis Evêque de Milan, qui refusa de communier avec eux ; Saint Hilaire Evêque de Poitiers. Plusieurs Prelats de France aiant appris leur exil s'assemblerent dans un Sinode, où ils resolurent de se separer de la Communion de Saturnin & de ses Partisans.

Saturnin pour se vanger de l'injure qu'il s'imaginoit que ces Prelats luy faisoient, persuada à l'Empereur de convoquer un Concile à Beziers, où par ses artifices Saint Hilaire fut envoyé en exil avec Rhodanius Evêque de Toulouse. Dieu lassé de souffrir la conduite de Saturnin, permit qu'il fût condamné, déposé & excommunié au premier Concile de Paris, tenu en 362. On croit que cette même année il mourut miserablement dans ses erreurs. Les principales estoient que Dieu n'avoit point toûjours esté Pere, parce que son Fils n'avoit pas toûjours esté ; que toutes choses aiant esté formées du neant, il y avoit eu un temps où le Fils de Dieu n'estoit 362.

point ; qu'il devoit estre mis au nombre des autres Ouvrages de Dieu, & qu'il estoit une creature miserable par sa nature. C'est ainsi que les Ariens nioient la Divinité de JESUS-CHRIST, & soûtenoient d'autres impietez.

Monsieur Saxi dit que Crescentius fut le successeur de Saturnin, mais comme il n'en donne aucune preuve, je n'en parle point à l'exemple de Messieurs de sainte Marthe, & pense avec eux que c'est saint Concorde qui a succedé à Saturnin.

S. CONCORDE.

SAINT Concorde n'est connu ny par ses Parens ny par son Pays, mais par son merite singulier, & par ses vertus extraordinaires. Vincent Barail rapporte qu'il se retira à Lerins où il menoit une vie si sainte, qu'aprés la mort de Saturnin, le Clergé d'Arles le tira de cette solitude & le choisit pour son Evesque. Concorde combattit par diverses considerations le dessein de ce Clergé, mais fort inutilement. Il falut ceder aux instances

Chronologie de Lerins.

des gens de bien, & à la volonté du Ciel qui s'estoit visiblement declarée. Il avoit toutes les vertus que l'Apôtre demande dans un Evêque : neanmoins son humilité les luy faisoit méconnoître comme il s'estimoit fort foible, il avoit peur du fardeau qu'il jugeoit si pesant. Dieu luy donna des forces afin de le porter. Il luy inspira un amour ardent pour son service, & un zele infatigable pour le salut des Ames. A peine saint Concorde eut-il pris possession de son Evêché qu'il r'alluma dans les cœurs des Habitans d'Arles la pieté Chrestienne qui y avoit esté presque éteinte par la mauvaise vie de Saturnin ; il remit l'ordre & la discipline dans l'Eglise d'Arles, il se donna tout entier à la Predication & aux autres emplois de sa Charge ; & repara en peu de temps tout le mal que l'Arianisme y avoit fait. Tandis que cet illustre Prelat s'ocupoit si saintement, on tint le premier Concile de Valence en Dauphiné où il alla en 374. où il fit paroistre sa pieté & son érudition. A son retour il continua avec ferveur ses soins à son Troupeau, & aprés s'estre

374.
Baronius. Sirmon t. 1. Conc.

acquité dignement de ſon miniſtere il s'en alla au Ciel joüir de la recompenſe de ſes travaux. Il fut enterré dans l'Egliſe de ſaint Honorat.

CONSTANCE.

Maſſonius in Notitia.

ENCORE qu'on n'ait nulle connoiſſance ny du Pays, ny des Parens de Conſtance : l'on ſçait neanmoins qu'il fut ſucceſſeur de ſaint Concorde
380. à l'Eveſché d'Arles en 380, & que l'année ſuivante il aſſiſta comme député *Baronius Ann. Eccleſ.* des Provinces Narbonnoiſes & de la Province Viennoiſe au Concile d'Aquilée Ville d'Italie dans le Frioul, que l'on avoit aſſemblé à la priere de Palladius & de Secondianus Evêques d'Illirie, qui vouloient faire voir qu'ils eſtoient Ortodoxes, & qu'ils devoient eſtre reçûs à la communion des Eveſques Catholiques, dont ils avoient eſté retranchez, à cauſe qu'ils eſtoient Ariens. Leur cauſe y ayant eſté examinée, ils y furent condamnez comme Heretiques. Ce Concile eſt fameux, bien qu'il ne contienne qu'une Seſſion achevée depuis une

heure aprés midi jusqu'à ſept.

Les Prelats d'Arles eſtoient depuis les premiers Siecles de la naiſſance de l'Egliſe, paiſibles Primats des Gaules. Ils étendoient leur Primatie ſur les deux Provinces Narbonnoiſes & ſur celle de Vienne, mais parce que dans la ſuite Saturnin Eveſque d'Arles Arrien, perſecuta ſi cruellement les Catholiques de ſa Primatie, que les uns chercherent la protection de l'Eveſque de Vienne, & que les autres eurent recours à l'Eveſque de Marſeille; ce fut la ſource des diviſions qui troublerent depuis le repos de ces Egliſes. Car les Prelats de Vienne pretendirent par là d'avoir acquis le droit de Primatie ſur les Prelats d'Arles. Mais ils ne leur diſputerent qu'à la fin du quatriéme ſiecle.

Ce celebre differend auroit eu des fâcheuſes ſuites, ſi pour le terminer on n'eût aſſemblé en 397. un Concile 397.
à Thurin à la priere des Evêques des Gaules, où Conſtance & le Prelat de Vienne aſſiſterent. Chacun de ces Evêques y allegua des raiſons pour appuyer ſes pretentions; celuy de Vienne ſoûtint que cette Ville donnoit le

nom à la Province, qu'elle avoit esté fondée dés les premieres années de la Republique Romaine; que l'Empereur Galba luy avoit donné de grands privileges; que le Pape Pie Premier l'appelloit la *Senatorienne*; que dans la lettre que l'Eglise de Vienne addressa avec celle de Lyon aux Eglises d'Asie & de Phrygie, elle estoit mise la premiere. A cela Constance répondit qu'Arles tiroit son ancienne origine des Phocenses; qu'elle avoit esté la demeure de Constantin le Grand, de Constance son Fils & de plusieurs autres Empereurs qui luy avoient accordé de grands privileges; qu'elle avoit esté le Siege du Prefet du Pretoire des Gaules. Il allegua encore la fertilité de son Terroir, ses Antiquitez, la Fondation de son Eglise par saint Trophime, l'autorité de ses anciens Prelats & la possession de la jurisdiction des Eglises contestées.

Hist. de l'Eglise tom. . . ann. 397.

Monsieur Godeau Evesque de Vance croit que les Prelats de ce Concile ne voyant pas de jour pour terminer ce differend par une Sentence definitive, ordonnerent que celuy de ces

ces deux Evesques qui prouveroit que sa Ville estoit Metropole, auroit l'honneur de la Primatie, & que cependant chacun de ces Prelats auroit jurisdiction sur les Eglises les plus voisines de la Ville Capitale, sans s'inquieter l'un l'autre par des entreprises sur les Eglises qui seroient éloignées : mais le Pere Thomassin Prêtre de l'Oratoire soûtient au contraire, que les Evêques de ce Concile terminerent definitivement cette contestation par cette Sentence ; car ils resolurent selon les regles ordinaires, que celle des deux Villes qui seroit reconnuë Metropole Civile, joüiroit aussi du droit de Metropole Ecclesiastique. Je suis du sentiment de cet illustre & sçavant Prêtre de l'Oratoire, quoique ce differend deust estre entierement terminé par cette decision du Concile il ne le fut pas pourtant : puisqu'il se se renouvela quelques années aprés la tenuë de ce Concile, & qu'il fit grand bruit dans les siecles suivans : voila ce que j'ay peu sçavoir de Constance qui mourut en 399.

Discipline de l'Eglise 2. p. l. 1. chap. 2.

Monsieur Saxi

399.

CHAPITRE VII.

Des Evêques d'Arles du cinquiéme siecle.

SAINT EROS.

DIEU donna Saint Eros pour Pasteur à l'Eglise d'Arles lors que les Vendales & les Saxons ravageoient les Gaules. Saint Eros estoit Disciple de saint Martin Archevêque de Tours, & il avoit appris sous un si bon Maistre la maniere de gouverner un Diocese.

Du moment qu'il fut ordonné Evêque d'Arles, il s'employa entierement à la Predication & aux œuvres de Charité. Il estoit le pere des Orphelins, l'azile des Veuves, la consolation des Affligez & le secours des Pauvres. Il augmenta dans son Diocese, la pieté qu'il y trouva & en bannit le vice.

Tandis qu'il instruisoit les Habitans d'Arles par sa Doctrine, & qu'il

les édifioit par sa Sainteté; Pelage & son Disciple Celestius passant par Arles; saint Eros découvrit leurs erreurs & leurs desseins, & comme il apprit qu'ils alloient en Affrique y répandre leurs dogmes, il en écrivit aux Evêques d'Orient, de crainte qu'ils ne fussent surpris. Ses Lettres donnerent sujet aux Prelats de la Palestine Cesarienne, d'observer Pelage & son Disciple, & de convoquer un Concile à Diospolis, où il se trouva quatorze Evêques. Ceux qui deferoient Pelage & son Compagnon, ne s'y purent rencontrer, & cette absence servit beaucoup à Pelage pour le faire absoudre, outre que les Peres de ce Concile, ne comprirent pas bien les propositions tirées du Livre de Pelage, à cause qu'ils n'entendoient pas assez la force de la Langue Latine en laquelle elles estoient écrites.

Pelage & Celestius ayant esté absous, attaquerent ouvertement saint Jerôme qui envoya par le Prestre Orose les Lettres de saint Eros. Ils connurent par ces Lettres que Pelage & Celestius estoient Heretiques. Ils s'assemblerent donc soixante & huit

à Cartage & les condamnerent. Les Evêques de Numidie de leur costé, se rendirent à Mileve au nombre de soixante & un, & les condamnerent aussi. Pelage & son Disciple voyant le malheur de leurs affaires, resolurent d'employer toutes sortes d'artifices pour effacer leur infamie. Dans ce dessein Celestius alla à Rome déclarer au Pape Zozime qu'il estoit appellant de la condamnation prononcée contre luy au premier Concile de Cartage. Il se plaignoit que dans celuy de Mileve les choses étoient passées sans aucune forme de Justice; qu'on l'avoit excommunié sur les Lettres d'Eros & de Lazare, avec qui il n'avoit jamais traité de la question condamnée par le Concile, & que Eros en particulier avoit reconnu qu'il avoit esté mal informé; c'est pourquoi il demandoit que ses Accusateurs fussent confrontez: & que cependant il vouloit suivre la Doctrine de l'Eglise en toutes choses. Le Pape Zozime se laissant surprendre à la fausse soûmission de Celestius, écrivit à Aurele Evesque de Cartage, & aux autres Evesques d'Affrique, & les blâma

d'avoir ajoûté trop legerement foi aux Lettres d'Eros & de Lazare ; & que c'étoient des calomniateurs.

Les Evêques d'Affrique étonnez que Sa Sainteté eût esté surprise par Celestius, s'assemblerent dans un second Concile à Cartage au nombre de 227. où Zozime ayant esté instruit à fond de toutes choses, ordonna à Celestius de comparoître pour le condamner ou l'absoudre. Cet Heretique se sentant coupable ne s'y présenta point, & donna lieu à sa condamnation & à celle de Pelage. Ainsi Zozime reconnut la malice de Celestius & l'innocence de S. Eros, qui n'avoit écrit aux Evesques d'Affrique que par le zele qu'il avoit pour la défense de la Foy.

Tandis que ces choses se passoient de la sorte à Rome, saint Eros s'occupoit à Arles aux fonctions de son ministere ; & Dieu permit pour exercer la patience de son Serviteur, qu'il fût déposé & exilé par ses Diocesains, qui mirent en sa place Patrocle, dans la pensée de gagner l'affection de Constance Collegue d'Honorius au Consulat : ce qui fit murmurer les Evesques des Gaules de voir que Pa-

S. Prosper en sa Chr. Saxi p. 28.

trocle possedât la Dignité d'un Illustre Prelat. On ne sçait pas si saint Eros mourut à Arles ou en son exil ; mais il est certain qu'il est au Catalogue des Saints.

PATROCLE.

412. PATROCLE ayant usurpé en 412. l'Evêché d'Arles, s'appliqua fort à en conserver les Privileges, & mesme à luy en procurer d'autres. Le differend de la qualité de Metropolitain, ayant recommancé entre luy & l'Evêque de Vienne. Le Pape Zozime surpris par Patrocle, ne se contenta pas de le terminer en faveur de nôtre Prelat : mais il luy donna encore en 417. un tres-ample pouvoir sur la Province de Vienne, & sur les deux Narbonnoises. Car il ordonna que nul Evêque de ces trois Provinces ne sortiroit des Gaules sans la permission de Patrocle. Il luy donna aussi le droit d'Ordination & de Confirmation de tous les Evêques de ces trois Provinces. Et sa Sainteté le fit sçavoir par une Lettre particuliere, qu'elle écrivit à Hilaire Evêque de

Pere Thomassin Disc. de l'Eg. 2. p. l. 1. ch. 6.

417.

Baronius & Sirmond.

Narbonne ; & par d'autres Lettres écrites aux Evêques d'Affrique, de France & d'Espagne.

Patrocle ne joüit pas long-temps du droit de Primatie sur la Premiere Province Narbonnoise. Car ayant voulu entreprendre ensuite des privileges que le Pape Zozime luy avoit accordez de donner un Evêque à Lodeve en Languedoc ; sans avoir pris avis du Clergé & du Peuple de cette Ville ; & sans l'avis du Metropolitain de Narbonne nommé Hilaire ; ce Metropolitain en fit grand bruit, s'en plaignit au Pape Boniface qui luy rendit le Gouvernement de sa Province, pour satisfaire aux Canons du Concile de Nicée, qui attribue à chaque Metropolitain le Gouvernement de sa Province, & ne permet pas qu'un seul Metropolitain étende sa Jurisdiction sur deux Provinces. Dans la suite les Papes Celestin & Leon confirmerent cette Ordonnance de Boniface.

Patrocle auroit esté un illustre Evêque ; s'il eût eu autant de zele pour remplir les autres devoirs de sa Dignité, qu'il en eut pour conserver &

Prosper en sa Chro. augmenter les droits de son Eglise. Mais bien loin de cela saint Prosper l'accuse d'avoir vendu des Benefices : il se soüilla encore d'autres vices. Et aussi pour le punir, Dieu permit qu'un
426. Tribut Barbare le tua en 426. par un secret commandement de Felix Colonnel de Cavalerie.

SAINT HONORAT.

LES Auteurs ne s'accordent pas sur le lieu de la Naissance de saint Honorat. Les uns le font Fils d'un Roy de Nicomedie : les autres d'un Souverain d'Hongrie. Quelques-uns le croyent originaire de Bourgogne. Mais le sentiment de ceux qui soûtiennent qu'il estoit d'Arles est le plus veritable. Il y nâquit de Parens Idolatres, qui tenoient le premier rang en ce Pays. Dés sa jeunesse il se rangea parmi les Cathecumenes, pour se faire instruire des mysteres de nôtre Religion. Il reçût le Baptesme malgré les oppositions de son Pere, & fut cause que Venance son Frere aîné en fit de même.

Baronius.

Saint Honorat sentit en son Baptême un fervent desir de s'employer au

ſervice de Dieu. Il apprit qu'il y avoit auprés d'Arles un ſaint Hermite. Il contracta amitié avec luy : & ſe mit ſous ſa conduite avec ſon Frere, ils y demeurent juſqu'à la mort de leurs Parens, qui luy laiſſerent de grands biens. Mais ces biens eſtant des empeſchemens à la vie qu'ils avoient choiſie, ils les diſtribuerent aux Pauvres. Et ils allerent en Orient voir les Solitaires de la Thebaïde. Venance mourut dans le voyage, & Honorat le fit heureuſement. Il vit ces Saints Hermites ; & aprés avoir fait un grand fond de vertu, il partit avec quelques-uns de ces Anacoretes : Dieu les conduiſit aux coſtes de Provence, où ils trouverent Leonce Evêque de Frejus.

Honorat luy declara que ſes Compagnons ſouhaitoient de vivre avec luy en Solitaires, à l'exemple des Hermites de la Thebaïde qu'ils venoient de viſiter. Leonce les encouragea de pourſuivre leur deſſein : il leur offrit pour cela l'Iſle de Lerins, qui eſtoit un Deſert plus propre pour les beſtes ſauvages que pour les hommes : tout y manqunoit : il n'y avoit ny eau, ny

autres choſes neceſſaires pour la vie.

Leonce n'oublia pas de leur repreſenter l'horreur, & les incommoditez d'un ſi triſte lieu : mais bien loin de les en rebuter, il augmenta leur ſainte ardeur. Ils prirent donc congé de cet Illuſtre Eveſque, & ſe rendirent à Lerins. Là ſaint Honorat plein d'une vive foy, commanda aux ſerpens qui eſtoient dans cette Iſle, d'en ſortir ; & ils obeïrent. Il ſortit meſme d'un rocher une fontaine d'eau douce.

Ce fut dans ce lieu affreux que ces ſaints Hommes jetterent les premiers fondemens de la Vie Monaſtique ; ils y vécurent dans un ſilence continuel ; ils s'appliquerent à la priere, à la lecture, & à la contemplation des choſes divines. La penitence y fut établie ; & l'on y voioit des hommes vivre comme des Anges. Saint Honorat inſtruiſoit ſes Religieux par ſes paroles & par ſon exemple : & il ne faloit que conſiderer ſes Actions pour apprendre la penitence, l'humilité, & les autres vertus.

Durant qu'Honorat menoit une ſi ſainte vie, Patrocle fut tué, & Ho-

norat choisi de tous les gens de bien 426.
pour estre Evesque d'Arles. Ils l'allerent chercher dans son desert pour le mettre en possession de ce fameux Siege. Dés qu'il y fut établi, ses soins furent de déraciner le vice & le peché des cœurs de ses peuples, qu'il trouva en tres-mauvais estat, parce que Patrocle les avoit negligez. Saint Honorat regla si heureusement toutes choses qu'en peu de temps son Diocese changea de face; il rassembla ses brebis que les loups avoient dispersées, & pratiqua toute sorte de vertus. En un mot, il se rendit par sa vigilance, sa pieté, & ses travaux, un veritable Successeur des Apôtres. Il ne quitta son desert que de corps, il y demeuroit toûjours attaché d'inclination; & lorsque sa Charge Episcopale luy donnoit quelque relâche, il alloit à Lerins.

Encore que ce saint Homme eût dés continuelles maladies pendant les deux années qu'il fut Evêque d'Arles, toutefois elles ne l'empescherent point d'exercer les fonctions de sa Charge. Il semble que Dieu avoit seulement voulu monstrer à l'Eglise d'Arles saint

Honorat, afin qu'elle le regretat d'autant plus, qu'elle le perdit lorsqu'elle ne commençoit qu'à le posseder. Ses grandes austeritez l'avoient beaucoup affoibli, & le temps que la Providence avoit marqué pour estre la fin de sa vie approchant; il tomba malade, & son mal augmentant de jour en jour, détacha son ame du monde: & son merite, ses vertus & sa penitence la conduisirent à la Gloire, le 16. Janvier l'an 429. son corps fut
429. enterré avec toute la solennité possible, auprés de celuy de saint Trophime où il demeura jusqu'à l'année 1329. que le Prieur du Monastere de
Bouche. Hist de Provence. saint Honorat d'Arles emporta le corps de ce grand Saint en la maison de Ganagobie dans l'apprehention que ces sacrées Reliques ne fussent exposées à la furie des Soldats qui ravageoient tout le Pays. Quelque temps aprés elles furent portées à l'Abbaye de Lerins; & le nom de l'Isle où est cette celebre Abbaye, fut glorieusement changé en celuy de l'Isle saint Honorat. Saint Hilaire son Disciple en la vie Monastique, & son Successeur au Siege d'Arles écri-

vit sa vie. Cassien luy dedia sept de ses Conferences, qui sont celles qu'il avoit euës avec les saints Hermites de la Thebaïde. Saint Eucher Evesque de Lyon, & plusieurs autres grands saints parlent, avec eloge de nostre illustre Prelat. *Salanus. Saxi Pont. Arel.*

SAINT HILAIRE.

SAINT Hilaire estoit Parent & Compatriote de saint Honorat, qui l'avoit retiré du monde pour luy faire embrasser la vie Religieuse dans l'Abbaye de Lerins. Hilaire fit de si grands progrés en toutes sortes de vertus sous la discipline de saint Honorat, que saint Honorat ayant esté éleu Evêque d'Arles, fit Hilaire Abbé de Lerins. Il s'y gouverna avec tant de pieté, & de sagesse, que saint Honorat sentant les approches de la mort, demanda Hilaire pour l'assister en cette derniere heure. 429. *Honorat Evêque de Marseille en la Vie de S. Hilaire d'Arles.*

Hilaire s'en acquita si dignement, que ce Saint pria le Clergé d'Arles de le choisir pour son Successeur. Cependant la maladie de saint Honorat s'augmentant avec violence,

il rendit ſon ame à Dieu. Saint Hilaire fit ſon Oraiſon Funebre, & aprés luy avoir rendu les derniers devoirs, il ſe prepara pour ſe retirer à Lerins. Sur ces entrefaites Celſus Gouverneur d'Arles le retint, & luy fit voir avec quel zele le Clergé & le Peuple le deſiroient pour eſtre leur Paſteur. Hilaire qui eſtoit humble & qui connoiſſoit la vertu qu'il faloit avoir pour eſtre élevé à une ſi haute dignité, pleure & dit; *qu'il eſtoit indigne d'un ſi ſaint Miniſtere, & qu'il ne receveroit point l'honneur qu'on luy vouloit faire qu'il n'eût auparavant conſulté le Tout-Puiſſant ſur une choſe d'une ſi grande conſequence.* Il le fit; & aprés il ſe rendit, & prit poſſeſſion de l'Evêché d'Arles avec l'applaudiſſement de tout le monde. Alors bien loin de relacher quelque choſe des rigueurs qu'il exerçoit ſur ſon corps dans le Monaſtere de Lerins, il les augmenta. Il ſe conſidera comme une victime publique; qui en qualité de Paſteur eſtoit obligé de ſe ſacrifier à Dieu pour le ſalut de ſon Peuple. Les Pauvres eſtoient le principal objet de ce Saint; il leur diſtribuoit

Ravennius en la Vie de S. Hilaire.

S. Proſper l. 2 ch 9. De Vita Contemplativa.

ses biens avec tant de profusion, qu'il devint pauvre luy-même. Il se vit reduit à se servir de Calice de verre, aprés avoir fait rompre ceux d'or & d'argent pour subvenir à leurs necessitez. Il travailla même de ses propres mains pour les nourrir. Il presida au Concile de Riés tenu en 439. 439.
pour remedier aux défauts de l'Ordination d'Armentaire Evêque d'Ambrun qui fut cassée ; parce qu'elle n'avoit esté faite que par deux Evêques, & sans l'autorite du Metropolitain. Deux ans aprés il presida encore au premier
Concile d'Orange tenu pour regler 441.
la Discipline Ecclesiastique ; ce qu'on fit en trente Canons.

Le differend entre les Eglises d'Arles & de Vienne s'estant renouvelé
en 445. pour la Primatie. Nostre 445.
Saint Prelat qui vouloit conserver la jurisdiction de son Eglise sur celle de Vienne, deposa dans un Synode, Chelidoine un des Suffragans de la Primatie d'Arles, convaincu des crimes dont on l'avoit accusé. Quelque temps aprés, Hilaire fut averti que Projectus qui estoit un autre Evêque de ses Suffragans, ne pouvoit faire

les fonctions de sa Charge, il en mit un en sa place. Projectus s'en plaignit au Pape Leon; & Chelidoine alla aussi à Rome, pour luy faire aussi ses plaintes. Hilaire le suivit au fort de l'hiver, & fit le voyage à pied accompagné de Ravennius. Le Pape aussi-tost assembla un Concile pour juger si la deposition de Chelidoine estoit dans les formes. Saint Hilaire n'attendit pas la decision du Concile, & partit de Rome sans prendre congé du Pape qui en fut fort faché. Et tout ce que saint Hilaire avoit fait dans ce Concile fut cassé; & on avertit les Evêques de la Province Viennoise; que Chelidoine estoit absous du jugement que Hilaire avoit prononcé contre luy. Projectus retabli dans son Evêché: & la Primatie de la Province Viennoise ostée à Hilaire & transferée à l'Evêque de Vienne.

La Province d'Hilaire demeurant sans Chef; le Pape nomma Leonce Evêque de Frejus pour exercer les fonctions de Metropolitain: il faloit faire executer cet Ordre. Cela pouvoit recevoir beaucoup de difficulté,

parce que nostre Prelat estoit extrêmement aimé dans les Gaules. Aussi Leon pria l'Empereur Valentinien d'écrire à Ætius qui commandoit en Provence, & de l'avertir de tout ce qui s'estoit passé à Rome touchant l'affaire de saint Hilaire, afin qu'il empeschât qu'il n'arrivât aucun trouble en Provence. Hilaire de retour dans son Diocese ne se pleignit point du procedé du Pape ; & se contenta seulement de luy envoyer trois des plus considerables Prêtres de son Eglise, parmi lesquels étoit Ravennius, pour travailler à sa reconciliation avec le Saint Pere. Ils en furent reçûs favorablement à cause de celuy qui les envoyoit, ils representerent si bien la sage conduite de saint Hilaire à l'égard de Chelidoine & de Projectus, que sa Sainteté redonna ses bonnes graces à S. Hilaire, & vécut depuis avec luy dans une parfaite intelligence. Le zele que ce saint Prelat avoit pour la gloire de Dieu & pour le salut des Ames, estoit si grand qu'il travailloit jour & nuit pour la conversion des pecheurs.

445. *Le Cardinal Baronius.*

L'exercice continuel de la Predica-

tion ne l'empeſchoit pas de faire de
Gennadius. beaux Ouvrages. Il compoſa la vie de ſaint Honorat, & beaucoup d'autres Livres qui ſont perdus. Il avoit fait en vers les ſept premiers Chapitres de la Geneſe qu'il avoit adreſſez au Pape Leon, il écrivit un tres-grand nombre de Lettres; enfin il tomba malade, & pendant ſa maladie il continua à donner des preuves de ſa patience, de ſon humilité & de ſes autres vertus. Aprés avoir marqué l'heure de ſa mort, il reçût des mains de Ravennius le Corps de ſon Sau-
449. veur, il expira en 449. regreté de ſon Peuple. Les Juifs aſſiſterent à ſes funerailles auſſi bien que les Chreſtiens, & ſa vertu rendit meſme ſa perte ſenſible aux ennemis de la Foy. Son Corps fut porté premierement dans ſon Egliſe Cathedralle, & de là dans celle de ſaint Honorat, où on l'enſevelit.



RAVENNIUS.

RAVENNIUS estoit d'Arles ; ses Parens dés son bas âge prirent un soin particulier de l'élever dans la crainte de Dieu , & de luy faire apprendre les belles Lettres. Comme il avoit un excellent esprit , il fit dans ses études de si grands progrés qu'en peu de temps il devint fort habile : les lumieres qu'il puisa dans les bons Livres luy firent connoître le danger qu'il y avoit à demeurer au monde ; & que l'Estat Ecclesiastique étoit un port assuré à tous ses orages. Sur cette assurance il prit la Soûtanne ; reçût les Ordres sacrez , & se fit Prestre. Sa science & sa pieté furent cause que S. Hilaire l'aima , l'honora , & voulut qu'il l'accompagnât à son voyage de Rome , où aprés avoir demeuré quelque temps , ils revinrent en Provence , d'où Ravennius partit au bout de quelques jours pour Rome , afin de remettre S. Hilaire aux bonnes graces du Pape Saint Leon. Ravennius réüssit heureusement dans cette negociation, & en reçût beaucoup d'honneur.

Les Evêques Suffragans de l'Eglise d'Arles s'assemblerent aprés la mort
449. de Saint Hilaire, & élurent Ravennius pour son Successeur. Ils en donnerent avis au Pape Leon, qui reconnoissant le merite & les vertus de Ravennius, confirma leur élection par une Lettre qu'il leur écrivit. Les mêmes Evêques assemblez de nouveau
450. l'année suivante, resolurent de supplier le Pape de redonner à l'Eglise d'Arles les mêmes Privileges qu'elle avoit avant l'Episcopat de S. Hilaire; & cela tant à la consideration de Saint Trophime qui en avoit esté le premier Evêque, qu'à celle des Empereurs qui ont honoré la Ville d'Arles de tres-beaux Titres, & de tres-beaux Privileges. Mais comme le Pape avoit esté prévenu par l'Evêque de Vienne pour le maintenir en sa Primatie, il leur répondit : *Qu'il n'y avoit pas d'apparence de la luy ôter entierement; que neanmoins il jugeoit à propos pour le bien de la paix de ces deux Eglises, de partager la Province Viennoise en deux : en celle de Vienne, & en celle d'Arles.*

En ce temps-là l'Eglise Grecque

estoit fort agitée par les Nestoriens, & par les Eutichiens; & le Pape apprenant que ces Heretiques tâchoient de corrompre les Evêques des Gaules, envoya à Ravennius en qualité de Primat, une Lettre contenant une Profession de Foy de l'Eglise Romaine, où il exortoit ce grand Prelat de faire voir & de faire souscrire cette Profession de Foy à tous les Evéques de sa Primatie. Ravennius fit donc assembler à Arles les Prelats de la premiere & de la seconde Narbonnoise, de la Viennoise & des Alpes Maritimes, jusqu'au nombre de quarante quatre, à qui il proposa l'intention du Pape. Tous ces Prelats reçûrent cette Profession de Foy avec de grands éloges & une grande soumission. Ils promirent de la soûtenir au peril de leur vie. Ravennius au 18. Canon de ce Concile fit confirmer les Privileges de son Eglise; & l'on y ordonna que cet Illustre Evêque d'Arles convoqueroit les Conciles Nationnaux à sa volonté; & que ses Successeurs auroient le méme droit que luy.

Le Pape Leon luy donna encore

452. avis en 452. comme Primat des Gaules, du temps auquel il faloit celebrer la Feste de Pâques. Ravennius présida au troisiéme Concile d'Arles
455. tenu l'an 455. sur le sujet de Fauste Abbé de Lerins, & de Theodose Evêque de Frejus. Ravennius estant tombé malade reçût le Corps de JESUS-CHRIST avec beaucoup de devotion, & rendit son ame à Dieu
461. l'an 461. aprés avoir gouverné douze ans l'Eglise d'Arles. Sa memoire est & sera venerable à la posterité.

LEONCE.

462. LEONCE succeda en 462. à Ravennius à l'Archevesché d'Arles, & fut fort estimé du Pape Hilaire; car pour marque qu'il le consideroit, il luy écrivit plusieurs Lettres, dans l'une desquelles il le prie de luy donner connoissance de la maniere dont Hermes s'estoit fait ordonner Evêque de Narbonne, & trouve mauvais que Hermes l'ait osé faire sans la permission de Leonce qui estoit son Primat.

Ensuite le Pape écrivit une Lettre

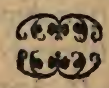
aux Evesques de la Province Viennoise & des Provinces Narbonnoises, par laquelle il ordonna que tous les ans on tiendroit un Concile convocqué par l'authorité de Leonce ; que nul Evesque ne sortiroit de sa Province sans son congé par écrit : & que s'il le refusoit, Leonce avec deux Metropolitains connoistroit des causes du refus.

Saint Mamert Evesque de Vienne ayant appris que l'Evesché de Die qui n'étoit point de sa Province, vacquoit, consacra contre les formes Evéque de cette Ville celuy que l'on avoit mis à la place du défunt ; le Pape Leon en ayant eu avis condamna ce procedé, & ordonna que Verran Evêque de Vence avertiroit S. Mamert d'être desormais plus retenu à la fonction de sa Charge, sous peine de perdre entierement les Privileges de son Eglise, & que celui qui avoit esté consacré Evêque de Die seroit renvoyé au jugement de Leonce par qui il devoit estre ordonné, afin qu'il le confirmât ou le deposât. Il survint en 464. un differend entre les Evêques Ingenuus & Auxanius ; le Pape 464.

qui en eut connoiſſance envoya commiſſion à Leonce de les accorder ; & luy donna encore celle de connoître du procez de l'union du Chaſteau de Niſe à l'Evêché de Cimiez.

Il eſt vrai que Fauſte Evêque de Riez & le chef des Semipelagiens, écrivit une Lettre à Leonce, & qu'il luy dédia ſes Livres de la Grace & du libre Arbitre : mais il n'en eſt pas de meſme du Concile qu'à l'occaſion de ces Livres Leonce fit aſſembler à Arles, où ſelon quelques Auteurs cet Archeveſque preſida, puiſqu'il y en a d'autres qui ſoûtiennent le contraire ; & pour prouver leur ſentiment, ils diſent qu'il ne reſte de ce Concile ny Actes ny Canons, ny noms d'Evéques, ny meſme le moindre témoignage de l'Antiquité.

On ne ſçait en quelle année Leonce
480. mourut : les uns diſent que ce fut
492. en 480. & les autres en 492.



SAINT EONIUS.

LA ville de Châlons ſur Saone vit naiſtre Eonius, & cela ſe connoît par une Lettre que le Pape Gelaze luy écrivit. Il fut élevé à l'Evêché d'Arles l'an 492. par le Peuple & le Clergé. On reconnut bien-toſt que Dieu avoit inſpiré les Habitans d'Arles à faire ce choix; puiſque Saint Eonius s'acquita dignement du devoir d'un bon Paſteur, il travailloit jour & nuit pour le bien de ſes Ouailles, il les nourriſſoit de la parole Divine, & les fortifioit contre les attaques de leurs ennemis. 492.

Les Gots & les Ariens faiſoient alors une guerre tres-cruelle à l'Egliſe; il n'y avoit point de quartier pour les Chreſtiens. Les Soldats & les Heretiques eſtoient également acharnez contre eux. Toutes les liaiſons de la parenté & de l'amité cedoient à la haine que ces méchans portoient au Nom de JESUS-CHRIST. Les Priſons eſtoient pleines de Catholiques, & l'on ne voyoit dans les Villes que vols & meurtres.

Durant cette perſecution Saint Eonius exhorta les Habitans d'Arles à ſouffrir courageuſement pour l'amour de JESUS-CHRIST. Il les pria de changer de vie, afin d'appaiſer la colere de Dieu, & de fleſchir ſa miſericorde : il s'appliqua à ſoulager la miſere des Pauvres, il leur diſtribua ſes biens, il vendit ſes meubles, & même les Calices de ſon Egliſe, dans la créance qu'on ne pouvoit mieux employer les Vaſes ſacrez, qu'à empêcher la perte des Fideles, pour le ſalut de qui le Sauveur eſtoit mort.

Tandis que noſtre Prelat s'occupoit de la ſorte, Dieu qui conduit toutes choſes d'une façon admirable, permit que Saint Ceſaire devint malade à Lerins, à cauſe de ſes grandes auſteritez; & on l'amena à Arles pour rétablir ſa ſanté: & Eonius qui eſtoit ſon Parent le reçut dans ſon Palais, & luy trouva tant de vertus qu'il le fit Diacre. Quelque temps aprés il l'ordonna Preſtre, afin qu'il peuſt rendre plus de ſervice à l'Egliſe.

499. L'an 499. les anciennes conteſtations entre les Evêques d'Arles & de Vienne s'eſtant renouvellées pour la

Primatie à cauſe que le Pape Anaſtaſe Second avoit innové quelque choſe en faveur de l'Evêque de Vienne. Le Pape Simmaque écrivit une Lettre à Saint Eonius, où il luy donnoit ordre de luy envoyer tous les papiers & les memoires du procés que ſon Egliſe avoit contre celle de Vienne, & cela pour les mettre d'accord.

L'année ſuivante il luy écrivit une autre Lettre où il lui donnoit avis qu'il avoit caſſé ce qu'Anaſtaſe ſon Predeceſſeur avoit ordonné en faveur de l'Egliſe de Vienne, & qu'il remettoit toutes choſes au même eſtat qu'elles eſtoient auparavant. L'amour que Eonius avoit pour ſon Troupeau, fut cauſe que ſentant les approches de la mort, il fit venir dans ſa Chambre les Principaux du Clergé & du Peuple, où lors qu'il les eut exhortez à choiſir aprés ſa mort un Paſteur pieux & ſçavant, il leur propoſa Saint Ceſaire, dont la ſcience & la pieté leur eſtoient connuës. Cette nomination fut confirmée du Clergé & du Peuple ; cependant la maladie d'Eonius augmentant de jour en jour, il fit ſon Teſtament, par lequel il laiſſa mille écus pour eſtre

employez à la Redemption des Chrétiens qui estoient au pouvoir des Heretiques : & aprés avoir reçû les Sacremens avec devotion, il rendit son ame à Dieu au mois de Septem-
502 bre en 502. & fut pleuré de tous les gens de bien de son Diocese, qui le consideroient comme le pere des pauvres. Son Corps fut enterré au Cimetiere de Saint Honorat, auprés de ceux de S. Genest & de S. Hilaire. On celebre sa Feste à Arles le trentiéme d'Aoust, quoi qu'il soit mort le seiziéme de Septembre.



CHAPITRE VIII.

Les Archevêques d'Arles du sixiéme siecle.

SAINT CESAIRE *premier Archevêque d'Arles.*

SAINT Cesaire estoit de Chalons sur Saone d'une Famille Illustre ; dés son bas-âge on remarqua en luy de l'inclination pour les sciences & pour la pieté. A sept ans il donna des preuves de sa charité envers les pauvres, en leur partageant ses habits. Un jour qu'il étoit retourné à son logis à demi nud, son pere & sa mere luy en firent des reprimandes ; & il leur dit pour les appaiser, que *des passans qu'il ne connoissoit point l'avoient dépoüillé.* A huit ans S. Silvestre Evêque de Chalons sur Saone, luy donna la Tonsure.

S. Cyprien Evêque de Toulon.

Deux ans aprés, S. Cesaire porté du desir d'une plus grande perfection,

ſe retira à Lerins où il fut reçû par Saint Porquaire qui en eſtoit Abbé. Dans ſon Novitiat il apprit à renoncer à toutes les affections de la terre, & à pratiquer l'humilité & l'obéiſſance : il mortifia tellement ſon corps qu'il en tomba malade ; il vint à Arles pour rétablir ſa ſanté : le Patrice Firmin le reçût chez luy, & en prit un tres-grand ſoin. Il le mit ſous la diſcipline du Recteur Pomerius, afin de le former à l'éloquence. Mais Dieu qui le vouloit pour ſon Egliſe, le détourna de l'étude des lettres profanes, & l'obligea de s'appliquer à celle des Lettres ſaintes. On le préſenta à Saint Eonius Evêque d'Arles, qui le reçût dans ſon Palais en qualité de Parent ; il l'éleva, non pas avec la tendreſſe de la chair & du ſang, mais avec la ſeverité d'un Miniſtre de JESUS-CHRIST. Enfin il reconnut en luy tant de pieté qu'il l'ordonna Diacre. Ceſaire s'acquitta ſi dignement de toutes les fonctions de cet Ordre qu'il fut jugé digne du Sacerdoce. Eonius le fit Prêtre, & puis Abbé de Montmajour ; Ceſaire gouverna ce Monaſtere trois ans, avec tant de

sagesse & de sainteté qu'il mérita l'estime & l'amour de tous les Religieux. Ses vertus le firent souhaitter pour Pasteur de l'Eglise d'Arles, aprés la mort de S. Eonius.

Lorsque Cesaire sçût le dessein du Clergé & du Peuple d'Arles, il s'enfuit & se cacha dans un tombeau, d'où il fut tiré & ensuite ordonné Archevêque de cette Ville.

Aussitost il se déchargea de tout le soin du temporel de son Diocese sur ses Diacres, & s'appliqua entierement à la prédication. Mais lorsque son âge ne luy permit plus ni d'apprendre ses Sermons par cœur ni de les prononcer, il les fit prescher par ses Curez & par ses Prêtres. Le zele de cet Illustre Prelat ne s'arrétoit pas dans les bornes de son Diocese; il répandit ses Sermons par l'Europe pour les mettre dans les mains & dans la bouche de tous les Pasteurs. Il s'occupoit encore aux autres fonctions de sa Charge; il exhortoit les Ecclesiastiques à se rendre dignes de leur ministere; & travailloit avec ardeur à reformer son Clergé, car la discipline Ecclesiastique s'y estoit fort relâchée 502.

S. Cyprien dans la Vie de S. Cesaire l. 6. & 7.

par le melange des Ariens avec les Catholiques.

506. Saint Cesaire qui leur avoit toûjours resisté, fit assembler le Concile d'Agde où l'on fit des Canons qui reglerent toutes choses. Il voulut qu'on chantât les Heures Canoniales à sa Metropole, & prit luy même un soin particulier d'instruire son peuple. Ses ennemis l'accuserent auprés du Roy Alaric de vouloir livrer la Ville d'Arles aux Bourguignons. Pour cela ils se servirent de son Secretaire, qui ayant le plus de part dans les affaires de son Maistre, rendit la calomnie plus vray semblable. Alaric crut aisement ce qu'il apprehendoit: & sans examiner la verité de l'accusation, il chassa Cesaire de son Diocese, & le relegua à Bordeaux. Cependant S. Cyprien Evêque de Toulon gouverna l'Eglise d'Arles. Cet exil fut glorieux à Saint Cesaire, car tandis qu'il estoit à Bordeaux, il prescha souvent, & ses Predications allumerent un feu divin dans l'ame de ses Auditeurs. Alaric reconnut l'innocence de ce Saint, & lui écrivit qu'il pouvoit retourner à Arles; l'amour

de son Epouse ne luy permit pas de differer long-temps de la venir revoir. Il fut reçû de son Clergé, & de tout le Peuple avec toutes sortes d'acclamations. Alaric condamna le principal calomniateur de ce Saint à estre lapidé ; mais comme le peuple estoit prest d'executer l'Arrest, S. Cesaire s'y opposa & pria pour son calomniateur, afin de luy donner le loisir de faire penitence.

Godeau Hist. de l'Eglise.

En ce même temps la guerre s'échauffa entre les Gots & les Bourguignons. Clovis qui s'étoit joint aux Bourguignons, vint assieger Arles avec eux : durant le Siege S. Cesaire fut encore accusé de trahison. Un jeune Clerc son parent, craignant que la Ville ne fût prise, se glissa au bas de la muraille, & s'alla rendre au Camp des Ennemis. Les Gots avertis de cela, se saisirent de Cesaire, & le mirent en prison à dessein de le jetter la nuit suivante dans le Rhône : mais avant qu'ils se missent en estat d'executer ce cruel dessein, son innocence fut reconnuë. 508.

Un Juif craignant qu'Arles ne fût pris, & que sa ruine n'envelopât

celle de sa Nation, jetta une lettre sur le bord de la tranchée des ennemis, où il les avertissoit que s'ils l'attaquoient du costé que les Juifs faisoient garde, ils la prendroient indubitablement, & en recompense de cet avis, il les prioit que ceux de sa croyance fussent exempts du pillage. Cependant les assiegez font une sortie, repoussent les ennemis & trouvent la Lettre du Juif. Ainsi ils reconnoissent l'innocence de Cesaire, & le mettent en liberté. On leve le Siege peu de jours aprés, & aussi-tost nostre Prelat pour secourir la misere des pauvres d'Arles, fait fondre les Vases d'or & d'argent de son Eglise.

Cette charite fut cause qu'on l'accusa auprés de Theodoric Roy des Ostrogots comme s'il eût voulu par ces sortes de largesse porter les Sujets du Prince à prendre le parti de ses ennemis. De sorte que Theodoric luy envoya ordre de l'aller trouver en Italie pour se justifier des choses qu'on luy imposoit. Saint Cesaire qui se sentoit innocent obeït, alla à Ravenne & approcha le Roy avec un visage si plein d'une si sainte confiance, que

celuy qui le faiſoit venir en qualité de Juge trembla à cette entrevûë, & ſe ſentit touché d'un ſi profond reſpect, qu'au lieu de luy parler des crimes dont on l'accuſoit, il luy fit de grands honneurs & luy envoya de la vaiſſelle de vermeil doré, & avec une ſomme fort conſiderable d'argent monnoyé, comme pour luy payer les frais de ſon voyage. Saint Ceſaire receut ce preſent & l'employa à racheter des priſonniers; on rapporta cette action à Theodoric qui l'admira, qui la publia par toute ſa Cour; & fut cauſe que toutes les perſonnes de qualité voulurent connoître un homme ſi extraordinaire; ce bruit s'étant répandu juſqu'à Rome.

Le Pape, le Clergé & les Senateurs témoignerent une extrême deſir de le voir. Il ne peut leur refuſer cette ſatisfaction. Il alla donc à Rome où il fut receu par le Pape Simaque, par les Preſtres & par le Peuple comme un Ange du Ciel. Ils luy firent des honneurs capables de donner de la vanité à tout autre qu'à luy. Sa preſence augmenta encore l'opinion que chacun avoit conçûë de

Saint Cesaire, le Pape luy donna de grandes marques d'amitié, & accorda aux Diacres de son Eglise le Privilege de porter des Dalmatiques, comme les Diacres de l'Eglise Romaine. Il luy donna aussi une grande somme d'argent qu'il employa à rachepter les Prisonniers que l'Armée de Theodoric avoit faits. Ensuite il revint avec ces Prisonniers à Arles, où il fut reçû avec joye par le Clergé & le Peuple. Il s'appliqua tout de nouveau aux soins de son Diocese & de sa Province. Son zele pour le salut des Ames, ne s'arresta pas là. Il fit bâtir un nouveau Monastere pour sa Sœur Cesarie dans Arles, à la place de celuy qu'il avoit fait construire avant le Siege hors des Portes de la Ville, & qui avoit esté ruiné par les ennemis. La sainteté de Cesaire & de sa Sœur furent cause que deux cens Demoiselles entrerent dans ce nouveau Monastere sous leur discipline.

Encore que nostre Saint fut ainsi occupé à de grandes choses, il ne laissa pas de composer deux Traitez de la Grace, & du Libre-Arbitre contre ceux de Fauste Evêque de Riez.

Il envoya divers Traitez au Pape Felix Troisiéme, qui luy ordonna de les donner au Public. Mais par un malheur qu'on ne peut assez regreter, ces Ouvrages se sont perdus. Nous avons encore de luy quarante Homelies, quelques Lettres, une exhortation à la charité, des Regles pour des Religieuses en faveur de Sainte Cesarie, & un Traité de dix Vierges.

Saint Cesaire presida au quatriéme Concile d'Arles tenu l'an 524. à celuy de Carpentras en 527. à celuy de Vaison en 529. & au second Concile d'Orange tenu en la même année, où l'on termina la question de la Grace & du Libre Arbitre, par l'autorité de Saint Augustin, des paroles duquel on composa presque tous les Canons de ce Concile. Il presida aussi en 533. à celuy de Riez où Contumeliosus qui en estoit Evêque fut deposé à cause de ses desordres. Saint Cesaire avertit le Pape Jean Second de cette deposition qui la confirma; & qui ordonna que Contumeliosus seroit renfermé dans un Monastere pour y expier par la Penitence le scandale qu'il avoit donné

524.
527.
529.
Ste Marthe.
533.

à ſon Egliſe, & qu'on éliroit un Viſiteur pour gouverner ſon Dioceſe: mais qu'il ne feroit point d'Ordinations, & ne ſe meſleroit point du Temporel.

Le Pape Simaque plein d'eſtime pour Saint Ceſaire, luy envoya le Pallium, & luy donna le pouvoir d'en uſer par toutes les Egliſes de France. Il le déclara Archevêque, & luy confirma l'autorité de Primat. Saint Ceſaire a eſté le premier à qui on ait donné le Pallium & le nom d'Archevêque en Occident. Le Pape Simaque confirma auſſi à nôtre Prelat les Privileges de l'Egliſe d'Arles; & ordonna que l'Archevêque d'Aix ſe trouveroit aux Conciles qui ſeroient convoquez par le Metropolitain d'Arles. En un mot Saint Ceſaire reçût de tous les Papes de ſon temps des témoignages d'eſtime & d'amitié. Il fut conſulté de toutes parts; & même on luy laiſſoit la deciſion des choſes les plus difficiles. Un Gentil-homme du Dioceſe d'Angers ayant épouſé ſa belle-ſœur, le Pape Vigile ordonna que Saint Ceſaire connoîtroit de cette affaire, & qu'il imposeroit

au Gentil-homme la penitence qu'il jugeroit à propos.

Le bruit de la ſainteté de nôtre Archevêque fut ſi grand qu'il ſe répandit juſque dans la Grece. Saint Gilles en partit pour le venir voir à Arles, afin d'apprendre dans une ſi bonne école la pratique de la vertu. Il étoit ſi ſatisfait de la conduite de Saint Ceſaire qu'il eût ſouhaitté de demeurer toute ſa vie auprés de lui : neanmoins il s'en ſépara & ſe retira au delà du Rhône.

Enfin Dieu voulant recompenſer le merite de Saint Ceſaire, il luy fit connoître les approches de ſa mort par un raviſſement d'eſprit, deux ans avant qu'elle arrivât : il ſçavoit même le jour & l'heure qu'il devoit partir de ce monde. Il devint donc malade ; & durant ſa maladie qui luy cauſoit de grandes douleurs il, demanda à ceux qui le ſervoient, quand on celebreroit la Feſte de S. Auguſtin : on luy dit que ce ſeroit bientôt. Il leur répondit : *J'eſpere que le jour de ma mort ne ſera pas éloigné de celui de ce grand Docteur, dont j'ai toûjours cheri la doctrine & ſuivi les ſentimens.* Et

ſentant que ſon heure approchoit, il fit ſon Teſtament, par lequel il laiſſa une partie de ſes biens à ſon Egliſe; & l'autre au Monaſtere de l'Abbaye des Religieuſes d'Arles qu'il avoit fondé, où il ſe fit porter tout moribond, afin de conſoler ces bonnes Filles & leur donner ſa derniere benediction : il les exhorta de travailler inceſſamment à leur ſalut, & de garder inviolablement la Regle qu'il leur avoit donnée.

Aprés quoi il prit congé d'elles & ſe fit reporter à ſon Palais, où il ſe prépara à la mort avec une confiance admirable ; il reçut les Sacremens avec la ferveur & la devotion d'un Saint qui s'étant offert mille fois à Dieu en qualité de Prêtre & de Victime, lequel étoit alors ſur le point de conſommer ſon Sacrifice: & aprés avoir recommandé ſon Ame à ſon divin Sauveur, il expira doucement à l'heure de Prime, ainſi qu'il l'avoit prédit, l'an de JESUS-CHRIST
543. 543. & de ſon âge ſoixante & treize; aprés avoir gouverné ſaintement ſon Egliſe quarante ans. Il fut enterré dans le Monaſtere de l'Abbaye des

Religieuſes d'Arles qui porte ſon nom.

AUXANIUS.

QUELQUES recherches qu'on ait fait de la Vie d'Auxanius, on n'en a rien trouvé de certain ; ſi ce n'eſt qu'il eſtoit Fils du Prefet du Pretoire : & qu'ayant eſté élû Archevêque d'Arles aprés la mort de S. Ceſaire, il envoya un Courrier 543.
au Pape Vigile pour luy faire ſçavoir ſon Election ; & luy demanda l'uſage du Pallium, avec la confirmation des Privileges de ſon Egliſe. *Bar. Spond.*
Vigile approuva ſon Election ; il le fit l'année ſuivante ſon Vicaire en France, & luy envoya le Pallium à la priere du Roy Childebert, & du conſentement de l'Empereur Juſtinien. Auxanius n'a eſté Archevêque d'Arles que trois ans, puiſqu'il mourut en 546. 546.



SAINT AURELIEN.

SAINT Aurelien nâquit à Arles de Parens vertueux & qualifiez ; sa Maison estoit une des plus Nobles & des plus Anciennes de France. Dés son bas-âge son pere & sa mere l'éleverent comme un enfant qui estoit plus à Dieu qu'à eux ; il faisoit paroître tant d'esprit & de merite qu'il donnoit de grandes esperances. Son excellent naturel le rendoit capable de toutes les bonnes instructions qu'on luy donnoit. On admira l'inclination qu'il avoit pour la pieté : il y avança aussi bien que dans les sciences ; & lors qu'il eut fait ses Etudes, il se fit Ecclesiastique. Il avoit de si belles qualitez qu'aprés la mort d'Auxanius, les Habitans d'Arles à la sollicitation du Roy Childebert, le choisirent pour leur Pasteur. Il répondit à leurs esperances, & se montra digne de son élevation.

Dés qu'il fut ordonné Archevêque,
546. ce Prince écrivit au Pape Vigile pour luy demander le Pallium en faveur d'Aurelien ; & le Pape le luy en-

voya aussitôt : il l'établit son Vicaire delà les Monts , & luy renouvella tous les Privileges de l'Eglise d'Arles. Aurelien meritoit ces graces , car il se sacrifioit tout entier à son ministere : il prêchoit souvent : ses aumônes estoient plûtôt mesurées par son amour envers les pauvres que par ses biens. Ses travaux estoient extraordinaires : il confessoit & visitoit les malades , consoloit les affligez , protegeoit les veuves & les orphelins.

Une si grande probité obligea Childebert à le faire son Directeur, & l'un de ses Conseillers d'Estat ; Aurelien dans l'un & l'autre de ses Emplois merita l'estime de tout le monde : & quoi que la Cour fût souvent l'écueil de la vertu , la sainteté de nôtre Prelat n'y fut point en danger : il tenoit une conduite si sage que ni les faveurs du Roy , ni les divertissemens de la Cour , ne luy déroboient rien du temps qu'il donnoit à la mortification & à la priere.

Tandis que nôtre illustre Prelat travailloit à son salut , la dispute des trois Chapitres fit grand bruit :

elle consistoit en la condamnation de Theodore de Mopsuete ; en celle de l'Epître d'Ibas Evêque d'Edesse ; & des Ecrits de Theodoret Evêque de Cir. A l'occasion de ces trois Chapitres l'Empereur Justinien pria le Pape Vigile de se rendre à Constantinople pour terminer ce differend. Le Pape à son arrivée y trouva que presque tous les Evêques Grecs favorisoient l'Empereur, poursuivoient avec luy la condamnation des trois Chapitres ; & qu'au contraire les Evêques d'Afrique combattoient pour leur défense. Le Pape s'éforça d'accorder ces differens partis : mais comme il vit que le parti de l'Empereur estoit le plus fort, il crut que pour éviter un schisme il devoit suivre le sentiment de ce Prince, dans la pensée qu'il luy seroit aisé d'y faire consentir les Evêques d'Occident ; mais il n'eut pas ce qu'il pensoit. Les Prelats d'Occident s'obstinerent avec ardeur à retenir ces trois Chapitres : & à cause de cela ils se separerent de sa Communion. Ils disoient que le Pape n'avoit condamné ces trois Chapitres que pour acquerir l'amitié

de l'Empereur, puiſqu'avant que d'aller à Conſtantinople, il eſtoit de leur opinion. Cependant Ruſtique & Sebaſtien Diacres de l'Egliſe Romaine, qui demeuroient au Palais du Pape avec quelques autres Clercs, écrivirent à pluſieurs Evêques contre Sa Sainteté. Cela fut cauſe que pluſieurs Evêques ſe retirerent un peu trop legerement de ſa Communion; au lieu que ceux qui eſtoient plus prudens luy écrivirent pour eſtre mieux informez de l'affaire. Aurelien luy envoya expreſſement Anaſtaſe pour ſçavoir la verité de ce qui s'étoit paſſé. Le Saint Pere luy renvoya Anaſtaſe, avec une Lettre qui l'aſſuroit qu'on n'avoit rien fait contre les Decrets de ſes Predeceſſeurs : il l'exhortoit auſſi de conjurer de ſa part Childebert d'écrire à Totila Roy des Oſtrogots en Italie, pour empêcher qu'on ne fit aucune indignité au Siege de Rome. Aurelien executa avec joye ce que le Saint Pere luy ordonnoit; & Totila conſentit à tout ce qu'on voulut.

La diſpute des trois Chapitres ayant cauſé un grand trouble dans la Fran-

ce, Childebert à la persuasion d'Aurelien, fit assembler un cinquiéme
549. Concile à Orleans : nôtre Saint Prelat y assista, & en signa tous les Canons aprés Saint Sacerdos Evêque de
550. Lyon qui y presida. Ensuite S. Aurelien retourna à Arles où il fut reçû avec joye de tout son Peuple, A son retour il reprit ses exercices ordinaires, & s'appliqua au gouvernement de son Eglise. Au bout de trois ans, le Roy Childebert qui étoit à Arles & qui s'en retournoit à Paris, voulut que nôtre Saint Prelat l'accompagnât en son voyage ; mais comme ils furent arrivez à Lyon, Aurelien devint malade : sa maladie augmentant, il tomba enfin dans l'assoupissement de la mort, & passa sans aucune agitation ni combat à la gloire, & alla recevoir au Ciel la recompense de ses travaux. L'Eglise d'Arles celebre sa Feste le dix-septiéme Juin.

SAPAUDUS OU SABAUDIUS.

SAPAUDUS étoit fils de Placide qui descendoit de l'Empereur Avitus : son pere le fit élever en enfant de maison ; & ses grandes qualitez porterent les Habitans d'Arles à le choisir en 553. pour leur Pasteur. Jamais Evêque n'eut plus de soin de son Diocese que Sapaudus : il reforma son Peuple par son exemple & ses Prédications, & il l'obligea de garder les Commandemens de Dieu & de l'Eglise. *Fortunat. l. 1. Carm.* 553.

Son zele fut si grand pour le salut des Ames qu'il s'en alla annoncer l'Evangile aux Allobroges qui étoient dans l'Idolatrie : il leur prêcha JESUS-CHRIST crucifié, & déplora avec tant d'efficace leur aveuglement, qu'il les convertit à la Foy. En reconnoissance d'un si grand bienfait, les Allobroges prirent le nom de leur Pere Spirituel ; & depuis ils furent appellez *Savoyards*.

Aprés cette conquête sur le demon, Sapaudus revint à Arles où il continua de s'appliquer à la conduite de

ſon Dioceſe, & où pour ſubvenir aux neceſſitez des pauvres qui eſtoient affligez de peſte, de guerre & de famine, il employa ſes revenus & engagea ſon patrimoine. Le Pape Pelage I. luy écrivit pluſieurs fois, & le déclara dans ſes Lettres ſon Vicaire en France : il confirma les Privileges que les Souverains Pontifes ſes Predeceſſeurs avoient accordez à l'Egliſe d'Arles, & luy donna charge de faire tenir à Rome les rentes que l'Egliſe Romaine avoit en France.

Sabaudius fit aſſembler à Arles un
554. Concile Provincial où il preſida, & où il ſe fit de tres-beaux Reglemens pour la Diſcipline Eccleſiaſtique : il preſida auſſi au ſecond Concile de
555. Paris tenu en 555. contre Saffaraque Evêque de cette Ville, lequel eſtant convaincu de pluſieurs crimes fut dépoſé & relegué dans un Monaſtere pour y faire penitence.

Le Roy Gontran ayant fait aſſem-
575. bler en 575. le quatriéme Concile de Paris, pour accorder le differend de Chilperic & de Sigiſbert, Sapaudus y preſida encore auſſi bien qu'au ſecond Concile de Valence en Dauphiné,

phiné, assemblé le 23. May de l'année 584. où l'on confirma les donations pieuses du Roy Gontran. Mais comme il se sentit incommodé, il envoya des Vicaires au second Concile de Macon, tenu en 585. où Priscus Evêque de Lyon presida en l'absence de Sapaudus. On y fit 20. Canons pour la Discipline Ecclesiastique. Saint Gregoire de Tours en parle. Enfin Sapaudus mourut en 596. aprés avoir employé durant sa vie tout son temps & tous ses biens au secours des pauvres & aux actions de pieté. Il fut plaint de ses Diocesains, comme s'il eût esté leur Pere ; & son Corps fut enterré avec beaucoup de pompe. Sa Memoire est & sera venerable à la posterité.

584.

585.

l. 8. de son Hist. ch. 1. 7 20.

596.

LICERIUS OU LICIER.

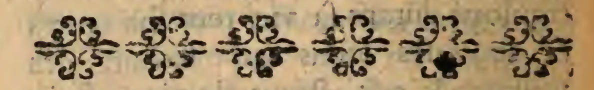
A LA priere du Roy Gontran le Clergé & le Peuple d'Arles choisirent Licerius en 596. pour leur Archevêque. Quelques jours aprés cette Election, Gontran qui estoit à Arles se rendit à Paris afin d'estre Tuteur de son Neveu Clotaire ; mais com-

Gregoire de Tours de Gest. Fran. l. 8. c. 39

596.

me toutes les affaires d'Estat de Gontran passoient par les mains de Licerius, il l'emmena avec luy : il en
596. obtint permission du Pape Gregoire, qui fit gouverner l'Eglise d'Arles par Protasius Evêque d'Aix. Licerius mourut en 598. On ne sçait ni son Pays, ni ses Parens ; mais on sçait qu'il étoit sçavant, & l'un des premiers Ministres de Gontran.

598.



CHAPITRE IX.

Des Archevêques d'Arles du septiéme siecle.

SAINT VIRGILE.

SAINT Virgile nâquit en Gascogne de pere & de mere considerables par leur pieté & par leur Noblesse. Dés qu'il fut en estat de choisir un genre de vie, il entra dans l'Abbaye de Lerins. Il y fut un exemple d'obéïssance, d'humilité & de douceur. Il donna de l'étonnement aux

anciens Religieux, & une ſainte jalouſie aux plus jeunes. Cependant l'Abbé de Lerins mourut, & Virgile fut mis en ſa place. Il gouverna cette Abbaye avec tant de ſainteté & de ſageſſe, qu'aprés la mort de Licerius les Habitans d'Arles le choiſirent pour leur Archevêque. Il s'acquitta de ſa Charge avec tant de ſoin, qu'il ſe fit bientôt une grande reputation, & dans la Provence, & à Rome.

S. Gregoire de Tours l. 9. c. 27.

589.

Le Pape Saint Gregoire lui envoya le Pallium, & l'établit ſon Vicaire General en France. Il ordonna même qu'à l'avenir, Virgile & ſes Succeſſeurs nommeroient aux Evêchez vacans de leur Primatie, & decideroient des points de Controverſe & de Foy. Il lui renouvella les anciens Privileges de l'Egliſe d'Arles; & écrivit une Lettre Circulaire à tous les Evêques de France, par laquelle il leur ordonnoit d'obéïr à Virgile qu'il avoit fait ſon Vicaire dans ce Royaume: de ſe trouver aux Synodes qu'il convoqueroit, & de ne ſortir point de leur Province ſans ſa permiſſion.

Environ ce temps-là, Chilperic perſecuta les Juifs de ſon Royaume,

& les contraignit de se convertir : ce qui fut cause qu'un grand nombre se vint refugier en Provence, & particulierement à Arles. Nôtre Saint Prelat qui brûloit d'un zele ardent pour le salut de leurs ames, les voulut obliger par toutes sortes de voyes à embrasser la Foy : mais comme le
S. Gregoire liv. 1. Epist. 45. Pape Saint Gregoire lui eut écrit que pour la conversion de ces Infideles, il ne devoit point employer d'autres armes que la parole de Dieu, il s'appliqua ardemment à leur annoncer l'Evangile, & il en convertit plusieurs.
600. Le Saint Pere lui manda aussi en 600. de faire assembler un Concile pour arrester la simonie, dans la collation des Benefices, la licence des Ecclesiastiques à l'égard des femmes ; & l'autorité dereglée des Seculiers pour parvenir aux plus hautes Dignitez de l'Eglise.

an. 601. Le Pape Gregoire écrivit encore à Saint Virgile une Lettre, où il lui recommandoit S. Augustin de l'Ordre de Saint Benoist, lors qu'il passa par la Provence pour aller en Angleterre prescher l'Evangile. Enfin Saint Virgile étoit en si grande estime dans l'esprit du Pape qu'il étoit chargé de tou-

tes les Commissions de la Cour de Rome qui regardoient le Royaume de France ; & cependant elles n'empêcherent pas que cet Illustre Prelat ne gouvernât glorieusement son Diocese. Il étoit infatigable à prêcher son Peuple ; à instruire ses Prêtres, à visiter ses Paroisses, à consoler les affligez, à secourir les pauvres ; & à employer une partie de ses revenus à faire des Eglises. Il fit bâtir la Metropole d'Arles ; il la dédia à Saint Estienne Protomartyr. Il fit construire aussi une autre Eglise hors de la Ville, & la consacra à Saint Trophime & à Saint Honorat. Il enferma dans cette Eglise la Chapelle de Nostre-Dame de Grace, & les Sepulcres de Saint Trophime, de Saint Genest, de Saint Marin, de Saint Eonius, & de plusieurs autres. Enfin le jour qu'il souhaitoit arriva : il tomba malade, & mourut sans douleur, de la mort des Justes. Il avoit alors 127. ans, & il en avoit esté Archevêque cinquante. Sa Feste se celebre à Lerins le 5. de Mars ; & à Arles le neuviéme d'Octobre.

THEODOSE OU THEODORIC.

THEODOSE ſucceda à S. Virgile
646. en 646. mais il n'eut pas les mêmes vertus : il s'abandonna à toutes ſortes de vices : il fut le ſcandale de tous les Evéques de France ; ce qui les obligea d'en faire leur plainte au Concile de Châlons ſur Saone,
660. tenu en 650. où Theodoſe fut appellé : mais parce qu'il n'y comparut point, on lui oſta l'Adminiſtration Temporelle & Spirituelle de ſon Archevêché. Theodoſe ſçachant cela, s'en alla à Rome, ſe proſterna aux pieds du Pape Vitalien qui lui donna l'Abſolution de ſes crimes ; & pour penitence, Sa Sainteté l'envoya prêcher en Angleterre, où l'on croit qu'il mourut, & qu'il répara par ſon obeïſſance & par ſes bonnes œuvres, le ſcandale qu'il avoit donné à l'Egliſe par ſes crimes & par ſa mauvaiſe vie.

JEAN II.

ON ne sçait pas si Jean II. fut éleu au Concile de Châlons sur Saone qui déposa Theodose, ou si à la priere du Maître-d'Hôtel de Clovis II. le Pape lui donna l'Archevêché d'Arles, lors qu'il eut envoyé Theodose en Angleterre. On sçait seulement que Jean II. gouverna l'Eglise d'Arles jusqu'en 675. & qu'alors 675.
il rendit l'esprit à Dieu.

FELIX II.

LE Siege d'Arles vacant par la mort de Jean II. le Clergé & le
Peuple d'Arles éleurent Felix pour 676.
estre leur Pasteur. Ils avoient besoin d'un Prelat de la force de Felix pour les défendre des erreurs des Monothelites. Felix se déclara alors ennemy de leur heresie qui se répandoit tellement à la faveur des Empereurs, que pour l'arrêter on ne lui pouvoit opposer que l'autorité souveraine de l'Eglise.

Dans cette vûë, le Pape Agaton

680. fit aſſembler à Rome un Concile general, où les plus Saints Prelats de l'Europe ſe rendirent au nombre de cent vingt-cinq, pour ſoûtenir les deux volontez de JESUS-CHRIST, contre les Monothelites qui les attaquoient. Nôtre Archevêque fut deputé de toutes les Provinces de France pour aſſiſter à ce Concile, où les erreurs des Monothelites furent condamnées, & leurs Sectateurs confondus.

Messieurs de Ste Marthe.

Felix à ſon retour à Arles ſe redonna tout entier aux ſoins de ſon Dioceſe: il en fit la viſite pluſieurs fois, & il y diſtribua ſes revenus aux pauvres. Enfin aprés avoir gouverné heureuſement l'Egliſe d'Arles, il tomba malade en 684. & mourut de la mort des Juſtes.

Saxi Pont. Arel. 684.

Je ſçai que Meſſieurs de Sainte Marthe mettent en ce ſeptiéme ſiecle au nombre des Archevêques d'Arles, S. Nazaire, ſans en apporter d'autre preuve, ſi ce n'eſt qu'on lit dans le Martyrologe des Saints de l'Abbaye de Lerins, qu'il l'a eſté. Mais comme l'on ne ſçait pas en quelle année, & que cela eſt fort douteux, je n'en

Gallia Christ. t. 1.

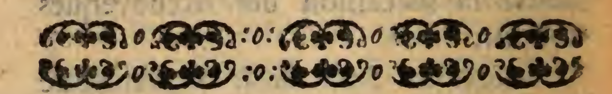
parle point, non plus que Monſieur Saxi. Je rapporte ſeulement ce que ce ſçavant Chanoine de S. Trophime écrit des Succeſſeurs de Felix II. juſqu'à Elifant, pour ne rien oublier de ce qui peut ſervir à faire connoître la ſucceſſion des Archevêques d'Arles.

Monſieur Saxi croit qu'Anaſtaſe fut mis à la place de Felix II. & 690.
qu'aprés avoir gouverné l'Egliſe d'Arles juſqu'en 690. Il mourut; & qu'Auſtrobert ayant eſté ſon Succeſſeur, tint ce Siege juſqu'au commencement du huitiéme ſiecle. Mais comme il 700.
n'en rapporte aucune preuve, je penſe que cela eſt fort douteux, & qu'on a lieu de craindre que le Siege d'Arles vacquât depuis la mort de Felix Second juſqu'à Elifant, à cauſe des frequentes invaſions des Sarrazins dans Sigebert.
les Gaules, & des guerres civiles qui y furent en ce temps-là.

Ces calamitez publiques troublerent tellement la Diſcipline de l'Egliſe, qu'il n'y eut preſque point d'Evêques en France depuis l'an 670. juſqu'en 743. ainſi qu'il paroît par la Lettre que Saint Boniface Evêque de

G v

Mayence, écrivit au Pape Zacharie. Ce qui est si vrai qu'il falut que cet Illustre Prelat travaillât en France avec Pepin & Carloman au rétablissement des Prelats de la Discipline Ecclesiastique.



CHAPITRE X.

Les Archevêques d'Arles du huitiéme & du neuviéme siecle.

VALBERTUS *& ses Successeurs jusqu'à* ELIFANT.

MONSIEUR Saxi croit que Valbertus succeda à Austrobert
701. en 701. & qu'il mourut en 705. Aprés
705. sa mort Aurelien II. fut mis en sa pla-
710. ce, & déceda en 710. il eut pour Successeur Saint Policarpe, qui gou-
720. verna l'Eglise d'Arles jusqu'en 720. Martin III. ayant succedé à ce grand Saint, n'occupa le Siege de cette Ville
725. que 5. ans. Protase lui ayant succedé,
730. vécut jusqu'à 730. Paul Gemmin ayant

esté le Successeur de Protase, fit rétablir le Sepulcre de Saint Cesaire que les Sarrazins avoient ruiné.

Aprés la mort de Paul Gemmin qui arriva en 737. Innodius ayant esté 737.
mis en sa place, ne gouverna l'Eglise d'Arles qu'un an. Georges lui ayant succedé en 738. cette Ville fut 738.
prise par les Sarrazins, qui ravageant toute la Provence, furent cause que les Prelats & les Ecclesiastiques de ce Païs se cacherent pour se dérober à leur fureur. Georges mourut en 740. Ratbertus lui succeda, & ne 740.
fut Archevêque d'Arles que cinq ans, puisqu'il deceda en 745. 745.

Sigisbert.

Ratbertus mort, on élut Kavillanus pour son Successeur à l'Archevéché d'Arles, qu'il gouverna jusqu'en 760. 760.
& aprés son decés Vvilimaris lui ayant succedé, trépassa en 770. On mit en 770.
sa place Vviliaris, qui ne fut Archevêque de cette Ville que 10. ans, puisqu'il mourut en 780. Enfin Mon- 780.
sieur Saxi dit qu'Arladis Successeur de Vviliaris, ne gouverna l'Eglise d'Arles que 5. ans. S'il y avoit eu quelque chose de plus certain de ces Prelats, 785.
il n'eû pas manqué de le rapporter.

ELIFANT.

ON ne ſçait pas préciſement en quelle année Elifant fut éleu Archevêque d'Arles : mais on ſçait qu'en
788. 788. il aſſiſta au Concile de Narbonne, à l'occaſion de Felix Evêque d'Ulgel, & d'Elipand Evêque de Tolede, qui ſoûtenoient que JESUS-CHRIST n'étoit que Fils adoptif de Dieu. Cette hereſie fut condamnée dans ce Concile. Daniel Archevêque de Narbone, y préſida ; & Elifant ſouſcrivit à tout ce qui y fut décidé.

Monſieur Saxi croit que deux ans aprés ce Concile, Elifant mourut : mais cela ne peut pas eſtre, puiſque ſelon le ſentiment des meilleurs Auteurs anciens & modernes, il aſſiſta
794. au Concile de Francfort, tenu en 794. pour le même ſujet que celui de Narbone, où Elipand Evêque de Tolede fut de nouveau condamné. L'année de la mort d'Elifant nous eſt inconnuë, auſſi bien que l'élection de Jean Troiſiéme ſon Succeſſeur.

JEAN III.

TOUT ce qu'on sçait de l'élection de Jean III. à l'Archevêché d'Arles, c'est que sous le Pontificat du Pape Leon III. il fut fait Archevêque de cette Ville, & qu'il porta Charlemagne à y convoquer un Concile, où il présida en 813. & où l'on 813.
fit de tres-beaux Reglemens touchant la Discipline Ecclesiastique.

Aprés la mort de Leon III. le Pape Estienne IV. venant en France pour établir la paix de l'Eglise, Loüis le Debonnaire envoya audevant de lui, Bernard Roy d'Italie son Neveu, avec plusieurs Evêques, parmi lesquels étoit nôtre Prelat. Ces Evêques conduisirent le Pape jusqu'à Rheims, où il sacra Loüis le Debonnaire, avec la Reine sa femme Hermangarde. Jean à son retour à Arles mourut en 819. 819.

NOTO.

NOTO succeda en 820. à Jean Troisiéme à l'Archevêché d'Arles. La premiere chose qu'il fit, fut de

Flodoüard Hist. l. 2. chap. 20.

changer avec Aurele Comte d'Arles, quelques Eglises & quelques Heritages situez dans la Camargue : & cet échange fut confirmé par Loüis le Debonnaire. Noto assista à un Con-
828. cile tenu à Toulouse en 828. pour la reformation du Clergé ; & l'année
829. suivante il se trouva à un autre Concile qu'on tint à Paris pour le même sujet. On fit dans ce Concile deux Canons touchant le devoir des Evêques, & les droits de l'Eglise que
835. les Souverains ruinoient. En 835. au Concile de Thionville, on choisit Noto pour connoître de l'affaire d'Elbon Archevêque de Rheims, auteur de la deposition de Loüis le Debonnaire. Aprés la tenuë de ce Concile, Loüis le Debonnaire acccompagné des Evêques & des autres Personnes de consideration qui s'y estoient trouvées, vinrent le mettre sur le Trône, où durant la sainte Messe, les Archevêques, au nombre desquels estoit Noto, chanterent des Prieres pour son rétablis-
845. sement. Noto deceda l'an 845. & Rotland fut son Successeur.

SAINT ROTLAND.

SITÔT que Saint Rotland fut élevé Archevêque d'Arles, il fit connoître que Dieu avoit présidé à son élection. Son zele pour la gloire de Dieu fut ardent, son amour pour l'Eglise des-interressé; son soin pour ses Oüailles extrême, & sa charité pour les pauvres inepuisable.

Godescalque alors semant ses erreurs touchant la Predestination & la Grace, on assembla un Concile à Valence en Dauphiné. Saint Rotland y présida, & y fit paroître la profonde connoissance qu'il avoit de la doctrine de Saint Augustin: il l'y maintint contre Godescalque qui s'en estoit déclaré ennemi; & il condamna les erreurs de cet Heretique par l'autorité même de S. Augustin. On fit aussi dans ces Conciles de tres-belles Ordonnances pour la Discipline Ecclesiastique: l'Election des Evêques, selon les anciennes Coutûmes, y fut résoluë, & on députa nôtre Prelat avec l'Archevêque de Lyon, les Evêques de Grenoble &

de Toulon vers l'Empereur Lothaire. Ils eurent ordre de le ſupplier tres-humblement de laiſſer (ſuivant les anciennes Coûtumes) l'Élection des Evêques au Clergé & au Peuple, à cauſe des abus qui ſe commettoient dans la collation des Evêchez. Ils furent chargez auſſi de conjurer l'Empereur de quitter ſes amours illegitimes, & de reprendre l'Imperatrice qu'il avoit éloignée de la Cour; mais parce que Rotland ſe ſignala en cette Députation, le Pape Nicolas dans
864. une Epître qu'il envoya aux Prelats de France, dit que *Rotland ſeul défendit la querelle de Dieu en la préſence de Lothaire.* Cet Empereur conçût une ſi grande eſtime de nôtre Prelat, qu'il l'éleut pour le premier Abbé de l'Abbaye de Cruas ſur le Rhône, fondée par Louïs le Debonnaire.

Saint Rotland de retour à Arles, ſe redonna tout entier à ſon Miniſtere; & un jour qu'il viſitoit les
869. Paroiſſes de la Camargue, il y fut pris d'une troupe de Pirates Sarrazins, qui l'emmenerent ſur leurs Vaiſſeaux, où ils le firent mourir par

Aimonius de Geſtis Francorum l. 5. cap. 23.

les mauvais traitemens qu'ils lui firent. Les Habitans d'Arles avertis de sa captivité traiterent de sa rançon, qui ne fut pas plûtôt payée que les Sarrazins prirent terre, le mirent dans une chaise, habillé comme il estoit lors qu'il tomba entre leurs mains: les Habitans d'Arles s'approcherent aussitôt de lui; mais comme ils trouverent qu'il estoit mort, ils remplirent l'air de gemissemens; ils l'amenerent à Arles, & l'enterrerent à l'Eglise de Saint Honorat, en la Chapelle de Nôtre-Dame de Grace, où il avoit choisi sa sepulture, dans un Tombeau qu'il s'estoit fait faire lui-même.

ROSTANG.

ROSTANG né d'une Illustre Maison, fut Abbé; ensuite il prit possession de l'Archevêché d'Arles en 871. & assista en 876. au Concile de 871.
Pontigni, où l'on approuva tout ce 876.
qui avoit esté resolu au Concile de Pavie, touchant le Couronnement de l'Empereur Charles.

Environ ce temps-là, le Pape *Baronius.*

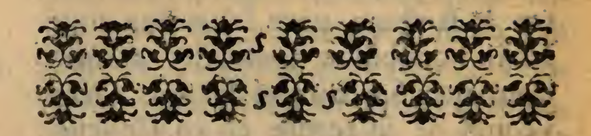
Jean VIII. partit de Rome pour venir en France ; il arriva à Arles l'an
878. 878. où il fut reçû avec tous les honneurs imaginables du Prince Bozon, de la Princesse sa femme, de toute la Noblesse, & du Peuple. Sa Sainteté y séjourna quelque temps pour attendre l'Ordre du Roy qui estoit alors à Troyes ; & cependant Jean Huitiéme donna le Pallium à Rostang, & lui confirma tous les anciens Privileges que ses Predecesseurs avoient acccordez à l'Eglise d'Arles.

L'Ordre du Roy arrivé, le Pape partit d'Arles accompagné de Bozon, & de plusieurs Prelats qui le suivirent jusques à Lyon, d'où il envoya un Exprés au Roy, afin de sçavoir le
Baronius. lieu où il pouvoit le voir & tenir un Concile qu'il avoit resolu de faire celebrer en France. Lors que le Pape
878. eut appris que ce seroit à Troyes en Champagne, il s'y en alla accompagné de Bozon : & sitôt qu'il fut ar-
Flodouar. l. 3. chap 21. & l. 4. c. 6. rivé en cette Ville, il écrivit à tous les Archevêques de France, & leur ordonna de se trouver à ce Concile avec leurs Suffragans ; & outre cette Lettre Circulaire qu'il envoya à tous

les Prelats, il en écrivit une autre à Roſtang pour le même ſujet. Mais nonobſtant toutes les exhortations que Sa Sainteté fit aux Archevêques de ſe rendre en ce Concile, il ne s'y trouva que huit Archevêques de France, entre leſquels eſtoit nôtre Prelat.

Le Concile achevé, Bozon reçut Ordre d'accompagner le Pape à ſon retour en Italie. Nôtre Prelat aſſiſta en 879. au Concile du Château de Mantale en Dauphiné, où Bozon ayant eſté éleu Roy d'Arles, lui confirma 879.
les Privileges que ſes Predeceſſeurs avoient accordez à l'Egliſe d'Arles, & lui donna encore le Monaſtere de Cruas. Roſtang fut en 888. au Concile de Niſme; & en 890. à celui 888. 890.
de Valence en Dauphiné, tenu en faveur de Loüis fils de Bozon. Roſtang mourut l'an 913. & eut pour Succeſſeur Manaſſes. 913.





CHAPITRE XI.

Les Archevêques d'Arles du dixiéme siecle.

MANASSES.

L'EGLISE d'Arles qui avoit esté le Siege de tant de Saints Prelats, perdit beaucoup de son lustre par la
914. Promotion de Manassès, Neveu de Hugues Roy d'Italie. Il n'eut pas plûtôt pris possession de l'Archevêché d'Arles, que le Roy Bozon son parent lui renouvella les anciens Droits, & les anciens Privileges que ses Predecesseurs avoient donnez à l'Eglise d'Arles. Il lui donna aussi le passage du Rhône au Port de Fourques, & le pouvoir de faire battre Monnoye, ainsi qu'il paroît par ses Lettres Patentes données à Vienne en Dauphiné, le vingtiéme de son Regne.

Manassès tout fier de sa naissance

tourna ses pensées à son agrandissement. Jamais Prelat ne fut plus avide de Benefices que lui, & n'en possedа tant au grand scandale de toute l'Eglise. Il avoit, outre l'Archevêché d'Arles, les Abbayes de Cruas, d'Amiane, de Senanque; avec les Evêchez de Veronne, de Mantouë, & de Trente. Il a esté le premier qui 916.
a introduit dans l'Eglise le desordre de l'incompetance des Benefices: il disoit pour excuser son avidité, qu'il en usoit comme Saint Pierre, qui avoit eu l'Eglise d'Antioche, d'Alexandrie, & de Rome. Hugues III. Roy d'Arles & de Bourgogne, Oncle 915.
de nôtre Prelat, connoissant son genie, le fit son principal Ministre.

Cette nouvelle Dignité lui enfla tellement le cœur, qu'il quitta la Crosse pour prendre l'Epée, & suivit le Roy Hugues en Italie, où il se rendit indigne des graces que ce Prince lui avoit faites: car il fit revolter contre lui tous les Princes d'Italie en faveur de Beranger Marquis d'Irurée, qui lui avoit promis l'Archevêché de Milan.

Cette revolte fut la cause de la

perte du Roy Hugues, à qui succeda Conrat son petit Neveu, qui se maria avec la Princesse Mathilde sœur de Lotaire Roy de France. Manassès ne pouvant supporter l'élevation de Conrat, quitta la Cour & se retira
Luitprat d l. 4. c. 3. à Arles, où il continua de faire bonne chere des revenus de ses Benefices. Il disputa au Roy la Préséance dans l'Eglise : & cela fut cause que Leon VIII. qui tenoit le Siege de Rome, envoya à Arles un Legat qui ajugea à Manassès la Préséance, dont il ne jouït jamais; car il mourut l'an
962. 962. aprés avoir esté Archevêque d'Arles 43. ans,

ITERIUS,

963. LE peu de temps que Manasses avoit demeuré à Arles, causa de grands desordres dans l'Eglise de cette Ville : de sorte qu'Iterius la trouva en mauvais estat, & fut obligé de travailler beaucoup pour réparer & rétablir la Discipline Ecclesiastique.

965. Le Senêchal d'Arles avoit usurpé une partie de la Jurisdiction Ecclesiastique; & les particuliers s'estoient

appropriez les biens & les revenus de la Manſe Epiſcopale & du Chapitre. Iterius ne pouvant ſouffrir cela, en demanda la reſtitution : mais comme il n'en put venir à bout, il eut recours en 970. au Pape Jean XIII. 970.
qui lui donna le pouvoir d'excommunier ceux qui ne reſtituëroient pas les biens de ſon Egliſe. Iterius mourut en 978. aprés avoir eſté quinze 978.
ans Archevêque d'Arles.

ANNO.

ITERIUS ayant réparé les deſor- *Ste Mart.*
dres qui eſtoient dans l'Egliſe d'Arles, Anno qui lui ſucceda, crût que 981.
pour la maintenir dans l'eſtat où ſon Prédeceſſeur l'avoit laiſſée, il devoit ſuivre ſon exemple : c'eſt pourquoi il travailla avec ſoin à conſerver les Droits de ſon Egliſe ; & aprés avoir dignement rempli les devoirs d'un bon Paſteur, il mourut en 994. 994.

Monſieur Saxi dit qu'Udo fut en 995. mis en la place d'Anno, & qu'il 995.
gouverna l'Egliſe d'Arles juſqu'en 997. 997.
Il ajoûte qu'Amalric lui ſucceda, &

qu'il mourut en 1005. mais comme cet Illustre Chanoine n'en rapporte aucune preuve, je n'en parle point, non plus que Messieurs de Sainte Marthe.

CHAPITRE XII.

Les Archevêques d'Arles du onziéme siecle.

PONS DE MARIGNANE.

PONS de Marignane estoit sorti de la noble & de l'ancienne Maison de Marignane. Dés qu'il fut en âge de choisir un genre de vie, il se rendit Religieux de Saint Victor de Marseille, d'où il fut tiré pour estre Archevêque d'Arles. Il avoit un grand soin de son Diocese, & un grand amour pour l'Eglise ; il donna en
1005. 1005. aux Chanoines de sa Metropole, le Château de Saint Hipolite, situé en Crau ; & à l'Abbaye de Mont-

majour le tiers quil avoit eu de la Succeſſion de ſon Pere. L'amour que nôtre Prelat avoit pour la retraite, fut cauſe qu'il quitta ſon Egliſe l'an 1030. & embraſſa de nouveau la Vie Religieuſe. 1030.

RAJAMBAUT OU RAMBAULD.

RAJAMBAUT eſtoit recommendable par ſa pieté & par ſa naiſſance. Il deſcendoit des Vicomtes de Marſeille ; & ſes parens eurent ſoin de l'élever pendant ſa jeuneſſe dans la crainte de Dieu. Aprés ſes études il ſe rendit Religieux à Saint Victor de Marſeille, & donna à cette Abbaye la part du lieu d'Auriol, qui lui eſtoit échuë en partage. On le tira de cette 1031. Abbaye pour prendre poſſeſſion de l'Archevêché d'Arles vacant par la demiſſion volontaire de Pons de Marignane. Il propoſa aux Chanoines de ſon Egliſe Metropolitaine, d'embraſſer la Regle de Saint Auguſtin, à l'exemple des autres Chapitres.

Guillaume Vicomte de Marſeille, donna, à la perſuaſion de nôtre Prelat, aux Chanoines de l'Egliſe Me-

tropolitaine d'Arles, Saint Martin de Crau, tous les Pâturages, & autres biens qu'il y avoit : à condition que les Chanoines vivroient en Communauté.

1032. En 1032. Rajambaut couronna l'Empereur Conrad II. Roy d'Arles, dans l'Eglise de Saint Estienne. Il fonda la Prevôté de Pignan, & l'Eglise Collegialle de Barjol, sous le titre de Nôtre-Dame ; il soûmit cette Eglise à l'obéïssance du Saint Siege, qui la reçût sous sa protection, à la charge qu'elle lui payeroit par an, un denier d'or ; il mit dans cette Eglise des Chanoines Reguliers de Saint Augustin. Il consacra l'Eglise du Lieu de Saint Savournin, Diocese d'Apt, & celle de Saint Pierre de Corens, où il y avoit un Convent de Religieux. Il donna des Indulgences à ceux qui contribuëroient de leurs charitez à l'entretien de cette Eglise.

Sous son Episcopat, il survint un démêlé entre les Religieux de Saint Victor de Marseille, & ceux de Montmajour d'Arles : Rajambaut par sa prudence & son adresse, les accorda. Il donna à son Chapitre l'Eglise de

Nôtre-Dame de Rats, située en Camargue, que Bertrand Comte de Provence lui avoit restituée; & il présida en qualité de Legat du Pape Victor II. au Concile de Toulouse, tenu en 1056. contre la simonie, & d'autres vices de ce siecle. Enfin nôtre 1056.
Prelat mourut l'an 1062. il fut enterré 1062.
dans l'Eglise de Barjol qu'il avoit fondée, & où il avoit choisi sa sepulture.

AICARD DE MARSEILLE.

AICARD prit naissance à Marseille: son pere s'appelloit *Geofroy* Vicomte de Marseille, & sa mere *Rixende*: ils l'éleverent dans la pieté & les belles lettres. Il se fit Religieux de Saint Victor de Marseille, à l'exemple de son oncle Rajambaut, à qui il suceda en l'Archevêché d'Arles. 1063.

Aicard ayant esté ordonné Archevêque de cette Ville, & n'esperant plus rien du Saint Siege, tint le parti de l'Empereur Henri IV. Schismatique: ce qui obligea le Pape Alexandre II. à l'excommunier. Le Pape Gregoire VII. sçachant que nôtre

Prelat persistoit à favoriser l'Empereur Henri IV. l'excommunia ; & fit assem-
1080. bler en 1080. un Concile à Avignon par Hugues Evêque de Die son Legat, où l'on dit qu'Aicard fut déposé, & qu'on mit en sa place Gibelin Patriarche de Jerusalem. Mais il est certain qu'il ne prit point possession de l'Archevêché d'Arles qu'aprés la mort d'Aicard, qui pendant sa vie continua les fonctions Episcopales.

Je sçai que Mr Saxi dit qu'Aicard présida à ce Concile d'Avignon ; mais apparemment il n'avoit pas lû ce qu'en dit Hugues de Flavigni ; Et il n'avoit garde d'y présider, puis qu'on l'avoit tenu contre lui. Aicard estant mort
1090 à Arles en 1090. fut enterré dans son Eglise Metropolitaine.

GIBELIN.

APRE'S la mort d'Aicard, Gibelin fut mis en sa place par Hugues Evêque de Die, Legat du Saint Siege, qui l'avoit déposé au premier Concile d'Avignon. Quelques années aprés que Gibelin eut pris possession de son Archevêché, le Pape Urbain

Second revenant du Concile de Clermont en Auvergne, passa par Arles où Gibelin le reçût avec tous les honneurs imaginables.

Sa Sainteté ayant reconnu le merite & les vertus de cet Illustre Prelat, l'envoya en 1106. à Jerusalem en qualité de Legat, pour appaiser quelques troubles sur la mauvaise election d'Ebremar Patriarche de cette Ville, qui s'estoit intrus dans cette Dignité. Gibelin y fit assembler en 1107. un Concile, où il présida, & se rendit par son zele & par sa prudence, si agreable au Clergé & au Peuple de Jerusalem, qu'aprés avoir déposé Ebremar, il y fut choisi pour remplir sa place. Le Pape Urbain II. qui avoit approuvé la negociation de Gibelin, confirma son élection au Patriarchat de Jerusalem; mais ce Pape estant mort, Paschal II. son Successeur écrivit en 1110. au Clergé & au Peuple d'Arles, pour élire un nouvel Archevêque. Les Habitans d'Arles reçûrent bientôt aprés une Lettre de Gibelin, qui s'ennuïant en Jerusalem, leur écrivit qu'il souhaitoit de s'en revenir à Arles: ce qui

1106.
Guil. de Tir. l. 11. c. 4.
1107.
1110.
Messieurs de Ste Marthe. Gallia Christiana. t. 1.

fut cauſe qu'ils n'en choiſirent point d'autres. Mais il n'y retourna plus ; car il mourut en Jeruſalem l'an 1111.
1111. au mois de Decembre.

Il eſt aiſé de voir par ce qu'on vient de dire, que Monſieur Saxi s'eſt trompé, ainſi que Meſſieurs de Sainte Marthe l'ont remarqué ; lors qu'il a dit qu'on éleut Aripert Evêque d'Avignon, pour gouverner l'Egliſe d'Arles, juſqu'à ce qu'on eût nommé un autre Archevêque à la place de Gibelin.

CHAPITRE XIII.

Les Archevêques d'Arles du douziéme ſiecle.

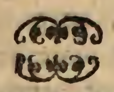
ATTO DE BEZIERS.

LA Famille d'Atto eſtoit ancienne & illuſtre ; car il deſcendoit des Vicomtes de Beziers : le Siege d'Arles vacant par la mort de Gibelin, il fut éleu en ſa place ; mais on ne ſçait pas préciſement en quelle an-

née. Il augmenta les revenus de son Eglise, pour donner le moyen à ses Successeurs de subvenir aux necessitez de ses Diocesains : & dans cette vûë il acheta le Château de Saint Chamas en Provence. *Saxi.*

Le Pape Caliste II. fit assembler un Concile general à Rheims, contre l'Empereur Henri, pour rétablir la paix dans l'Eglise. Caliste II. y présida ; Loüis Roy de France, y assista avec 426. Prelats, entre lesquels estoit Atto de Beziers, qui tenoit le parti de Henri. Cet Empereur ne s'y trouvant pas comme il l'avoit promis, fut excommunié du consentement des Evêques. 1115.

Bertrand de Saint Chamas & sa femme Belielde, donnerent à Atto en 1126. la portion qu'ils avoient au Terroir d'Anniane, & de Saint Sizin. On ne marque pas le temps de la mort d'Atto, parce qu'on ne le sçait pas positivement. *Archives du Chapitre de S. Troph.* 1126.



BERNARD.

AVANT que Bernard fût Archevêque d'Arles, il estoit Patriarche d'Antioche, si recommendable par son merite & ses vertus, qu'il fut Legat du Saint Siege. Il aimoit tendrement ceux qui défendoient la Terre sainte, & assistoit les
1129. Pelerins qui aloient en Jerusalem visiter les saints Lieux.

Il donna aux Chevaliers de S. Jean de Jerusalem le Prieuré de S. Thomas de Trinquetaille : à la charge que pour leur annuel, ils lui payeroient 125. sols Melgorois, au jour de Noël.; que ses Successeurs & lui en auroient les dixmes : & que sans sa permission & celle des Chanoines d'Arles, on n'y enterreroit que des Chevaliers.

Ermessande en 1131. lui fit serment de fidelité pour le Château de Saint Chamas, en presence de Raimond
1133. de Beaux ; & en 1133. il rendit l'esprit à Dieu, aprés avoir reçû tous les Sacremens avec toute la resignation qu'on peut attendre d'un Prelat

qui s'estoit toûjours attaché à vouloir tout ce que Dieu vouloit de lui.

GUILLAUME.

GUILLAUME étoit Prieur d'une Chartreuse au Dioceze de Marseille, avant que d'être Archevêque d'Arles. Il tâcha d'empêcher les desordres que la guerre civile causoit dans son Dioceze, & il employa tou- 1136.
te son authorité pour faire la paix. Mais il n'en put venir a bout, il termina le differend qui étoit entre les Chanoines d'Arles & les Religieux de S. Victor de Marseille, a cause des Eglises de S. Honorat & de S. Pierre, que l'Abbé de S. Victor leur retenoit injustement; cét Archevêque fit la fonction de Legat du Saint Siege sous Innocent II. & mourut l'an 1141. 1141.

RAYMOND DE MONTROND.

LES uns croyent que Raymond de Montrond nâquit à Arles; & les autres au Dioceze de Nisme. Il fut
offert par ses Parens à l'Eglise de 1142.
Nisme dont il fut Chanoine : puis

Evêque d'Agde ; & enfin Archevêque d'Arles. Alphonse Jourdain Marquis de Provence, restitua à Raymond de Montrond, beaucoup de biens scituez en la terre d'Argence en Languedoc, que ses Predecesseurs avoient usurpez à l'Eglisez d'Arles.

Ensuite Montrond du consentement du Prevost & des Chanoines de saint
1142. Estienne d'Arles, confirma à Alphonse le reste des biens qu'il possedoit en la terre d'Argence, & qui dependoient de son Eglise : & Alphonse luy en prêta serment de fidelité.

Pierre Seigneur de Lambese en Provence, & ses Enfans, luy rendirent la même sorte de devoir pour les droits des Chateaux de Salon & d'Avalon. En ce temps-là, l'Empereur Conrad vint à Arles, dont il étoit Souverain ; sa presence appaisa toutes les divisions qui étoient dans cette Ville. Il confirma à Raymond de Montrond les Privileges que les Roys d'Arles ses Predecesseurs avoient donnez à son Eglise : il luy donna tous les droits Royaux qu'il avoit à Arles & dans son Terroir, avec le pouvoir de faire battre Monnoye.

En vertu de ce privilege, Raymond de Montrond fit fabriquer à Arles des sols qu'on appelloit *Raimondins*, & qui valoient six tournois. Conrad luy donna aussi la quatrieme partie des Rentes qu'il avoit dans la Ville & au Terroir d'Arles, d'Albaron, de Fos, de Trinquetaille, de Saint Chamas, du Vernegue de Mournas, de Montdragon, de Sallon, & de l'Abbaye de Saint Gervais. Il declara qu'il vouloit que cette donnation fût irrevocable, & la scela du Sceau d'Or. Il ordonna que ceux qui troubleroient Montrond & ses Successeurs dans la joüissance de tous ces avantages, seroient condamnez à quarante livres d'amende, applicables une partie à son fisc, & l'autre au profit de l'Archevêque d'Arles. Raymond de Montrond reçût en 1142. la Bulle du Pape Ce- 1142.
lestin, pour restablir la Regle de S. Augustin dans son Chapitre : il transigea avec le Roy d'Aragon pour quelques Châteaux & Fiefs de son Eglise. Le Pape Anastase IV. confirma en 1153. tous les Privileges de 1153.
l'Eglise d'Arles, en faveur de nôtre Prelat, qui avoit fait en 1152. la

Translation des Reliques de Saint Trophime, de l'Eglise de Saint Honorat à celle de Saint Estienne.

1159. Le Pape Adrien IV. estant mort en 1159. on mit en sa place Alexandre III. il n'y eut que deux Cardinaux du parti de l'Empereur Frederic, qui s'opposerent à son Election : ils choisirent Octavien pour Antipape ; Alexandre III. l'excommunia. Cependant l'Empereur pour confirmer l'Election de cet Antipape qui avoit
1160. pris le nom de Victor, fit en 1160. assembler un Concile à Pavie, où nôtre Archevêque assista. On y approuva l'Election de l'Antipape ; & l'on y excommunia Alexandre III. avec tous ses Partisans : & parce que nôtre Archevêque estoit du parti de cet Empereur, il suivit le parti de l'Antipape. Et à son retour à Arles, il mourut le 16. May de cette même année, & fut enterré dans l'Eglise de S. Trophime.

RAYMOND II. DE BOLENE.

1163. *Archives de l'Archevêché.* DE Bolene fut en 1163. Archevêque d'Arles. Il obtint pour son Eglise, d'Ildefons Roy d'Arragon &

Marquis de Provence, le Château de Grans, d'Avaron, & le Canal des eaux qui vient de la Durance à Salon jusqu'à la Mer.

De son temps les Juifs qui demeuroient à Arles estoient obligez tous les Vendredis Saints, d'aller en personne travailler au Pont de Crau, & de servir de Manœuvres pour la réparation de ce Pont; mais ils étoient si maltraitez des Maçons, qu'ils furent contraints de demander à nôtre Prelat un changement de peine. Il les exempta de cette servitude, en lui donnant une rente annuelle qu'ils lui firent à lui & à tous ses Successeurs.

Le Pape Alexandre V. confirma en 1166. l'échange que Raimond de Bo- 1166.
léne avoit fait avec le Monastere de saint Victor de Marseille pour l'Eglise de sainte Foy de Vachiere. Guillaume de Baulieu engagea en 1173. au 1173.
nom du Roy d'Aragon pour deux mil sols Melgorois le Château d'Aiguieres à l'Eglise d'Arles.

L'Empereur Frederic Premier surnommé Barberousse, vint à Arles en 1178. où il fut Couronné par nô- 1178.
tre Archevêque avec l'Imperatrice sa

Femme, il confirma les Privileges qui avoient esté donnez à l'Eglise d'Arles par ses Predecesseurs. Deux
1180. ans apres le depart de Frederic, Raymond Comte de Toulouze vint à Arles où il rendit hommage à de Bolene pour les Chasteaux de Beaucaire, d'Argence, de Fourques, & d'autres Places le long du Rhône, du côté du Languedoc, dependantes de l'Eglise d'Arles.

Raymond de Bolene alla l'année suivante au Concile General tenu à
1181. Rome en 1181. où les Ordonnances des Antipapes Guy, Octavien & Jean furent cassées, & les erreurs des Albigeois Paterins & Vaudois condamnées. Apres la celebration de ce Concile, il revint à Arles, & donna à
M. Louvet. l'Eglise de Saint Estienne le Domaine qu'il avoit acquis de Raymond de
1182. Maisenes, il mourut en 1182. & fut enterré dans son Eglise Metropolitaine.

PIERRE AYNARD.

PIERRE Aynard avoit été Cha-
1183. noine d'Arles & Evêque de Toulon, avant que d'être Archevêque

d'Arles : il exhorta les Chanoines de ſaint Trophime de vivre dans la Regle de Saint Auguſtin ; ce qu'ils firent. Il prit luy-même la Robe Blanche.

Le Pape Urbain III. luy confirma tous les Privileges de l'Egliſe d'Arles, & même celuy de faire battre Monnoye, dont il avoit pour ſon droit douze deniers de châque Marc qui ſe fabriquoit à Arles. Il mourut en 1190. 1186. 1190.

IMBERT D'AIGUIERES.

IMBERT d'Aiguieres originaire d'Arles, d'un rare merite, êtoit de l'Ancienne & Illuſtre Maiſon d'Aiguieres Mejane, qui ſubſiſte encore en cette Ville. Dés ſon Enfance il fit paroître tant d'eſprit qu'il donna de tres grandes eſperances. Ces Parens eurent ſoin de le faire élever en la crainte de Dieu.

L'excellence de ſon naturel le rendit capable de toutes les bonnes Inſtructions qu'on jugeoit à propos de luy donner. Aprés ſes études il prit la Soutane.

1190. Imbert d'Aiguieres estoit Sacristain dans l'Eglise Metropolitaine d'Arles, avant que d'en estre Archevêque. Aussitost qu'il eut pris possession de son Archeveché, il s'appliqua entierement à le bien gouverner; il regla son Clergé, il fit la visite par tout son Dioceze, & remplit si dignement les devoirs de sa Charge, qu'il merita l'estime & l'amour de tous les Prelats.

Le bruit de sa vertu s'estant répandu jusqu'à Rome, le Pape Celestin Troisiéme en conceut une haute estime, & à sa consideration il luy ordonna de donner un Coadjuteur à l'Evêque d'Orange, malade depuis six ans d'une maladie incurable. Il le chargea encore d'accommoder le Prevost de Marseille avec Dieu-Donné de Brissac, Maistre de la Milice du Temple de Provence, touchant quelques differens qu'ils avoient pour les Decimes de leur Chapelle de Marseille; & il s'en acquitta aussi avec succez. Il eut encore ordre de reformer le Monastere de Lerins, de chasser les Religieux qui s'y opposeroient, & d'en mettre d'autres en leurs places.

Il ſurvint en 1201. une diſpute entre les Religieuſes de Saint Ceſaire d'Arles, & l'Abbé d'Ulmet, à cauſe qu'Alphonſe Comte de Provence, Fondateur de l'Abbaye d'Ulmet, s'eſtoit imprudemment obligé envers le Monaſtere de Saint Ceſaire, de payer une penſion annuelle de ſoixante ſols au jour de la Fête de Saint Ceſaire; & que l'Abbé d'Ulmet & ſes Religieux ſe rendroient à Arles pour y chanter ſolennellement la Meſſe dans l'Egliſe du Monaſtere des Religieuſes de Saint Ceſaire: que les nouveaux Abbez d'Ulmet viendroient jurer & faire promeſſe à l'Abbeſſe de Saint Ceſaire, de ne faire aucune alienation des biens dépendans de l'Egliſe d'Ulmet; & que s'ils manquoient de payer la penſion durant deux ans, la même Egliſe d'Ulmet qui dépendoit auparavant de l'Abbaye de S. Ceſaire, retourneroit aux Religieuſes de Saint Ceſaire. Mais parce que toutes ces conditions eſtoient fort onereuſes, & fort préjudiciables à l'Obſervance Reguliere, l'Abbé d'Ulmet voulut faire caſſer les Contrats qui lui impoſoient cette ſervitude. Il s'adreſſa à Inno- 1201.

cent III. Ce Pape renvoya la Commiſſion de cette affaire à Imbert d'Aiguieres, qui aprés avoir entendu les Parties, ordonna que l'Abbé d'Ulmet payeroit au Monaſtere de Saint Ceſaire d'Arles, ſa penſion annuelle d'un marc & demi d'argent, en deux payemens : l'un à Noël, & l'autre à la Saint Jean-Baptiſte ; & qu'il ſeroit déchargé de toutes les autres ſervitudes.

1202. Imbert d'Aguieres conſacra en 1202. l'Egliſe de Sainte Marthe de Taraſcon ; & en cette même année, Hugues Seigneur de Beaux, lui rendit hommage, à cauſe du Château de Trinquetaille. Et Imbert d'Aiguieres mourut, lors que ſes Dioceſains demandoient à Dieu de le combler d'années, & il fut enterré à Saint Trophime.



CHAPITRE XIV.

Les Archevêques d'Arles du treziéme siecle.

MICHEL DE MORIERES OU DE MORES.

MICHEL DE MORIERES estoit 1203.
d'Arles de l'Illustre Famille des Seigneurs de Morieres. Il exerça premierement la Charge de Prevost de l'Eglise de Saint Trophime d'Arles ; & ensuite il en fut Archevêque. A son avenement à l Episcopat, il resolut de faire reparer l'Eglise de Saint Honorat qui estoit tombée en ruine ; mais comme son bien ne lui permettoit pas de faire une si grande dépense,
il écrivit une Lettre Circulaire aux 1206.
Archevéques, aux Evêques, aux Abbez, & aux Personnes de qualité, pour contribuer à la réparation d'un si saint Lieu. Il employa la plus grande partie de ses revenus au secours de ses Diocesains.

Il ſuivit Pierre d'Aragon en Italie pour accorder les Habitans de Piſe avec les Genois, qui eſtoient les Alliez des Habitans d'Arles. Raimond Comte de Toulouſe & Marquis de
1208. Provence, prêta en 1208. ſerment à
1209. nôtre Prelat; & en 1209. de Morieres aſſiſta au Concile d'Avignon, tenu contre les Vaudois & les Albigeois, qui furent condamnez & excommuniez, avec tous leurs Sectateurs.
1214. teurs. Il aſſiſta auſſi en 1214. au Concile de Montpellier, où il fut reſolu que les Villes acquiſes par les Croiſez, ſous la conduite de Simon de Montfort, ſeroient données en propre à ce grand Capitaine, pour la recompenſe de ſes travaux; & qu'il ſeroit Comte de Toulouſe, & auroit toutes les Terres que Raimond Comte de Toulouſe avoit poſſedées en Languedoc: & cela ſous le bon plaiſir du Pape.

Les Peres de ce Concile en écrivirent à *Sa Sainteté*, qui leur répondit que Simon de Montfort garderoit toutes ces Villes comme en depoſt, juſques à ce que le Concile general convoqué à Rome pour l'an-

née ſuivante, déterminât à qui elles 1215.
devoient eſtre accordées. Frederic II. confirma à Michel de Morieres les Privileges que les Rois & les Empereurs precedens avoient donnez à ſon Egliſe. Michel de Morieres mourut le
douziéme d'Aouſt 1217. aprés avoir 1217.
employé durant ſa vie tout ſon temps aux actions de pieté ; & il fut enterré dans ſon Egliſe Metropolitaine.

HUGUES BOARDY OU BEROARDY.

HUGUES BOARDY eſtoit d'Arles, & Prevoſt de l'Egliſe Cathedrale de Marſeille, avant que d'être Archevêque de la Ville où il avoit pris naiſſance. Son Election fut approuvée du Pape Honoré III. & de l'Empereur Frederic II. Ayant eſté
ordonné Archevêque en 1218. il re- 1218.
çût l'année ſuivante l'hommage, & 1216.
le ſerment de fidelité de Hugues de Beaux Vicomte de Marſeille, pour le Château de Trinquetaille, qu'il confeſſa tenir de l'Egliſe de Saint Trophime.

Boardy ſupprima le Doienné de ſon Egliſe Metropolitaine, mit en

ſa place un Archidiaconat ; & donna pour groſſe à l'Archidiacre, le Prieuré de Saint Gervais de Fos, qui avoit eſté une Abbaye. Nôtre Archevêque augmenta encore les rentes de toutes les Dignitez de ſon Chapitre.
1224. On le députa en 1224. dans le Concile de Montpellier, pour aller à la Cour de Rome touchant l'affaire des Albigeois qui troubloient la France;
1231. il obtint du Pape Honoré III. la confirmation de tous les Privileges que ſes Predeceſſeurs avoient donnez à l'Egliſe d'Arles. Il permit à Raimond Berenger Comte de Provence, d'aggrandir la Ville du Martiques, qui eſtoit alors du Domaine de ſon Archevêché, & qui ſe nommoit, *Le Château de Saint Geneſt*: enſuite Raimond la fit bâtir en forme de trois Villes, qu'on nomme preſentement *Jonquieres*, *Liſle*, & *Ferrieres* ; & à cauſe de la grace que lui avoit fait Hugues Boardi, il déclara tous les Sujets de ce Prelat qui demeuroient à Salon, à Saint Chamas, à Grans, à Château-vieux, à Saint Mitre, à Vachieres, à Saint Martin de Crau, & au Vernegue,

francs de toutes ſortes d'impos fais 1232.
ou à faire par toute la Provence. Boardi rendit cette même année ſon ame à Dieu ; & ſon corps fut inhumé dans l'Egliſe Metropolitaine de Saint Trophime.

JEAN BAUSSAN III.

BAUSSAN eſtoit d'une Famille fort Illuſtre. Avant que d'eſtre 1232.
Archevêque d'Arles, il fut Archidiacre de Marſeille & Evêque de Toulon ; eſtant Archevêque d'Arles, les Habitans de Lodeve en Languedoc, lui envoyerent des Députez pour le ſupplier de leur donner quelque partie des Reliques de Saint Geneſt, à cauſe de la grande devotion qu'ils avoient pour ce glorieux Martyr. Bauſſan leur accorda un Bras de ce Saint, que l'Evêque de Lodeve fit mettre dans ſon Egliſe Catedrale, où le Bras eſt demeuré juſqu'en 1564. que les Heretiques pillerent cette Egliſe.

Bauſſan celebra deux Conciles Provinciaux pour la Diſcipline Eccleſia-

1234. ſtique. Raimond Beranger Comte de Provence, lui aſſigna en 1234. tous les revenus d'Altavez, pour cinquante marcs ſterlins. La même année, Bertrand & Rainaud de Porcellet, lui rendirent hommage pour les Terres qu'ils poſſèdoient en la Crau, & aux pêcheries de Saint Geneſt : Raimond de Porcellet tranſigea avec lui pour le Peage des Habitans de Salons ; ce que Raimond Beranger confirma. Bertrand Brun Juge & Viguier
1240. d'Arles, prêta en 1240. ſerment à Bauſſan, pour l'extirpation des Vaudois, & des Albigeois ; qui troubloient l'Egliſe.

1245. Bauſſan aſſiſta en 1245. au Concile general de Lyon, que le Pape Innocent IV. fit aſſembler pour le ſecours de la Terre Sainte, & de l'Empereur de Conſtantinople, pour les affaires de l'Egliſe, & la réformation des mœurs des Chrétiens : ce Concile ſe tint auſſi contre l'Empereur Frederic II. qui y fut dépoſé & excommunié à cauſe de ſes crimes ; & Saint Loüis Roy de France, y fut établi Chef de l'expedition de la Terre Sainte.

Guillaume

Guillaume de Sabran Comte de Forcalquier en Provence, inquieta en 1240. le Monastere de Montmajour, sur la possession de la Ville de Perthuis. Il se saisit de cette Ville, & de la Barque sur la Durance, qui appartenoit aux Religieux de cette Abbaye : il les chassà de leur Monastere, en emporta les meubles, & leur causa mille autres outrages. L'Abbé de Montmajour en fit ses plaintes à Gregoire IX. qui donna la Commission de ce differend à nôtre Archevêque, avec pouvoir d'excommunier Guillaume de Sabran. Il écrivit ensuite à Raimond Beranger Comte de Provence, d'interposer son autorité pour le bon succés de cette affaire, sur laquelle intervint une Sentence arbitrale de nôtre Archevêque.

Charles I. d'Anjou Frere de Saint Louïs, estant en 1251. à Tarascon Ville de Provence ; les Habitans d'Arles lui envoyerent des Gentilshommes & des Bourgeois pour faire une Convention avec ce Prince, par laquelle cette Ville se soûmit volontairement à son obéïssance, moyen- 1251.

nant des conditions fort avantageuses, dont ont conservé l'Original dans les Archives d'Arles ; & ensuite ces Députez lui rendirent hommage, & prêterent serment de fidelité, tant pour Arles que pour les lieux d'Aureille, du Castellet & de Montmajour.

Bouche Hist. de Provence t. 2. l. 19. section 3.

Jean Baussan en fit de même pour Salon, & autres lieux dépendans de son Archevêché. Il promit à Charles I. d'Anjou, secours d'armes & d'hommes envers tous & contre tous, excepté contre l'Eglise. Et aprés avoir tenu un Sinode pour le reglement de
1251. son Diocese, il mourut en 1257.

BERTRAND DE S. MARTIN.

BERTRAND de Saint Martin succeda à Jean Baussan ; & un an
1252. aprés avoir pris possession de l'Archevêché d'Arles, il reçût l'hommage de Barail Seigneur des Baux en Provence, pour le Château de Trinquetaille.

Saint Louïs faisant bâtir les murailles d'Aiguemortes en Languedoc, alla à Beaucaire ; & lorsqu'il eut vû

la beauté & les fortifications du Château de cette Ville, il demanda à Bertrand s'il vouloit vendre ce Château. Bertrand y consentit, sous le bon plaisir du Pape, de son Chapitre & de son Clergé. Le Roy envoya aussitost en 1259. à Rome pour en 1259.
obtenir la permission du Pape. Sa Sainteté voyant l'accord de S. Loüis & de Bertrand, & que cette vente aloit au profit de l'Eglise d'Arles, envoya Guy Evêque du Puis, en qualité de Legat pour estre present à la vente; à condition que le Roy & ses Successeurs, donneroient tous les ans aux Archevêques d'Arles, cent livres tournois, payables par le Sénéchal de Beaucaire & de Nismes; & que si le Château de Beaucaire dans la suite du temps venoit à appartenir à d'autres qu'au Roy de France, celui qui le possederoit, & ses Successeurs, seroient obligez à rendre hommage aux Archevêques d'Arles.
Bertrand de Saint Martin mourut en 1260. 1260.
1260, & Florant lui succeda.

FLORANT.

ON ne connoît ni la naiſſance ni les parens de Florant. Il ſucceda
1261. à Bertrand de Saint Martin ; & bientoſt aprés, il fit aſſembler un Concile Provincial, où l'on ordonna que la Feſte de Saint Trophime ſe celebreroit par tout le Dioceſe le 29. de Decembre, à cauſe que c'eſtoit le jour de la mort de ce Saint. Il voulut auſſi que ce jour là on fît l'Office double, comme d'un Apôtre, à cauſe que Saint Trophime avoit eſté l'un des 72. Diſciples de JESUS-CHRIST ; & le premier qui avoit prêché l'Evangile à Arles, & dans les Gaules à une infinité d'Idolâtres, qui eſtoient dans les tenebres & dans l'ombre de la mort. On ne fit rien en ce Concile qu'on n'eût déja fait en celui qu'on tint au dixiéme ſiecle, pour ſçavoir ſi l'on donneroit à S. Marcial de Limoges, la qualité d'Apôtre. Les Evêques de ce Concile ordonnerent qu'on la lui donneroit, Car encore
Quos & Apoſtolos nominavit. que le nom d'Apôtre, qui ſignifie *Envoyé*, ne ſe donne particuliere-

ment qu'aux douze que JESUS-CHRIST avoit choisis : Saint Paul qui eut aussi sa mission ; quand le Fils de Dieu lui apparut ; prend cette qualité ; & il la donna aux premiers Predicateurs de chaque Ville. A l'exemple de cet Apôtre ; on la donneé ; non seulement à ceux qui ont annoncé les premiers ; l'Evangile du temps des Apôtres ; mais qui dans la suite des siecles ont converti les peuples à la Foi. Florant le 5. Fevrier 1263. reçût l'hommage de Raimond de Mondragon en Provence, pour le Château de cette Ville ; & mourut environ l'an 1267. & non pas en 1265. comme Monsieur Saxi l'assure.

Paulus vocatus Apostolus Jesu Christi.

1263.

1267.

BERTRAND DE SAINT MARTIN, *Second du Nom.*

BERTRAND de Saint Martin, d'un merite fort distingué, estoit d'Arles d'une Famille Noble & Ancienne. Dieu lui ayant fait connoître la vanité des choses du monde, il se fit Ecclesiastique : & bientôt aprés il eut la Prevôté de la Metropole d'Arles. Ensuite il devint Ar-

chevêque de la Ville où il avoit pris naissance. Aussitôt qu'il fut sacré, il s'employa à s'acquitter du devoir d'un bon Pasteur ; il rétablit dans son Diocese la pieté parmi les Ecclesiastiques, & parmi les Laïques ; il réforma tous les abus, & y corrigea les desordres qu'il trouva. Le Pape Clement IV. lui fit partager l'honneur de la Dignité Papale : il lui donna le Privilege de faire porter devant lui la Croix Arborée par toute la Province ; ce qui n'avoit pas encore esté accordé à aucun Archevêque de France. Il fut fait Cardinal de Sainte Sabinne, par Gregoire X. & il a esté le premier Archevêque d'Arles, qui ait esté honoré de la pourpre. Arnaud Poncé, &
1273. Raimond de Montdragon, lui rendirent hommage pour le Château de Montdragon. Il confirma, en qualité
Archives de Toulon. de Metropolitain, ce que Gautier Evêque de Toulon, avoit reglé touchant 12. Prebendes du Chapitre de
1274. Toulon. Le Pape Gregoire en 1274. fit assembler le second Concile general de Lyon, où il presida accompagné de 15. Cardinaux, du nombre

desquels estoit Bertrand de Saint Martin, qui mourut durant la celebration de ce Concile.

BERTRAND III. *surnommé*, MALEFERAT.

L'ARCHEVESQUE Bertrand de Saint Martin, ayant obtenu le Chapeau de Cardinal, & connoissant la pieté & le merite de Bertrand Maleferat son Compatriote, se demit
en 1270. de l'Archevêché d'Arles en 1270.
sa faveur. Bertrand de Maleferat étoit Chanoine Regulier de l'Eglise d'Arles lorsqu'il en fut fait Archevêque. Il demeura plus d'un an & demi, sans avoir le Pallium : parce que aprés la mort de Clement IV. le Saint Siege fut trois ans vacant. Il convoqua un Concile à Arles, qui fut celebré à l'Eglise Nôtre-Dame la Majeure ; & il y présida assisté des Evêques d'Avignon, de Carpentras, de Vaison, de Marseille, de Toulon, d'Orange, de Saint Paul trois Châteaux, qui estoient ses Suffragans.

Dans ce Concile on ordonna, que si un Evêque, Prevôt, ou autre Di-

gnité, ou Perſonnat d'un Chapitre; offenſoit quelqu'un de ſes Confreres, il ne pourroit à l'avenir eſtre reçû à aucune autre Dignité, à aucun Benefice, ni aucune autre Charge Eccleſiaſtique, qu'il n'eût auparavant fait ſatisfaction à celui qui ſeroit offenſé. Sous l'Epiſcopat de Bertrand de Maleferat, on fit la Tranſlation des
Louvet. Reliques de Sainte Magdelaine, qu'on trouva dans une Chapelle ſoûterraine de la Ville des trois Maries, où elles avoient eſté cachées du temps que les Sarrazins ravageoient la Provence. Nôtre Prelat aſſiſta à cette Ce-
1280. remonie; & mourut bientôt aprés.

LE CARDINAL DE LANGUISEL.

1281. BERNARD de Languiſel eſtoit Archidiacre de l'Egliſe de Toulouſe, & Chapelain du Pape Clement IV., avant que d'eſtre Archevêque d'Arles. Auſſitôt qu'il eut pris poſſeſſion de cette Dignité, il témoigna un grand zele pour la Diſcipline Eccleſiaſtique; & cela le porta à celebrer deux Conciles Provinciaux, où l'on fit de tres-beaux Reglemens

pour la réformation du Clergé.

Tandis qu'il s'occupoit si glorieusement, le Pape Martin IV. le créa Cardinal & Evêque de Port : & parce qu'il connoissoit le merite de nôtre Prelat, & l'esprit qu'il avoit pour les affaires, il l'envoya pour son Legat en Piedmont. Il s'acquitta si dignement de cette Legation, que Sa Sainteté lui donna aussi ordre d'aller en qualité de Legat en Toscane, où il réüssit avec honneur. Enfin aprés avoir servi le saint Siege & son Eglise, il mourut à Civita-Vechia en 1290. & laissa 1290.
par son Testament de grands biens à l'Eglise d'Arles : il fut enterré à Civita-Vechia, devant le grand Autel de Saint François, & mis dans un Tombeau de marbre.

BERTRAND IV. *surnommé* AMALRIC *ou* AMAURI.

APRE'S que le Pape Martin IV. eut fait Bernard de Languisel Evêque de Port, & son Legat en piedmont. Le Chapitre d'Arles éleut pour 1282.
son Pasteur Bertrand Amalric, qui avoit pris naissance à Arles, & qui

estoit Chanoine de Rheims.

Son Election fut approuvée par le Pape Martin IV. dont il avoit esté Chapelain, & qui même lui avoit envoïé le Pallium, l'assurant que l'excommunication n'auroit point d'effet contre son Eglise, ni contre les Archevêques ses Successeurs, à moins qu'elle ne fût expressement fulminée par le Pape.

Bertrand Amalric estoit tres-charitable envers les pauvres : il leur distribua ses biens, & fit en sorte que les riches durant la disette, vendissent à un prix raisonnable leurs bleds, leurs vins & leurs autres marchandises ; cet amour qu'il avoit pour les pauvres l'obligea aussi à convoquer
1282. en 1282. un Concile Provincial à Avignon, où il présida assisté de ses Suffragans ; & où les Usuriers furent excommuniez. Il avoit un soin particulier d'instruire son Peuple : il prêchoit avec tant d'éloquence & d'édification, qu'il faisoit admirer également la pureté de sa morale, & l'innocence de sa vie : il visitoit toutes les Paroisses de son Diocese, où il laissoit des marques de sa charité. Il

mourut en mil deux cens quatre- 1287.
vingt & sept..

LE BIENHEUREUX ROSTANG DE CAPRE.

ROSTANG de Capre nâquit à Grans, petit Village prés de Salon en Provence. Son pere & sa mere qui vivoient dans la crainte de Dieu, eurent soin d'élever aussi leur jeune fils dans la pieté. Leur bon exemple & leurs saintes instructions le firent beaucoup avancer dans la vertu & dans les sciences. Il fut premierement Chanoine de l'Eglise d'Arles : sa pieté & son merite porterent le Clergé & le Peuple d'Arles à le choisir pour leur Pasteur, aprés la mort de Bertrand Amalric.

Le Pape Honoré IV. ne voulut pas d'abord approuver l'Election de Rostang, sur la créance qu'elle n'avoit pas esté faite dans les formes : mais depuis s'étant instruit à fond de tout, il envoya Bernard Evêque de Port, pour le sacrer ; & il lui donna le Pallium. A peine Rostang fut il ordonné Evêque, qu'il se rendit par sa

vigilance, par ſa charité, & par ſes travaux, un veritable ſucceſſeur des Apôtres. Il donna le ſoin du Temporel de ſon Egliſe à ſes Diacres, & à d'autres Officiers qu'il commit, afin de s'appliquer tout entier à l'étude de l'Ecriture Sainte, & à la prédication.

Sa vie particuliere devint une leçon publique de modeſtie, de continence & de pieté. Il bannit de ſa Maiſon tout ce qui pouvoit ſentir le luxe du ſiecle : & il s'appliqua aux exercices de la penitence ; il paſſoit la meilleure partie de la nuit à la priere, & employoit preſque tous ſes revenus à ſoulager les pauvres, & à augmenter le bien de ſon Egliſe. Il fit bâtir le Château de Salon : il acheta celui de Trinquetaille, & pluſieurs Terres à Montdragon. Il fonda dans ſon Egliſe Metropolitaine, la Chapelle de Sainte Marie Jacobé & Salomé.

Bertrand de Beaux Comte d'Avelin,
1287. lui fit en 1287. hommage du Château de Trinquetaille. Il celebra en
1303. 1303. un Concile dans la Ville de l'Iſle, qui eſt en la Comté d'Avi-

gnon : & bientôt aprés il quitta la Terre pour aller recevoir au Ciel la recompense de ses travaux. Arles fut affligé de sa mort ; le Peuple accourut toucher son Corps : les habillemens & le linge qu'il avoit portez, furent recherchez avec devotion; & son Enterrement ressembloit plus à une Canonization qu'à des Funerailles. L'ancien Martirologe de l'Eglise d'Arles, en fait mention comme d'un Bienheureux. Son Corps fut enterré dans l'Eglise de Saint Trophime.

Obitus B. Rostagni Capræ Stæ hujus Arel. Ecclesiæ Archiepiscopi. Kal. Aug.

CHAPITRE XV.

Les Archevêques d'Arles du quatorziéme siecle.

PIERRE DE FERRIERES.

PIERRE de Ferrieres remplit le Siege d'Arles vacant par la mort du Bienheureux Rostang. Il estoit fils de Pierre de Ferrieres, & de Gauzide fille du Baron de Miramont. Ses 1304.

parens eurent ſoin de le faire élever dans les lettres, où aprés y avoir fait beaucoup de progrés, il s'attacha à l'étude des Loix, & devint Grand Juriſconſulte.

Charles II. Roy de Sicile, & Comte de Provence, le fit ſon Chancelier : & il en fut ſi ſatisfait qu'il lui procura l'Archevêché d'Arles. Pierre de Ferrieres poſſeda cette Dignité quatre ans, & ne fit rien à Arles durant ce temps-là de fort conſiderable. On dit ſeulement qu'ayant fait
1304. ſon entrée en 1304. à Salon, il quitta aux Habitans de cette Ville ſix mille ſols qu'ils eſtoient obligez de donner à tous les Archevêques d'Arles, le jour de leur entrée dans Salon, à la charge que les Habitans de cette Ville feroient faire une meſure pour vendre le bled, & que la rente qui reviendroit du meſurage, lui appartiendroit, à lui & à tous ſes Succeſſeurs. Pierre de Ferrieres mourut
1308. l'an 1308.

LE CARDINAL ARNAUD *ou* ARNOUL, DE FALTUERIO.

QUATRE ans aprés que Clement V. eut établi ſon Siege à Avignon, Arnaud de Faltuerio fut fait Archevêque d'Arles; à la priere 1308.
de Robert Roy de Naples, & Comte de Provence. Faltuerio avoit pris naiſſance à Guyenne, & eſtoit Aumônier du Pape avant que d'eſtre Archevêque d'Arles: enſuite il fut
fait en 1310. Cardinal, Evêque de 1310.
Sabinne, par Clement V. qui connoiſſant la capacité que Faltuerio avoit pour les affaires, l'envoya Legat en Italie; & à ſon retour, nôtre Prelat mourut à Avignon l'an 1317. 1317.

GALLIARD SAUMATE.

LE Pape Clement V. en reconnoiſſance des ſervices qu'Arnaud de Faltuerio avoit rendus au Saint Siege, donna l'Archevêché d'Arles à Galliard Saumate Evêque de Maguelonne en Languedoc, & Frere d'Arnaud. Peu de temps aprés que Sau-

mate eut pris possession de son Archevêché, l'Empereur Henri VII. le fit Prince de l'Empire, & lui donna le Pouvoir de porter sa Couronne sur ses Armes; & depuis ce temps-là, tous les Successeurs de Saumate ont pris cette Couronne.

L'Empereur confirma à nôtre Prelat tous les Dons & les Privileges que les Roys d'Arles & les Empereurs Conrads, Frederics & Henris avoient donnez à son Eglise. Il ajoûta à cette faveur ce beau Privilege que son Eglise, de même que celle de Rome, ne prescriroit qu'aprés cent ans. Saumate obtint aussi de Robert Roy de Naples, Comte de Provence, que les choses qu'on devoit à l'Eglise d'Arles, seroient payées nonobstant oppositions ou appellations quelconques. Saumate gouverna six ans l'Eglise d'Arles; & mourut en
1313. 1323.

GUISBERT *ou* GUASBERT DE LA VALÉE, *ou* DE LAVAL.

GUASBERT de la Valée estoit de Querci d'une Famille Noble & Ancienne. Il fut premierement Ca-

merier de Clement V. & depuis, les 1324.
Suffragans de l'Archevêché d'Arles & le Clergé de cette Ville, le choisirent pour estre leur Archevêque. Il convoqua en 1326. un Concile Provincial 1326.
à Avignon afin de regler son Diocese & sa Province; & parce que le Pape Jean XXII. residoit alors à Avignon, il choisit l'Eglise du Prieuré de Saint Ruf, qui est hors des murailles de la Ville: il presida à ce Concile, assisté des Archevêques d'Aix & d'Ambrun avec leurs Suffragans, qui furent au nombre de vingt. On y fit de tres-belles Ordonnances pour les Seculiers & les Ecclesiastiques. Nous avons les Actes de ce Concile en soixante Chapitres: & pour cela les curieux pourront lire l'Histoire des Evêques de Digne, écrite par M. Gassendi, & la derniere Edition des Conciles. Guisbert de Laval assisté des mêmes Archevêques d'Aix & d'Ambrun, & de leurs Suffragans, presida encore en
1337. au second Concile qu'on tint 1337.
dans la même Eglise du Prieuré de Saint Ruf, où l'on dressa des nouvelles Ordonnances, dont il y en a plusieurs conformes aux premieres de

l'année mil trois cens vingt & ſix.

Aprés la tenuë de ce Concile, Guiſbert de la Valée commença de viſiter ſon Egliſe Metropolitaine, & voyant que les Reliques de Saint Trophime & de pluſieurs autres Saints, eſtoient dans des Chaſſes de bois, il fit faire, à ſes dépens, une fort belle Chaſſe de vermeil doré, qu'on appelle aujourd'huy, *la Sainte Arche*, où il mit toutes ces precieuſes Reliques. Il ordonna qu'à toutes les Fêtes Solemnelles, on exposât cette belle Chaſſe ſur l'Autel; mais cette Coûtume a eſté changée depuis, & l'on n'expoſe cette Chaſſe qu'à la veille de la Fête de Saint Trophime. Ce qui ſe fait en cette maniere: la Grande Meſſe dite, on décend cette Chaſſe de la voute de l'Egliſe où elle eſt, au ſon des Cloches, & en grande Ceremonie; & pendant qu'on chante en Muſique, des Hymnes à l'honneur de ce grand Saint: & on met cette Chaſſe ſur un Autel qu'on a préparé pour cela. Elle y demeure expoſée à la devotion du Peuple, qui accourt en foule juſqu'à la fin des Vêpres du lendemain, qu'on la remonte avec

la même Solemnité qu'on l'a décenduë.

Ce Prelat fonda dans l'Eglise de Saint Trophime les Benefices de tous les Saints de *numero viginti*, afin qu'ils priassent Dieu pour lui, & pour le repos des Ames de ses Prédecesseurs. Il retira, en vertu de son Droit de Prelature, la Terre de Villeneuve, qui estoit dans la Camargue, & que ceux qui l'avoient précedé dans cette Eglise, avoient venduë à Aubert de la Voute. Il acheta pour son Eglise plusieurs Terres & plusieurs Préries à Montdragon, & reçût l'hommage de Pons, de Sabran, à cause du Château de Montdragon. Il fut fait en 1341. Archevêque de Narbonne. 1341.
Il fonda en 1342. à Toulouse un College qu'on appelle, le College de 1342.
Narbonne : il le fonda en l'honneur de la Vierge, & de Saint Trophime. *Ste Marthe.*
Il ordonna qu'on y nourriroit douze Ecoliers, parmi lesquels il y en auroit deux qui seroient Chanoines d'Arles; & mourut en 1346. 1346.

JEAN IV. DU NOM.

EN 1341. Guasbert ayant esté Archevêque de Narbonne, Jean IV. le fut d'Arles. Il estoit Religieux avant que d'estre élevé à cette Dignité ; mais on ne sçait point de quel Ordre. Il ne témoigna pas moins de zele pour les Privileges de son Eglise, que ses Predecesseurs. Il alla dans cette vûë à Avignon pour en demander la confirmation au Pape Clement VI. & le Pape la lui accorda. Jean mit la premiere pierre à l'Eglise Collegialle de Saint Laurent de Salon ; & mourut l'an 1347.

1347.

LE CARDINAL ESTIENNE DE LA GARDE.

ESTIENNE de la Garde estoit Limousin, & parent de Clement Sixiéme, qui connoissant la pieté & le merite d'Estienne de la Garde, le fit Cardinal Prêtre du Titre de Saint Silvestre, & de Saint Martin ; ensuite son Legat en Lombardie, & en la Romandiole.

Ciaconius in nomenclatura Cardinalium.

Il s'acquitta de ses Legations avec tant de succés, qu'aprés la mort de Robert Roy de Naples & Comte de Provence, il fut envoïé par le Pape au Royaume de Naples, pour gouverner ce Royaume. Il s'acquitta de cette Commission avec beaucoup de gloire. Pour reconnoître les services qu'il avoit rendus au Saint Siege, le Pape lui fit donner l'Archevêché d'Arles; & dés que nôtre Prelat en eut pris possession, il fit rétablir son Droit de battre Monnoie à Montdragon. 1347.

Les Habitans de Salon maltraiterent ses Officiers, & jetterent son Grand Vicaire dans un four ardent: ce qui obligea nôtre Archevêque à interdire les Habitans de cette Ville de l'usage des Cloches, & leur imposa quelques peines. Il obtint de l'Empereur Charles IV. la confirmation de tous les Dons que ses Predecesseurs avoient accordez à son Eglise, & lui permit de faire du Sel. Estienne de la Garde mourut en 1359. & fut enterré dans l'Eglise de Saint Trophime, où l'on fit un Service pour le repos de son Ame, accom- *Archives de Salon.* 1359.

pagné de tout l'éclat qui peut donner de la pompe à ces ſortes de Ceremonies.

LE CARDINAL GUILLAUME DE LA GARDE.

UN an aprés la mort d'Eſtienne de la Garde, Guillaume de la
1360. Garde ſon Neveu, lui ſucceda, & fut le veritable heritier des vertus de ſon Oncle. Guillaume eſtoit Patriarche de Jeruſalem, avant que d'eſtre Archevêque d'Arles.

Sa pieté & ſon merite porterent Urbain V. à lui donner le Chapeau de Cardinal. Il couronna, par Ordre
1364. de Sa Sainteté, en 1364. Charles IV. Roy d'Arles : ce Couronnement ſe fit à Arles dans l'Egliſe de S. Trophime, en preſence de pluſieurs Perſonnes de la premiere qualité. L'Empereur Charles confirma tous le Privileges que ſes Predeceſſeurs avoient donnez à l'Egliſe d'Arles. Guillaume de la Gar-
1367. de fut privé en 1367. de ſes revenus,
Ste Marthe. par Raimond d'Agoult Sénéchal de Provence, pour crime de felonnie, qui ſe commet lorſque le Vaſſal vio-

le le ferment de fidelité qu'il a fait à son Seigneur. Nôtre Archevêque mourut l'an 1371. 1371

LE CARDINAL DE CROS.

PIERRE surnommé de Cros estoit Limousin, du Bourg de Calmafort; mais on ne sçait pas de quelle Famille. On sçait seulement qu'il se fit Religieux dans le Monastere de Saint Marcial de Limoges. Il donna pendant son Noviciat des marques de son esprit & de sa pieté; & quelque temps aprés sa Profession, il posseda les plus belles Charges de son Ordre; il fut fait Prieur de Brassac; ensuite Abbé de Senanque; Evêque de Saint Papoul; Archevêque de Bourges; Camerier du Pape; & enfin Archevêque d'Arles. 1376.

Il reçût le Pallium de Gregoire XI, qui aïant resolu de remettre le Saint Siege d'Avignon à Rome, partit d'Avignon avec nôtre Prelat. Gregoire arriva à Rome, où il fut reçû avec la joie de tout le Peuple; mais elle ne fut pas longue: car Gregoire mourut bientôt aprés,

Les Principaux Officiers de Rome s'assemblerent alors avec le Peuple, pour forcer les Cardinaux d'élire un Pape qui fût Italien ; les Cardinaux qui apprehendoient d'être tuez au Conclave, mettent comme en dépôt la Papauté entre les mains de Barthelemi de Barri Napolitain, dans le dessein d'en choisir un autre lors qu'ils seroient en liberté. Cependant les Cardinaux de deça les Monts, se retirerent à Ananie, où aprés avoir prêté serment devant nôtre Archevêque, qui estoit l'un des Juges or-
1378. dinaires du Saint Siege, ils protesterent qu'ils avoient esté forcez à l'Election de Barthelemi de Barri qui avoit pris le nom d'Urbain VI. mais comme Barthelemi de Barri ne vouloit pas quitter la Papauté, ces mémes Cardinaux partirent d'Ananie & se rendirent à Fondi, Ville du Roïaume de Naples, où ils éleurent le Cardinal de Genéve, qui se fit appeller Clement VII.

Sur cette nouvelle, Urbain VI. attira à son parti ceux qu'il put. Clement VII. voyant que le sien estoit le plus foible en Italie, vint en France,

France, pour establir son Siege à Avignon. Nôtre Prelat l'accompagna en son voïage ; & Clement bientôt aprés le fit Cardinal : ensuite, de Cros aïant demeuré quelque temps à Avignon, revint à Arles, où il fonda en l'Eglise de Saint Trophime, la 1381.
Chapelle de Saint Marcial, & en fit Recteur tous les Beneficiers de *numero viginti* : & par son Testament il les déclara ses Heritiers.

Il fonda aussi dans Avignon le College de Saint Marcial. Il mourut l'an 1388. & fut enterré dans l'Eglise 1388.
de Saint Marcial d'Avignon, où il avoit choisi sa sepulture ; & où l'on voit un tres-beau Mausolée de marbre.

LE CARDINAL DE CONZIÉ.

FRANÇOIS de Conzié estoit de Bugey, d'une Famille Illustre. Il fut fait, par son merite & par sa vertu, Vice-Chancelier du Saint Siege, Camerier du Pape, Evêque de Grenoble, Archevêque d'Arles, & enfin Cardinal.

Il fit bâtir une partie du Cloître

de Saint Trophime, & l'orna de belles Figures, & de riches Colonnes de marbre. Il reçût magnifiquement Loüis d'Anjou, qui avoit esté couronné à Avignon, Roi de Sicile, par le Pape. Quelque temps aprés, de Conzié passa de l'Archevêché d'Arles à celui de Toulouse; & de l'Archevêché de Toulouse à celui de Narbonne. Il fut envoié Legat vers l'Empereur Sigismont, pour la tenuë du Concile de Constance.

Le Pape Martin V. le fit son Legat à Avignon, où il mourut l'onziéme de Decembre 1432. Il fut enterré aux Celestins de cette Ville, où l'on voit son Sepulcre dans une Chapelle.

1432.

JEAN DE ROCHECHOUART.

JEAN de Rochechouart descendoit d'une Famille des plus Nobles, des plus Illustres, & des plus Anciennes de Poitou. Il estoit fils de Jean Premier Vicomte de la Rochechouart, & de Jeanne de Sulli. Son merite & sa naissance le rendirent recommendable. L'Antipape Benoist XIII. aiant oüi parler de ses belles qualitez, le

fit aller auprés de lui pour fortifier son parti. Il y a même des Auteurs qui croient qu'il le fit Cardinal ; d'autres pensent qu'il ne l'a pas esté. Mais il fut Evêque de Saint Pons, puis Archevêque de Bourges en 1386. 1386.
& 1390. Archevêque d'Arles, par la 1390.
demission volontaire du Cardinal de Gonzié. Il suivit le parti des Antipapes qui estoient à Avignon : il y fit son Testament en 1398. & il y mourut 1398.
en 1402. 1402.

CHAPITRE XVI.

Les Archevêques d'Arles du quinziéme siécle.

ARTAUD.

LE Siege d'Arles vacant, Benoist Treiziéme se saisit des Revênus de l'Archevêché de cette Ville, pour soûtenir à la dépense de son Train. Les Habitans d'Arles firent plainte de ce procedé à Loüis II. Roy de Naples & Comte de Provence : ils obtin-

rent, en faveur d'Artaud, main-levée des revenus de l'Archevêché d'Arles. Les guerres & les miseres qui estoient alors en Provence, sont cause qu'on ne sçait rien de ce Prelat; si ce n'est qu'il fit faire la Chasse de
1405. Saint Estienne, de vermeil doré, qu'il l'enrichit de pierreries, & mit dans cette Chasse le Crâne de ce glorieux Protomartir. Artaud mourut en 1409.
1409. aprés avoir gouverné quatre ans l'Eglise d'Arles.

LE CARDINAL DE BROGNIER.

JEAN Brognier fut nommé ainsi, parce qu'il prit naissance à Brognier, ou à Brogniac petit Village de Savoye, prés d'Anissy; son Pere estoit François, & s'appelloit *Alermet* : on dit qu'il estoit de la Maison d'Allousier, qui subsiste encore à Boulene, Ville de la Comté d'Avignon; parce que nôtre Archevêque en a pris les Armes. Mais il est certain que son merite seul l'éleva aux premieres Dignitez de l'Eglise, & qu'il garda le nom du lieu de sa naissance.

Jean Brognier ou de Brogniac, don-

na dés ſon bas âge des preuves de ce qu'il ſeroit. On remarquoit en lui une grande inclination pour les ſciences & pour la pieté : ſon Pere l'envoïa étudier à Aniſſy, où il réüſſit heureuſement. Le deſir qu'il avoit de faire fortune, le ſollicita d'aller d'Aniſſy à Genéve, où il acheva de ſe former aux plus hautes ſciences & à la vertu.

Son érudition & ſa pieté, lui acquirent l'amour & l'eſtime de tout le monde. L'Evêque de Genéve le pourvût bientôt de la premiere Chanoinie qui vaca dans ſon Egliſe, & ſe déchargea ſur lui d'une partie des ſoins de ſon Dioceſe. Brognier s'en acquita avec tant de ſageſſe, qu'on le fit premierement Evêque de Viviers ; & aprés la mort de l'Evêque de Genéve, il fut mis en ſa place. Il ſe montra digne de cette haute Charge, par ſa vigilance, ſes travaux, & ſa charité : il reforma ſon Clergé : il eut ſoin de faire inſtruire ſon Peuple, & fonda des Prêtres Servans dans ſon Egliſe Cathedrale ; il y bâtit & fonda un College pour l'inſtruction de la jeuneſſe, où l'on voit encore ſes Armes.

Clement Septiéme qui avoit établi son Siege à Avignon, ayant oüi parler de la prudence, de l'érudition & des autres belles qualitez de nôtre Prelat, le manda auprés de lui pour l'assister de ses conseils : ensuite il le créa Cardinal, & le fit Vice-Chancelier de l'Eglise.

Clement mort, Benoist XIII. fut mis en sa place : & comme il connoissoit le rare merite de Jean de Brognier, il le continua en sa Charge de Vice-Chancelier de l'Eglise; & lui donna l'Evêché d'Ostie, dans la pensée qu'il ne pouvoit fortifier son parti d'un homme plus considerable. En effet, Brognier le servit avec autant de chaleur qu'il avoit servi Clement VII. mais dés qu'il eut connu que Benoist XIII. n'avoit pas esté éleu canoniquement, il le pria de donner la paix à l'Eglise; & sur le refus que Benoist en fit, nôtre Prelat fut le premier & le principal, qui conseilla d'assembler un Concile
1409. à Pise en 1409. pour faire cesser le schisme. Il persuada à onze Cardinaux du parti de Benoist XIII. de

ſe tranſporter avec lui d'Avignon à Piſe : ce qu'ils firent. Et au même temps, il arriva à Piſe un même nombre de Cardinaux du parti de Gregoire, qui ſans avoir conſulté leurs deſſeins, s'aſſemblerent pour la création d'un nouveau Pape ; & aprés qu'ils eurent dépoſé Benoiſt XIII. & Gregoire XII. ils élûrent Pierre Philargi de Candie, qui prit le nom d'Alexandre V. Mais dix ans aprés, Dieu ayant retiré du monde le Pape, les Cardinaux aſſemblez à Boulogne, choiſirent pour ſon Succeſſeur Baltazar de Coſſa, qui prit le nom de Jean XXIII.

Nôtre Archevêque contribua beaucoup à cette Promotion : & en qualité d'Evêque d'Oſtie, il le conſacra Prêtre & Evêque, avant que de lui donner la Thiare & les autres Ornemens de la Papauté ; & en reconnoiſſance de ſes ſervices, le Pape lui fit avoir en 1410. l'Archevêché d'Arles. 1410.

Il obtint bientôt une Bulle d'Excommunication, pour contraindre ceux qui avoient uſurpé les biens de ſon Archevêché, à les lui reſtituer.

Il intenta un Procés contre Loüis II. Comte de Provence, pour les Greniers à Sel de la Ville de Trois Maries : il obtint ce qu'il demandoit, qui estoit le recouvrement de ses Droits. On lui donna l'Abbaye de Montmajour, & plusieurs autres Benefices considerables. Il fit un saint usage de ses Revenus ; car il en employa la meilleure partie à fonder des Eglises, des Monasteres, des Colleges & des Hôpitaux. Il fit bâtir une partie de l'Eglise des Celestins d'Avignon : il fonda le Couvent des Religieux de Saint Dominique à Tivoli en Italie ; celui du même Ordre à Anissy en Savoye, avec l'Eglise & la Maladerie de Saint Laurent à Brognier, & le grand College de Saint Nicolas à Avignon, où il laissa de grands Revenus pour faire instruire & entretenir vingt pauvres Ecoliers ; quatre du Diocese d'Arles, deux de celui d'Ambrun, & quatorze du Duché de Savoye. Il fit, en faveur de ces pauvres Ecoliers, une Biblioteque de sept cens gros Volumes ; il fonda dans ce College une Eglise dédiée à Saint Nicolas : il enrichit cette

Eglise de plusieurs belles choses ; & voulut qu'à perpetuité elle fût desservie par quatre Prêtres.

Le dernier, & le plus important service que nôtre Prelat ait rendu à l'Eglise, ce fut au Concile general de Constance, où il assista comme Doien des Cardinaux. Ce Concile fut assemblé pour mettre la paix dans l'Eglise, affligée depuis plus de trente ans par un schisme facheux : ce qu'on fit premierement par la demission du Pape Jean XXIII. qui renonça à la Papauté, au cas que Gregoire XII. & Benoist XIII. en fissent de même. Mais Jean XXIII. s'en estant repenti, prit la fuite la nuit, & se rendit à Schaflouse Ville de Suisse : il fut ramené au Concile, & déposé en 1415. deux jours aprés il s'en démit lui-même ; & Gregoire XII. à 1415.
la persuasion de Charles Malateste, Seigneur de Rimini, se soumit à la décision de ce Concile ; & il n'y eut que Benoist XIII. qui demeura obstiné : mais cela n'empêcha point qu'en 1417. on n'éleût Othon Colomne pour 1417.
Pape, qui prit le nom de Martin V.

Aprés ce Concile, Jean de Brognier

ſouhaittoit de retourner à Arles ; mais le Pape ayant beſoin de ſon conſeil, le retint : de ſorte que Brognier continua de rendre de grands ſervices à l'Egliſe, juſqu'à ſa mort, qui arriva
1426. à Rome le 16. Février 1426.

LE BIENHEUREUX LOÜIS ALLEMAN.

LOÜIS Alleman eſtoit du Bugey, d'une Famille fort Noble & fort Illuſtre ; ſon Pere s'appelloit *Jean Alleman*, Seigneur d'Albert & de Montgiſon. Loüis Alleman fut Chantre de l'Egliſe Cathedrale de Valence en Dauphiné ; enſuite Chanoine & Comte de Saint Jean de Lyon, par reſignation de Gallois Alleman ſon aîné : bientôt aprés Abbé de Tournus ſur Saone ; Evêque de Maguelonne en Languedoc, qui eſt à preſent celui de Montpellier.

Il s'acquitta ſi glorieuſement de tous
1421. ces Emplois, qu'on lui donna en 1421. l'Archevêché d'Arles. Le Pape Mar-
1426. tin V. le fit Cardinal en 1426. & le pourvût de l'Office de Vicecamerlingue de l'Egliſe, ſans attendre qu'on

l'en priât. Sa Sainteté y fut seulement portée par la connoissance du merite de Loüis Alleman.

Toutes ces Dignitez, bien loin de lui enfler le cœur, le firent devenir plus humble, & ne l'empêcherent point de remplir tous les devoirs d'un bon Pasteur, pendant le peu de temps qu'il fut à Arles. Il entreprit courageusement de remettre en vigueur les Droits & les Privileges de son Eglise, que ses Predecesseurs avoient laissé affoiblir. Il en obtint la confirmation par des Lettres Patentes de Loüis d'Anjou III. du nom, Roy de Naples, de Sicile, & Comte de Provence, qui se glorifioit d'avoir dans ses Estats un Cardinal que toute l'Europe regardoit avec admiration. Le Pape Martin V. connoissant l'esprit & les vertus de nôtre Archevêque, l'envoya en 1426. Legat à Boulogne; 1426.
il se conduisit dans cette Legation avec beaucoup de sagesse; ensuite les besoins de l'Eglise ayant obligé le Pape de convoquer à Bâle un Concile general, il y envoya en 1431. 1431.
nôtre Archevêque, avec le Cardinal Cesairin, qui y alloit pour y presider.

Sa Sainteté peu de temps aprés, vint à mourir ; & Eugene IV. qui lui succeda, autorisa la tenuë du Concile, jusqu'à ce qu'il eût appris qu'on y avoit arrêté que le Pape estoit soumis au Concile general : il se repentit aussitôt d'en avoir favorisé la continuation, & le voulut transferer à Boulogne ; mais inutilement. Ce qui fut cause qu'il le confirma de nouveau ; mais bientôt aprés, il en fit publier la translation à Ferrare, sous pretexte que les Grecs qui devoient s'unir à la créance de l'Eglise Romaine, avoient choisi cette Ville, parce qu'elle estoit la plus commode. Plusieurs Evêques se rendirent donc à Ferrare ; & les autres demeurerent à Bâle. Ceux qui estoient du parti du Pape commencerent le Concile à Ferrare ; mais la peste les obligeant d'en sortir, ils s'en allerent à Florence pour le continuer : cependant ceux qui estoient demeuré à Bâle avec nôtre Illustre Cardinal, poursuivirent celui qu'ils y avoient commencé, & sommerent le Pape de s'y rendre, sur peine d'être déposé. Le Cardinal Julien Cesarin qui

y presidoit, voyant que l'affaire alloit boutir à un schisme, & que ceux de Bâle avoient resolu de déposer le Pape, sur le refus qu'il avoit fait de se transporter au Concile, le Cardinal Cesarin, dis-je, se retira, & les autres Cardinaux le suivirent; excepté Loüis Alleman que les Peres, qui estoient demeurez, creérent President de ce Concile.

Nôtre Archevêque qui vouloit qu'on observât religieusement la Discipline Ecclesiastique, choqué de ce que le Pape, contre le Decret du Concile de Constance, avoit transferé un Concile general qu'il avoit lui-même autorisé, le déposa en 1439. 1439.
& on mit en sa place Amé VIII. Duc de Savoye, qui se fit nommer Felix V.

Cette Election causa un schisme dans l'Eglise, & porta le Pape Eugene IV. à ôter le Chapeau de Cardinal à Loüis Alleman, à le priver de tous les Revenus de ses Benefices, & à établir Jean de Beauveau Abbé de Montmajour, Administrateur du Revenu de l'Archevêché d'Arles; mais il n'en a pas esté Archevêque. Cependant Felix V. envoya Loüis

Alleman Legat vers l'Empereur Frederic, pour attirer l'Allemagne à son parti. Il réüssit dans cette Legation : de sorte que nôtre Cardinal contribua innocemment à soûtenir le schisme par son autorité & par son esprit ; ce qui ternit un peu sa reputation. Mais comme aprés la mort d'Eugene IV. il employa tout son credit à éteindre le schisme qu'il avoit favorisé jusqu'alors : c'est dans cette vûë qu'il persuada Felix de renoncer à la Papauté, & de reconnoître Nicolas V. pour veritable Pape.

Ce procedé de Loüis Allemand obligea ce nouveau Pape à lui redonner le Chapeau de Cardinal, & à le rétablir dans la possession de son Archevêché, des Revenus de tous ses Benefices, dont Eugene l'avoit dépoüillé : & il l'envoya ensuite dans la basse Allemagne. A son retour nôtre Prelat quitta la Cour & se retira à son Eglise d'Arles, où il employa une partie de ses Revenus à soulager les pauvres, & à réparer les Eglises. Il fit construire le Sanctuaire de l'Eglise de Saint Trophime, & l'enrichit de magnifiques presens : il s'ap-

pliqua avec soin & avec zele à la reformation de son Clergé, & au reglement de son Diocese.

Nôtre Prelat tomba malade au Château de Salon, où reconnoissant que sa maladie estoit mortelle, il se fit porter dans le Couvent des Cordeliers de cette Ville : il se prepara à la mort, & peu de temps aprés il rendit l'esprit le 16. de Septembre de l'an 1450. en odeur de sainteté. La 1450.
nouvelle de sa mort étant répanduë par toute la Provence, un grand nombre de Prêtres, de Religieux & de Peuples, se rendirent à Salon, d'où on le transporta à Arles, où il fut honorablement inhumé dans l'Eglise de Saint Trophime, proche le Siege des Archevêques. Dans la suite le Pape Clement VII. permit de relever le Corps de Loüis Alleman, & de l'exposer à la veneration des Fideles, par une Bulle du 9. d'Avril 1537. que Sa Sainteté adressa à Messieurs les Chanoines de S. Trophime; & depuis cette permission, l'on a fait des Chapelles & dressé des Autels à son honneur : & l'on a composé un Office particulier pour le jour de sa mort.

LE CARDINAL DE FOIX.

PIERRE de Foix étoit fils d'Archambaud Seigneur de Grailli, Viconte de Châtillon; & d'Isabelle Comtesse de Foix, sœur & heritiere de Matthieu de Castevon : mais cette naissance si relevée servit seulement à faire éclater davantage la vertu de nôtre Illustre Cardinal, par le mépris qu'il fit de ce qu'on estime davantage dans le siecle. Ses Parens l'envoyerent à Toulouse faire ses études, où Dieu lui inspira de quitter le monde : il obéït aux mouvemens de la grace, & se rendit Religieux de l'Ordre de S. François.

Il prit l'Habit au Couvent de Morlas en Bear : il y fit son Noviciat avec beaucoup de ferveur & de pieté; & aprés avoir fait Profession, sa vertu fut cause qu'on le tira de son Couvent, & fut nommé Administrateur perpetuel des Evêchez de l'Ascar en Bear, & de Comminge en Gascogne. Il s'acquitta si dignement de ces Emplois qu'il passa à l'Archevêché de Toulouse.

Ce fut là qu'il continua de donner des preuves de ſon zele, de ſa vigilance & de ſa charité. Son zele fut ardent pour reformer ſon Clergé, ſa vigilance extraordinaire pour regler ſon Dioceſe, & ſa charité grande pour ſubvenir aux neceſſitez des pauvres : il prit encore ſoin de reformer les abus des Etudes publiques, & de les faire refleurir. Il fonda à Toulouſe, pour l'entretien de vingt cinq pauvres Ecoliers, un College qui porte encore ſon nom : il lui laiſſa par ſon Teſtament ſa Bibliotéque, qui étoit toute de Manuſcrits.

Benoiſt XIII. qui durant le ſchiſme de l'Egliſe avoit établi ſon Siege à Avignon, voulant attirer Pierre de Foix à ſon parti, le fit Cardinal, quoi que de Foix n'eût alors que 22. ans. Ce jeune Cardinal plein de reſſentiment de la grace que Benoiſt lui avoit faite, le ſervit avec ardeur dans un temps où tout le monde s'étoit déclaré contre lui. Mais enfin, Pierre de Foix reconnoiſſant que Benoiſt XIII. agiſſoit de mauvaiſe foi, quitta ſon parti, & alla au Concile de Conſtance, aſſemblé pour terminer le

ſchiſme. Les Peres de ce Concile le reçûrent avec beaucoup d'honneur. On lui confirma ſa qualité de Cardinal : & enſuite il conclud avec les autres Cardinaux à la dépoſition de Benoiſt XIII. de Gregoire XII. & de Jean XXIII. & il donna ſon Suffrage à Othon Colonne, qui prit le nom de Martin V.

La fermeté de cœur & la force d'eſprit que le Cardinal de Foix montra en ce Concile, lui acquirent l'amitié & l'eſtime de Martin V. En effet, aprés la mort de Benoiſt XIII. Martin V. fit Pierre de Foix ſon Legat à *Latere* en Arragon, pour y étouffer les reſtes du ſchiſme. Le Cardinal de Foix étant arrivé en Eſpagne, aſſembla un Concile Nationnal en Arragon, où il préſida, & où il ſe gouverna avec tant de prudence, que Gilles Magnots, qu'on avoit choiſi pour Pape, ſe démit de ſa Dignité entre les mains de Pierre de Foix. Et c'eſt de la ſorte que finit le ſchiſme qui avoit travaillé cinquante ans l'Egliſe.

Aprés cette Legation, nôtre Prelat s'en alla à Rome, où il fut reçû

comme un Ange de paix, avec les applaudissemens du Pape, du sacré College, & du Peuple. Martin V. l'honnora de son amitié, & le combla de toutes les faveurs qu'il avoit meritées. Le Pape Eugene IV. qui succeda à Martin V. n'eut pas moins d'estime, ni moins d'affection pour nôtre Cardinal, que son Predecesseur: il l'envoya son Legat à Avignon, où il administra, avec tant de sagesse, le Gouvernement Temporel & Spirituel, qui fut entre ses mains durant trente quatre ans, qu'il n'y eut jamais Legat qui fût plus aimé, ni plus respecté que lui: chacun l'honoroit comme son Seigneur, & l'aimoit comme son Pere.

Au commencement de sa Legation, il rendit à l'Eglise de Rome la Thiare du Pape Saint Silvestre, qui étoit en depôt dans l'Eglise Cathedrale d'Avignon: le Pape Eugene IV. la reçût à Rome avec beaucoup d'honneur, & la porta depuis le Vatican jusqu'à l'Eglise Saint Jean de Latran. Nôtre Cardinal employa encore son zele à travailler avec succés à l'union de l'Eglise Grecque avec la Latine;

& le Concile de Bâle *l*, à cause des grands services qu'il avoit rendus à l'Eglise, le confirma aussi en sa Legation d'Avignon, & le prit sous sa protection, afin qu'il n'y fût troublé de personne. Cependant comme son Archevêché de Toulouse étoit trop éloigné d'Avignon, il le quitta pour pren-
1450. dre celui d'Arles, & vacquer à sa Charge avec plus de commodité.

Ce fut dans le Diocese d'Arles qu'il s'appliqua aux devoirs d'un bon Pasteur. Il transigea avec René Roy de Sicile & Comte de Provence, pour les Droits de son Eglise : il orna l'Eglise d'Arles, le Palais Archiepiscopal, & le Château de Salon. Il répara le Monastere de Montmajour, dont il étoit Abbé ; il fit bâtir le devant de l'Eglise des Cordeliers d'Avignon, & il y fit faire une belle Chapelle. Il retira, à la priere du Roy René, & par l'Ordre du Pape Nicolas V. les Reliques de Sainte Marie Jacobé & Salomé, qui du temps des Sarrazins avoient esté cachées dans des lieux sous-terrains à la Ville de trois Maries.

1457. Il fit en 1457. assembler un Con-

cile à Avignon, où l'on parla de la Croisade, que le Pape Calixte III. voulut faire prêcher. Enfin nôtre vertueux Prelat alla recevoir la recompense de ses bonnes œuvres dans le Ciel, le 13. jour de Decembre de l'année 1464. Il mourut à Avignon, & 1464.
fut enterré dans l'Eglise des Cordeliers, où l'on voit sa Figure avec ses Armes & son Epitaphe.

LE CARDINAL DE LEVIS.

PHILIPPE de Levis tiroit son origine de la tres-Noble & tres-Ancienne Maison de Levis, d'où sont sortis les Ducs de Ventadour & d'Usez, le Marquis de Mirepoix & les Comtes de Vilars. Il étoit fils d'Eustache de Levis Baron de Quelus & d'Adeleide de Cosan. Dés son enfance, il eut une grande inclination pour la vertu ; son Pere & sa Mere le destinerent à l'Eglise, dans l'esperance qu'il se rendroit capable d'y posseder les Dignitez que ceux de sa Famille y avoient possedées ; ils le firent élever en enfant de qualité ;

& aprés qu'il eut fait ſes Etudes, ils l'envoyerent à Rome.

Le Pape Pie II. qui aimoit les perſonnes vertueuſes, le reçût avec joie, & lors qu'il eut reconnu le merite de Levis, il le fit ſon Referendaire; le nomma à l'Evêché d'Agde en Languedoc, & bientôt aprés à l'Archevêché d'Auch en Gaſcongne: enſuite il l'envoya en Provence pour être Archevêque d'Arles, parce que le Cardinal de Foix s'étoit démis de ſon Archevêché en faveur de Levis, qui fut ardent pour la conſervation des Droits de ſon Egliſe. Il fit payer les Decimes aux Chevaliers de Saint Jean de Jeruſalem, qui poſſedoient de grands biens dans ſon Dioceſe.

Quelque temps aprés, le Roy de France voulut qu'il entrât à ſon Conſeil, & l'envoya à Rome pour les affaires du Royaume. Le Pape Six-
1473. te IV. le fit en 1473. Cardinal du Titre de Saint Pierre & de S. Marcelin. Philippe de Levis étant obligé de retourner à Rome, laiſſa le ſoin de ſon Egliſe à Antoine Guimarand, qui fut enſuite Evêque de Digne.

Deux ans aprés, Philippes de Levis mourut à Rome en 1456. âgé de 40. ans ; & il fut enterré à l'Eglise de Sainte Marie Majeure, à la Porte de l'Eglise, où il avoit choisi sa Sepulture, dans un Tombeau de marbre, sur lequel on voit ses Armes & son Epitaphe. 1456.

EUSTACHE DE LEVIS.

EUSTACHE de Levis frere de Levis Abbé de Montmajour, étoit à Rome lorsque Philippe de Levis Archevêque d'Arles, y mourut ; & le Pape Sixte IV. en reconnoissance des bons services que Philippe de Levis avoit rendus à l'Eglise, procura à Eustache de Levis en 1476. l'Archevêché d'Arles : il le sacra lui-même, & lui donna le Pallium. L'amour qu'Eustache de Levis avoit pour sa nouvelle Epouse, l'obligea de prendre congé de Sa Sainteté : il partit de Rome avec l'agréement du Saint Pere, & arriva à Arles, où il fut reçû de son Clergé & de tout le Peuple avec beaucoup de joie. Il visita les Paroisses de la Ville ; il fit 1476.

ensuite son Entrée à Salon. Aprés il fit la visite de tout son Diocese, & alla à Montdragon, où il reçût l'hommage de Montagu de Cavalion, de Jean de Montdragon, & de Jacques de Cadix, pour le Château de Montdragon.

A son retour à Arles, il fonda dans son Eglise Metropolitaine, une Messe des Morts, pour le repos de l'Ame de Philippe son frere : cette Messe est chantée tous les jours par les Enfans de Chœur, à la fin de Prime. En
1479. 1479. nôtre Archevêque reçût à Arles dans son Eglise Metropolitaine, Charles VIII. à son passage en Italie. Innocent VIII. qui succeda au Pape Sixte, informé du merite de nôtre Archevêque, l'appella à Rome & l'établit son premier Maître des Ceremonies : il le consultoit sur les affaires les plus difficiles & les plus importantes du Saint Siege, & en recevoit beaucoup de satisfaction.

Tandis qu'Eustache de Levis s'employoit si utilement pour le bien de l'Eglise, il devint malade, & bientôt aprés il mourut à Rome le 22.
1489. d'Avril de l'année 1489. Il fut enterré dans

dans le même Tombeau que son Frere : au côté droit de ce Tombeau de marbre, il y a une representation des Trépassez, & son Epitaphe.

NICOLAS CIBO.

NIcolas Cibo Neveu du Pape Innocent VIII. étoit de Gennes, d'une Famille Noble & Ancienne. Il étoit Archevêque de Causance, avant que de l'estre d'Arles : il alla à Rome pour remercier Sa Sainteté de lui avoir procuré cet Archevêché ; & de là il vint en Provence en prendre possession, & trouva que le peu de séjour qu'avoient fait les Cardinaux de Foix & de Levis, & Eustache de Levis, avoit causé de grands desordres dans l'Eglise d'Arles. Il y remedia par ses soins, sa vigilance & sa residence. Il secularisa en 1489. 1489.
les Chanoines de son Eglise Metropolitaine, à qui Pierre Ainard, un de ses Predecesseurs, avoit fait embrasser la Regle de Saint Augustin, & les réduisit au nombre de vingt, desquels quatre étoient Dignitez, trois Personnats, & treize Chanoines, dont

l'un est le Theologal. Peu de temps aprés, Nicolas Cibo fut pourvû de l'Abbaye de Montmajour ; il chassa les Juifs d'Arles, suivant l'Ordre qu'il en avoit reçû du Roy Charles VIII. & pria le Roy Loüis XII. de confirmer à Arles les Privileges que ses Predecesseurs lui avoient accordez. Il mourut en 1499. aprés avoir gouver-
1499. né dix ans l'Eglise d'Arles.

CHAPITRE XVII.

Les Archevêques d'Arles du seizième siecle.

JEAN FERRIER VIII. *du nom.*

JEAN Ferrier étoit de Tarragon en Espagne, d'une Maison Noble & Ancienne, aprés ses Etudes, il se rendit Ecclesiastique ; fut Chanoine de Barcelonne ; Archevêque de Lerida : & ensuite Evêque de Melphe. Le Pape Alexandre VI. l'envoya Legat en France & en Espagne, pour faire la paix entre Loüis XII. Roy de

France, & Ferdinand Roy d'Espagne, qui étoient en guerre, à cause du Royaume de Naples & de Sicile. Nôtre Prelat s'acquitta de ses deux Legations, avec beaucoup de gloire.

Loüis XII. fut si satisfait de la conduite de Ferrier, qu'il lui donna la permission d'ajoûter à ses Armes une Fleur de Lis d'or. Il le fit Archevêque d'Arles, & lui confirma les 1500.
Privileges que les Empereurs, les Rois d'Arles, les Comtes de Provence, & les Rois de France, avoient accordez à son Eglise. Nôtre Prelat commença de faire rétablir les Châ- 1503.
teaux de Salon & de Saint Chamas, qui avoient esté ruinez par les guerres : il fit fabriquer les grandes Orgues & les Sieges du Chœur de l'Eglise de Saint Trophime ; & apres avoir gouverné son Diocese 21. ans, il mourut à Marseilles l'an 1521. Son 1521.
Corps fut porté à Arles, & enterré dans l'Eglise Metropolitaine en la Chapelle de Saint Jean-Baptiste, qu'il avoit commencée de faire bâtir.

JEAN FERRIER IX. *du nom.*

1521. JEAN Ferrier IX. du nom, fut fait Coadjuteur d'Arles en 1521. Il imita les vertus de Jean Ferrier son Oncle : il acheva la Chapelle de Saint Jean Baptiste, que son Oncle avoit commencée, & il y fit mettre
1526. un superbe Tombeau de marbre, où est le Corps de son Oncle. Il repara l'Archevêché, & eut soin d'y faire
1533. construire les Chapelles qui sont à la Montagne de la Sainte Baume. Il
1550. mourut en 1550. il fut mis dans le Tombeau qu'il avoit fait dresser pour son Oncle ; & sur ce Monument de de marbre noir & blanc, on voit la Figure de son fameux Oncle, en Habit Pontifical, avec les Armes de sa Famille.

JACQUES DU BROULLAT.

APRE'S la mort de Jean Ferrier, Henri II. Roi de France, don-
1551. na l'Archevêché d'Arles à Jacques du Broullat : mais comme Broullat se plaisoit plus à la Cour qu'à son

Diocese, il n'y resida presque point. Il s'engagea malheureusement dans le parti des Huguenots, & s'attacha au Prince de Condé ; de sorte que le Parlement de Paris declara l'Archevêché d'Arles vacant, en 1562. Cependant Jacques du Broullat s'en alla en Allemagne, où il mourut ; mais on ne sçait pas en quelle année. 1562.

LE CARDINAL ROBERT DE LENONCOURT.

LA Maison de Lenoncourt en Loraine, est fort Noble & fort Ancienne. Elle a donné de grands Hommes à l'Eglise ; le Cardinal Robert étoit fils de Thierri Seigneur de Lenoncourt, Baron de Vignori, & Baillif de Vitri. Ses Parens l'ayant fait étudier, il se rendit recommandable par la profondeur de son érudition, & par ses belles qualitez. Il fut Aumônier de Loüis XI. Roi de France, & s'acquitta dignement de sa Charge. François Premier le nomma en 1535. Evêque de Châlons sur Marne. Le Pape Paul Troisiéme l'avoit fait en 1538. Cardinal. Il fut aussi Arche-

vêque d'Ambrun & de Toulouse, Evêque de Sabine, Abbé de S. Remi de Rheims, & Prieur de la Charité. Il fit achever dans son Abbaye de Rheims le magnifique Tombeau de Saint Remi, qu'un autre Robert de Lenoncourt son Oncle & Archevêque de Rheims, avoit fait commencer. Le Pape Jules III. le fit Evêque de
1552. Mets, où en 1552. il contribua beaucoup à remettre cette Ville entre les mains des François. Il fut Archevêque
1562. d'Arles en 1562. & s'en demit en faveur d'Antoine d'Albon Et aprés avoir gouverné avec pieté & avec prudence l'Eglise de Mets, il mourut dans cette Ville le 4. de Fevrier de l'an-
1564. née 1564. & fut enterré au Monastere de la Charité sur Loire, dont il étoit Prieur.

ANTOINE D'ALBON.

ANTOINE d'Albon étoit fils de Guillaume d'Albon Seigneur de Saint Forgeux; & de Gabrielle de Saint Chaumont. Ses Parens voiant son inclination à la pieté, le destinerent à l'Eglise; peu de temps aprés qu'il eut pris la Soutane, il fut Abbé

de Savigni & de l'Islebarbe, puis Gouverneur de Lyon, & pourveu en 1561. de l'Archevêché d'Arles, par la demission volontaire de Robert de Lenoncourt. Mais comme d'Albon étoit Gouverneur de Lyon, il ne tint l'Archevêché d'Arles qu'un an, & le permuta avec celui de Lyon, que possedoit le Cardinal d'Este. 1561.

HIPOLITE D'ESTE.

HIPOLITE d'Este nâquit le 24. d'Aoust de l'an 1509. son Pere s'appelloit Alphonse Premier, Duc de Ferrare; & sa Mere Lucresse de Rorgia. Il fut élevé avec grand soin auprés du Duc son Pere, qui se donna lui-même la peine de l'instruire dans les secrets de la Politique. Aprés ses Etudes, il vint en France; & le Roi François Premier qui l'estimoit beaucoup, le fit Conseiller d'Estat, & lui donna de grands biens. Paul III. à la priere de ce Roi, le fit en 1539. Cardinal; bientôt aprés Evêque de Ferrare, Archevêque de Milan, Legat du Patrimoine de Saint Pierre, & Protecteur de France en Cour de Rome.

Le Cardinal Hipolite fut encore ſi eſtimé de Henri Second, qu'il commanda aux Ambaſſadeurs & aux Generaux des Troupes qu'il avoit en Italie, de ne rien faire ſans l'avis de cet Illuſtre Cardinal. On lui donna auſſi l'Archevêché de Lyon, qu'il per-
1562. muta avec celui d'Arles en 1562. cinq ans aprés, il s'en démit en faveur de Proſper de Sainte Croix, pour prendre l'Archevêché d'Auch en Gaſcogne. Il mourut à Rome le quatriéme
1572. de Decembre de l'année 1572. & fut enterré à Tivoli, proche le Tombeau du Cardinal Loüis d'Eſte ſon Neveu.

PROSPER DE SAINTE CROIX CARDINAL.

PROSPER de Sainte Croix étoit Gentilhomme Romain & Grand Juriſconſulte. Le Pape Clement le fit Avocat du Conſeil; & Paul III. Auditeur de la Rotte & Evêque de Candie. Le Pape Jules III. & le Pape Paul IV. ſe ſervirent de lui dans leurs diverſes Ambaſſades d'Allemagne, de Portugal & d'Eſpagne.

Pie IV. l'envoya en 1562 Nonce en France, pour supplier Charles IX. de s'opposer aux Heretiques qui persecutoient l'Eglise. Nôtre Prelat fit paroître tant de zele & de prudence dans sa Nonciature, que le Pape, à la priere du Roi & de la Reine, le fit Cardinal. Trois ans aprés, Hipolite d'Este se démit de son Archevêché d'Arles en sa faveur; & le Pape lui donna gratuitement ses Provisions avec le Pallium. 1562. 1565.

Aussitôt qu'il eut pris possession de son Archevêché, il travailla à reformer les abus qui s'étoient glissez dans son Diocese, par le peu de residence de ses quatre derniers Predecesseurs: il se declara ennemi des Huguenots, & n'en souffrit aucun dans Arles. Il se démit trois ans aprés, de son Archevêché, en faveur de Silvie de Sainte Croix son Neveu; ensuite Prosper partit pour Rome, où il mourut Evêque d'Albane, en 1589. âgé de 76. ans, & fut enterré à Nôtre-Dame la Majeure, dans un Sepulcre de marbre, où l'on voit ses Armes & son Epitaphe. 1569. 1589.

SILVIE DE SAINT-CROIX.

SILVIE de Sainte Croix étoit Archidiacre d'Arles lorſque ſon Oncle
1573. ſe démit de l'Archevêché de cette Ville en ſa faveur, & il eut, pendant ſon Epiſcopat, le moyen d'exercer ſa charité envers les Habitans
1576. d'Arles : car la peſte, la guerre & la famine reduiſirent cette Ville dans un déplorable état.

Ces trois fleaux furent accompagnez d'un ſi grand débordement du Rhône, que toute la recolte ſe perdit. Ce pieux Prelat dans cette extrême neceſſité, perſuada aux Bourgeois d'Arles de bâtir le grand Hôpital du S. Eſprit. Il y mit la premiere pierre, & eut la conſolation de le voir achever. Il lui donna tous les ans cent ſeptiers de bled & cinquante de ſeigle, ce qui ſe continuë encore par ſes Succeſſeurs pour le ſecours des pauvres malades, & la nourriture des pauvres orphelins. Il
1579. vendit en 1579. à Meſſieurs les Conſuls d'Arles, Trinquetaille pour le prix de ſept cens vingt écus d'or. Il

ſacra l'Egliſe des Peres de l'Obſervance, & la Chapelle des Penitens Bleux d'Arles. Il alla en 1599. à Rome, 1599.
où à cauſe de ſon peu de ſanté, il ſe démit de ſon Archevêché, en conſideration d'Horace Montane.

Pendant ſon ſéjour à Arles, il fit ériger en Chapitre Collegial, le Prieuré de Nôtre-Dame de Pommiers de Beaucaire : il y établit un Chapitre, composé d'un Doien, de neuf Chanoines, de quatre Beneficiers, & de deux Hebdomadaires, pour chanter l'Office Divin ; & il affecta pour ſa Fondation les Rentes de ce Prieuré, & de toutes les Chapelles qui en dépendent. Silvie de Sainte Croix mourut en 1603. à Rome, & ſon Corps fut 1603.
enterré dans l'Egliſe de Sainte Praxede, dans un Tombeau de marbre.



CHAPITRE XVIII.

Les Archevêques d'Arles du dix-septiéme siecle.

HORACE MONTANE.

HORACE Montane nâquit en 1544. à Policastre dans le Royaume de Naples. On l'envoya étudier à Rome : il fit en peu de temps un grand progrés dans les belles lettres : & il fut reçû Docteur en Theologie avec l'applaudissement de tout le monde. Le Pape Gregoire XIII. le fit Abbé de Saint Nicolas de Masse, proche Policastre, Chanoine de Saint Pierre au Vatican, Visiteur Apostolique, Evêque d'Atri, & enfin en 1599. Silvie de Sainte Croix se démit en sa faveur de l'Archevêché d'Arles. Il reçût à Rome le Pallium des mains de Clement VIII. peu de temps aprês, le Pape l'envoya Nonce Extraordinaire auprés du Roi Henri Quatriéme.

Pendant que nôtre Prelat étoit à Paris, le Pape lui envoya un Bref, afin qu'il fût l'un des Juges avec le Cardinal de Joyeuse, pour la dissolution du Mariage de ce Prince, & de la Reine Marguerite son Epouse. Aprés que Horace de Montane eut demeuré un an à Paris, il vint à Arles, où il fut reçû avec la joye de tous les Habitans de cette Ville, dont il devint le Pere aussi bien que le Pasteur; mais il en partit bientôt à leur priere, pour s'en retourner à Paris, afin d'obtenir du Roi la confirmation de leurs Privileges. Il fut bien reçû de Sa Majesté, qui lui accorda ce qu'il demandoit, avec l'élargissement de ceux qu'on avoit pris prisonniers, parce qu'ils avoient fait du Sel, & qu'on ne vouloit pas que l'on en fît à Arles. Il posa la premiere pierre du Couvent des Capucins de Beaucaire; & étant malade à Arles, il y fit son Testament, par lequel il fit l'Eglise Metropolitaine de cette Ville, son heritiere universelle: & étant allé à Salon pour rétablir sa santé, il y mourut en mil six cens & trois l'onziéme de 1603.

Septembre, âgé de 57. ans.

Son Corps fut porté à Arles, & enterré avec beaucoup de Ceremonies, dans le Tombeau de marbre des Archevêques Ferriers, qui eſt dans la Chapelle de Saint Jean-Baptiſte de l'Egliſe de Saint Trophime. Meſſieurs les Chanoines de cette Egliſe lui firent un Service Solennel pour le repos de ſon Ame : & il fut accompagné de toute la Pompe poſſible.

GASPAR DU LAURENS.

GASPAR du Laurens étoit d'Arles. Son Pere s'appelloit *Loüis du Laurens*, Docteur en Medecine ; & ſa Mere *Loüiſe de Caſtellan*. Dés ſa jeuneſſe il donna des marques de ce qu'il devoit eſtre ; & aprés avoir achevé ſes Etudes, il ſuivit le Bareau, où il s'acquit l'eſtime des honnêtes gens.

Tandis qu'il portoit la Robe, Dieu lui inſpira de ſe conſacrer tout-à-fait à ſon ſervice : & pour obéïr aux mouvemens de la grace, il quitta le Bareau, & ſe fit Eccleſiaſtique. Il

fut bientôt pourvû de bons Benefices ; son Frere André du Laurens, fameux par ses beaux Ouvrages, & Medecin du Roi Henri IV. obtint de Sa Majesté, pour nôtre Prelat, l'Abbaye de Senenque de l'Ordre de Cisteaux, celle de Saint André de Vienne de l'Ordre de Saint Benoist ; & enfin l'Archevêché d'Arles vacant par la mort d'Horace Montane. Le Roi Henri IV. lui accorda tous ces Benefices pour Gaspar du Laurens, aussi agreablement qu'en 1606. il avoit donné l'Archevêché d'Ambrun en faveur de son autre Frere, qui se nommoit Honoré du Laurens. 1603.

Gaspar du Laurens fut député en 1606. aux Estats Generaux assemblez à Paris, où il demeura jusqu'à 1607. Cependant le Pape Paul V. lui envoya ses Bulles & le Pallium ; & Gaspar du Laurens s'y fit sacrer Archevêque : l'amour qu'il avoit pour son Eglise l'obligea de partir de Paris le plûtôt qu'il peut.

Il fit son Entrée à Arles le 18. d'Octobre de l'année 1607. où il fut reçû avec la joie & les acclamations de tous les Habitans. 1607.

Dés qu'il eut pris possession de son Archevêché, il le gouverna avec la même sagesse & la même pieté qu'il avoit gouverné son Abbaye de Saint André de Vienne, où il avoit pris l'Habit de Religieux, & il eut soin que l'on y observât la Regle de Saint Benoist.

Il s'appliqua entierement aux devoirs de sa Charge ; & comme il sçavoit que le reglement des Ecclesiastiques & des Religieux contribuoit beaucoup à celui des Laïques, il commença de reformer son Clergé, les Trinitaires, les Augustins, & les Cordeliers d'Arles : & ensuite il assembla des Sinodes, où il fit de beaux Reglemens pour la correction des mœurs, & pour la Discipline Ecclesiastique. Il fit faire aussi dans le Palais Archiepiscopal, des Conferences pour l'instruction des Prêtres, où l'on proposoit des cas de conscience, où l'on parloit de la sainteté du Sacerdoce, des vertus & de la science qui sont necessaires aux Ecclesiastiques pour remplir dignement tous les devoirs de leur Ministere : nôtre Prelat s'y trouvoit lui-même pour les animer

par ſa preſence à y venir.

Il avoit grand ſoin de faire inſtruite ſes Dioceſains. Il reçût à Arles les Prêtres de l'Oratoire, à condition qu'ils y feroient le Catechiſme tous les Dimanches & toutes les Fêtes : & il les inſtruiſoit lui-même. Il faiſoit un ſaint uſage du Revenu de ſes Benefices : il en employoit la plus grande partie au ſoulagement des pauvres, aux reparations & aux Ornemens des Egliſes.

Dieu ſçait les charitez que nôtre pieux Prelat a faites en ſecret, & les perſonnes qui les ont reçûës : mais tout Arles a eſté témoin de celles qu'il a faites en public. Sa charité s'étendit auſſi à ſoulager les pauvres voyageurs qui paſſent par la Crau : il y fit faire un chemin droit de quatre lieuës de longueur, & de quatre toiſes de largeur, depuis S. Martin de Crau juſqu'à Salon, afin que les paſſans ne s'égaraſſent plus, comme ils faiſoient.

Nôtre Illuſtre Prelat fut député en 1617. à l'Aſſemblée des Notables à Roüen, où il donna des marques de ſon érudition & de ſa pieté. A ſon 1617.

retour à Arles, il continua ses charitez : car il fit rebâtir l'Eglise de Saint Martin, & celle de Nôtre-Dame la Principale. Il ne se contenta pas de donner des sommes considerables pour faire ces Bâtimens, mais il harangua avec tant d'esprit Loüis XIII. lorsqu'il eut l'honneur de le recevoir à Arles,
1622. le 30. Octobre 1622. qu'il le persuada de donner quinze mille livres pour le Bâtiment de Nôtre-Dame la Principale ; & en reconnoissance, on a mis sur la façade du grand Portail de cette Eglise, les Armes de France ; & celles de ce Prelat à la clef de l'arc doubleau du Sanctuaire.

Il a encore laissé des marques de sa charité aux Eglises des Jacobins, des Cordeliers, des Recolets, & particulierement à celle de S. Trophime, où il fit bâtir une grande Chapelle à deux arcades, voutée de pierres en augive toute peinte, & dorée jusques aux voutes. A l'Autel de cette Chapelle il y a un Tableau de Loüis Finsonius, disciple de Michel l'Ange de Caravage, qui represente l'Adoration des trois Rois ; & qui passe dans l'esprit de ceux qui se connois-

sent en Peinture, pour un Chef-d'œuvre, aussi-bien que celui du grand Autel, fait par le même Peintre, qui represente le Martire de Saint Estienne, & que nôtre Prelat a donné à cette Eglise.

Il a aussi employé une partie de ses Revenus à réparer son Palais Archiepiscopal, le Château de Salon, & autres Maisons dépendantes de son Archevêché. Il a contribué à faire des Chasses d'argent pour mettre les Reliques des Saints qui sont à Arles. Son zele pour les faire honorer, fut si grand, qu'il ordonna qu'on ne porteroit plus aux Processions celles qui seroient enfermées dans des Chasses de bois. Cette Ordonnance porta tellement les Habitans de cette Ville à les reverer, que chacun contribua pour leur en faire d'argent & de vermeil doré. Nôtre Prelat eut la satisfaction d'en benir trente, où il mit ces saintes Reliques avec beaucoup de devotion.

Dans la suite les Habitans d'Arles ont eu un si ardent amour pour les Reliques des Saints, qu'ils leur ont fait faire plus de 76. Chasses d'argent

& de vermeil doré. On les porte toutes à la Procession Generale qui se fait le Mercredi des Rogations, à la reserve de celle de Saint Antoine qu'on porte à la Procession qui se fait le jour de l'Ascension, où le Clergé ne va point, mais les Benedictins de Montmajour y assistent, parce que les Reliques de cet Illustre & S. Abbé leur appartiennent.

Gaspar du Laurens entreprit courageusement de conserver les Rentes de son Archevêché que ses Predecesseurs avoient laissé perdre. Il poursuivit les Officiers du Roi au Parlement de Toulouse, pour le payement de cent livres que le Senéchal de Nisme doit aux Archevêques d'Arles pour la vente du Château de Beaucaire, qu'ils ont faite à Saint Loüis Roi de France, dont il fut payé, & des arrerages. Il poursuivit encore l'hommage & le droit des lots & ventes qui lui étoient deus pour le Château de Fourques, que le Roi Henri IV. avoit vendu au Maréchal de Lesdiguieres, dont il reçût l'hommage & le payement des lots & ventes, avec la reconnoissance des censives.

Enfin nôtre vertueux Prelat alla recevoir la recompense de ses bonnes œuvres dans le Ciel, le 2. de Juillet de l'année 1630. fort regretté 1630. de tous ses Diocesains. Il mourut à Arles; & son Corps fut enterré dans la Chapelle de l'Adoration des trois Rois, qu'il avoit fait bâtir, & où il avoit choisi sa sepulture.

On dressa en 1677. un Tombeau à l'honneur de ce grand Archevêque, vis-àvis de l'Autel où Mr Jean de Dieu Sculpteur d'Arles, le represente en relief d'une belle attitude, ayant auprés de lui son Ange Gardien, qui de sa main gauche éleve le couvercle du Sepulcre, & de sa droite, il en retire cet Illustre Prelat à demi corps, pour le conduire à la gloire. Il y est reprensenté d'aprés nature, ayant la Mitre en tête, & les mains jointes pour en remercier Dieu: & comme il n'a merité cette recompense que par ses bonnes œuvres, cet excellent Sculpteur à mis au pied de ce Tombeau la charité avec ses attributs, qui sont deux enfans: l'un à sa mamelle, & l'autre qu'elle embrasse; & sur le haut de ce Sepulcre,

l'on voit trois genies qui groupent & portent les Armes, & l'Epitaphe de cet Illustre Prelat.

JEAN JAUBERT DE BARRAUT.

JEAN Jaubert de Barraut étoit de la Noble & Illustre Famille des Comtes de Barraut, & des Barons de Blaignac en Gascogne. Il fut Conseiller du Privé Conseil du Roi, Abbé de S. Pierre de Solignac en mil six cens & douze, & Evêque de Bazas en Guienne. Il fut sacré à Rome par le Cardinal de la Rochefoucaut; & ensuite il vint en France prendre possession de son Evêché. On le reçût à Bazas avec beaucoup de joie: il s'appliqua aux fonctions de sa Charge: il reçut & harangua le Roi Loüis Treisiéme qui revenoit de Bear; & le Roi le fit grand Aumônier de Henriette Marie de Bourbon Reine d'Angleterre: mais il fut obligé de revenir de Londres en France par les secrettes menées des Heretiques. Enfin l'an 1630. aprés la mort de Gaspard du Laurens, on lui donna l'Archevêché d'Arles: il y fit son Entrée

au mois de Decembre 1631. & acheva ſon Livre, qui a pour titre, *Le Bouclier de la Foi contre les Heretiques.* Il gouverna le Dioceſe d'Arles avec les mêmes ſoins, la même vigilance, & le même zele que celui de Bazas. 1631.

Quatre ans aprés, il preſida à l'Aſſemblée du Clergé, qui fut convoquée à Paris : il reforma les Religieuſes de Sainte Claire. En 1639. il reçût Ordre du Roi de mettre la Reforme dans l'Abbaye de Montmajour; il y trouva de l'oppoſition de la part des Religieux & des Habitans d'Arles; mais enfin il en vint heureuſement à bout, & commença de reformer l'Abbaye de S. Ceſaire d'Arles. 1635. 1639.

Il a établi cinq Paroiſſes dans l'Iſle de Camargue, pour la commodité des Habitans d'Arles, & l'adminiſtration des Sacremens. Quelques années aprés, il alla à Paris, où il mourut le 13. Juillet de l'année 1643. Son Corps fût porté à Bourdeaux, & enterré en l'Egliſe de la Maiſon Profeſſe des Jeſuites, à qui il laiſſa ſa Biblioteque. 1643.

FRANÇOIS ADEIMAR DE MONTEIL DE GRIGNAN.

LA Maiſon de Grignan, qui eſt la même que celle des Adeïmars de Monteil, eſt une des plus Nobles, des plus Illuſtres, & des plus Anciennes Maiſons de France. Les Predeceſſeurs de la Maiſon de Grignan, ont eſté Souverains de Montlimar en Dauphiné, & preſque de tout ce qui eſt depuis la Riviere de Drômme juſqu'au Pont S. Eſprit. Ils faiſoient battre Monnoye, & durant deux cens ans, ils ont poſſedé le Duché de Gennes, qui leur avoit eſté donné par Charlemagne, en recompenſe des grands ſervices qu'ils lui avoient rendus contre les Sarrazins en l'Iſle de Corſe.

Cette Famille eſt tombée depuis dans celle de Caſtelane, dont Monſieur le Comte de Grignan, Chevalier de l'Ordre du Saint Eſprit, eſt preſentement le Chef & l'Aîné. Elle n'eſt pas moins Illuſtre que celle des Adeïmars, puiſque les Ancêtres de Meſſieurs de Caſtellane ont eſté Souverains

verains de Castellanne, & de plusieurs autres Villes.

Messire François Adeymar de Monteil de Grignan étoit sorti de cette Illustre Maison. Il nâquit le 27. d'Aoust de l'année mil six cens trois. Son Pere avoit nom François Adeymar de Monteil Comte de Grignan, & sa Mere Jeanne d'Ancezune de Caderousse. Nôtre Prelat avoit pour Frere Loüis Gaucher Adeymar de Monteil Comte de Grignan, reconnu dans la France pour un des plus pieux & des plus sçavans Seigneurs de son siecle. Il quitta, à cause de ses incommoditez, les Emplois qu'il avoit dans les Armées. L'autre Frere de nôtre Prelat, se nommoit Rostan Adeymar; & il mourut en 1621. au Siege de Montauban. Son troisiéme Frere s'appelloit Philippe Adeymar Capitaine au Regiment des Gardes, tué au Siege de Mardik. Son quatriéme Frere Jacques d'Adeymar fut premierement Evéque de Saint Paul, & ensuite d'Uzez. Il n'y a que 10. ans qu'il est mort.

Dés que François Adeymar se vit en état de choisir un genre de vie, il se fit Ecclesiastique; & bientôt aprés

il fut Abbé Commendataire d'Aiguebelle : en 1620. il fut deputé à l'Assemblée generale du Clergé, tenuë à Fontenay le Comte.

Loüis XIII. durant le Siege de la Rochelle, le nomma à l'Evêché de Saint Paul trois-Châteaux ; & en 1630. il fut encore deputé à Saint Jean de Morienne, avec les Evêques d'Orleans & de Riez, pour des affaires de tres-grande consequence. Il s'acquitta de cette commission avec honneur : & on le sacra le 14. Septembre 1631. dans l'Eglise Saint Sauveur de Grignan, fondée par ses Predecesseurs. Il s'employa soigneusement dans son Evêché à se bien acquitter des devoirs de sa Charge : il assista en 1635. à l'Assemblée du Clergé à Paris, & en 1638. Dieu ayant donné un Dauphin à la France, la Province du Dauphiné fut partagée pour le choix d'un Deputé : on fit deux Assemblées, où chacun des partis nomma deux Evêques ; mais preferablement à tous, le Roi Loüis XIII. choisit François Adeymar. Il alla donc à Paris témoigner à Sa Majesté, au nom de tout le Clergé de

Dauphiné, la joie que cette Province avoit de la naissance d'un Dauphin.

Cependant, Jean Jaubert de Baraut Archevêque d'Arles, qui connoissoit que François Adeymar avoit un grand fond de merite & de pieté, le demanda en 1643. au Roi pour Coadjuteur; & quoi que Sa Majesté eût refusé plusieurs Coadjutoreries, elle accorda neanmoins, sans aucune difficulté, à Jean Jaubert de Baraut, ce qu'il lui demandoit. C'est pourquoi il alla à la Cour remercier Loüis XIII. & il trouva qu'il étoit mort; & bientôt aprés Jean Jaubert de Baraut tomba malade, & mourut le dernier Juillet de l'année 1643.

Anne d'Austriche qui étoit Regente, fit expedier obligeamment le Brevet de l'Archevêché d'Arles à François Adeymar, qui dans l'attente de ses Bulles assista à l'Assemblée du Clergé qui se tint à Paris en 1645. & le 23. Decembre de l'année 1646, il fit son Entrée à Arles: il y fut reçû avec la joie & les acclamations de toute la Ville. 1643. 1645. 1646.

Un an aprés, il alla, par Ordre du 1647.

Roi, à Marseille, où les Habitans de cette Ville étoient divisez en deux partis : & là sa conduite merita l'estime de Sa Majesté, & l'affection de tout le Peuple de Marseille. Le Comte d'Alez Gouverneur de Provence,
1649. s'étant broüillé en 1649. avec le Parlement d'Aix, il s'y forma deux Partis, qui étant venus aux mains, le Roi ordonna à François Adeymar de les accorder : & il menagea les esprits avec tant d'adresse qu'il les réünit. Il procura ensuite, avec beaucoup de
1650. bonheur, la paix aux Habitans d'Arles, qui étoient si animez les uns contre les autres, qu'on avoit pris les armes pour terminer leurs broüilleries.

Le Roi en recompense des grands services que ce Prelat avoit rendus à l'Estat, lui donna l'Ordre du S. Esprit. Et quelque temps aprés, François Adeymar empêcha que la Maison de la Charité d'Arles, qui n'étoit pas encore achevée, ne fût venduë, par ses soins & par plusieurs Conferences-dans son Palais, avec les Consuls, & les principaux de la Ville ; on enferma dans cette Maison de la

Charité, tous les Pauvres; & il contribua de ſes biens à la faire ſubſiſter. Il fit venir de Rion les Religieuſes Hoſpitalieres, pour avoir ſoin des Pauvres Malades; & d'Avignon les Religieuſes du Refuge, pour avoir l'œil ſur les femmes & les filles de mauvaiſe vie, qui ont quitté le vice & font penitence de leurs pechez; mais comme il fut affligé de la perte de la vûë en 1661. & qu'il ne put plus s'acquitter des principales fonctions de ſa Charge: il demanda au Roi un Coadjuteur. Sa Majeſté lui accorda avec plaiſir ſa demande, & lui donna Gabriël Adeymar de Monteil ſon Neveu, Abbé Commandataire d'Aiguebelle, qui auſſitôt s'appliqua avec zele & avec fruit, à annoncer la parole de Dieu. Il aſſiſta à une celebre Miſſion qu'on fit alors à Dourdan, dans le Dioceſe de Paris; & il y prit tant de peine, qu'il en tomba malade, & mourut de cettte maladie. 1661.

La Ville d'Arles témoigna publiquement le regret qu'elle avoit de ſa mort, parce qu'elle eſperoit beaucoup de la ſainte & de la fervente conduite de ce pieux Abbé. Mais la

Providence ſe contenta de le lui avoir ſeulement montré. Arles ne s'eſt conſolé de cette mort que par l'heureux
1666. choix que le Roi fit en 1666. de Monſeigneur Jean-Baptiſte Adeymar, pour eſtre le Coadjuteur de cet Illuſtre Archevêque.

Jean-Baptiſte de Grignan eſt Docteur de Sorbonne, Abbé de la Rivour. Il harangua en 1675. & en 1680. Sa Majeſté à la tête de tout le Clergé de France. Il a pluſieurs fois prêché devant le Roi avec tant d'applaudiſſement, que Sa Majeſté le
1678. choiſit en 1678. pour annoncer l'Evangile un Avant entier à la Cour: & il s'acquitta de cet Emploi avec un ſuccés tout particulier.

Cependant François Adeymar de Monteil, ne laiſſoit pas de s'employer autant qu'il pouvoit à la conduite de ſon Dioceſe. Il aſſembloit tous les ans un Sinode, & il y faiſoit les Reglemens neceſſaires pour maintenir la Diſcipline Eccleſiaſtique. Il a établi un Seminaire à Arles, & en a donné la direction aux Prêtres de l'Oratoire, qui s'en acquittent tres-dignement. Il á ordoné à tous

les Curez de ſon Dioceſe, de faire, en Provençal, tous les Dimanches de l'année des Prônes & des Catechiſmes. Il a continué tous les ans à faire les viſites dans toutes les Paroiſſes de ſon Dioceſe, où il laiſſoit des marques de ſa charité. Il y a ordonné pluſieurs Miſſions; mais la plus conſiderable, eſt celle de l'année 1676. à Arles. Monſeigneur Jean-Baptiſte Adeymar de Monteil ayant fait l'ouverture de la Miſſion, viſita l'Egliſe Metropolitaine, & toutes les Paroiſſes d'Arles; & Dieu beniſſant ſon zele & celui des Prêtres qui travailloient avec lui au ſalut du prochain, il s'y eſt fait un grand nombre de reſtitutions, d'accommodemens de procés, & de reconciliations. 1676.

Mais afin que le fruit de cette heureuſe Miſſion continuât dans Arles, François Adeymar de Monteil de Grignan a établi un Bureau de pluſieurs Eccleſiaſtiques & de Perſonnes de qualité, pour terminer les procés & les querelles des pauvres. Ils s'aſſembloient tous les Dimanches, aprés Vêpres, au Palais Archiepiſcopal, & en preſence de feu nôtre Archevêque, ils ter-

minoient les differens des particuliers d'Arles, & des autres Villes voisines.

Le Pere Agneau Prêtre de l'Oratoire & Curé de Nôtre-Dame la Principale, ayant fait connoître à nôtre Prelat, que si dans Arles il y avoit un fond pour prêter sans interêt, sur des gages, on empêcheroit le cours des usures, & qu'on soulageroit les pauvres. Ce charitable Archevêque qui se portoit avec zele à tout ce qui peut contribuer à la gloire de Dieu & à l'avantage des pauvres, approuva fort le pieux dessein de ce Prêtre de l'Oratoire.

Le P. Agneau commença cette bonne œuvre par trois Loüis d'or que feüe Madame la Lieutenante de Fauchet lui avoit donnez pour cela. A son exemple plusieurs Habitans d'Arles en firent de même. On ne donnoit sur des gages, au commencement, qu'un Escu à chaque personne: ensuite l'on en donna deux, trois, quatre; & l'on a toûjours augmenté à mesure que le fond augmentoit. De sorte qu'à present on en donne jusqu'à quarante.

Dans la suite nôtre Illustre Prelat pour faire subsister un si sage & si uti-

se établissement, y contribua de ses Revenus, & érigea une Confrerie dans la Chapelle des trois Rois de son Eglise Metropolitaine, sous le titre de *Nôtre-Dame de bon Secours*, dont il étoit le Chef, & où l'on reçoit les personnes qui en veulent être.

De ces Confreres on en choisit quarante, qu'on nomme *Protecteurs*: entre les mains desquels est le fond de ce mont de pieté. Ils sont perpetuels; mais il n'en est pas de même des Officiers qu'on change tous les ans: & c'est sous le titre de cette Confrerie, autorisée par les Bulles des Papes, qu'on prête sur gages de l'argent sans interest. Ces gages ne sont qu'argenterie, linge & fil. Pour l'argenterie, l'on donne les trois quarts de ce qu'elle vaut: pour le linge & le fil, l'on n'en donne que les deux tiers.

Ces quarante Protecteurs s'assemblent une fois chaque semaine de l'année. Le premier Lundi du mois, c'est pour prêter de l'argent sur gages sans interest: & pour cela, il faut qu'ils soient dix-huit ou vingt. Le second Lundi, c'est pour les recevoir; & il

ſuffit qu'ils ſoient huit ou dix. L'on en fait la vente deux fois l'année : à Pâques, & à la Saint Michel.

Je crois que cette digreſſion ne ſera pas des-agreable aux hommêtes gens ; & je ne doute point qu'elle ne ſoit utile à toutes les Villes qui établiront ce mont de pieté : parce qu'on ne ſçauroit croire ni exprimer les grands avantages que le Peuple & les Gens de qualité en reçoivent. Ils ſont ravis dans leurs beſoins de trouver de l'argent ſur gages, ſans intereſt. Et ainſi l'on voit qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'il fût établi par tout le Royaume.

Nôtre charitable Prelat a encore établi à Arles, une Aſſemblée de pluſieurs Dames de naiſſance & de vertu, pour aſſiſter les pauvres malades, qui n'oſant aller à l'Hôpital, ne laiſſent pas d'être bien ſervis dans leurs maiſons, & d'y avoir tous les remedes qui leur ſont neceſſaires.

Il eſt aiſé de voir, par tout ce que je viens de dire, que feu Monſeigneur François Adeymar de Monteil de Grignan, a travaillé heureuſement aux affaires ſpirituelles & temporelles de ſon Dioceſe ; car il étoit Arbitre

de tous les grands procés qui y arrivoient entre les Personnes de qualité, & il s'est toûjours appliqué à le bien gouverner.

Aussi Dieu voulant le recompenser, permit qu'il tombât malade le 7. de Mars de l'année 1689. Sa maladie fut 1689.
une espece de rhume qui lui causa de grandes défaillances. Son mal augmentant, il reçût les Sacremens avec beaucoup de devotion : & lorsqu'on lui fit connoître que l'heure de sa mort approchoit, il se soûmit à la volonté divine avec la resignation qu'on peut attendre d'un Prelat qui s'étoit toûjours attaché uniquement à tout ce que Dieu vouloit de lui : & s'abandonnant entierement à sa misericorde infinie, il alla plein de foi & de confiance, recevoir la Couronne de gloire, le 9. de Mars, en l'année 86. de son âge; aprés avoir glorieusement gouverné 13. ans l'Eglise de S. Paul-trois-Châteaux, & celle d'Arles 46. ans. Dés que la nouvelle de sa mort fut répanduë par la Ville, tous les Habitans d'Arles en prirent le deüil.

Le 10. de Mars, qui étoit un Jeudi, son Corps fut mis dans un Lit de

Parade, en la grande Salle du Palais Archiepiſcopal. Là on avoit dreſſé deux Autels, où depuis cinq heures du matin juſqu'à midi, l'on celebroit des Meſſes de *Requiem*; & aprés midi juſqu'à ſix heures du ſoir, on diſoit l'Office des Morts : ce que l'on continua juſqu'au Dimanche matin, qu'on fit ſes Funerailles avec beaucoup de ceremonies. Il eſt enterré en la Chapelle de Saint Geneſt, dans un Tombeau qu'il fit faire ſix mois avant ſa mort, & ſur lequel il n'y a rien qui le diſtingue des Sepulcres ordinaires.

Monſeigneur Jean-Baptiſte Adeymar de Monteil de Grignan, fit un Service ſolennel pour le repos de l'Ame de Monſeigneur ſon Illuſtre Oncle. Il fut accompagné de toute la pompe poſſible. A ſon exemple Meſſieurs les Chanoines de Saint-Trophime, toutes les Paroiſſes & tous les Couvens en firent de même. Arles qui avoit reçû beaucoup de marques de la bienveillance de ſon Prelat, a non ſeulement eſté touchée de ſa mort, mais elle a méme taché de témoigner la reconnoiſſance qu'elle lui avoit de ſa protection. Meſſieurs les Conſuls de

cette Ville firent aussi un Service solennel, avec un appareil digne de la gloire de leur Prelat & de leur generosité.

Les actions de nôtre Illustre Archevêque ont esté si belles & si grandes, qu'il suffit de les avoir racontées naïvement pour en faire remarquer tout l'éclat. Il a fait paroître tant de capacité & de prudence, avec une experience si consommée dans toutes les affaires qui lui ont esté confiées, qu'il s'y est acquis toute la reputation qui peut rendre les grands Hommes recommendables.

La France l'a reconnut pour un des plus sages Prelats de ce siecle. Elle publie que tous les talens qu'il avoit reçûs de la nature & de la grace, n'ont esté en lui que des moyens qui l'ont conduit à l'heureuse fin qu'il s'étoit toûjours proposée. de à laquelle il est heureusement arrivé. Cette fin qui l'a caracterisé, consistoit à se rendre utile à tout le monde : en remplissant dignement tous les devoirs de sa Charge, il s'y est acquis une reputation qui rendra sa memoire venerable.

Je ne touche point aux belles ac-

tions de Monſeigneur Jean-Baptiſte Adeymar de Monteil de Grignan ſon Illuſtre Neveu, & ſon tres-digne Succeſſeur. Je ſouhaite avec paſſion qu'on n'écrive ſa vie que dans un ſiecle. Cependant je dirai, que continuant à marcher ſur les glorieuſes traces de ſes celebres Anceſtres, & de ſes fameux Predeceſſeurs, il donnera aſſez de peine à celui qui écrira ſon Hiſtoire.

CHAPITRE XIV.

Suffragans des Archevêques d'Arles.

LES Archevêques d'Arles n'ont à preſent pour Suffragans, que les Evêques de Marſeille, de Saint Paul trois-Châteaux, de Toulon & d'Orange. Autrefois ceux d'Avignon, de Carpantras, de Cavaillon & de Vaiſon, dependoient des Archevêques d'Arles; mais depuis que l'Evêché d'Avignon fut érigé en Archevêché, ils ne les eurent plus pour Suffragans.

L'Archevêché d'Arles eſt fort irre-

gulier à l'égard des Sieges Episcopaux, & des Paroisses qui en dépendent : puisque les Evêchez de Marseille & de Toulon sont en Provence ; celui de S. Paul-trois-Châteaux en Dauphiné, & celui d'Orange sous un Prince particulier.

L'Archevêché d'Arles est encore irregulier à l'égard des Paroisses qui en dépendent, puisqu'il y en a en Languedoc & dans la Provence.





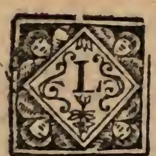
HISTOIRE DE L'EGLISE D'ARLES.

LIVRE TROISIE'ME.

Les Eglises d'Arles & leurs Fondations.

CHAPITRE I.

Fondation de l'Eglise d'Arles.



A preuve la plus autentique de la fondation des Eglises, est celle qu'on prend de leurs premiers Evêques qui les ont établies : & pour sçavoir en quel siecle l'Eglise d'Arles a esté fondée, il faut se resouvenir de

ce que j'ai dit de la Miſſion de Saint Trophime ſon premier Evêque, qui en a eſté l'Illuſtre Fondateur.

J'ai prouvé que ce fut l'an 48. de la Naiſſance de JESUS-CHRIST, que S. Pierre l'envoya à Arles pour y prêcher l'Evangile. Saint Trophime y combattit l'idolatrie avec tant de ſuccés & de zele, qu'en peu de temps il convertit un grand nombre d'idolatres. Le Prefet de l'Empereur ayant eſté une de ſes premieres conquêtes, lui donna ſon Palais afin d'en faire une Egliſe, qu'il dédia à la Sainte Vierge & à Saint Eſtienne premier Martir: & ainſi l'on voit que l'Egliſe d'Arles eſt tres-ancienne. *Scaliger. Pere Petau.*

On me dira peut-eſtre, que pour prouver l'ancienneté d'une Egliſe, il ne ſuffit pas d'en avoir montré le Fondateur, mais qu'il faut encore la faire voir par la ſucceſſion de ſes Evêques; & c'eſt auſſi ce que je crois avoir fait dans le ſecond Livre, avec le plus de breveté & de clarté qui m'a eſté poſſible.

Dans la ſuite pluſieurs Papes ont donné à cette Egliſe le nom de Sainte, à cauſe de Saint Trophime, & de la

ſainteté d'un grand nombre de ſes autres Prelats ; ils luy ont accordé de beaux Privileges ; entr'autres, Urbain II. Celeſtin III. Innocent III. & Innocent IV.

Archives de l'Archevêché d'Arles.

A leur exemple, les Empereurs, les Rois de France, & les Comtes de Provence, en ont fait de même. L'Empereur Henri VII. voulut en 1312. que l'Egliſe d'Arles joüit des mêmes Privileges que celle de Rome. Charles IV. les lui confirma en 1355. & pluſieurs autres Empereurs.

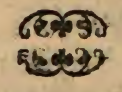
Conrad prit en 1144. l'Egliſe d'Arles en ſa protection. Il lui donna tous les Droits Imperiaux qu'il avoit en cette Ville, & lui confirma la Donation que Raimond Comte de Toulouſe lui avoit faite de la quatriéme partie des Rentes qu'il avoit à Fos en Provence au Château d'Albaron en Camargue, avec les Fiefs de Trinquetaille, de Valon, de Vernegues, de Saint Chamas, de Montdragon, de Mornas, de Vinſobres, de Nions, &c. L'Empereur Frideric ſurnommé Barberouſſe, confirma en 1164. toutes ces Donations, & l'exempta encore de toute ſorte d'impoſts & de reparations.

Les Empereurs ont permis aux Archevêques de cette Eglise, de faire battre Monnoye. Ils ont voulu qu'ils fussent Princes du Saint Empire, sous le Titre de Montdragon : & leur ont donné le pouvoir d'annoblir tous ceux de leur Diocese. L'Histoire de Provence nous apprend que Pierre de Foix Archevêque d'Arles, donna en 1457. des Lettres de Noblesse à Guillaume de Ris, originaire de Salon, qui étoit un de ses Diocesains.

Mr Bouche Hist. de Provence.

Le Roy René Comte de Provence, ne se contenta pas en 1437. d'exempter les Archevêques d'Arles des Tailles, des Gabelles, & d'autres imposts, mais il en a même exempté leurs Officiers & leurs Domestiques.

S. Loüis, Philippe le Hardi, Charles IX. Loüis XII. & plusieurs autres Rois de France, ont donné aux Archevêques d'Arles de grands Privileges, que je serois trop long de rapporter.



CHAPITRE II.

Primatie de l'Eglise d'Arles.

LA Primatie, c'est la Dignité de Primat ou de Metropolitain, & l'étenduë de sa Jurisdiction Ecclesiastique : & quoi que la Primatie ne fût qu'une Commission du Saint Siege, que les Papes pouvoient donner à qui ils vouloient, il est certain, neanmoins, qu'ils avoient égard à l'ancienneté & à la dignité des Eglises & des Villes, aux Prelats desquelles ils donnoient ce Privilege.

Scalige. Pere Petau. aux Archiv. Eccles. Exercit. 18. Pere Thomassin.

Ce qui est si veritable, que la Discipline Ecclesiastique a suivi l'ordre du Gouvernement Seculier pour l'institution des Evêchez, des Archevêchez & des Primaties. Dans les Villes où il n'y avoit que de simples Magistrats de Police, l'on a établi des Evêques qui avoient l'œil sur plusieurs Paroisses : dans les Villes où residoient des Magistrats plus considerables, on y a établi des Arche-

vêques pour veiller ſur les Evêques de la même Province : & dans celles où demeuroient les Prefets du Pretoire, ou les Lieutenans des Empereurs & des Rois, on a établi des Primats pour eſtre au deſſus des Archevêques de diverſes Provinces.

La venüe de Saint Trophime à Arles pour y prêcher l'Evangile, porta les Papes à donner la Primatie des Gaules à l'Egliſe de cette fameuſe Ville. Cela eſt ſi vrai, que les Evêques des Gaules ayant appris que le Pape Saint Leon avoit ôté la Primatie à l'Egliſe d'Arles pour la donner à celle de Vienne, s'aſſemblerent en 450. & luy écrivirent pour le ſupplier qu'il luy plût de rendre à l'Egliſe d'Arles la même Dignité & les mêmes Privileges qu'elle avoit avant l'Epiſcopat de Saint Hilaire, tant à la conſideration de S. Trophime, envoyé par Saint Pierre pour en eſtre le prêmier Evêque, qu'en conſideration des Empereurs & des Rois qui avoient honoré Arles des plus beaux Titres qu'on puiſſe donner à une Ville.

Ce grand Pape ayant eſté mieux

Baronius. informé de la sainteté d'Hilaire, & des anciens Privileges de l'Eglise d'Arles, qu'il ne l'étoit avant cette Lettre, luy rendit son ancienne Dignité en la Personne de Ravennius Successeur de Saint Hilaire, à qui Sa Sainteté écrivit une Lettre fort obligeante, aussi bien qu'à ces celebres Evêques. Là où elle leur representa qu'il n'étoit pas à propos de dépoüiller entierement l'Evêque de Vienne du Titre de Primat, qu'elle n'avoit étendu que sur les Eglises de Valence, de Tharantaise, de Genéve & de Grenoble; & elle ordonna que toutes les autres seroient soumises au Metropolitain d'Arles. Ce grand Pape ne fit ce partage que pour la paix de ces deux Eglises.

Dans la suite Saint Leon persuadé que l'Eglise d'Arles devoit estre preferée à toutes celles des Gaules pour le Droit de Primatie, en rendit un témoignage autentique dans la Lettre qu'il écrivit à Flavien, où il luy déclare, *qu'il est juste que comme par Saint Pierre le Prince des Apôtres l'Eglise de Rome a le Droit de Primatie sur toutes les Eglises du mon-*

de : qu'ainsi par Saint Trophime envoyé des Apôtres, l'Eglise d'Arles a merité d'estre au dessus de toutes les Eglises des Gaules.

Je pourrois encore rapporter d'autres témoignages aussi forts & aussi éclatans en faveur de la Primatie d'Arles, que ceux que je viens de citer, mais je serois trop long : je dis seulement que dans une Constitution faite sous les Empereurs Honorius & Theodose, Arles a esté nommée la mere des Gaules : *Mater omnium Galliarum.*

Mr Bosquet Evêque de Montpellier, l'un des plus Sçavans Hommes & des plus Illustres Prelats de ce siecle, expliquant ces paroles, dit, que *comme Arles est la mere de toutes les Villes des Gaules, à cause des grands Privileges dont les Empereurs, les Rois & les Princes l'ont honorée, qu'ainsi son Eglise est la mere de toutes les Eglises des Gaules, à cause du merite de Saint Trophime son premier Evêque : & que partant cette Ville est leur Metropole, tant pour le Spirituel que pour le Temporel.*

En ses Notes sur l'Epître du L. 2. du Pape Innocent III.

CHAPITRE III.

Erection de la Primatie de l'Eglise d'Arles.

IL y a lieu de croire que la Primatie d'Arles commença du temps de Saint Trophime ; mais comme je n'en ai point de preuves, je me contente de dire que ce fut au troisiéme siecle : & de cela j'en ai un témoignage autentique, tiré de la Lettre que Saint Ciprien écrivit en 252. au Pape Saint Estienne, à l'occasion de Marcien Evêque d'Arles. Ce Prelat infecté de l'heresie des Novatiens, chassa les Penitens de son Eglise, & se separa de la Communion de ses Confreres qui les recevoient à faire penitence.

Epist. 66.

Cette conduite obligea les Evêques des Gaules d'avoir recours au Saint Siege : ils en écrivirent même à Saint Ciprien, qui en avertit le Pape. Cet Evêque de Cartage luy representa qu'il étoit important que Sa Sainteté ordonnât aux Evêques de Provence de déposer

déposer Marcien, & de mettre en sa place un Pasteur Catholique, de peur qu'en qualité de Metropolitain, il ne persuadât ses erreurs à ses Suffragans. Et ainsi l'on voit qu'en ce temps-là les Evêques d'Arles étoient les Primats des Gaules : comme l'ont sçavamment remarqué Messieurs de Sainte Marthe.

Galia Christ. t. 1.

L'on a vû dans le second Livre de cette Histoire, que cette Dignité de Primat fut tellement continuée aux Archevêques d'Arles, qu'il semble que le Saint Siege la regardoit, en quelque sorte, attachée à leur Eglise, à cause que Saint Trophime y avoit prêché le premier l'Evangile.

Je sçai que Monsieur Maimbourg n'est pas de ce sentiment, & qu'il soûtient que Patrocle Evêque d'Arles, ayant, par surprise, obtenu du Pape Saint Zozime la Primatie pour la Province Viennoise & pour les deux Narbonnoises, Saint Honorat & S. Hilaire, ses deux Successeurs immediats, ne l'eurent point. A cet égard les habiles gens sçavent que Monsieur Maimbourg s'est mépris. Car il est seur, comme Monsieur Seguin l'a remarqué

Histoire du Pontificat de S. Greg. t. 2. l. 3.

Les Antiquitez d'Arles.

ſçavamment, que Saint Honorat a eſté le Primat des Gaules, comme on le peut juſtifier par une Lettre que le Pape Celeſtin écrivit aux Evêques de la Province Viennoiſe & des deux Narbonnoiſes, où Sa Sainteté renvoya au jugement de S. Honorat Evêque d'Arles, la Cauſe de Daniel, que des Religieuſes, dont il avoit eu le gouvernement temporel, accuſoient de pluſieurs crimes; & dans cette Lettre, le Pape Celeſtin ordonna que Saint Honorat connoîtroit ſouverainement de cette affaire, en qualité de ſon Vicaire General dans les Gaules.

Baronius en ſes Annales 418.

Monſieur Maimbourg ne s'eſt pas moins mépris à l'égard de Saint Hilaire qu'à l'égard de S. Honorat. Car il eſt ſans doute que S. Hilaire poſſedoit la Dignité de Primat, puiſque Saint Leon la luy ôta pour la donner à l'Evêque de Vienne. Et ainſi l'on voit que les Archevêques d'Arles ont eſté, ſans diſcontinuation, les Primats des Gaules jusqu'au huitiéme ſiecle.

Le Pape Simmaque ne ſe contenta pas ſeulement de continuer la Primatie à S. Ceſaire Archevêque d'Arles, mais il luy envoya le Pallium

qui jusqu'alors n'avoit esté donné qu'aux Patriarches d'Orient : de sorte que cet Illustre Prelat fut le premier & le seul qui le porta dans les Gaules.

Je ne sçaurois finir ce Chapitre sans dire, pour la satisfaction des curieux, ce que c'est que le Pallium, dont j'ai parlé si souvent. Ce n'est autre chose qu'une espece de Manteau Imperial, dont les Empereurs Chrêtiens commencerent d'honorer les Prelats de l'Eglise au quatriéme siecle, voulant que ce fût l'Ornement de ces Prelats, & la marque de leur autorité, pour le Spirituel, sur les Ordres inferieurs de leurs Eglises, comme les Empereurs l'avoient pour le Temporel sur ceux de leur Empire. *Mr Moreri grand Dict. t. 3.*

Au commencement le Pallium couvroit tout le corps du Prelat, & descendoit depuis le col jusqu'aux talons, à peu prés comme font nos Chappes ; à la reserve qu'il étoit fermé par devant, & tissu de laine, pour representer la Brebis que JESUS-CHRIST le bon Pasteur, porte sur ses épaules. Dans la suite ce ne fut que comme une espece d'Etole qui

pendoit par devant & par derriere; il étoit chargé de quatre Croix d'Ecarlate, diſpoſées ſur les quatre côtez du Pallium, c'eſt à dire, ſur l'eſtomach, ſur le dos, & ſur les deux épaules, qui eſt à peu prés la forme du Pallium des Archevêques d'aujourd'huy.

On ſera bien aiſe de ſçavoir, que la laine du Pallium eſt priſe de la toiſon de deux agneaux que l'on offre tous les ans à Rome ſur l'Autel de l'Egliſe de Sainte Agnés, le jour de la Feſte de cette grande Sainte: deux Chanoines de S. Jean de Latran les donnent aux Sousdiacres Apoſtoliques, pour les nourrir juſqu'à ce qu'il faille les tondre. Alors on mêle leur laine avec d'autre bien blanche & bien fine, pour en faire l'étoffe des Palliums.



CHAPITRE IV.

Differend entre les Archevêques de Vienne & d'Arles, sur le Droit de Primatie.

LA necessité des affaires des Gaules ayant souvent contraint les Empereurs & les Prefets du Pretoire, à changer de demeure, & à établir leur Cour & leur Siege, tantôt à Treves, tantôt à Arles, à Vienne, à Lyon: il est arrivé de-là, que ces Villes, selon qu'elles ont eu l'honneur du séjour de leurs Souverains, ont eu different sur le Droit de Primatie. Or comme Arles & Vienne étoient les deux Villes les plus Nobles & les plus puissantes des Gaules, la plus celebre contestation pour la preéminence Ecclesiastique, a esté entre leurs Prelats. *Gedeau Hist de l'Eglise.*

Les Archevêques d'Arles ayant joüi paisiblement durant plusieurs siecles de la Primatie des Gaules, les Prelats de Vienne la leur disputerent:

& ce differend auroit eu de fâcheuses suites, si pour le terminer on n'eût assemblé en 497. un Concile à Thurin: & quoi que la decision qu'on y fît, le deût finir, elle n'empêcha pas qu'il ne se renouvellât de temps en temps, & ne fît grand bruit dans les siecles suivans.

P. Thomassin Discipline de l'Eg. 2. p. l. 1. c. 6.

Dans ce fameux differend, il y a eu des avantages reciproques remportez, tantôt par l'un de ces Evêques, & tantôt par l'autre. Le Pape Saint Leon en dit la raison, qui est que *ces deux Villes avoient eu alternativement avantage l'une sur l'autre dans l'Administration Ecclesiastique : parce que dans l'Administration Civile elles ne faisoient qu'une seule Metropole.*

On me dira peut-estre, d'où vient que les Evêques de Vienne envioient si fort le Droit de Primatie à ceux d'Arles? On répond que c'est à cause de leurs prerogatives qui estoient éminentes. Car en qualité de Metropolitains, ils veilloient sur toutes les Eglises de la Province Viennoise & des deux Narbonnoises. Ils tâchoient d'y faire exactement observer les Reglemens qu'ils avoient faits pour la Dis-

cipline Ecclesiastique, & pour la correction des mœurs ; & quand ils n'en pouvoient venir à bout, ils en avertissoient le Pape, afin qu'il y remediât. Ils confirmoient les Evêques & les Archevêques éleus avant qu'on les peût ordonner. Ils terminoient les differens qui n'avoient put estre decidez dans les Conciles Provinciaux. Ils jugeoient des Appels des Metropolitains, convoquoient les Conciles Nationnaux de toute leur Primatie, donnoient des Lettres de Congé & de Communication aux Metropolitains, aux Evêques, & aux autres Ecclesiastiques qui sortoient de leur Païs & s'absentoient de leurs Eglises pour aller à Rome, ou pour faire quelques autres voyages. Ils nommoient des Evêques aux Evêchez vacans de la Province Viennoise, de la premiere & de la seconde Narbonnoise. En un mot, les Archevêques d'Arles disposoient entierement de toutes les affaires, & de toutes les Personnes Ecclesiastiques de ces trois Provinces.



CHAPITRE V.

Extinction de la Primatie de l'Eglise d'Arles.

LES sentimens des Auteurs sont differens sur l'extinction de la Primatie de l'Eglise d'Arles, je ne les rapporte point. Il me suffit de dire que celuy du Pere Thomassin, qui croit qu'elle arriva en 751. me semble le plus veritable, & je le suy.

Discipline de l'Eglise. 2. p. l. 1. ch. 7.

Ce Sçavant Prêtre de l'Oratoire remarque avec beaucoup de lumiere, qu'aprés S. Virgile Archevêque d'Arles, à qui Saint Gregoire le Grand donna son Vicariat dans les Gaules, il n'est plus parlé d'aucun Prelat de cette Ville qui ait joüi de cette Dignité. La raison que le Pere Thomassin en donne, est que les guerres civiles qui causerent la décadence de la Maison du Roy Clovis, ne furent pas moins funestes à l'Eglise qu'à l'Estat. Saint Boniface Apôtre d'Allemagne, dans sa Lettre au Pape Zacharie, assu-

te que la pluſpart des Evêchez de France furent donnez à des Laïques, ou à des Eccleſiaſtiques dont la vie étoit plus licentieuſe que celle des Seculiers; & qu'il y avoit 80. ans qu'on n'avoit veu en France ni de Conciles, ni d'Archevêques, quoi qu'il y eût alors dans ce Royaume pluſieurs Metropolitains. Cet Illuſtre Prêtre de l'Oratoire conclut, que le nom d'Archevêque ſemble deſigner le Primat d'Arles & en marquer l'extinction : ce qui donna lieu à l'erection de la Primatie de Mayance; parce qu'on ne put remedier aux deſordres effroyables de l'Egliſe, que par le Vicariat Apoſtolique que le Pape Gregoire Second & Troiſiéme, & le Pape Zacharie, donnerent à Boniface qui fit les fonctions de Miſſionnaire Apoſtolique, & de Legat Extraordinaire, en rétabliſſant toutes les Egliſes de France & d'Allemagne, ſans eſtre luy-même fixé à aucun Siege, juſqu'à ce que le Pape Zacharie le déclarâ en 751. Metropolitain de Mayance, & attachâ à l'Egliſe de cette Ville le Droit de Primatie. Les Lettres de Nicolas Premier & de Gregoire VII. font voir

clairement que la Primatie d'Arles étoit entierement éteinte de leur temps. Les Papes ne faisoient ces changemens de Primatie que par le consentement des Rois & des Empereurs.

Encore que les Archevêques d'Arles ne fussent plus Primats des Gaules, ils ne laisserent pas d'estre fort considerez, puisque les Prelats de Provence leur prêtoient serment d'obéïssance en leurs Ordinations. Cela paroît par plusieurs exemples. Monsieur Saxi n'en rapporte qu'un fait par Poncius Evêque d'Aix, à Rajambaut Archevêque d'Arles, en ces termes.

Pontif. Arelat. p. 204. *Ego Pontius Sanctæ Mariæ Aquensis Sedis nunc ordinandus Episcopus debitam subjectionem, & reverentiam, & obedientiam à Sanctis Patribus constitutam secundum præcepta Canonum Sanctæ Sedi Arelatensis Ecclesiæ, Rectoribusque ejus, in præsentia Domini Archiepiscopi Rajambaldi perpetuo exhibiturum promitto, & super Sanctum Altare propria manu firmo.*

Hist. de Provence. t. 2. p. 72. Monsieur Bouche rapporte d'autres exemples de semblables sermens d'obéïssance prêtez aux Archevêques d'Arles, par plusieurs Evêques de Proven-

ce en leurs Ordinations. Il dit qu'en 1020. Arnulfe Evêque de Vence, le prêta à Poncius Archevêque d'Arles. Qu'en 1080. Estienne Evêque de Carpentras, en fit de même à Anno Archevêque d'Arles. Qu'Odolric Evêque d'Orange en fit de même ; mais que Bernard Evêque d'Antibe, le prêta plus clairement & avec moins de paroles que les autres.

Ego Bernardus Ecclesiæ Antipolitanæ vocatus Episcopus profiteor me deinceps sub ditione Arelatensis Ecclesiæ Metropolitanæ consistere & ejus jussionibus obtemperare.

Monsieur Bouche ajoûte que Pierre Evêque d'Avignon, prêta le serment d'obéïssance à l'Archevêque d'Arles, aux mêmes termes que Bernard.

CHAPITRE VI.

Fondation & description de l'Eglise Metropolitaine de S. Trophime.

ON croit qu'en 626. Saint Virgile Archevêque d'Arles, fonda l'Eglise de Saint Trophime ; qu'il la *Barail Vie de S. Virgile.*

dédia à Saint Estienne premier Martir ; & qu'il en fit bâtir la plus grande partie, qui est plus solide que celle que le Bienheureux Alleman, l'un de ses Successeurs, fit construire au quinziéme siecle. Car il est seur qu'elle a plus de materiel que de leger. Les murailles sont si épaisses, qu'on y voit plusieurs Tombeaux enchassèz avec les Epitaphes, des Evêques, des Chanoines, & des Personnes de qualité qui y sont enterrées.

Cette partie a neuf Arcades, qui font toute la longueur de la Nef, & du Chœur : elles sont accompagnées de chaque côté d'une Aîle fort étroite, qui commence depuis le grand Portail, & finit à la huitiéme Arcade ; parce que la croisée occupe la neuviéme, où l'on voit du côté de l'Evangile la Chapelle de Saint Genest Martir ; & au côté de l'Epître la Sacristie & la Porte par où on monte au Cloître. La Nef & les Aîles sont voutées de pierres en voute à gouste. Au haut de la muraille du côté des Orgues, Saint Virgile fit graver une Inscription fort curieuse, en grosses Lettres Gotiques, assèz difficiles à lire,

& encore plus à expliquer : la voici.

Terrarum Roma gemina de Luce Magiſtra ,
Ros miſſus ſemper aderit ; velut incola Joſeph ,
Olim contrito letheo contulit Orcho.

On dit que le ſens de ces trois vers eſt , que la Foi que Saint Trophime a prêchée à Arles & dans les Gaules , durera autant que le Miſtique Joſeph , qui n'eſt autre que JESUS-CHRIST : mais il y a lieu de croire que ce grand Archevêque d'Arles fit mettre cette Inſcription en faveur de l'Egliſe de Rome , qu'il nomme *La Maitreſſe du monde* , contre la pretention de Jean IV. ſurnommé le Jeuneux , Archevêque de Conſtantinople , qui prenoit en ce temps là qualité de *Patriarche Univerſel.* Ce qui fut cauſe du differend qu'il eut avec S. Gregoire le Grand. Il étoit bien juſte que Saint Virgile , qui étoit ſon Vicaire dans les Gaules , donnât en cette rencontre des marques de ſon attachement pour l'Egliſe Romaine , & de ſa reconnoiſſance à l'égard de ce Saint Pape , qui luy avoit envoyé ſi obli-

geamment le Pallium. Ceux qui en voudront sçavoir davantage, pourront voir ce qu'en a dit Monsieur de Rebatu Conseiller du Roy au Siege d'Arles, dans un Discours qu'il en a donné au public.

Dans la suite le Bienheureux Loüis Alleman Cardinal, aggrandit considerablement cette Eglise : il en fit bâtir le Sanctuaire, composé de trois belles Arcades de chaque côté ; & de trois autres qui font le Rondpoint du derriere du Maître-Autel. Ce Sanctuaire est accompagné d'une Aîle spacieuse, & des Chapelles tout-autour bâties à la moderne, & voutées de pierres en voute d'augive. A l'endroit du Rondpoint, il y a une double voute portée par un Arc doubleau, qui est le lieu où l'on conserve la plus belle Chasse d'Arles, qu'on nomme, *La Sainte Arche*,

Le Maître-Autel est au fond du Sanctuaire, où il y a un tres-beau Tableau, fait en 1613. par Finsonius, excellent Peintre, qui represente la Lapidation de Saint Estienne ; & au dessous, on voit un Tabernacle d'argent, fort bien travaillé, & plusieurs

Papes y ont dit ſolennellement la Meſſe : entre-autres Calixte II. & Urbain II.

A l'exemple du Bienheureux Cardinal Alleman, pluſieurs Archevêques d'Arles ont orné cette Egliſe. Les uns y ont fait faire des Chapelles aux deux côtez, & un grand Portail de marbre ; & les autres des Orgues, & autres beaux Ornemens.

Ce grand Portail eſt conſtruit à la Gotique : il a ſix Colonnes, avec des Pieds-deſtaux de marbre, trois de chaque côté ; & il eſt enrichi de quantité de Figures en relief. On y voit celle de JESUS-CHRIST au milieu des quatre animaux du Prophete Ezechiel qui repreſentent les quatre Evangeliſtes. On y remarque encore les Figures des douze Apôtres, parmi leſquelles eſt celle de Saint Trophime, qui a un Pallium, où l'on a gravé en Lettres Gotiques tres-abregées, ces deux vers :

Cernitur Eximius, vir Chriſti Diſcipulorum,
De numero Trophimus, hic ſeptuaginta duorum.

Il y a lieu de croire que ce Portail

n'a point esté bâti par Saint Virgile ; à cause qu'il n'a pas de rapport avec cet ancien Bâtiment, & qu'il n'a esté fait que long-temps aprés.

On monte à cette Eglise par un grand perron de sept ou huit marches, qui en contient toute la façade, & qui sert aux deux petites Portes quarrées de pierres, que l'on a faites depuis peu aux deux Entrées du grand Portail de marbre qui est au milieu.

On conserve dans le Tresor de cette Eglise plusieurs Reliques, pour lesquelles il semble que les Sarrazins aient eu une particuliere veneration, puisqu'ils n'y toucherent point, quoi qu'ils en brulassent d'autres à Arles & en Provence. On croit que la pluspart de ces Reliques ont esté apportées par Saint Trophime, dont la plus considerable est une Chasse de vermeil doré, qu'on nomme, *La Sainte Arche* : où il y a quelque partie du Suaire où Nôtre-Seigneur fut enseveli : de ses Vestemens, des Epines de sa Couronne ; des Habits de la Vierge ; des Ossemens de Saint Pierre & de Saint Paul Apôtres ; de Saint Jean l'Evangeliste. La plus grande partie du Corps

de Saint Trophime, avec ſon Miſſel; des Oſſemens de Saint Agricol Evêque d'Avignon; de Saint Infredus Evêque de Cavaillon, & des onze mille Vierges: & de quantité d'autres Saints, dont les Images ſont en relief autour de cette Sainte Arche.

On voit encore en ce Treſor deux Buſtes de vermeil doré: dans l'un deſquels on trouve le Chef, les mains, & quelques Oſſemens de Saint Trophime; & dans l'autre, le Crâne de Saint Eſtienne premier Martir, où l'on apperçoit une ouverture faite par un caillou. On voit auſſi en ce Treſor un Buſte d'argent, où il y a trois pieces du Crâne, avec d'autres Oſſemens de Saint Geneſt Martir; & un autre petit, où l'on revere le Crâne d'un des Saints Innocens martiriſez par Herode.

Il y a encore cinq Chaſſes de bois doré. Dans la premiere, on garde tout le Corps du Bienheureux Loüis Alleman Cardinal & Archevêque d'Arles. Dans la ſeconde, celui de Sainte Ruſticule Vierge, à la reſerve de ſon Chef, qui eſt à l'Abbaye de S. Ceſaire. Dans la troiſiéme, le Corps de

Saint Didier Evêque & Martir. Dans la quatriéme, celui de S. Bertulphe Abbé: Et dans la cinquiéme, celui de Saint Hiacinte Martir, que le Cardinal Chigi donna en 1664. à feu Monseigneur François Adeymar de Monteil de Grignan Archevêque d'Arles. On voit dans des Reliquaires d'Argent des Os de Saint Christophle, & une dent de Sainte Apoline. Il y a dans ce Tresor trois belles Croix, dans l'une desquelles on revere quelque partie de la vraye Croix de JESUS-CHRIST, & plusieurs autres precieuses Reliques.

Cette Eglise est en une Place qu'on nomme, le Marché, que Gaspar du Laurens Archevêque d'Arles, a fait considerablement aggrandir, & qu'on a dessein de faire encore plus grande. C'est dans cette vûë qu'on a mis l'Obelisque où il est, & qu'on l'a allignié à la Porte de l'Archevêché, & à celle de l'Hôtel de Ville, afin qu'il se trouve au milieu de cette belle Place, lorsqu'on aura démoli les maisons qui sont entre la ruë des Carmes & l'Obelisque. Cette Place est d'un quarré berlon d'environ trente cinq toises

de longueur, & de 22. de largeur.

Cette Metropole a l'Eglise de Nôtre-Dame la Principale à l'opposite ; l'Hôtel de Ville a la droite ; & à la gauche le Palais Archiepiscopal, avec quelques restes de l'entrée des Termes, qui étoient autrefois des bains d'eau chaude où les Anciens se baignoient. Ces restes sont de gros quartiers de pierres qu'on voit sous un Arc antique, contre la muraille de l'Archevêché : & il y a lieu de le croire. Car depuis quelques années, on en a découvert plusieurs ruines en creusant les fondemens de l'Hôtel de Ville, & du Pied-destal de l'Obelisque, on y rencontra des fourneaux & quantité de voutes, soutenuës par des pieds droits qui s'étendoient bien loin. On y trouva aussi une double galerie qui servoit pour se promener avant & aprés les bains : elle prenoit son jour du côté de la Place, qu'on nomme *Plan de la Cour* : & cela par des soupiraux, dont on en voit quelques-uns dans les caves voisines, & en la ruë qu'on a faite depuis peu, pour aller à l'Eglise de Nôtre-Dame la Principale.

M. Seguin des Antiquitez d'Arles. l. 1. ch. 1.

Le Pied-destal de l'Obelisque élevé dans cette Place, est fondé, par un hazard extraordinaire, sur les fondemens d'une étuve antique qui servoit pour les bains, & qui s'est trouvée de pareille grandeur que l'Obelisque. On en a rencontré au mesme endroit une autre qu'on n'a pas ruinée, de forme quarrée bâtie sur plusieurs pieds droits d'environ d'un pied & demi de hauteur, & de deux pieds de distance l'un de l'autre. Ces choses sont des preuves autentiques qu'en cet endroit il y avoit anciennement des Termes.

CHAPITRE VII.

De la Fondation du Chapitre de Saint Trophime.

COMME les plus anciennes Maisons ne sont pas celles qui pour prouver leur Noblesse produisent des Patentes des Rois, verifiées en Parlement, & enregistrées au Greffe: mais celles ausquelles la longueur du temps à fait perdre la memoire de

leur origine, & qui n'en trouvent point de commencement dans leurs vieux Contrats, & qui ne la font voir que par les glorieux Exploits de leurs Ayeuls, & par les Charges considerables qu'ils ont possedées. Ainsi les anciens Chapitres ne sont pas ceux qui montrent leurs Fondations par de vieux restes de Pancartes toutes mangées des vers; mais ce sont ceux dont on ne sçait pas precisement le temps auquel ils ont esté établis, & qui ne prouvent leur antiquité que par les siecles ausquels leurs premiers Evêques ont commencé à prêcher l'Evangile dans les Villes où ils sont: & qui ne montrent l'origine de leur Eglise que par la succession de leurs Prelats, comme fait le Chapitre de Saint Trophime d'Arles. Il ne montre pas son établissement par de vieux Contrats, mais seulement par l'antiquité de son Eglise fondée par Saint Trophime. Ce qui est si vrai qu'ayant demandé à Monsieur Cotel Prêtre, d'une profonde érudition, Chanoine & Theologal de cet illustre Chapitre, qui en avoit esté le Fondateur: il m'a répondu, que *son Chapitre est si*

ancien qu'il est impossible de le sçavoir, parce que dans ses Archives on n'en trouve aucun memoire. Cette antiquité seule est la cause qu'on ignore l'année de sa Fondation.

Il y a dans ce Chapitre vingt Chanoines, dont les quatre premiers, qui sont le Prevôt, l'Archidiacre, le Sacristain, & l'Archiprêtre, sont Dignitez; les trois autres qui suivent, & qui sont le Capiscol, * le Primissier, & le Tresorier, sont Personnats: * & les treize autres, dont l'un est Theologal, ne sont que de simples Chanoines.

* *C'est à dire, le Chantre.*

* *Personnat est un Chanoine qui a un degré au dessus d'un simple Chanoine.*

Il y a encore dans ce fameux Chapitre vingt Beneficiers, qui reçûrent tous, avec Messieurs les Chanoines, la Regle de Saint Augustin, à la persuasion de Pierre Ainard, l'un de leur Archevêque; & en 1484. ils se Seculariserent sous Nicolas Cibo leur Prelat.

Quand Messieurs les Chanoines de Saint Trophime vont aux Processions, tous les Curez & tous les Religieux laissent leur Croix dans l'Eglise Metropolitaine, & marchent sous celle de cet illustre Chapitre. Ils ne re-

prennent leur Croix qu'aprés la Procession ; & parce qu'aux Enterremens, les Corps Seculiers & Reguliers vont se rendre à la maison de la Personne morte, & qu'ils ne peuvent pas laisser dans l'Eglise de Saint Trophime leurs Croix, ils les portent alors abbatuës : & il n'y a que celle de l'Eglise Metropolitaine qui paroisse. Ce Privilege est particulier à ce celebre Chapitre, & je n'en sçache point d'autre dans le Royaume qui ait cet honneur.

CHAPITRE VIII.

De la Fondation de Nôtre-Dame la Principale, desservie par les Prêtres de l'Oratoire.

DE toutes les Paroisses d'Arles, celle de Nôtre-Dame la Principale est la plus ancienne : & à cause que cette Eglise commençoit à se démolir, on l'abbatit en 1621. afin d'en faire une plus grande & plus belle. Loüis XIII. pendant qu'on y travail-

loit, fit ſon Entrée à Arles : il donna quinze mille livres pour ce Bâtiment. On ne l'a pas fait au meſme endroit où il étoit, mais á celuy de l'Arcenal qui en étoit fort proche, pour rendre la Place du Marché plus grande & plus reguliere.

Cette Egliſe eſt ſituée vis-à-vis de celle de Saint Trophime : & l'on y conſerve dans un Buſte de vermeil doré, quelques Os de Sainte Anne ; & c'eſt à cauſe de ces ſacrées Reliques que le Peuple donne à cette Paroiſſe le nom de Sainte Anne. On conſerve encore en cette Egliſe dans un Buſte d'argent, quelques Reliques de Saint Vincent Martir, qu'on a apportées nouvellement de Rome. Il y a dans cette Egliſe deux fort belles Statuës d'argent : l'une de la Sainte Vierge, & l'autre de Saint Joſeph.

Gaſpar du Laurens Archevêque d'Arles, qui ſouhaitoit que cette Paroiſſe fût bien deſſervie, choiſit le Pere Roman Prêtre de l'Oratoire, pour en eſtre Curé ; dans la penſée qu'il n'y en pouvoit mettre un plus digne. Il ne fut point fruſtré de ſon eſperance : le Pere Roman s'en acquitta ſi dignement

gnement qu'il merita l'approbation de tous les Paroissiens, & de toute la Ville.

C'est luy qui a introduit à Arles la coûtume de faire les Prônes & les Catechismes en Provençal. Il les faisoit avec tant de fruit & tant d'éloquence, qu'il y attiroit une grande foule de peuple & il y convertissoit beaucoup de pecheurs; ce qui porta cet Illustre Prelat à donner cette Paroisse à l'Oratoire. Depuis cette union c'est le General de cette pieuse & sçavante Congregation, qui en nomme les Curez; mais il faut que Monseigneur l'Archevêque les approuve.

CHAPITRE IX.

Etablissement des Prêtres de l'Oratoire à Arles.

LE Cardinal de Gondy Archevêque de Paris, ayant prié Monsieur de Berule de travailler à l'établissement de la Congregation de l'Oratoire; cet Illustre Prêtre, qui depuis par son ra-

re merite fut élevé à la Dignité de Cardinal, luy accorda ce qu'il luy demandoit, aprés s'en estre long-temps excusé.

C'est dans cette vûë que le jour de Saint Martin de l'année 1611. il se retira à Paris avec six Prêtres, pour commencer cette Congregation. Le Pape Paul V. l'approuva en 1613. & elle s'est étenduë en peu de temps par toute la France, & mesme dans les Pays-Bas.

De toutes les Villes de Provence, il n'y en a point qui ait plus souhaité les Prêtres de l'Oratoire que celle d'Arles : on les y reçût en 1619. avec une extrême joye. Ils choisirent d'abord pour leur Maison, le Prieuré de S. Antoine le Vieux, où ils ont demeuré jusqu'en 1629. pour prendre possession de la Paroisse de Nôtre-Dame la Principale, qu'ils desservent avec beaucoup de zele & de pieté. Ils enseignent aussi avec beaucoup d'érudition & de fruit, la Theologie que feu Monsieur du Molin Grand Vicaire de l'Archevêque d'Arles, & Primissier de Saint Trophime, y a fondée.

Feu Monſeigneur François Adeymar de Grignan ſçachant que les Prêtres de l'Oratoire s'appliquoient à élever les Eccleſiaſtiques, leur donna la conduite de ſon Seminaire : ils les inſtruiſent avec tant de ſuccés, que depuis ce temps-là, on a remarqué une grande reforme dans le Clergé d'Arles & dans tout le Dioceſe. Et parce que les Prêtres de l'Oratoire, dez le commencement de leur établiſſement, ont pour but d'honorer les Miſteres de la Naiſſance, de la Vie, & de la Mort de JESUS-CHRIST ; & ceux de ſa tres Sainte Mere, & de les faire honorer aux Chrêtiens : cet Illuſtre Prelat qui a fondé à Arles la devotion de l'Adoration Perpetuelle du tres-Saint Sacrement, a crû qu'il ne pouvoit choiſir d'Eccleſiaſtiques plus propres à l'entretenir que les Prêtres de l'Oratoire. C'eſt pour cela qu'il a établi cette ſainte Devotion dans leur Egliſe, où tous les premiers Jeudis du mois de l'année on chante ſolennellement une Grande Meſſe, à la fin de laquelle le Recteur de cette Confrerie tenant à ſa main droite un flambeau allumé, recite tout haut une Priere : aprés

quoi il communie ; & ensuite le Prêtre qui officie donne la Sainte Communion à un grand nombre de Fideles. La Messe achevée, on donne la Benediction du Saint Sacrement.

CHAPITRE X.

Fondation de l'Eglise Paroissiale & Collegiale de Nôtre-Dame la Majeure.

L'EGLISE de Nôtre-Dame la Majeure est ancienne, puisqu'elle fut fondée en 450. Ravennius Archevêque d'Arles la consacra l'an 453. en presence de trente quatre Evêques qui y celebroient alors un Concile. Cela paroît par cette Inscription rapportée dans la nouvelle Edition des Conciles.

Anno creati orbis 4414. Christi nati 453. Pontificatus Leonis Primi Magni XIV. Valentiniani & Martiani Imp. III. Opilione & Vicomelo Romanorum Coss. Merovei Francorum Regis V. Ravennio A-

relat. Episcopo 8. idus Julii dedicata est Basilica Sanctæ Mariæ Majoris nostræ Arelatensis Civitatis nostri præsentia 34. Episcoporum, qui ibidem tertium Arelatense Concilium celebraverunt.

Je rapporte cette Inscription, parce qu'elle est une preuve de l'antiquité de cette Eglise, & du troisiéme Concile d'Arles. Mais ce n'est pas le seul qu'on y ait assemblé, puisque l'Histoire m'apprend qu'en 524. Saint Cesaire Archevêque d'Arles, y en fit tenir un autre où il presida; mais on n'y a pas pû convoquer le premier Concile tenu en 313. ou en 314. selon qu'on le dit, puisqu'en ce temps-là cette Eglise n'etoit point établie.

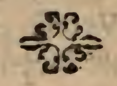
Cette Eglise a esté un Prieuré; & le Pape Jules III. y établit en 1551. un Chapitre. Il y a un Doyen, neuf Chanoines, dont l'un est Capiscol, & deux Curez, parce que c'est la plus grande Paroisse d'Arles.

M. Bouche Hist. de Provence t. 1. p. 313.

On voit dans cette Eglise un Buste de Vermeil doré, où l'on revere une Machoire de Saint Marc l'Evangeliste, que Venise donna à Arles lorsqu'elle estoit Republique, en re-

connoissance des bleds qu'Arles luy avoit envoyez dans un temps de famine. Et ce fut alors, que ces deux Republiques contracterent une étroite alliance. Et parce que l'Hôtel de Ville étoit dans cette Paroisse, Messieurs les Consuls d'Arles luy donnerent ces sacrées Reliques ; & c'est aussi ce qui fut cause que depuis on fait tous les ans le Panegyrique des Antiquitez d'Arles, en presence de ces Messieurs, de la Noblesse, & d'un grand nombre de Peuple.

On conserve encore dans cette Eglise d'autres precieuses Reliques : entre-autres dans un Buste de vermeil doré, quelques Ossemens de Saint Veran Evêque de Cavaillon, qui mourut à Arles pendant qu'on y tenoit un Concile où il assistoit. Dans un Bras d'argent, il y a des Ossemens de S. Simon Apôtre ; & dans des Chasses, on y revere des Ossemens de Saint Gervais & de Saint Prothais ; de S. Côme & de S. Damien Martirs.



CHAPITRE XI.

Fondation de l'Eglise Paroiſſiale de Sainte Croix.

LE temps de la Fondation de l'Egliſe de cette Paroiſſe eſt inconnu : & ce qu'on en peut dire, c'eſt que ſelon toutes les apparences, elle eſt tres-ancienne. Son antiquité nous eſt marquée par la ſtructure de ſon Bâtiment, où l'on voit de gros pilliers, & par pluſieurs vaſes de terre cuite qu'on a découverts depuis peu ſur ſon Preſbitere, dont il eſt preſque tout couvert. Ces vaſes ſont ouverts ſeulement du côté d'embas : & c'étoit apparemment pour recevoir les expreſſions de la voix des Chantres & l'augmenter par leur retentiſſement. *M. Seguin des Antiquitez d'Arles.*

Cette Egliſe fut premierement un Couvent de Religieux : enſuite un Prieuré qui avoit une partie des Dixmes de la Ville, & qui a eſté annexé au Chapitre de Saint Trophime ; & maintenant c'eſt une Cure à la nomina-

tion de Monseigneur l'Archevêque d'Arles.

A l'entrée de cette Eglise l'on voit un Sepulcre de marbre, où le Corps de Saint Florentin Abbé fut mis, lorsqu'il y fut transferé d'un Monastere ruiné par les Gots, que Childebert Roy de France avoit fait bâtir. Sur le couvercle de ce Tombeau on y lit l'Epitaphe de cet Illustre Confesseur, premier Abbé de ce Monastere, & Patron de cette Paroisse, qui est faite en façon d'Acrostiche en Vers Latins, sur ces paroles : *Florentinus Abbas hîc in pace quiescit. Amen.*

Voyez Monsieur Saxi: Pont. Arel. p. 115.

Dans la suite on mit ce sacré Corps dans un Buste d'argent. On y conserve aussi en cette Eglise dans des Chasses d'argent, le Corps de Saint Hilaire Archevêque d'Arles ; quelques Ossemens de S. Barthelemi & de Saint Jacques Apôtres ; de Sainte Marguerite Vierge & Martire : & quantité de Reliques d'autres grands Saints.

Au côté de la Sacristie on voit un Pied-destal de marbre, sur lequel on lit une Inscription Latine fort ancienne. Gruterus parlant des Pied-destaux des Anciens, leur donne le nom de Mo-

Gruterus en ses Inscriptions Romaines.

numens, ainſi qu'aux Tombeaux : car ils nous ſervent à nous faire reſſouvenir des Morts, principalement lorſqu'il y a quelques inſcriptions qui nous donnent à connoître leurs noms, leur merite & leurs autres qualitez.

CHAPITRE XII.

Fondation de l'Egliſe Paroiſſiale de Saint Julien.

LA façon dont cette Egliſe étoit conſtruite avant que d'eſtre démolie faiſoit aſſez connoître qu'elle étoit tres-ancienne. Le Pape Calixte II. la conſacra en 1119. lorſqu'à ſon retour du Concile de Rheims en Champagne, il paſſa par Arles. *Pandulpho dans ſes Chron.*

Les Paroiſſiens de cette Cure voyant que leur Egliſe étoit bâtie à l'antique, ſe reſolurent d'en faire une autre plus grande & plus belle. Feu Monſeigneur l'Archevêque d'Arles, vétu Pontificalement, accompagné de ſon Chapitre, y poſa la premiere pierre, & donna une ſomme conſiderable pour aider à

la bâtir : & en reconnoissance l'on a mis ses Armes à la clef de l'arc doubleau du Sanctuaire.

Les Paroissiens de Saint Julien ayant emprunté de l'argent pour ce Bâtiment, se cotiserent en 1648. afin de le payer. Ils reglerent la part que chaque maison devoit donner. Feu Monsieur Sauvage Avocat au Parlement d'Aix, qui étoit de cette Paroisse, ne se contenta pas d'y contribuer comme les autres : il fit encore un Testament, par lequel il donna tout son bien pour ce Bâtiment, auquel on cessa de travailler durant quelques années faute d'argent ; mais on l'a recommencé en 1687. & on espere qu'il sera bien-tôt achevé.

Cette Cure étant un Prieuré qui dépend de l'Abbaye de Montmajour, les Benedictins en ont nommé les Curez, jusqu'à ce qu'étant amobile, les Archevêques d'Arles en ayant eu la nomination, feu Monseigneur l'Archevêque y établit Monsieur Blanc Prêtre, pour Vicaire perpetuel, & y unit le 6. de Mars de l'année 1687. la Paroisse de Saint Isidore.

Encore que cette Eglise soit dédiée

à Saint Julien, le peuple luy donne le nom de Saint Antoine, à cause des Reliques de cet Illustre Abbé qu'on y conserve depuis l'an 1490. qu'on y en fit la Translation de Montmajour où elles étoient. Cette Translation se fit avec beaucoup de pompe & de devotion : un grand nombre de personnes de Provence, de Languedoc, & du Comté Venissin y assisterent. Les Habitans d'Arles accompagnerent ces sacreés Reliques en Procession dans leur Ville, & les mirent dans l'Eglise de cette Paroisse, parce qu'elle dépend de l'Abbaye de Montmajour.

On ne doit point douter que ces Reliques ne soient le Corps de Saint Antoine le Grand, puisque Alexandre VI. l'a déclaré par sa Bulle du dernier Decembre 1495. que l'on garde avec soin dans les Archives de l'Abbaye de Montmajour. Cela se voit encore par le Procés Verbal du 6. de Mars de l'année 1498. que fit l'Evêque de Maguelone, qui est celuy de Montpellier, à qui Sa Sainteté avoit adressé sa Bulle, & commandé d'aller à Arles. Ce Prelat y vint, & aprés une meure consideration, il déclara que

les veritables Reliques de cet Illuſtre Abbé étoient en cette Ville ; & par ſon Ordonnance il permit qu'on fît la queſte pour leur faire faire une Chaſſe d'argent.

Alexandre VI. n'eſt pas le ſeul Pape qui l'ait cru, puiſque Leon X. l'a cru auſſi. L'Hiſtoire m'aprend que le Cardinal de Medicis ſon Neveu, l'ayant ſupplié d'écrire aux Conſuls d'Arles de luy en donner quelque partie : Sa Sainteté leur adreſſa un Bref pour cela, qui leur fut rendu par Pierre Renoüard Protonotaire Apoſtolique, Camerier du Pape, & Procureur de ce fameux Cardinal. Ces Meſſieurs luy en donnerent deux Onces des Doigts de la Main droite, dont il fut paſſé Quittance devant Daugieres Notaire d'Arles, le 19. Novembre 1517. & ces ſacrées Reliques furent portées à Rome pour y eſtre reverées.

Aprés des preuves ſi autentiques, & des témoignages ſi illuſtres, c'eſt avec beaucoup de raiſon que cette fameuſe Ville ſe glorifie de les avoir. Auſſi a-t-elle reſſenti en pluſieurs rencontres les effets de ſes prieres : &

c'est ce qui l'a obligée de le prendre pour un de ses Protecteurs ; & en reconnoissance de sa particuliere protection, les Habitans d'Arles prierent l'Abbé & les Religieux de Montmajour, de supplier les Estats qu'on tenoit alors à Aix en Provence, de donner quelque chose pour faire une Chasse d'argent où l'on peût mettre ces sacrées Reliques. Ils y allerent : & on y resolu que cet Abbé & ses Religieux, s'adresseroient aux Villes les plus riches & les plus considerables de la Province, ausquelles Messieurs des Estats écrivirent ; & ces Villes leur donnerent quelque argent. Les Habitans d'Arles y contribuerent aussi: & de ces aumônes on leur fit faire un Buste de vermeil doré, qu'on porte en Procession le jour de la Fête de ce Saint, & le jour de l'Ascension.

On conserve encore en cette Eglise, dans un Buste de vermeil doré, le Corps du glorieux Saint Julien Confesseur ; & dans une Chasse d'argent, il y a des Reliques de Sainte Ursule & des onze mille Vierges ; dans un Buste d'argent, on revere quelques Ossemens de Saint Isidore ; &

dans des Reliquaires quelques Ossemens de Saint Jacques Apôtre, de Saint Matthieu Evangeliste, & de Saint Georges Martir.

CHAPITRE XIII.

Fondation de l'Eglise Paroissiale de Saint Martin.

CETTE Eglise est ancienne : cela se voit par des Actes de l'année 1017. & à cause qu'elle étoit trop petite pour contenir le grand nombre de ses Paroissiens, on l'abbatit en l'année 1635. pour en faire une autre plus grande & plus belle. Il y eut autrefois un Prieuré ; & à present il n'y a qu'une Cure.

En cette Eglise l'on conserve dans un Buste d'argent, quelques Reliques de Saint Martin Archevêque de Tours; & dans celuy de Saint Nicolas, quelques Ossemens de Saint Hilaire Archevêque d'Arles. Il y a une Confrerie établie en faveur des Ames de Purgatoire, sous le nom de Nôtre-

Dame de Suffrage, dont on a fait faire une belle Statuë d'argent.

CHAPITRE XIV.

Fondation de l'Eglise Paroissiale de Saint Laurent.

ON ne sçait pas en quel temps, ni par qui cette Eglise a esté bâtie & érigée en Paroisse. On sçait seulement qu'elle a esté dédiée à l'Apôtre Saint André avant que de l'estre à S. Laurent, & que c'est un Prieuré.

Il y a dans cette Eglise une Statuë d'argent de Nôtre-Dame de bon Voyage; deux Bustes d'argent: l'un de Saint Laurent, & l'autre de Saint Georges, où l'on conserve quelques Ossemens de ces deux illustres Martirs. Il y a encore dans des Reliquaires d'argent, des Os de Saint Albert Confesseur; de Saint Damien; de Saint Blaise, de Saint Sebastien Martirs; & des onze mille Vierges.

CHAPITRE XV.

Fondation de l'Eglise Paroissiale de Saint Lucien.

LA Chapelle qui est sous cette Eglise, où il y a encore un Autel sur lequel les premiers Chrêtiens disoient la Messe pendant la persecution des Empereurs, est une marque autentique de son antiquité.

Quelques-uns soûtiennent que cette Eglise a esté appellée, *Nôtre-Dame du Temple*, à cause qu'elle étoit bâtie devant le Temple de Minerve, dont on voit encore quelques restes en la Maison de Monsieur Livieux Maître Chirurgien. On y admire une moitié d'un ancien Portique à ordre Corintien, avec deux belles Colonnes de marbre Granite, dont les basses sont de marbre blanc, & l'architrave, la frise & la corniche, avec son timpan sont de pierres noblement embelies. Cet Ouvrage est si bien travaillé que les plus excellens Sculpteurs qui passent par Arles, le conside-

sent, & en ſont ſi charmez qu'ils en prennent le deſſein.

Les autres diſent que ce Portique & ces Colonnes ſont des reſtes du ſuperbe Palais de Conſtantin le Grand, qu'on appelle communement, *Le Château de la Troüille*, que cet Empereur fit bâtir lorſqu'il tenoit ſa Cour à Arles. Et les troiſiémes croient que ce ſont des reſtes de l'ancien Capitol d'Arles où l'on tenoit les Aſſemblées du Senat, parce que dans leur Architecture on remarque quelque choſe de ſemblable à la Maiſon Quarée de Nîmes, qui étoit autrefois le Capitole de cette Ville. Et pour le prouver, ils diſent que le grand nombre des grotes anciennes avec les corniches, qui ſont d'un côté & d'autre des ruës, depuis l'Egliſe de Saint Lucien juſques à l'Hôtel de Ville tirant vers le College, étoient les priſons & les cachots du Capitole.

Je laiſſe la liberté au Lecteur d'en croire tout ce qu'il voudra. Je penſe que le ſentiment de ceux qui croient que cette moitié de cet ancien Portique & ces deux belles Colonnes, ſont des reſtes du Temple de Miner-

ve, eſt le plus veritable : c'eſt ce qui a eſté cauſe qu'on a donné à l'Egliſe, dont je parle, le nom de *Nôtre-Dame du Temple*, avant que celuy de *Saint Lucien.*

On ne l'a nommée ainſi que depuis que Charlemagne y fit laiſſer, par Turpin Archevêque de Rheims, les Reliques de cet Illuſtre Martir, que cet Empereur avoit apportées d'Orient, & qu'on revere à Arles dans un Buſte de vermeil doré où on les a miſes. Cette Paroiſſe eſt auſſi un Prieuré.

CHAPITRE XVI.

Des Prieurez qui ſont à Arles.

L'EGLISE de Sainte Madelaine a eſté une Paroiſſe, qui eſt preſentement unie à celle de Nôtre-Dame la Majeure. C'eſt encore un Prieuré fort ancien.

L'Egliſe de S. Michel de l'Eſcale,* eſt preſque toute bâtie dans l'Amphiteatre ; ce qui fait paroître qu'elle fut

* *L'Eſcale en François ſignifie échelle.*

faite du temps de l'Eglise naissante. On luy a donné le nom de l'Escale, parce qu'il falloit avoir une échelle pour y monter. Elle a esté Paroisse jusqu'à ce qu'on en ait uni une partie à celle de Nôtre-Dame la Majeure ; & l'autre à celle de S. Julien. C'est encore un Prieuré, mais on n'y fait plus l'Office Divin.

Il y a aussi à Arles un Prieuré de Saint Antoine le vieux, qu'on appelle Saint Claude, à cause des Reliques de ce Saint qui y sont conservées dans un Buste d'argent. Il appartenoit aux Religieux de Saint Antoine en Viennois. Depuis qu'ils l'ont quitté, les Prêtres de l'Oratoire y ont demeuré quelques années ; aprés eux les Filles Penitentes & les Religieuses du Refuge.



CHAPITRE XVII.

Des Paroisses qui ont esté à Arles, & qui sont unies à celles qui y subsistent.

DE toutes les Paroisses d'Arles qui n'y sont plus, celle de S. George est l'une des plus anciennes. Elle fut fondée l'an 900. comme on le peut justifier par plusieurs Contrats. Elle fut ensuite un Prieuré ; & enfin elle a esté unie par Gaspar du Laurens Archevéque d'Arles, à la Paroisse de Nôtre-Dame la Principale.

Cette Eglise fut en 1647. abbatuë : on en vendit la dixiéme partie pour faire une Place publique ; & le Prieur en donna l'autre part nouveau Bail à feu François de Boches Gentilhomme, afin d'y bâtir sa Maison. Il y avoit sous l'Autel de cette Eglise, un Marbre où on lit une Inscription Latine & Payenne. On a mis ce Marbre au coin du Monastere des

Religieuses de la Misericorde, qui sert de Pied-destal à une Criox.

L'Eglise de S. Vincent a esté aussi Paroisse & Prieuré. On ne sçait pas en quel temps l'Eglise de ce Prieuré fut bâtie, mais on est seur qu'en 1648. on l'abbatit, & que Jean Jaubert de Baraut Archevêque d'Arles, avoit uni une partie de cette Paroisse à Nôtre-Dame la Principale ; & l'autre à celle de Saint Julien.

Proche la Porte de l'Aure, il y a eu une Eglise de Saint Jean de Moustiers. Elle avoit esté bâtie depuis plus de 1200. ans. Ce fut une Paroisse dont l'Abbesse de Saint Cesaire avoit droit de Patronage. Cela paroît par plusieurs Contrats de l'année 1296. Cette Paroisse a subsisté depuis l'an 1000. jusqu'en 1315. qu'elle fut unie à celle de Sainte Madelaine, & érigée en Prieuré, dont l'Abbesse de Saint Cesaire avoit toûjours droit de Patronage.

Proche les Jacobins, il y a eu une ancienne Eglise de Saint Pierre de Pessulo : c'étoit un Prieuré & une Paroisse. Elle fut unie à celle de Saint Martin : & enfin on l'a démolit

pour bâtir l'Eglise des Jacobins.

Au quartier d'Arles qu'on appelle *Cavalerie*, il y a eu, proche des Recolets, une Eglise de Sainte Catherine, qui subsistoit encore en 1267, mais il n'en reste plus rien.

Proche de la Porte de la Cavalerie, il y a eu une Paroisse de Saint Isidore fort ancienne, dont l'Eglise subsiste encore. C'a esté un Prieuré, comme on le voit par la taxe des anciennes Decimes du Diocese d'Arles. Elle fut unie à celle de Saint Julien le 6. de Mars 1687. par feu Monseigneur l'Archevêque d'Arles, à la priere de Messieurs les Chanoines de Saint Trophime.

Pendant que l'Empereur Constantin tenoit sa Cour à Arles, il y fit bâtir un superbe Palais, où il y avoit une Chapelle dédiée à Saint Sauveur, dont on ne voit aucune marque.

Archives du Chapitre de S. Trophime.

A la Maison de Messieurs de Porcellet Gentilhommes d'une naissance fort distinguée, il y avoit une Chapelle de Saint Maurice Martir. Elle étoit desservie par un Prieur qui recevoit les Dixmes des biens que les Juifs avoient à Arles. Dans la suite

ce Prieuré a esté uni au Chapitre de Saint Trophime.

CHAPITRE XVIII.

Fondation du Couvent & de l'Eglise des Trinitaires à Arles.

LE Pape Innocent III. ayant approuvé en 1198. l'Ordre des Religieux de la Tres-Sainte Trinité, & de la Redemption des Captifs, Saint Jean de Matha leur Patriarche, vint deux ans aprés à Arles fonder un Couvent. Il en établit un fort grand hors des Murailles de cette Ville, puisqu'il s'étendoit d'un côté jusqu'à l'endroit où sont les Carmes ; & de l'autre jusques hors de la Porte de Marcanau. Les Fossez d'Arles ont esté pris de leur Jardin : & pour les indemniser on leur a donné une Terre auprés de cette Porte.

Archives du Chapitre de S. Trophime.

Archives des Trinitaires d'Arles.

Les Murailles de la Ville achevées, ces Religieux donnerent à Bail une partie du circuit de leur Couvent pour bâtir des Maisons ; ils en donnerent

aussi à la Ville pour le Bâtiment du grand Hôpital.

Saint Jean de Matha ayant fondé son Couvent, sortit d'Arles, & mena avec luy les Peres Boniface, Osbert, Matthieu & Vitalis, qui ont esté recommandables par leur charité, puisqu'ils ont exposez leur vie pour la Redemption des Captifs. Saint Jean de Matha établit son Ordre par une vision qu'il eut à Paris. Il luy sembla apercevoir un Ange vétu de blanc, qui avoit sur l'estomach une Croix rouge & bleüe, & qui tenoit deux Esclaves, dont l'un étoit Turc & l'autre Chrétien : comme pour en faire un échange. Ce qui est la veritable Figure du principal Emploi des Trinitaires, qui ont pour but de racheter les Chrétiens qui sont esclaves parmi les Infideles.

Brev. Rom.

Pour ce qui est de la Fondation de l'Eglise de ces Religieux, on n'en sçait autre chose : sinon qu'elle étoit si vieille qu'elle commençoit à deperir. Ce qui fut cause qu'on l'a démolit en 1630, pour en faire une autre plus grande & plus belle. Messieurs les Consuls d'Arles, qui étoient alors

Jacques

Jacques de Berenguier, Richard du Port, Fulcran Deloſte, & Claude Genin, y mirent la premiere pierre, aprés avoir fait une Proceſſion le jour de S. Matthias. Cette Egliſe fut dédiée à la Tres-Sainte Trinité, & à Saint Roch.

De toutes les Egliſes des Religieux d'Arles, il n'y en a point qui conſerve plus de Reliques que celle des Trinitaires. C'eſt Geoffroy le Meingre Comte de Beaufort, Maréchal de France, qui leur en a donné la plus grande partie On lit dans leurs Archives que pendant qu'il étoit Gouverneur de Languedoc, il arriva en cette Province de grands troubles qu'il appaiſa par ſon courage & par ſa prudence. *Archives des Trinitaires.*

Cette Province ſe ſentant fort obligée de ces bienfaits, l'en remercia par ſes Députez : & en reconnoiſſance ils luy voulurent faire de grands Preſens qu'il refuſa. Il leur demanda ſeulement le Corps de S. Roch, qu'on avoit tranſporté hors de la Ville deMontpellier, dans un Chaſteau à cauſe des guerres civiles : on le luy donna, & il le fit porter dans l'Egliſe de ces Religieux ; & avec le temps ces ſaintes Reli-

ques ont esté mises dans une Châsse de vermeil doré, au dessus de laquelle on voit la Statuë de ce grand Saint. Et comme Arles a ressenti plusieurs fois l'effet de sa protection, cette Ville s'est obligée par un vœu, de faire une Procession Generale tous les ans le jour de sa Fête.

Voyez le Cayer des SS. d'Arles.

Ce grand Maréchal de France Geoffroy le Meingre, à son heureux retour de la Terre Sainte, en Provence, donna en 1396. à cette Eglise, les Corps de Saint Quiricus & celuy de Sainte Julite sa mere, que S. Amateur Evêque d'Auxerre, avoit apportez d'Orient sous l'Empire d'Honorius: & il les fit mettre au même lieu où étoit le Corps de Saint Roch. L'Eglise & le Diocese d'Arles font le 16. Juin l'Office double de ces deux Martirs.

Sous le Regne de Charles VI. le Clergé de Valence en Dauphiné ayant donné à ce Maréchal, qui en étoit Gouverneur, les Corps de S. Felix Prêtre, de Saint Fortunat & de Saint Achilée Diacres, il en fit aussi present à la même Eglise. On croit que ces trois Saints ont esté Disciples de Saint

Irenée Evêque de Lyon, qui les avoit envoyez à Valence pour prêcher l'Evangile. Ils y souffrirent le Martire pour la Foi de JESUS-CHRIST. L'Eglise & le Diocese d'Arles en font l'Office double le 15. Avril. Les Corps de ces glorieux Martirs sont dans des Châsses qu'on expose le jour de leur Fête ; & les Habitans d'Arles les reverent avec beaucoup de devotion. Il y a dans cette Eglise quantité d'autres Reliques ; de Saint Eloi Evêque de Noyon, de S. Jacques & de Saint Philippe Apôtres, de Saint Estienne premier Martir, de Saint Laurent, de Saint Simphorien, de S. Sebastien, & de plusieurs autres Saints, qu'on peut voir dans l'Inventaire que ces Religieux en ont fait.

La Maison de Richard du Port de la Vignole, Gentilhomme de merite & de probité, a l'avantage d'estre en possession de la Chapelle où reposent toutes ces sacrées Reliques ; & ceux qui en décendent, l'ont choisie pour le lieu de leur Sepulture : afin de ressentir à l'heure de leur mort, comme ils ont fait pendant leur vie, la protection des Saints qu'on y revere.

CHAPITRE. XIX.

Fondation du Couvent & de l'Eglise des Jacobins à Arles.

TOUT le monde sçait que l'Ordre des Jacobins est l'un des plus celebres de l'Eglise. Il a esté fondé par Saint Dominique, approuvé par Innocent III. au Concile de Latran en 1215. & confirmé l'année suivante par Honoré III. Il a esté fecond en Saints & en grands Hommes. Il a donné à l'Eglise trois ou quatre Papes ; plusieurs Cardinaux ; un grand nombre d'Illustres Prelats, & de sçavans Docteurs. Et ce qui est de remarquable, il a esté établi au temps de l'heresie des Albigeois, parce qu'elle devoit estre étoufée par son Chef Saint Dominique.

Comme le principal emploi des Religieux de cet Ordre est de prêcher, ils s'en sont toûjours acquitez avec beaucoup d'éloquence, de zele & de succés : & c'est aussi ce qui a obligé

les Fideles de souhaiter leur établissement dans leurs Villes. Pour cela les Habitans d'Arles en voulurent avoir, & ce fut le treiziéme Juillet de l'année 1231. que Pierre Amantius leur donna une vigne entre la Porte de la Cavalerie & celle des Portagneau, proche le Cimetiere S. Didier, pour y bâtir un Couvent & une Eglise.

Archives des Jacobins d'Arles.

Les Jacobins se logerent d'abord proche la Porte de la Cavalerie, où ils ont demeuré quelques années; & parce qu'ils souhaitoient d'estre dans la Ville, ils firent en 1362. un échange avec Jacques de l'Ebrate Gentilhomme, & luy donnerent cinq setiers de bled des Censives qu'ils avoient sur des Terres de la Camargue. Monsieur de l'Ebrate leur donna 50. sols de Censive qu'il avoit sur une Maison en la Paroisse de Saint Pierre de Pessulo, moyennant quoi il leur vendit sa Maison. Ils en acheterent d'autres, où ils firent bâtir leur Eglise.

Plusieurs Personnes de qualité & de pieté contribuerent à ce pieux Ouvrage, particulierement les Messieurs de Beaujeu, de Beine & de Grille, Gentilshommes d'Arles: elle fut en

tierement bâtie en 1442. Depuis quelques années les Autels ont esté dorez & embellis de belles peintures, de belles menuiseries & de riches tableaux. Le Grand Autel est tres-beau. On peut dire encore, que cette Eglise est une des plus magnifiques que les Jacobins aient en France, aussi bien que leur Couvent qui en est un des plus riches.

Il y a dans cette Eglise une Statuë de vermeil doré, de Nôtre-Dame du Rosaire; une Statuë d'argent de S. Sebastien, où il y a des Reliques de cet illustre Martir; un Buste de Sainte Catherine de Sienne.

CHAPITRE XX.

Fondation du Couvent & de l'Eglise des Augustins à Arles.

Archives des Augustins d'Arles.

LE plus vieux Contrat qui parle de l'établissement des Augustins d'Arles, est le Testament de Martin Lombard du 15. Fevrier de l'année 1293. où il leur legue 5. sols pour aider au

Bâtiment de leur Couvent. On croit qu'il eſt au même endroit où étoit anciennement le Monaſtere des Religieux, dont Saint Florentin fut le premier Abbé, que Childebert Roy de France avoit fait bâtir, & qui dans la ſuite fut ruiné par les Goths.

Le plus ancien Titre qui faſſe mention de l'Egliſe des Auguſtins, eſt du 2. Septembre de l'année 1388. par lequel il paroît que Raimond Vitalis leur legua cent florins d'or pour aider à la bâtir. Elle n'eſt pas bien grande, mais elle eſt fort reguliere & bien ornée. Il y a deux Statuës d'argent: l'une de Nôtre-Dame de Conſolation, & l'autre de Saint Joſeph, qui ſont tres-bien travaillées. Il y a encore un grand Buſte de vermeil doré de l'Apôtre Saint Pierre, où l'on conſerve des Reliques du Bienheureux Pierre de Luxembourg.

Et pour dire quelque choſe du Fondateur des Peres Auguſtins, on penſe que Saint Auguſtin a fondé les Hermites qui portent ſon nom, auſſi bien que les Clercs Reguliers qui le reconnoiſſent pour leur Pere. Ce grand Docteur de l'Egliſe étant à Milan,

ſe retira à la campagne dans un Couvent : & à ſon retour en Affrique, il y mena douze Religieux qu'il établit prés de la Ville d'Hyppone, dont il étoit Evêque, & il y vivoit avec eux ; ainſi que Monſieur Ferand Avocat au Parlement de Paris, le prouve avec beaucoup d'érudition dans le Diſcours qu'il en a donné depuis peu au public. Enſuite cet Ordre ſe répandit par tout, & s'eſt rendu tres-recommandable par le nombre des Saints & des grands Perſonnages qu'il a donnez à l'Egliſe.

CHAPITRE XXI.

Fondation du Couvent & de l'Egliſe des Carmes à Arles.

CES Religieux portent ce nom, parce qu'on dit que leur premier Couvent fut établi en Syrie ſur le Mont Carmel, ſéjour ordinaire des Prophetes Elie & Eliſée, dont ils prennent la qualité de Succeſſeurs. Albert Patriarche de Jeruſalem, leur donna l'an.

1205. des Regles que le Pape Honoré III. confirma trois ans aprés.

Leur premier Habit étoit blanc, & leur Manteau chamaré par le bas de plusieurs bandes. Mais cette sorte de Vêtement n'étant pas conforme à leur état, le Pape Honoré IV. leur ordonna de le changer : ils ôterent les bandes, & prirent une Habit minime sous le Manteau blanc, à l'imitation de celuy qu'Elie, étant élevé au Ciel, jetta à Elizée. *Archives des Carmes.*

Au retour du premier voyage que le Roy Saint Loüis fit pour la conquête de la Terre sainte, il mena avec luy six Carmes à Paris. Ils ont esté reçûs en 1349. à Arles : cela paroît par un Contrat du 26. Octobre de cette année, passé entre le Grand Vicaire de l'Archevêque de cette Ville, & les quatre Mandians. Ces Religieux ayant commencé de faire bâtir un Couvent à Arles, Guillaume Castelly par son Testament du 15. Septembre de l'année 1390. leur legua cinq sols pour aider à l'achever. Depuis quelques années ils ont fait des reparations considerables.

Quant à l'Eglise des Carmes, Ber-

Antoine Olivari Not.
trand Broqueri leur donna sa Maison pour la bâtir, comme il paroît par un Contrat du 8. May de l'année 1381. & le 15. Decembre de cette même année, Raimond Vitalis leur donna par son Testament, cent florins d'or pour cette bonne œuvre. Jaume Bossery leur en legua l'an 1397. quatre cens pour la Fondation d'une Chapelle dans cette Eglise ; & en 1436. Damoiselle Catherine de Porselet, leur donna la même somme pour ce Bâtiment, qui fut achevé le 20. Fevrier de l'année 1446. Messieurs d'Arlatans Gentilshommes d'Arles, ont contribué à faire le Portail de cette Eglise, puisqu'on y voit encore leurs Armes.

Dans cette Eglise il y a une belle Statuë d'argent de Nôtre-Dame de Mont Carmel, & deux autres de même metail : l'une de Saint Albert Confesseur ; & l'autre de Saint Christophle Martir ; Deux Bustes, l'un de Saint Crespin & Crespinian ; & l'autre de Saint Clair, où l'on revere des Reliques de tous ces Saints.

CHAPITRE XXII.

Fondation du Couvent & de l'Eglise des Cordeliers à Arles.

RAIMOND des Beaux, fonda en 1218. à Trinquetaille, le Couvent des Cordeliers. Il le fit bâtir proche de son Château, au quartier qu'on appelle *la Ponche*, où l'on en voit encore quelques marques & quelques Tombeaux.

Ces Religieux ont demeuré en ce Couvent jusqu'en 1360. que Raimond des Beaux Comte d'Avelin, les fit loger à Arles au Château de la Charboniere. De ce Couvent sont sortis de grands Hommes, recommendables par leur pieté & par leur érudition. Saint Bonaventure y a demeuré ; & Saint Antoine de Padoüe y a prêché. *Archives des Cordeliers d'Arles.*

Quelques années aprés cet établissement à Arles, on leur donna l'Hôtel de Ville pour bâtir leur Eglise. L'on ne sçait pas précisement en quelle année on la commença, mais il

eſt ſeur que l'on donna la conduite de ce Bâtiment au Bienheureux d'Arguieres Mejane. Cela paroît par un Acquit du onziéme de Mars de l'année 1387. où il confeſſe avoir reçû ſept florins d'or, que Raimond Vitalis avoit leguez pour cette Egliſe : mais elle ne fut achevée qu'en 1419. comme il ſe voit par l'acquit des Maſſons, reçû par Bernard Paſſerini Notaire d'Arles, & en 1445. Robert Evêque de Thiberiade la conſacra.

Il y a dans cette Egliſe deux Statuës d'argent : l'une de Nôtre-Dame de Montagu, & l'autre de Nôtre-Seigneur; avec trois autres de même metail. La premiere, de Saint François. La ſeconde, de Saint Antoine de Padoüe, & la troiſiéme, de Sainte Madelaine.

Pour la ſatisfaction du Lecteur, je dirai, que ces Religieux de S. François ont eſté nommez Cordeliers. Les uns diſent que c'eſt à cauſe de leur Ceinture de corde; & d'autres, que c'eſt parce qu'un grand nombre de ces Religieux étant à la guerre de la Terre Sainte avec le Roy Saint Loüis, & voyant que les Soldats Chrêtiens s'enfuioient,

ils prirent les Armes, battirent les Sarrazins avec tant de courage, qu'ils ranimerent ces Soldats, qui retournerent au combat, & remporterent ensemble la victoire. Un Seigneur Flamand qui commandoit les Cordeliers, en fit l'éloge au Roy. Mais ne se souvenant pas de leur nom, Sa Majesté luy demanda : *Qui étoient ceux qui avoient si vaillamment combattu ?* Il repliqua : *Sire, ce sont ceux qui sont de corde liez.* Et depuis ce temps-là ces Religieux ont toûjours esté appellez *Cordeliers.*

CHAPITRE XXIII.

Fondation du Couvent & de l'Eglise des Recolets à Arles.

SAINT François d'Assise ayant établi son Ordre en 1208. ou en 1209. le Pape Innocent III. l'approuva dans le Concile General de Latran en 1215. Honoré III. le confirma en 1223. & les autres Papes luy ont accordé plusieurs privileges.

Les Religieux de cet Ordre prirent d'abord le nom *des Pauvres Mineurs* qui estoit opposé à celuy des Vaudois Heretiques surnommez les *Pauvres de Lyon*, dans la suite ils se nommerent *Freres Mineurs ou Conventuels* : mais le relâchement s'y estant introduit, on fut obligé d'y faire quelque reforme : ceux qui la receurent, dirent qu'ils observeroient exactement la Regle de leur Illustre Fondateur, & pour cela on les appella *Observantins*.

Ces Religieux s'estant établis en plusieurs Villes de France, furent reçûs à Arles en 1463. ils logerent d'abord au Couvent des Cordeliers à Trinquetaille ; mais ayant esté ruïné, Jean Ferrier Archevesque d'Arles, les fit en 1515. entrer dans cette Ville, où il eut soin de leur faire construire un Bâtiment plus grand & plus beau. Cependant le Pape Leon X. ordonna que toutes les Congregations de S. François seroient reduites à une, sous le nom de *Reformez*. Mais depuis il y en eut de plus zelez qui gardant fidellement leur Regle, Clement VII. leur fit donner des Maisons où on les rece-

voit, parce qu'ils avoient l'esprit de recollection, & à cause de cela on les appella *Recollets*: ce Pape approuva cet établissement en 1532.

Quelques Religieux François ayant apporté cette Regle d'Italie en France, ils s'établirent à Arles en la place des Observantins en 1602. les Recolets ayant pris possession de ce Couvent, y ont fait faire des reparations considerables.

On ne sçait pas en quel temps l'Eglise des Recolets a esté bastie: mais il est seur qu'on l'a embellie, & que Gaspard du Laurens Archevesque d'Arles y a beaucoup contribué.

CHAPITRE XXIV.

Establissement des Jesuites à Arles.

APRES que S. Ignace de Loïola eut en 1534. établi la Compagnie de Jesus. Paul III. l'approuva 1540. par une Bulle autentique. Jules II. Pie V. Gregoire XIII. & plusieurs autres Papes la confirmerent, & luy donnerent de grands Privile-

ges. Elle s'eſt depuis étenduë dans toutes les parties du monde, & s'eſt renduë recommandable par le nombre des grands Saints & des Illuſtres Perſonnages qu'elle a donnez à l'Egliſe.

Gaſpard du Laurens Archevêque d'Arles perſuadé des biens que les Jeſuites font en toutes les Villes où il ſont, les receut en 1625. à Arles. Ils loüerent d'abord une Maiſon, ou ayant fait une Chapelle : Ils y dirent la Meſſe, ils y prêcherent, ils y firent le Catechiſme & y confeſſerent.

Quelques années aprés leur établiſſement, la Paroiſſe de S. Vincent ayant eſté unie à celle de Noſtre-Dame la Principale ; Les Jeſuites quitterent leur premiere Maiſon, & allerent loger proche de l'Egliſe de cet Illuſtre Martyr, où ils continuerent leurs mêmes exercices juſqu'en 1636. qu'on leur donna le College où ils ont demeuré juſques en 1646. qu'ils acheterent la Maiſon de Madame de Laval où ils ſont.

Ils y ont fait baſtir une belle Egliſe dediée à S. Joſeph. Feu Monſieur Vautier premier Medecin de Louis XIII. originaire d'Arles, leur donna

douze mille livres pour la conſtruire, & la Ville, trois.

Les Jeſuites ayant dans leur Maiſon une Colomne Miliaire de Marbre, d'environ douze pieds de haut, l'ont fait partager en deux & s'en ſont ſervis pour faire deux bornes au bas du Perron de leur Egliſe, parce qu'en l'Inſcription qu'on lit en cette Colomne Miliaire, on y parle d'Auxiliare Prefet du Pretoire des Gaules, j'ay crû que je la devois rapporter en abregé; comme elle y eſt gravée, & enſuite comme il la faut lire pour la ſatisfaction des Sçavans.

SALVIS D. D. N. N.
THEODOSIO ET
VALENTINIANO
P. F. V. AC TRIUMP.
SEMPER AUG. XV.
CONS. VIR. ILL.
AUXILIARIS PRÆ.
PRÆT. GALLIAR.
DE ARELATE MA.
MILLIARIA PONI S.
M. P. I.

C'eſt à dire, *Salvis Dominis*

nostris Theodosio & Valentiniano, Piis, Felicibus, Victoribus, ac Triumphatoribus semper Augustis, decies quinquies Consulibus.

Vir Illustris Auxiliaris Præfecturæ Pretorio Galliarum de Arelate Massiliam Milliaria poni suasit.

Milliarium primum incipit.

Je rapporte cette Inscription à cause que c'est un témoignage autentique qu'Arles a esté le Siege du Prefet du Pretoire.

Les Romains dressoient ces sortes de Colomnes, d'où l'on commençoit à compter les milles ou les mesures des grands Chemins. Cette Colomne estoit la premiere Milliaire qui marquoit le Chemin d'Arles à Marseille: depuis l'on en a encore découvert à Arles une autre dressée à l'honneur de Constantin le Grand, & ainsi il ne s'en faut pas étonner; parce qu'il n'y a guéres de Ruës, d'Eglises, & même des Maisons particulieres, où l'on ne trouve des bases, des chapiteaux, & des tronçons de Colomne du plus beau Marbre d'Orient. Et ce qui est encore de plus surprenant, c'est qu'on ne creuse pres-

M. Seguin, Antiquitez d'Arles l. 1. cap. 15.

que jamais pour faire des caves, des puits & des fondemens, qu'on ne deterre mille choses curieuses & anciennes, comme Medailles, Medaillons, Urnes, Lacrimatoires, Paterres, Lampes inextinguibles, pieces à la Mosaïque & sur tout des pieces de Marbre parfaitement bien travaillées, ce qui a donné cours à ces paroles.

Ditior est Arelas sepulta, quàm viva.

CHAPITRE XXV.

Establissement des Augustins Dechaussez à Arles.

LES Augustins Dechaussez ne composent pas un nouvel Ordre dans l'Eglise, ce n'est qu'une Reforme commencée par le Pere Thomas de Jesus, de la Maison d'Andrada en 1574. & depuis en 1588. elle fut approuvée par un Chapitre tenu à Tolede, où le General de l'Ordre presida. Le Pere Loüis de Leon l'établit en Espagne, le Pere André Diez en Italie, & le Pere François Amet en France. le Pape Cle-

ment VIII. la confirma en 1600. par des Bulles fort favorables, & ses Successeurs en ont fait de même, & ils ont permis aux trois Congregations de France, d'Italie & d'Espagne d'avoir chacune un Vicaire General qui dépend du General de tout l'Ordre des Augustins.

Dans la suite la Congregation de France s'estant établie dans sa plus grande partie des Villes du Royaume: Les Augustins Déchaussez s'établirent en 1627. à Trinquetaille; dix ans aprés ils se retirerent à Arles & obtinrent en 1636. la permission de Monseigneur l'Archevêque de faire l'Office Divin, de Confesser & de Prêcher dans l'Eglise Paroissiale de S. Vincent. Ils acheterent en 1640. la Maison de feu Messire Jean de Forbin, Seigneur de la Goy, où ils sont. Ils n'ont encore qu'une Chapelle, où l'on voit deux belles Statuës d'Argent, l'une de l'Enfant Jesus, & l'autre de Nostre-Dame des sept Douleurs.

CHAPITRE XXVI.

Fondation de l'Abbaye de S. Cesaire.

CETTE Abbaye est une des plus anciennes, & des plus fameuses de France. Elle fut fondée en 508. par S. Cesaire Archevêque d'Arles. Il fit premierement bastir dans les Champs Elizées un Monastere & une Eglise où il avoit travaillé luy-même par devotion, & dont on voit encore une partie de la Voute & deux Tombeaux enchassez dans la muraille, l'un appartient à Messieurs de la Tour, & l'autre à Messieurs de Romien Gentilshommes d'Arles.

Ce Monastere ayant esté ruiné par les Sarrazins. S. Cesaire en fit construire un autre plus beau hors de la Ville, proche la Porte de la Roquete, où il établit sa Sœur Sainte Cesarie Superieure, qui avoit esté Religieuse à Marseille, & voulut qu'elle y fit garder la Regle de Saint Cassien. Elle la fit observer exacte-

ment à toutes ses Religieuses, & les gouverna avec tant de sainteté, que plusieurs filles y alloient de toutes parts s'y renfermer. De sorte qu'en peu de temps il y eut jusqu'à deux cens Religieuses de la plus haute qualité.

Le bruit de la Sainteté de ces Religieuses s'estant répandu par tout le Royaume, Sainte Radegonde s'étant retirée par le consentement du Roy Clotaire son Epoux au Monastere qu'elle avoit fondé à Poitiers, fit venir d'Arles Sainte Cesarie pour estre instruite par une si Illustre Abbesse des Regles que S. Cesaire son frere luy avoit données. Elle alla donc à Poitier accompagnée de quelques unes de ses Religieuses; elle y arriva heureusement, & y fut reçûë avec beaucoup de joye: & la Reine Radegonde fit un si grand progrés en la pieté sous sainte Cesarie, qu'elle merita d'estre au nombre des Saintes.

Fortunat l. 8. de Virginibus.

Aprés que Sainte Cesarie eut demeuré quelque temps à Poitiers, elle revint à Arles, où plusieurs Princesses & Dames de grande qualité se retirerent au Monastere de S. Cesaire, pour s'y

perfectionner. L'Ordre de S. Benoist ayant esté approuvé par le Saint Siege, les Religieuses de cette Abbaye quitterent la Regle de Saint Cassien pour prendre celle de S. Benoist qu'elles ont gardée jusqu'à present.

La Sainteté de ces Religieuses a porté les Papes à permettre qu'on annexast à cette Abbaye les Prieurez de Saint Vincent d'Albaron, de Nôtre-Dame de Beaulieu, de Saiut Jean-Baptiste, des Champs Elizées d'Arles, & celuy de S. Simon de Brignole & d'autres pour l'entretien du grand nombre de Religieuses qui y estoient.

Les Princes & les Comtes de Provence ont fait de grands dons à cette Abbaye; entre autres, le Prince Dauphin Viennois Comte de Montauban, luy donna en 1317. les Chasteaux de Nions, Vasobre, de Mirabelle avec leur dépendances: Baral des Beaux Comte d'Autun & plusieurs autres grands Seigneurs en avoient fait de même.

Les Religieuses de S. Cesaire logées dehors la Ville; apprehendant d'estre maltraitées par les Sarrazins qui ravageoient au huitiéme Siecle

le Terroir d'Arles, se logerent dans la Ville à la Paroisse de S. Jean de Monstiers, dont l'Abbesse de ces Religieuses avoit droit de Patronage. Cette Paroisse qui estoit proche la Porte de l'Aure, ayant esté en 1313. unie à celle de Sainte Madelaine & érigée en Prieuré, l'on en démolit l'Eglise pour faire bastir leur Couvent; où l'on garde avec beaucoup de soin & de respect le Testament de S. Cesaire. Cet Illustre Archevêque s'excuse d'abord de ce qu'il avoit entrepris de le faire, puisqu'il n'avoit rien herité de ses Parens, & declare ensuite que c'estoit pour cela qu'il le faisoit; afin qu'aprés sa mort ils ne puissent rien pretendre à ses biens, dont il laissa une partie à son Eglise & l'autre partie à cette Abbaye, qui est si illustre par son antiquité, par la Sainteté de son Fondateur & de ses cinq premieres Abbesses, qui ont merité d'estre mises aprés leur mort au Catalogue des Saintes: en voici les noms Sainte Cesarie sœur de S. Cesaire, Sainte Cesarie la jeune, Sainte Radegonde, Sainte Liliole & Sainte Rusticule.

Voyez M. Saxi Pontif. Arel. p.101.

On ne sçait pas en quel temps l'Eglise

l'Eglise de cette Abbaye a esté bastie, mais il est seur qu'elle est dediée à S. Jean l'Evangeliste, & qu'on y voit des marques de l'antiquité de ce Bâtiment ; entre autres une Inscription ancienne gravée sur un piedestal de Marbre qui soûtient l'Autel de Saint Charles. On y voit encore derriere le Maistre Autel un Tombeau de Marbre blanc, où l'on a trouvé beaucoup de saintes Reliques, & le Sepulcre de Marbre de S. Cesaire, que Gemmin Paul un de ses Successeurs fit rétablir ; parce que les Sarrazins l'avoient ruïné : cela paroît par cette Epitaphe.

Cernitur hic Pario renovatum marmore tegmen, M. Saxi Pontif. Arel.
Patri Cæsario, Pontificique sacro. p. 109.
Quod scelerata cohors, rabie destruxit acerba
Hanc virtute Dei, sorbuit unda maris.
Præsul & in stagno Arelatis sede locato.
Geminus id Paulus strenuè compsit opus.
Cui Christus tribuat, cælestis præmia vitæ.

Cœtibus Angelicis, consocietur ovans.

Et nobis venerande Pater miserere precando,

Diluat ut nostra crimina cuncta Deus.

Dans cette Eglise l'on conserve plusieurs Saintes Reliques, comme du bois de la Croix de JESUS-CHRIST, un doigt de S. Laurent, dont la chair a esté miraculeusement conservée jusques à present, & quelques autres Ossemens des Saints qu'on revere dans une Châsse d'argent.

CHAPITRE XXVII.

Establissement des Religieuses de Sainte Claire à Arles.

L'ORDRE de ces Religieuses est le second des trois que fonda S. François en 1212. il fut confirmé premierement par le Pape Innocent III. & ensuite par Honoré III. en 1223. on luy donna le nom de Sainte Claire; parce que cette Illustre Vier-

ge en fut la premiere Religieuſe & la premiere Superieure.

On le diviſa depuis en Damianites & en Urbaniſtes: les *Damianites* tirent leur nom de l'Egliſe de S. Damien d'Aſſiſe, où elles furent logées du temps de S. François, & ſuivent l'ancienne Diſcipline dans toute la rigueur de ſon Inſtitut; les autres s'appellent *Urbaniſtes*, parce qu'elles tiennent la mitigation faite par le Pape Urbain IV.

Les Religieuſes de Sainte Claire avoient deux Monaſteres â Arles. Le premier fut en 1629. donné aux Religieuſes de la Viſitation de cette Ville, & le ſecond qui ſubſiſte encore, fut fondé en 1560. Les Calviniſtes s'eſtant emparez de Niſmes cette méme année, les Religieuſes de Sainte Claire en ſortirent pour ſe délivrer de leur perſecution. Elles demeurerent 14. ans ſans avoir de lieu certain, où elles peuſſent ſe refugier: enfin elles prierent Silvie de Sainte Croix Archevêque d'Arles de leur permettre de s'y établir, ce qu'il leur accorda avec joye. Elles y loüerent en 1574. une maiſon où elles ont demeuré juſqu'à ce qu'en 1604. Henri IV. leur

donna 45000. livres pour commencer à bâtir un Monastere sous le nom de Monseigneur le Dauphin, qui en estoit le Fondateur. Loüis XIII. ayant succedé à Henri, leur fit present huit ans aprés, de dix mille livres pour continüer le Bâtiment de leur Monastere. Ces Religieuses vivent dans l'étroite Observance de l'Ordre de Saint François.

CHAPITRE XXVIII.

Establissement des Ursulines à Arles.

LA Bienheureuse Angele de Bresse établit premierement la Congregation des Ursulines en Italie, elle fut approuvée en 1572. par le Pape Gregoire XIII. depuis Magdelaine Lullier, Dame de Sainte Beuve fonda en 1611. les Ursulines en France, & Paul V. approuva cet établissement & leurs Constitutions. Quelques années aprés, on établit à Aix en Provence une Congregation de Filles Devotes en habit Seculier, sans vœux & sans clôture,

qui portoient le nom d'Urſulines : leur principal employ eſtoit d'inſtruire les jeunes Filles à la pieté.

Meſſieurs les Conſuls d'Arles ayant appris le grand fruit que ces Filles faiſoient dans les Villes où on les avoit reçûës, s'adreſſerent aux Jeſuites d'Avignon pour les prier de leur en envoyer quelques unes. Ces Peres en demanderent aux Urſulines d'Avignon, & elles leur en promirent; & choiſirent pour cela la Mere Jeanne Rampale qui s'y eſtoit retirée avec ſa mere & deux de ſes couſines germaines.

Ces vertueuſes Filles ſe rendirent à Arles, & y inſtruiſirent les Filles à la vertu avec tant de ſuccés, qu'elles gagnerent l'affection & l'eſtime de toute la Ville : & parce que la Mere Rampale prévoyoit que cette ſorte de Congregation ne ſubſiſteroit pas, ſi elle & ſes compagnes ne faiſoient des vœux. Comme ſa principale fin eſtoit de rendre ſon Inſtitut ſtable : elle demanda avec ſes compagnes à eſtre Religieuſes, elles en obtinrent l'an 1624. une Bulle du Vice Legat d'Avignon, elles ſe preſenterent à Gaſpard du Laurens Archevêque d'Ar-

ſes qui l'approuva : & quelques jours aprés il celebra pontificalement la Meſſe dans l'Egliſe de ces Filles ; & ayant publié cette Bulle, il donna le voile blanc à la Mere Rampale & à dix de ſes compagnes, & les obligea de ſuivre la Regle de S. Auguſtin.

Ces Religieuſes aprés leur Noviciat, firent Profeſſion en preſence de leur Illuſtre Prelat, qui leur donna la Mere Rampale pour leur Superieure. Elles obſerverent leur Regle avec tant d'exactitude, que le bruit de leur vertu ſe répandit par toutes les Provinces voiſines. Les Urſulines d'Avignon, de S. Remi, de Taraſcon & de pluſieurs autres Villes de Provence qui n'avoient pas encore fait de vœux en voulurent faire. C'eſt dans cette vûë qu'elles firent venir d'Arles de leurs Sœurs pour établir la regularité dans leurs Maiſons : ce qu'elles firent avec beaucoup de ſuccés. Cependant les Urſulines d'Arles ayant acheté une maiſon de Meſſieurs de Varadier Gentilshommes, firent bâtir le Monaſtere où elles ſont.

CHAPITRE XXIX.

Establissement des Religieuses de la Visitation à Arles.

CEs Religieuses reconnoissent pour leur Fondateur S. François de Sales qui en fit la Regle à Anisy en 1610. il choisit la Mere de Chantal pour en estre la premiere Religieuse & la premiere Superieure. Au commencement ces Filles ne faisoient que de simples vœux ; mais ensuite cette Congregation fut érigée en Ordre Religieux.

Le Pape Paul V. l'approuva & la confirma, on les appelle *les Religieuses de la Visitation* ; parce que dans leur premier établissement, ce n'estoit qu'une Congregation de Femmes devotes, qui s'occupoient à la visite des Malades & des Pauvres en l'honneur & en l'union de la visite que fit Marie à Sainte Elizabeth.

Ces Religieuses s'estant établies en plusieurs Villes de Provence ; Gaspard

du Laurens Archevêque d'Arles les y receut en 1629. & leur donna le Monaſtere des Religieuſes de Sainte Claire, ſurnommées *les Royales* qui avoient eſté eſtablies en 1250. à Arles. D'abord elles s'établirent dans la Ville, où elles demeurerent quelques années, & acheterent enſuite des Cordeliers une place proche des murailles de la Ville, où elles bâtirent un Monaſtere, & une Egliſe dédiée à la Sainte Vierge.

La Reine Sanche femme du Roy Robert, leur donna pour l'entretien d'un Prêtre onze onces d'argent qu'on employa en fond de terre; & parce qu'en temps de guerre, les Monaſteres des Filles qui ſont proche des murailles de la Ville ſont expoſez aux inſultes des Ennemis, ces Religieuſes prierent les Conſuls d'Arles d'acheter leur Monaſtere: ce qu'ils firent, & de l'argent qu'on leur en donna, elles acheterent dans cette Ville une maiſon où elles demeurerent cinq ans, & s'établirent enfin où ſont les Religieuſes de la Viſitation.

Le Pape Innocent VI. ayant donné en 1363. la permiſſion aux Religieuſes de Sainte Claire de loger au

Monaſtere qu'on leur avoit fait bâtir à Arles, elles y ont demeuré juſques en 1625. que Gaſpard du Laurens Archevêque d'Arles y mit celles de la Viſitation. Cet établiſſement fut en 1633. confirmé par le Pape Urbain VIII. elles ont aggrandi leur Couvent, & y ont fait bâtir une fort belle Egliſe.

CHAPITRE XXX.

Eſtabliſſement des Religieuſes de Nôtre-Dame du Refuge à Arles.

LA Mere Marie Elizabeth de la Croix de Jeſus, ayant établi l'an 1624. en Lorraine l'Ordre des Religieuſes de Noſtre Dame du Refuge, en fut la premiere Superieure, & trois de ſes Filles à ſon exemple, prirent le voile. Peu de temps aprés, Meſſieurs les Conſuls d'Avignon luy écrivirent pour luy demander quelques unes de ſes Religieuſes, elle leur accorda agréablement ce qu'ils luy demandoient; & y alla elle même accompagnée de ſa fille aînée

qu'on nommoit la Mere *Marie de Paule*; elle y fit un établiſſement, & dans la ſuite elle en fit pluſieurs en France; entre autres celuy d'Arles.

Ces Religieuſes y furent reçûës le 5. de Juin 1654. elles ſe logerent d'abord au Prieuré de S. Antoine le Vieux. Enſuite elles acheterent la maiſon où elles ſont, & où l'on a baſti un Couvent & une Egliſe dédiée à S. Paul; parce qu'on croit par tradition qne ce grand Apoſtre paſſant par Arles pour ſon voyage d'Eſpagne, y logea, & c'eſt pour cela que dans les Proceſſions où le Chapitre de S. Trophime aſſiſte, & qui paſſe devant cette Egliſe, s'y arreſte pour chanter la Collecte de Saint Paul.

CHAPITRE XXXI.

Eſtabliſſement des Religieuſes Hoſpitalieres à Arles.

AVANT que de parler de l'établiſſement de ces Religieuſes à Arles, j'ay crû que je devois dire

quelque chose de l'Hôpital du Saint Esprit, où elles sont.

L'on a veu dans la vie de Silvie de Sainte Croix Archevéque d'Arles, que la peste, la famine, la guerre & un grand débordement du Rhône reduisirent les Habitans d'Arles dans un pitoyable estat, & que dans cette calamité publique, cet Illustre Prelat leur persuada de bâtir cet Hôpital, & qu'il luy donna cent septiers de bled & cinquante de seigle : ce qui se continuë encore par ses Successeurs. Il y mit la premiere pierre & eut le plaisir de le voir achever.

La plus grande partie des revenus des autres Hôpitaux qui estoient à Arles, ont esté uni pour l'entretien de cet Hôpital. Il y eut autrefois un grand nombre d'Hôpitaux en cette Ville, & l'on n'en connoît que les noms que voici; de Arcu Mirabili du Bourg, de Saint Michel, de Beaulieu, du S. Esprit, de Trinquetaille, de la Cavalerie, des Infirmes, du Pont de Crau, de la Sainte Trinité & de S. Antoine. Il est parlé de ces dix Hôpitaux dans un Testament du 11. d'Avril de l'année 1224. où Catherine femme de

Geofroy Baſton originaire d'Arles, leur fait des legs. Tous ces Hôpitaux eſtoient fort anciens comme on le peut juſtifier par divers Contrats, dont l'un a eſté reçû en 1218. par Guillaume Graveſſon, l'autre en 1224. par Pierre Nicolas, & le troiſiéme en 1230. par Pons Niot Notaires d'Arles.

Il y a eu encore à Arles un Hôpital fondé par le Mareſchal de Bouſſicaud dans le Couvent des Trinitaires de cette Ville; c'eſtoit pour recevoir les Pauvres Voyageurs qui alloient ou qui revenoient des lieux Saints. Il y a eu auſſi un Hôpital que S. Ceſaire Archevêque d'Arles avoit fait bâtir proche de ſon Palais, un autre fondé par Richard de Bions, un autre de S. Hypolite, comme il paroît par des Actes de plus de ſix cens ans, & en 1212. les Religieux de S. Victor de Marſeille en qualité de Prieurs de S. Honorat donnerent à nouveau Bail, à Pierre de Graveſon des terres, des bois & des vignes ſituées au quartier de S. Hypolite, & en 1309. il y eut un accord fait entre l'Archevêque d'Arles & les Religieuſes de Monlegés, par lequel ce Prelat

Archives de l'Archevêché

eut le pouvoir de mettre des Prestres en cet Hôpital. A Trinquetaille il y a eu un Hôpital de S. Thomas de l'Ordre de Saint Jean de Jerusalem, & en Camargue celuy d'Albaron.

Feu Monseigneur l'Archevêque qui souhaitoit que les Pauvres du grand Hôpital du S. Esprit fussent bien servis, fit venir de Rion en Auvergne six Religieuses Hospitalieres pour en avoir soin, dans la pensée qu'il n'y en pouvoit mettre de plus charitables: elles furent reçûës à Arles le 13. Octobre 1664. on leur donna mille livres pour leur entretien. Cet Illustre Prelat ne fut point frustré de son esperance; car ces Religieuses s'acquitent si glorieusement de leur employ, qu'elles meritent l'approbation de toute la Ville & l'affection de tous les Pauvres malades.

Le Fondateur de l'Ordre de ces Religieuses a esté Monsieur Bourret Prêtre de la Ville de Loches en Touraine, recommandable par sa pieté. La premiere Religieuse & la premiere Superieure de ce pieux & charitable Ordre, fut la Mere de la Croix illustre par son merite & par ses vertus.

CHAPITRE XXXII.

Establissement des Religieuses de Nôtre-Dame de la Misericorde à Arles.

CEs Religieuses reconnoissent pour leur Fondateur le Pere Antoine Yvan Prestre d'une rare pieté & d'une vie fort austere. Ce grand Serviteur de Dieu ayant dessein d'établir un Ordre de Filles, choisit la Mere *Madelaine de la tres Sainte Trinité* recommandable par ses vertus & par son merite, pour en estre la premiere Religieuse & la premiere Superieure. Il le commença en 1633. à Aix en Provence ; & aprés en avoir établi quatre Monasteres en France il mourut à Paris en grande reputation de Sainteté.

Quelques années aprés sa mort, les Religieuses de son Ordre de Marseille, ayant fait connoître à la Mere Madelaine de la tres-Sainte Trinité qu'elles en vouloient fonder un à Arles, elle ap-

prouva leur pieux dessein: & pour le faire réüssir elle supplia la Reine Anne d'Austriche d'en écrire à Monseigneur l'Archevêque d'Arles. Sa Majesté qui la consideroit beaucoup luy en écrivit, & cet Illustre Prelat luy accorda avec joye cet établissement, & on reçût en 1666. à Arles les Religieuses de la Misericorde. Elles acheterent d'abord la Maison de Monsieur de Boches Gentilhomme; peu de temps aprés celle de Monsieur Vincent Avocat au Parlement d'Aix, & de plusieurs autres, où elles logent & où elles ont fait bâtir un beau Couvent. Aprés avoir parlé des Communautez Regulieres qui sont dans Arles: l'ordre demande que nous parlions de celles qui sont hors de cette Ville.

CHAPITRE XXXIII.

Establissement des Capucins à Arles.

L'Ordre de Saint François a esté fecond en Saints & en Illustres Personnages: il a donné quatre Papes à l'E-

gliſe, un grand nombre de Cardinaux & de Prelats, & s'eſt merveilleuſement multiplié en peu de temps; puiſqu'au premier Chapitre General que Saint François tint en 1219. il s'y trouva plus de cinq mille Religieux, ſans compter ceux qui eſtoient demeurés dans les Couvens. Le relâchement s'y eſtant introduit, on fut obligé d'y faire quelques reformes, dont l'une des plus conſiderables eſt la Congregation des Capucins.

Matthieu de Baſci Frere Mineur Obſervantin du Duché de Spolete aſſura l'an 1525. que Dieu l'avoit averti d'exercer une plus etroite pauvreté, & ſe retira en ſolitude avec la permiſſion du Pape. Douze autres Religieux pouſſez du même eſprit ſe joignirent à luy, le Duc de Florence leur donna un Hermitage dans ſes Terres, & Clement VII. approuva cette Congregation, Paul III. la confirma en 1535. avec permiſſion de s'établir par tout. Les Capucins s'eſtant premierement établis en Italie, furent enſuite reçûs en France ſous le Regne de Charles IX.

Ils s'établirent à Arles en 1584. on

leur donna l'Eglise de Saint Honorat pour celebrer l'Office Divin, & on les logea en la Maison où demeure le Fermier des Minimes. On acheta ensuite un Jardin pour faire bâtir un Couvent aux Capucins. Silvie de Sainte Croix Archevêque d'Arles y mit la premiere pierre, & estant achevé ils y ont demeuré jusques en 1677. qu'ils se sont établis à Trinquetaille.

CHAPITRE XXXIV.

Fondation de l'Eglise de S. Honorat desservie par les Minimes.

SAINT Virgile Archevêque d'Arles fit bâtir cette Eglise au commencement du septieme Siecle, en l'honneur de S. Honorat un de ses Illustres Predecesseurs; & ainsi l'on voit que sa Fondation est tres ancienne. Cette Eglise estoit plus grande qu'elle n'est; puisqu'il n'en reste qu'un tiers, qui conserve les marques de la rage & de l'impieté de ceux qui en ont abbatu la plus grande partie.

Il consiste dans deux grandes Arcades, & dans la profondeur du Maistre Autel qui enfont la longueur, & dans trois autres Arcades qui en font la largeur. Toutes ces Arcades sont portées par deux Pilliers, revêtus d'une grosse Masse de pierres en forme ronde qui font la naissance de ces Arcades.

Il y a deux anciennes Chappelles qui subsistent encore aux deux costez du Maistre Autel, on y en a fait faire d'autres, dont la plus conside-ble est celle de Nostre-Dame de Grace bâtie sur les fondemens de celle que Saint Trophime avoit dediée à la Sainte Vierge pendant qu'elle estoit encore en vie ; & l'on en voit une belle Figure de Marbre blanc.

Le Tombeau de Saint Trophime sert d'Autel à cette Chappelle, il est de pierres communes sans ornement, les Minimes en ont fait incruster le devant, de Marbre blanc, embeli de trois belles Figures, dont la Figure du milieu est celle de nôtre divin Sauveur, qui d'une main presente l'Evangile à Geminus Paulus Gouverneur de neuf Provinces des Gaules, & il luy

Seguin, Antiquitez l. 2. chap. 5.

donne de l'autre main ſa benediction.

Ce Magiſtrat eſt repreſenté par les deux Statuës qui ſont à chaque coſté de celle de JESUS-CHRIST, comme il paroît par ſon Epitaphe qui eſt gravée au deſſus de ſon Tombeau, où le Corps de S. Trophime a repoſé juſques en 1152. que Raymond de Montrond Archevêque d'Arles en fit la Tranſlation à l'Egliſe Metropolitaine de Saint Eſtienne, derriere le Tombeau de S. Trophime & dans la Sacriſtie l'on voit cette Epitaphe ſur un Marbre fort ancien.

Trophimus hic colitur Arelatis Præſul avitus.
Gallia quem primum ſenſit Apoſtolicum.
En hunc Ambroſium proceres fudere nitorem,
Claviger ipſe Petrus, Paulus & Egregius,.
Omnis de cujus ſuſcepit Gallia fonte,
Clara ſalutiferæ dogmata tunc fidei.
Hinc Conſtanter ovans cervicem Gallia flectit,
Et matri dignum præbuit obſequium.

Insignisque fluens ingens cui gloria semper
Gaudet Apostolicas se meruisse vices.

Cette Epitaphe a esté gravée sur le Tombeau de Saint Trophime long-temps aprés sa mort, comme on le voit par les C. quarrez & Gotiques, qu'on n'a meslez qu'au quatriéme Siecle parmi les caracteres Romains, ceux qui ont leu l'Histoire, sçavent qu'au cinquiéme & qu'au sixiéme Siecle, le Gotisme fut entierement établi dans les Gaules.

Ce qu'il-y a encore de considerable dans cette Eglise, c'est qu'un des Tombeaux de Saint Honorat Archevêque d'Arles sert de Maistre Autel en cette Eglise. Le Corps de cet Illustre Prelat a esté dans ce Sepulcre jusques en 1351. qu'on en porta une partie á Toulon, ainsi qu'il paroît par le Procés verbal reçû de Ruffi Notaire de cette Ville, & l'autre à Lerins en 1391. comme il est marqué en la Chronique de cette fameuse Abbaye.

Vincent Barail.

Devant ce Maistre Autel, il y a une double Balustrade de bas-relief de

Marbre blanc, toute en Sculpture, tirée des anciens Tombeaux des Champs Elizées qu'on a mis par pieces pour la faire; au bout de cette double Balustrade on décend dans les Catacombes. C'estoient anciennement des Cimetieres dans des lieux sousterrains proche la Ville de Rome, où les premiers Chrestiens enterroient les Corps des Martirs, & où ils se cachoient quelquefois pour eviter la persecution des Empereurs Romains: on appella ensuite Catacombes toutes sortes de Cimetieres; c'est en ce dernier sens que je donne ce nom à la Cave qui est sous le Maistre Autel de cette Eglise, où l'on voit quantité de Tombeaux de Marbre les uns sur les autres enrichis de bas-reliefs; les plus considerables, sont ceux cy. *Moreri grād Dict. tome 3.*

Le premier est celuy où le Corps de Saint Genest Martir a esté mis, sur lequel il y a une Epitaphe payenne: ce qui marque qu'il avoit esté fait pour quelque Idolatre. Le second est celuy où Saint Rotland Archevêque d'Arles a esté enterré, & il n'y a rien de remarquable. Le troisiéme est celuy de Saint Concorde

Archevêque d'Arles avec son Epitaphe, au dessous de laquelle l'on voit deux Colombes tenant dans leurs becs des rameaux d'Olivier, & la Figure du *Labarum* qui se trouve encore sur le Tombeau de Saint Eonius Archevêque d'Arles, qui est le quatriéme. Le cinquiéme est celuy de Sainte Dorothée Vierge & Martire originaire d'Arles. Le sixiéme est celuy de Saint Virgile, & le septiéme de Saint Honorat tous deux Archevêqves d'Arles, ce dernier avoit servi auxPayens avant que de servir à S. Honorat. Cela paroît par des bas reliefs qui representent les prinpales Divinitez des Idolatres avec leurs Hieroglifes. On y voit encore les Parques : ce qui fait croire que ce qui est à l'entour & au dessus du couvercle de ce Monument represente la vie humaine à laquelle les Payens croyoient que chaque Dieu contribuoit quelque chose. Ce Sepulchre est tres-beau à cause de sa Sculpture, & passe pour nn chef d'œuvre dans l'esprit de ceux qui s'y connoissent.

Au dehors de cette Eglise l'on en voit quantité de pierres, & quelques uns de Marbre tres-curieux & tres-

bien travaillez : entre autres un Sepulcre de Marbre blanc avec son couvercle au costé de la grande Porte. On voit à chaque bout de ce Tombeau un Sphinx que les Poëtes ont feint estre un Monstre qui avoit le visage & la parole d'une fille, le corps d'un chien, les griffes d'un lion & la queuë d'un dragon. Sur le derriere de ce Tombeau on voit deux Centaures Monstres, à moitié hommes & à moitié chevaux, qui combattent un lion, & sur le devant une Urne entre deux Griffons, le tout en demi relief d'une bonne main avec une Inscription Latine que quelques uns disent estre de Beroal de Saxe Comte de Maurienne, les autres de Vivianus ou de Vozianus neveu de Charle-Magne & Monsieur Terrin Conseiller du Roy au Siege d'Arles, croit qu'elle est de Flavius Memorius, homme d'un grand merite, qui avoit fait sa fortune dans le service des Empereurs, & qui de simple Soldat s'estoit élevé de degré en degré jusqu'à la charge de Gouverneur de la Mauritanie Tingitane. Je laisse la liberté au Lecteur d'en croire ce qu'il voudra, je me contente de remar- M. Sax.

quer que la qualité de Chrétien que cet Illustre Mort prend dans cette Epitaphe, marque qu'elle a esté faite aprés le regne des Empereurs Diocletien & Maximien : car avant Constantin le Grand on n'osoit mettre les noms des Chrétiens sur les Tombeaux ; & il y a même lieu de croire que ce Monument est plus ancien que cette Epitaphe : car elle est d'un carractere qui n'a rien de la bonne Antiquité ; quoique les Figures y soient d'un tres bon goust.

On voit encore contre une Muraille qui est proche de cette ancienne Eglise, les Figures des neuf *Bachantes* tres anciennes qui sont à main droite en sortant ; on donna ce nom à des Femmes qui suivirent Bacchus dans la conqueste des Indes, & portant des bastons couverts de pampres de Vigne, de raisins & de lierre, faisoient des aclamations pour publier les Victoires de ce Conquerant. Elles celebroient ensuite des Festes en l'honneur de ce Dieu, & on les nomma *Bacchanales*, dont Plutarque décrit en peu de mots la pompe & les divertissemens. Il s'y passoit des choses

M. Moreri grand Dict. T. 3.

Au Traité de l'avarice.

ſes ſi infames & ſi abominables que 568. ans aprés la fondation de Rome on deffendit ſous de grandes peines de les celebrer.

Je ne ſçaurois finir ce Chapitre ſans expliquer ce que c'eſt que le *Labarum* ou le *Laborum*, c'eſtoit l'Enſeigne Militaire que les anciens Romains porterent à l'Armée depuis Conſtantin le Grand. Ce Prince aloit attaquer le Tiran Maxence qui avoit de plus fortes Troupes que luy, & il eut de ſon coſté Dieu même, qui pour aſſurance de la protection particuliere qu'il luy vouloit donner, fit paroître dans le Ciel une Croix lumineuſe; autour de laquelle on voyoit ces mots. *In hoc vinces*. Conſtantin n'entendit pas d'abord ce que vouloit dire cette apparition, mais la nuit ſuivante JESUS-CHRIST luy apparut, & luy commanda d'avoir un ſigne Militaire de la même forme qu'il avoit vû le jour precedent, & de le porter deſormais dans les Armées au jour du combat s'il vouloit vaincre. C'eſt ce qui l'obligea de faire ce ſigne qui eſtoit comme une longue lance qui avoit au bout un bois traverſant, & au deſſus une

riche couronne dans laquelle on voyoit les premieres lettres du nom grec de JESUS-CHRIST, artiſtement meſlées comme un chiffre, du bois qui traverſoit pendoit un riche voile avec les Images de Conſtantin & de ſes Fils.

Cette merveille que le Fils de Dieu fit en faveur de ce grand Empereur, eſt repreſentée ſur le Tombeau de Saint Eonius Archevêque d'Arles. Ce Prince Chrétien y paroît proſterné au bas d'une Croix. On voit ſur le couvercle de ce Sepulcre trois cartouches, dans le premier il y à la teſte de Conſtantin, dans le ſecond celle de Fauſte ſon épouſe, & dans le troiſiéme la teſte d'un jeune Prince qui peut eſtre celle de leur fils Conſtantin le jeune. On voit encore la repreſentation de ce Miracle ſur le Tombeau de Saint Concorde Archevêque d'Arles, & ſur pluſieurs autres des Champs Elizées de cette Ville; dequoy il ne faut point s'étonner, parce qu'on croit par une ancienne tradition que Conſtantin eut cette viſion dans ce fameux Cimetiere, ce qui eſt confirmé par le temoignage de Nicephore

qui soûtient qu'elle arriva en 1315. lorsque ce Prince tenoit sa Cour à Arles ; & par la representation du monagrame de Constantin ; qui est une maniere de chiffre qui contenoit les lettres de son Nom qu'on voit en plusieurs endroits de ce Saint Cimetiere.

Nicephore en son Hist. tripart.

CHAPITRE XXXV.

Establissement des Minimes à Arles.

SAINT François de Paule fit prendre le nom de Minimes par humilité à ceux qui suivent sa Regle, & il leur donna dans toutes les occasions des exemples illustres de cette rare vertu. Le Pape Sixte IV. approuva en 1573. l'Ordre de ce grand Patriarche. Jules II. le confirma, & les autres Papes luy accorderent plusieurs beaux privileges.

Louis XI. sur la renommée des merveilles que Dieu faisoit par le ministere de son humble & fidele serviteur François, le fit venir en France

pour le guerir, il y fit bâtir plusieurs Couvens de son Ordre. Les Minimes s'estant établis dans les principales Villes de ce Royaume : ceux d'Arles s'établirent premierement à Trinquetaille, on ne sçait pas en quelle année, mais il est seur qu'en 1595. aprés la prise de ce Bourg, ils abandonerent leur Couvent & se retirerent dans d'autres.

Quelques années aprés, Gaspard du Laurens Archevêque d'Arles les fit revenir en cette Ville, & leur donna l'Eglise de Saint Honorat; l'Abbesse de Tarascon s'y opposa à cause qu'elle en avoit le droit de Patronnage, mais bien tost aprés, elle se desista de son opposition & s'accorda avec les Minimes d'Arles qui ont fait depuis bâtir un des plus beaux Couvens du Royaume. L'on y voit encore quelques Tombeaux de Marbre blanc fort anciens & fort curieux, à l'entrée de l'escalier on en admire un tres-bien travaillé, on le trouva en 1613. lorsqu'on creusoit les fondemens de ce Couvent; & l'on y en voit encore quelques autres, dont je ne parle point parce qu'ils ne sont pas assez considerables.

CHAPITRE XXXVI.

Establissement des Carmelites à Arles.

APRES la mitigation des Carmes faite par le Pape Eugene IV. cet Ordre fut reformé par Sainte Therese qui en estoit Religieuse dans le Monastere d'Alcala en Castille, lieu de sa naissance. Cette Illustre Vierge le remit dans la premiere austerité, elle commança par les Filles. *Moreri grād Dict. T. 1.*

Cette reforme ayant esté établie en Espagne par Sainte Therese, Monsieur de Berule Prestre d'un grand merite & d'une rare pieté, alla l'an 1603. en ce Royaume pour demander des Carmelites: il en obtint six qu'il conduisit à Paris. A son arrivée il travailla avec soin à l'établissement d'un Monastere, & aprés avoir cherché un lieu qui leur fut commode, il les logea dans le Prieuré de Nostre-Dame des Champs.

Ces Religieuses s'estant ensuite établies en plusieurs Villes de France, on les

receut à Arles en 1631. Elles acheterent hors les murailles de la Ville proche la Porte de Marcanau un grand Jardin où elles firent bâtir un beau Couvent.

CHAPITRE XXXVII.

Establissement des Carmes Déchaussez à Arles.

SAINTE Therese ayant reformé les Filles de son Ordre, entreprit de reformer les Hommes. Le Pere Antoine de Jesus, & le Pere Jean de la Croix Religieux Carmes l'assisterent dans son pieux dessein, elle y reüssit parfaitement. Le premier Couvent de cette reforme fut celuy prés d'Avila. La profession que ces Religieux font d'aller pieds nuds, les a fait nommer *Carmes Déchaussez*.

Le Pape Pie V. ayant approuvé leur reforme, Gregoire XIII. la confirma en 1580. & Clement VIII. separa en 1598. la Congregation d'Italie de celle d'Espagne & leur donna de

beaux privileges. Ces Religieux vinrent en France environ l'an 1603. & furent reçûs à Arles en 1648.

Ils se logerent d'abord en la maison de Monsieur Seitour Bourgeois dans la Paroisse de Nostre-Dame la Majeure ; peu de temps aprés ils acheterent un grand Jardin proche la Porte de la Roquete ; & c'est là où ils sont établis, & où ils ont fait bâtir une tres-belle Eglise. Monseigneur Jean-Baptiste Adeymard de Monteil de Grignan alors Coadjuteur & à present Archevêque y mit la premiere pierre le 26. Novembre 1673. il en benit la moitié le 19. Avril 1676. & en moins de cinq ans, elle a esté achevée. Messire Pierre de Chasteau-Neuf de Montloges Gentilhomme de pieté & de merite donna plus de 8000. livres pour aider à la bâtir, & Monsieur de Robias Marquis d'Estoublon Gentilhomme recommandable par ses belles qualitez, ayant donné une somme considerable pour y faire un magnifique Portail, en reconnoissance on y mit ses Armes.

CHAPITRE XXXVIII.

Fondation de l'Abbaye de Montmajour.

ENTRE les Abbayes de France, celle de Montmajour est l'une des plus anciennes, des plus riches & des plus celebres. Elle est dans un quartier du Territoire d'Arles qu'on appelle *Trebon*, bâtie sur un Montagne pierreuse, environnée de Marais & fortifiée d'une Tour quarrée.

Nostradamus Hist. de Provence.

Nostradamus croit qu'elle fut fondée 28. ans aprés l'Ascension de JESUS-CHRIST, & que Saint Trophime la consacra en l'honneur de Saint Pierre: mais cette Abbaye n'est pas si ancienne, puisque Childebert Roy de France en fut le Fondateur, & que Saint Cesaire en consacra l'Eglise à S. Pierre, & prescrivit aux Religieux, la Regle de S. Cassien; ils la garderent avec beaucoup d'exactitude, jusqu'à ce qu'ils prirent celle de S. Benoist qu'ils ont suivie jusqu'à present, quoique sous differentes reformes.

Ce Saint Patriarche ayant établi son Ordre en 529. a esté souvent reformé par de Saints Religieux qui y ont renouvelé le zele & la ferveur de l'observance reguliere. Ces Reformes sont cause qu'il a subsisté si glorieusement durant plus de douze cens ans & que c'est l'un des plus illustres qui soit dans l'Eglise, & celuy qui a eu de plus grands hommes, plus de Saints, plus d'Ecrivains & de Prelats. On y compte quarante Papes, deux cens Cardinaux, cinquante Patriarches, seize cens Archevêques, quatre mille six cens Evêques, quatre Empereurs, douze Imperatrices, quarante-six Rois, quarante & une Reines & 3600. Saints Canonisez.

Voyez la chronique de l'Ordre Saint Benoist.

La derniere de ces Reformes est celle de la Congregation de Saint Maur erigée en France par le Pape Gregoire X V. en 1621. à la sollicitation de Loüis X I I I. & à la priere des Religieux de quelques Monasteres. Il y a eu plusieurs Abbayes qui l'ont reçûë volontairement, & d'autres par force comme celle de Montmajour. Jean Jaubert de Barreau Archevêque d'Arles sçachant que les Reli-

gieux de cette Abbaye ne vivoient pas selon la Sainteté de leur profession, y mit en 1639. de la part du Roy les Religieux de la Congregation de Saint Maur. S'y estant établis ils acheterent en 1641. la Maison de feu André du Baye Gentilhomme, située proche de l'Eglise Paroissiale de Saint Julien, où ils demeurent à cause du mauvais air de leur Monastere, depuis Pâques jusqu'à la Toussaints, & où ils chantent l'Office divin avec beaucoup de modestie & de devotion.

Les Sarrazins dans la suite des Siecles ayant dessein de se rendre maîtres d'Arles, s'emparerent de Montmajour pensant qu'il seroit un lieu propre pour s'y retrancher. Ils en chasserent les Religieux ; ensuite ils assiegerent Arles & le prirent. Charlemagne averti de cela vint en 793. en Provence avec une puissante Armée ; il assiegea les Sarrazins dans Arles avec tant de vigueur, qu'il les contraignit de se retirer à Montmajour où ils se retrancherent. Charlemagne les y alla attaquer & les vainquit; il eut soin ensuite de faire rebâtir le Mo-

Bouche Hist. de Provence T. 1. p. 719.

naſtere de Montmajour que ces Barbares avoient ruïné. Il luy donna de grands biens, & fit revenir les Religieux qui en avoient eſté chaſſez. Il ordonna qu'au pied de la Montagne où eſt Montmajour on bâtiſt une Chappelle ſous le titre de ſainte Croix, pour remercier Dieu de la victoire qu'il avoit remportée ſur ces Infideles. Il fit enterrer dans cette Chappelle les François qui avoient eſté tuez en ce ſiege & en ce combat, & obligea les Religieux de cette Abbaye de prier Dieu pour le repos de leurs ames.

Les Papes ont gratifié cette Chappelle d'un Jubilé, lorſque l'invention de la Croix ſe rencontre un Vendredy. On y accourt de toutes parts pour le gagner : outre cette Chappelle il y en a une autre dans l'Abbaye conſacrée à Saint Pierre, & une troiſiéme ſouterraine qui marque l'antiquité de ce Monaſtere. On y voit encore une Grotte, où l'on croit que Saint Trophime ſe cachoit pour ſe délivrer de la perſecution des Idolatres.

Les Empereurs, les Rois, les Prin-

ces & les Comtes de Provence ont fait de grands dons à cette Abbaye. Guillaume premier Comte de Provence luy donna une partie de sa Ville de Pertuis, & confirma la donnation qu'une Dame nommée Teucinda avoit faite aux Religieux de ce Monastere de l'Isle de Montmajour, l'Abbé de cette Abbaye est Commandataire.

Ruffi, Hist. des Comtes de Provence p. 35.

L'Eglise de Montmajour fut commencée le 29. May de l'année 1117. & les Comtes de Provence de la premiere race la choisirent pour le lieu de leur Sepulture.

Saxi p. 119. Archives de Montmajour

CHAPITRE XXXIX.

Des Abbayes qui ont esté au Terroir d'Arles.

DANS la Camargue il y a eu deux Abbayes: l'une qu'on appelloit *Aumet* ou *d'Vlmet* de l'Ordre de Grandmont, & l'autre qu'on nommoit *Sauvereal* ou *Silva Regalis* de l'Ordre de Cisteaux.

Bouche T. 1. p. 316. & T. 2. p. 175.

L'Ordre de Grandmont reconnoit

pour son Fondateur Saint Estienne qui se retira en 1077. à Muret dans le Diocese de Limoges & y fonda son Ordre. On le nomme *de Grandmont*, parce qu'aprés sa mort ses Religieux se retirerent à Grandmont dans la même Province. Cet Ordre fut approuvé par plusieurs Papes : sa Regle qui estoit fort austere fut moderée en 1247. par Innocent IV. & par Clement V. en 1309. Cet Ordre a esté gouverné par des Prieurs jusqu'en 1318. que Guillaume Belliceri fut nommé Abbé par Nicolas Cardinal d'Ostie.

Moreri Dict. T. 1. p. 122.

Baronius.

Parmi les Abbayes de cet Ordre Ildefonce Roy d'Aragon ayant pourvû à ses affaires de Provence, & y ayant établi son fils Ildefonce pour en estre son Successeur, se resolut de retourner en Espagne, & estant arrivé à Arles il fonda le premier jour de Mars de l'année 1194. l'Abbaye d'Aumet ou d'Ulmet : ce qui fut en 1196. confirmé par Ildefonce II. son Fils, & par son petit fils Raimond Berenguier Comte de Provence. Dans la suite cette Abbaye ayant esté transferée à celle de *Sauvereal*, fut supprimée : voici comme la chose se passa.

Bouche T. 2. p. 175.

L'Abbé de Cisteaux ayant resolu dans un Chapitre General d'unir cette Abbaye à celle de Valmagne au Diocese d'Agde, à cause que l'Abbaye de Sauvereal n'avoit pas assez de revenus, afin d'entretenir un nombre de Religieux dans l'observance reguliere. Gaillard Saumate Archevêque d'Arles s'y opposa, & deputa des Commissaires pour s'informer du revenu de ce Monastere. Aprés qu'on luy eut rapporté qu'il ne pouvoit suffire à l'entretien de l'Abbé & de ses Religieux, il consentit à cette union, à la charge que Berenguier Abbé de Valmagne seroit obligé de tenir au Monastere de *Sauvereal* quatre Religieux Prestres & deux à Nostre-Dame d'Aumet pour y faire le Service Divin, & qu'au cas de contravention l'Archevêque d'Arles pourroit l'y contraindre.

Le Synode de l'année 1450. fait mention de l'Abbaye de Nôtre-Dame d'Aumet ; on en voit encore quelques restes en Camargue. Cette Abbaye ayant esté ruinée aussi bien que celle de Sauvereal, le Service s'en fait à l'Abbaye de Valmagne : il ne reste que la pension d'un marc & demi

d'argent que l'Eglise Nostre-Dame d'Aumet faisoit à l'Abbesse de Saint Cesaire, & que l'Abbé de Valmagne luy payoit. Cette pension est reduite à six livres douze sols payables à chaque Feste de la Toussaints par accord du 27. Septembre de l'année 1633.

CHAPITRE LX.

Des Prieurez & des Eglises qui sont au Terroir d'Arles, & de celles qui y ont esté.

DANS la Crau d'Arles il y a l'Eglise Paroissiale de Saint Martin: elle est fort ancienne, on le voit par des Contrats de plus de 500. ans. il y a encore une Eglise de Saint Hypolite du costé de Barbegau. Il y a eu un Monastere & une Eglise dediée à la Sainte Vierge: les Religieux de Montmajour y ont demeuré. Ce Monastere a esté changé en un Prieuré, qui est uni au Chapitre de Nostre-Dame de Dons d'Avignon. Les Chanoines de ce Chapitre ont donné à

Bail les biens qui dépendent de ce Prieuré ; & il ne reste aucune marque de l'Eglise de ce Prieuré.

Dans le quartier du Terroir d'Arles qu'on appelle *Plandubourg* proche la Crau, il y a eu une Eglise de Nostre-Dame de Galignan qui appartient au Chapitre de S. Trophime d'Arles. Le Synode de l'année 1450. & plusieurs Contrats parlent du Prieuré de cette Eglise : depuis long-temps elle est abbatuë ; mais feu Monsieur Guillaume de Piquet Chanoine de Saint Trophime, & Prieur de Saint Jacques de Moliers en 1651. fit bâtir une Chappelle dans la Terre de Galignan, & y fonda une Messe tous les Dimanches & toutes les Festes de l'année.

Il y a eu hors des murailles d'Arles un Couvent des Templiers proche la Porte de la Cavalerie, où sont les Fours à chaux ; & en Camargue il y a eu un Couvent de Religieux ; mais on ne sçait de quel Ordre : on sçait seulement qu'il portoit le Nom de la tres-Sainte Trinité à cause qu'il n'estoit pas loin d'un Marais qui porte encore ce nom. Le Prieur de ce Mo-

nastere assistoit aux Synodes d'Arles, & il estoit dans la taxe des Decimes du Diocese de cette Ville. Ce Monastere qui a subsisté plusieurs Siecles, a eu de grands privileges; on le donna en 1186. au Prieur de Saint Michel de Frigolet: & enfin il fut uni au Chapitre de Nostre-Dame de Dons d'Avignon.

Il y a eu encore en Camargue un Prieuré de Saint Jean de Malmissane. Le Prieur assista au Synode de l'année 1450. On ignore en quelle année il fut fondé, & en quel temps il a esté abbatu. La Paroisse & le Prieuré de Saint Vincent d'Albaron subsistent en Camargue: mais il y a eu un autre Prieuré à la Chappelle du Chasteau d'Albaron qui n'est plus. Le Prieur de cette Chappelle ne payoit de Decimes que 15. sols, & celuy de Saint Vincent que 50. sols. Il y a eu en Camargue plusieurs autres Prieurez: celuy de Saint Pierre de Mejane, de Nostre-Dame de Nejan ou de Nejon, ceux de Nostre-Dame d'Amour, de Saint Vincent de Canois, & de Saint Ferreol.

Il y a eu en Camargue les Eglises

Archives de l'Abbaye de S. Cesaire N 4 & N. 157.

de S. Pierre du Thor de Villeneuve de Montilles proche le Chasteau de Montilles qui appartenoit à Gerard Ademar Vicomte de Marseille; cela paroit par la donnation qu'il en fit en 1210. à l'Abbesse de Saint Cesaire. L'ancien Prieuré de Saint Michel de la Cape a esté en Camargue; son Eglise estoit bâtie à l'endroit où estoit le vieux Chasteau de la Cape. Outre ce Prieuré il y avoit proche de ce Chasteau l'Eglise de Nôtre-Dame de la Cape & celle de Saint André Apôtre. Ildefonce Comte de Provence, Seigneur de ce Chasteau le remit en 1164. à Raimond Berenguier; & Guillaume de Porcelet le donna en 1190. à Imbert d'Aiguieres Archevêque d'Arles qui luy promit d'entretenir des Prestres à ces Eglises pour faire le Service Divin.

Il y a eu aussi en Camargue une Eglise de Saint Cesaire, que le Pape Honoré III. prit l'an 1220. sous sa protection. Trois ans aprés l'Empereur Frederic II. en fit de même, on ne sçait pas en quel temps cette Eglise a esté fondée & abbatuë. Dans l'Isle de Camargue au quartier du Galegue, il y eu une Eglise de Saint Pierre. Le

Synode de l'année 1450. tenu à Arles en fait mention. Ce Prieuré est uni à l'Eglise de Saint Pierre de Trinquetaille ; de là vient que la plus grande partie du Galegue paye les Decimes au Curé de ce Bourg. Il y a eu encore l'Eglise de Saint Thomas des Chevaliers de Jerusalem, celle du Chasteau de Trainquetaille ; il y en a eu aussi plusieurs autres qui ont esté brûlées par les Goths.

On y voit une Chappelle qu'on nomme *Saint Genest de la Colomne* qui est un Prieuré. Et l'on ne sçauroit assez louer Monsieur Cachet Avocat d'Arles, recommandable par son merite & par sa charité de ce que cette Chappelle estant presque ruïnée il la fait reparer, & il y a fondé à perpetuité tous les jours de l'année une Messe basse ; il est cause que ce Saint lieu consacré depuis plus de douze cens ans par le sang de cet Illustre Martir, est frequenté avec beaucoup de zele par les Habitans d'Arles qui y ressentent souvent les effets de sa protection.

CHAPITRE XLI.

Des Eglises & des Chapelles qui ont esté dans les Champs Elizées à Arles.

LA premiere de ces Chapelles a esté celle que Saint Trophime fit bâtir en l'honneur de la Sainte Vierge lorsqu'elle estoit encore en vie, & la seconde est celle que Saint Denis Areopagite consacra à Saint Pierre & à Saint Paul, lorsque passant par Arles pour visiter Saint Trophime, il le trouva mort. Saint Denis estant allé aux Champs Elizées vit un Temple de Mars, où ce grand Saint en fit abbatre la Statuë qu'on y adoroit & changea ce Temple en une Eglise qu'il dédia à ces deux Apôtres. Quelques années aprés cette Eglise fut ruinée par les Goths & rebâtie par les Fidelles.

Charles-Quint estant venu en Provence pour assieger Arles, on démolit cette Eglise, dans la crainte qu'il

ne s'en emparast ; & en la démolissant on trouva deux Châsses de bois, dans l'une il y avoit des Reliques de Sainte Ursule ; & dans l'autre il y en avoit des onze mille Vierges. On porta en Procession ces deux Châsses à l'Eglise de Saint Michel de l'Escale ; & aprés que Charles-Quint s'en fut retourné en Espagne, on fit rebâtir cette Eglise, & on la mit en l'état qu'on la voit.

Il y a eu aussi dans ce Cimetiere une Eglise & une Abbaye de l'Ordre de Saint Benoist que Saint Virgile Archevêque d'Arles y fit bâtir en six cens. Il fit enfermer dans cette Eglise qu'il dédia à Saint Honorat la Chapelle de Nôtre-Dame de Grace, & en six cens trois le Pape Saint Gregoire le Grand accorda de grands privileges à cette Eglise. Du temps des Sarrazins les Religieux qui la desservoient quitterent leur Abbaye & se refugierent en d'autres Monasteres de leur Ordre. Quelque temps aprés les Sarrazins ayant quitté la Provence, l'Archevêque & les Consuls d'Arles la donnerent aux Religieux de Saint Victor de Marseille ; ils la re-

parerent, la déservirent, & en 1000. on l'erigea en Prieuré, ils l'ont possedé jusqu'en 1450. qu'ils le permuterent avec les Religieuses Benedictines du Monastere de N. D. de S. Honorat de Tarascon; elles y mirent un Vicaire perpetuel: mais en 1616 les Minimes d'Arles en prirent possession.

Il y a eu en ce Cimetiere une Parroisse, dont l'Eglise estoit dediée à Nôtre-Dame de Beaulieu: cette Parroisse estoit une des meilleures d'Arles, Saint Cesaire en 508. l'annexa à son Abbaye. Les troubles qui arriverent à Arles en 1374. obligerent les Consuls de faire demolir cette Eglise & de la joindre a Nôtre-Dame la Principale: mais quelque temps aprés ayant esté rebâtie, elle ne fut plus Parroisse. Une Dame de Porcelet la fit donner aux Religieuses de Saint Bernard qu'elle avoit fait venir de Saint Pons Ville de Languedoc. Elle leur donna en 1208. la moitié du lieu de Monleges qui luy appartenoit. Michel de Morieres Archevêque d'Arles pour faciliter cet établissement leur donna les Eglises de Saint Pierre & de Saint Thomas qui sont dans le Terroir de

Archives de l'Archevéché

Notaire Ponce Genselmi.

Monleges, à condition que le Monastere dependroit de luy & de ses Successeurs. Cette Dame de Porcelet leur donna encore en 1224. tous les biens qu'elle possedoit à Arles; elle leur fit ensuite bâtir un Monastere proche de l'Eglise de Nôtre-Dame de Beaulieu. Dans la suite ces Religieuses furent transferées à la Ville d'Apt en Provence. Les Habitans d'Arles estant les maistres de cette Eglise, acheverent de la faire reparer, à cause que le peuple y avoit grande devotion: mais environ 130. ans aprés on l'abbatit entierement à cause des guerres de Charles-Quint, & l'on n'en voit aucun reste.

Dans ce Cimetiere il y a eu encore une Eglise appellée Nôtre-Dame de Bellis, il n'en reste aucune marque que le Prieuré dont il y a des Contrats depuis 500. ans, il estoit le premier en la taxe des Decimes d'Arles; l'Eglise de Saint Lazare est à present où estoit celle de Nôtre-Dame de Bellis.

Archives de l'Archevêché Livre vert, p. 375.

Il y avoit dans ce Cimetiere plusieurs Eglises dediées à Saint Jacques Apôtre, à *S.* Serge, à *Sainte* Mar-

the, à Saint Pierre & à Saint Jacques de Fanabregola, dont la memoire est entierement éteinte.

Il y a eu aussi des Eglises consacrées à Sainte Eulalie, à Saint Didier, à Sainte Ursule & à Saint Bertulphe; mais avant que toutes ces Eglises fussent démolies à cause des guerres qui arriverent en Provence du temps de Charles-Quint, toutes les Reliques qui estoient dans ces Eglises furent transportées en l'Eglise de Saint Trophime: entre autres le Corps de Saint Didier & celuy de Saint Bertulphe. On peut encore conjecturer qu'il y a eu en ce Cimetiere une Eglise dediée à Sainte Theode, ainsi qu'on le peut voir par une Transaction passée en 1422. le 16. de Novembre entre le Clergé d'Arles & Jean Albe, à cause d'une fondation faite par Pierre Fulconis d'une demi mesure d'huile à chaque Eglise. De toutes celles qui estoient pour lors en ce Cimetiere au nombre desquelles estoit celle de Sainte Theode, & on y en comptoit jusqu'à trente.

On void encore la Chapelle de la Genoüillade qui a esté démolie;

même

mais elle fut en 1529. rebatie de la même façon qu'on la voit, & on y a fait faire une fenestre grillée de fer à l'endroit où l'on croit par tradition que le Fils de Dieu laissa les vestiges de ses genoux lorsqu'il benit ce Cimetiere. Les Papes ont donné de grandes Indulgences à tous ceux qui visitent ce Saint lieu : il y a encore en ce Cimetiere l'Eglise de l'Hôpital des Lepreux, celle des Minimes & du Prieuré de Saint Pierre d'Aliscamp.

CHAPITRE XLII.

Des Conciles d'Arles.

LES sentimens des Auteurs sur le nombre des Conciles d'Arles sont differens. Les uns disent qu'il n'y en a eu que quatre, les autres soûtiennent qu'il y en a eu six, & quelques uns croient qu'il y en a eu sept, je laisse la liberté au Lecteur d'en croire ce qu'il voudra; je suis du sentiment de ceux qui pensent qu'il n'y en a

eu que six Catholiques & reçûs dans l'Eglise.

Tous les Auteurs sont d'accord que le premier de ces Conciles fut le plus celebre, & que le sujet de sa convocation fut qu'au commencement du quatriéme Siecle, les Donatistes ayant divisé l'Eglise d'Afrique, s'en prirent particulierement à Cecilien, Prelat d'un merite fort distingué, qu'ils accuserent faussement de plusieurs crimes.

Ce Serviteur de Dieu ayant esté élev pour estre Evêque de Carthage & preferé à tous ses rivaux, fut troublé par les Donatistes, qui gagnez par ses ennemis, publioient qu'il estoit indigne de cet Evêché. Ils l'accusoient d'avoir esté du nombre des traitres, qui pour la crainte des tourmens avoient livré les Livres sacrez aux Magistrats par l'ordre de Diocletien & de Maximien. Ils l'accusoient aussi d'avoir laissé mourir de faim plusieurs Chrétiens dans les Prisons.

Sur ces accusations quelques Evêques de Numidie poussez par les competiteurs de Cecilien, & corrompus par les liberalitez d'une riche Dame qu'on ap-

pelloit *Lucille* s'assemblerent à Carthage. Cecilien dans ce Synode fut depossedé, & Majorien domestique de Lucille mis en sa place: & cela causa un grand Schisme dans l'Eglise d'Afrique. Deux ans aprés 250. Evêques de Numidie & de Mauritanie se trouverent à Carthage pour éteindre ce Schisme dans un Concile. La cause des Donatistes & de Cecilien y estant de nouveau examinée, Cecilien y fut absous & établi en son Evêché, & ses accusateurs condamnez.

Les Donatistes appellerent de ce Concile à l'Empereur Constantin qui donna la connoissance de cette affaire à Maternus Evêque de Cologne, à Rheticius Evêque d'Autun & à Martin Evêque d'Arles, qui estant fort éloignez d'Afrique ne pouvoient estre suspects aux parties; neanmoins avant que les Evêques eussent commencé à travailler sur cette affaire, Constantin en renvoya la connoissance au Pape Melchiade qui assembla à Rome un Concile de 19. Evêques, là toutes les accusations de Cecilien ayant esté examinées il fut absous & les Donatistes condamnez: ils en appellerent

encore à Constantin qui fit assembler un Concile à Arles en 314. le Pape Silvestre y envoya Claude & Vitus Prêtres, Eugene & Ciriaque Diacres pour y presider en son nom. Constantin s'y trouva & on y confirma la resolution du Concile de Rome. Ensuite les Peres de ce Concile condamnerent la coûtume de reïterer le Baptême aux Heretiques, & firent plusieurs Canons pour le reglement de la police de l'Eglise, dont vingt-trois nous sont restez.

T. 1. des Conciles de France.

Le Pere Sirmond nous assure que le premier Concile d'Arles a esté le plus celebre qui ait jamais esté tenu aprés les Conciles generaux, soit qu'on considere les Saints Evêques qui y ont assisté, soit qu'on regarde les choses qui y ont esté faites.

Adon Evêque de Vienne raconte qu'il y eut à ce Concile jusqu'à 600. Prelats d'Italie, de France, d'Espagne & d'Afrique, c'est pour cela que Saint Augustin l'appelle *Plenarium Ecclesiæ universæ Concilium.* Constantin le Grand s'y trouva pour en faire observer l'ordre non pas pour y presider, & encore moins pour juger

Lib. 2. de Baptismo c. 19. & Epist. 162.

luy-même des choses qu'on y traitoit, ainsi que les Donatistes l'en avoient supplié, mais il s'en excusa par une réponse digne du premier Empereur Chrétien. La voici : *judicium meum postulant qui ipse judicium Christi expecto.* Gabriel Daubepine Evêque d'Orleans a fait d'exellentes Notes sur sept Canons de ce Concile, que les curieux pourront lire dans les editions nouvelles des Conciles, & dans les ouvrages de ce Docte & Illustre Prelat.

Le second Concile d'Arles selon les anciennes editions des Conciles a esté tenu peu de temps aprés le premier sous le même Pape Silvestre, mais selon Binius ce fut sous Sirice Pape l'an 390. On y fit de saintes ordonnances pour le reglement des mœurs & pour la Discipline Ecclesiastique. Le Pere Sirmon en rapporte jusqu'à 56. Canons, dont le 18. donne à l'Evêque d'Arles le pouvoir d'assembler le Concile national, & le 19. separe de la Communion Ecclesiastique, les Prelats qui ne s'y trouveront pas, ou qui s'en iront avant la conclusion ; le 20. excommunie les fideles qui font le mestier

Godeau Hist. de l'Eglise T. 1.

des Comediens. Le 29. accorde aux Clercs le remede de la Penitence publique quand ils le desirent: ce qui leur avoit esté denié jusqu'à lors.

Sous le Pontificat de Leon I. & de l'Empire de Valentinien & de Marcien Fauste Abbé de Lerins, & ses Religieux avoient fait beaucoup d'entreprises contre l'autorité Episcopale, & s'estoient fort broüillez avec les Evéques Theodore, Valerien & Maxime qui estoient leurs voisins; ce qui causoit un scandale fascheux dans l'Eglise; pour y remedier Ravennius Evêque d'Arles y assembla un Concile qui est le troisiéme, où il presida assisté de 34. Evêques, aprés qu'on y eut bien examiné toutes choses, on resolut que Theodore Evêque de Frejus seroit prié de pardonner à Fauste & de le recevoir à son Convent; & on y fit quelques reglemens pour terminer ces differends. C'est le Pere Sirmond qui a publié le premier ce Concile.

Le quatriéme Concile d'Arles fut assemblé en 524, Saint Cesaire qui en estoit Archevêque y presida assisté de 12. Evêques & de quatre Prestres

à la place de quatre Prelats absens, on n'y fit que quatre Canons. Le premier pour regler l'âge de l'Ordination des Diacres & des Prestres. L'âge des Diacres fut reglé à vingt-cinq ans & celuy des Prestres à trente. Les trois autres Canons ont esté faits pour l'irregularité des nouveaux Convertis, des Penitens, des Bigames, & pour la reception des Clercs excommuniez en un Diocese qui ne doivent pas estre reçûs dans un autre sous peine d'excommunication.

L'an 554. sous le Pontificat de Virgile, & de l'Empire de Justinien, le cinquiéme Concile d'Arles fut tenu. Sapaudus Archevêque de cette Ville y presida assisté de 19. Evêques, & l'on y fit de trés-belles Ordonnances pour le reglement des mœurs & la Discipline de l'Eglise. C'est le Pere Sirmond qui ayant tiré ce Concile d'un ancien Manuscrit trouvé à Lyon, en a le premier parlé.

Le sixiéme Concile d'Arles fut assemblé le premier jour de May de l'année 812. ou 813. à la sollicitation de l'Empereur Charlemagne : on y fit vingt-six Canons pour l'ordre de

la Discipline Ecclesiastique.

Dans les Archives de l'Archevêché d'Arles on voit les originaux de la plus grande partie de ces Conciles. On y distingue les seings & les cachets des Illustres & Saints Prelats qui y assisterent. On y conserve plusieurs Manuscrits considerables, & entre autres il y en a eu un qu'on nomme *la Bulle d'or* qui contient les donations & les privileges extraordinaires que les Empereurs ont faits aux Archevêques d'Arles & les beaux privileges qu'ils leur ont accordez.

FIN.



Extrait du Privilege du Roy.

PAR Grace & Privilege du Roy, en datte du vingt-quatriéme jour d'Aoust 1684. signé LE PETIT, il est permis au Sieur Gilles du Port, Prestre Protonotaire Apostolique, Docteur en Droit Civil & Canon, de faire imprimer un Livre intitulé *Histoire de l'Eglise d'Arles, tirée des meilleurs Auteurs anciens & modernes*, durant le temps de dix années, à compter du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la premiere fois. Et deffenses sont faites à tous Imprimeurs-Libraires, & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient de le faire imprimer, vendre & debiter sans sa permission & son consentement, ou de ceux qui auront droit de luy, à peine de confiscation des Exemplaires & d'amende arbitraire.

Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le quinziéme Mars 1689. Signé, J. B. Coignard Syndic.

Achevé d'Imprimer pour la premiere fois le douziéme Mars 1690.

Les Exemplaires ont esté fournis.

Fautes d'Impression.

PAge 6. l. 3. la Crau, *lisez* la Camargue. p. 8. l. 2. les sacrifices *lisez* combats p. 49. l. 6. trois enfans *lisez* trois jeunes hommes. p. 56. l. 4. de Predicateurs ajoûtez premiers, p. 66. l. 25. trois enfans *lisez* trois jeunes hommes. p. 73. l. 9. Guillaume, *lisez* Raimond. p. 153. l. 18. lieu de craindre *lisez* de croire. p 201. l. 4. Benefices *lisez* Beneficiers. p. 250. l. 20. consolation *lisez* satisfaction. p. 282. l. 23. de Valon *lisez* d'Avalon. p 319. l. 21. les expressions *lisez* le impressions, aux endroits où il y a Montloges, *Lisez* Molleges.

De l'Imprimerie de FRANÇOIS LE COINTE
1690.





